



Document
de
référence
2008



DOCUMENT DE REFERENCE 2008



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2009, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

NOTA

Conformément à l'article 28 du règlement européen (CE) n°809/2004 de la Commission, le présent document de référence relatif à l'exercice 2008 incorpore par référence :

- le document de référence relatif à l'exercice 2007, déposé le 25 avril 2008 sous le numéro D.08-0299,
- le document de référence relatif à l'exercice 2006, déposé le 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0401.

SOMMAIRE

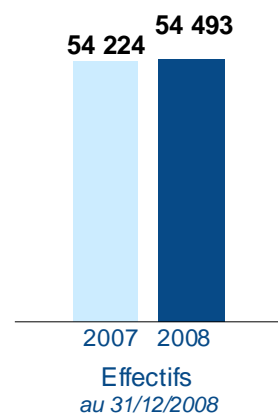
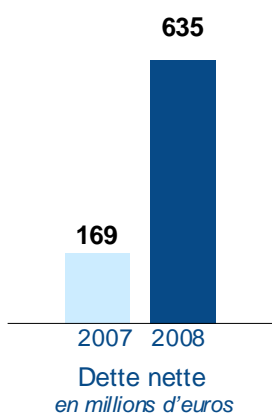
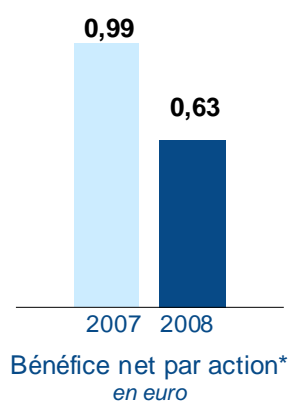
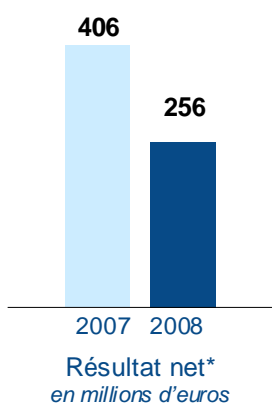
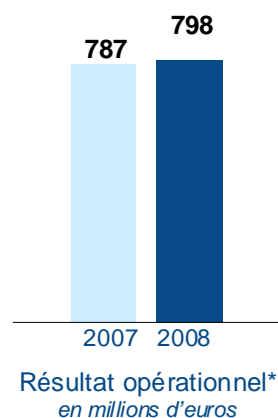
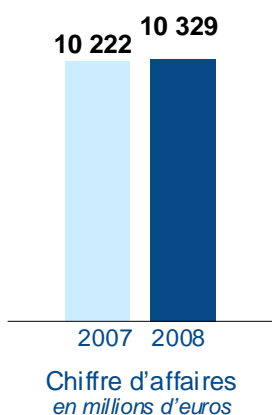
Présentation du Groupe	5	Gouvernance et Contrôle Interne	167
Chiffres clés en données ajustées	6	Le Directoire	168
La Direction Générale	8	Le Conseil de Surveillance	170
Historique et sociétés du Groupe	9	Rémunération des mandataires sociaux	180
Les activités du Groupe	12	Autres informations	185
Recherche et Développement	24	Observations du Conseil de Surveillance sur le Rapport du Directoire et les comptes de l'exercice	186
Ressources Humaines	27	Rapport du Président du Conseil de Surveillance	187
Démarche de progrès	29	Rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	202
Valeurs et éthique du Groupe	31	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	205
Activités et résultats	35	Informations sur la société, le capital et l'actionariat	207
L'activité du Groupe en 2008	36	Informations générales sur la société	208
Examen de la situation financière et des résultats au 31 décembre 2008	46	Acte constitutif et statuts	208
Dépenses de R&D	51	Propriétés immobilières, usines et équipements	213
Ressources Humaines	52	Informations sur les participations	216
Sous-traitance	56	Opérations avec les apparentés	217
Perspectives 2009	57	Capital social	219
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009	58	Répartition du capital et des droits de vote	223
		Droits de vote	225
		Contrôle de la Société	225
		Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle de la Société	225
		Pactes d'actionnaires	225
		Engagements de conservation de titres	225
		Options de souscription et options d'achat d'actions	
		Attribution gratuite d'actions	226
		Nantissement d'actions	228
		Marché du titre SAFRAN	229
Etats financiers	61	Informations complémentaires	231
Comptes consolidés statutaires	63	Personnes responsables	232
Données financières ajustées	120	Contrôleurs légaux des comptes	233
Comptes sociaux	126	Documents accessibles au public	234
Projet d'affectation des résultats	143	Tables de concordance	235
Rapports des Commissaires aux Comptes	145	Rapport de gestion du Directoire	235
		Règlement Européen n°809/204	236
		Rapport Financier Annuel	238
		Informations Assemblée Générale	239
Facteurs des risques	149		
Facteurs de risques identifiés	150		
Management global des risques	155		
Assurances	157		
Risque Santé, Sécurité et Environnement	158		

Présentation du Groupe

1.1	Chiffres clés en données ajustées	6
1.2	La Direction Générale	8
1.3	Historique et sociétés du Groupe.....	9
1.4	Les activités du Groupe.....	12
1.4.1	Propulsion Aéronautique et Spatiale.....	12
1.4.2	Equipements Aéronautiques	18
1.4.3	Défense Sécurité.....	21
1.5	Recherche et développement	24
1.5.1	Les grands axes technologiques.....	24
1.5.2	Partenariats scientifiques et techniques.....	25
1.5.3	Innovation et propriété intellectuelle.....	26
1.6	Ressources humaines	27
1.7	Démarche de progrès	29
1.8	Valeurs et éthique du Groupe	31

1.1 CHIFFRES CLES EN DONNEES AJUSTEES ⁽¹⁾

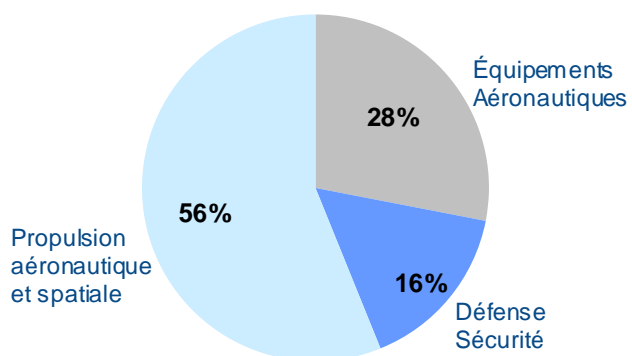
Le périmètre présenté exclut les activités Communication cédées en 2008.



* Intègre en 2008 la plus value de cession des activités monétiques à Ingenico pour 146 millions d'euros.

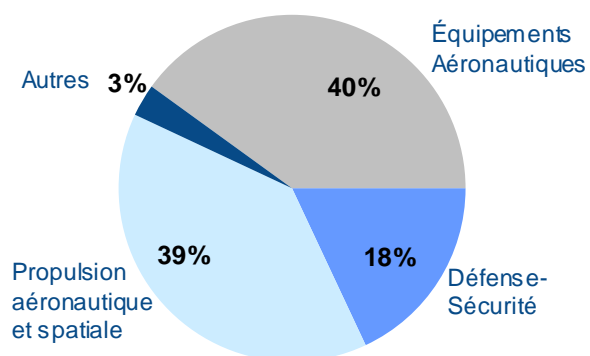
(1) Le tableau de passage du compte de résultat consolidé statutaire au compte de résultat consolidé en données ajustées est présenté au § 2.2.2. Seules les données ajustées permettent de refléter les performances économiques réelles du Groupe.

Chiffre d'affaires 2008



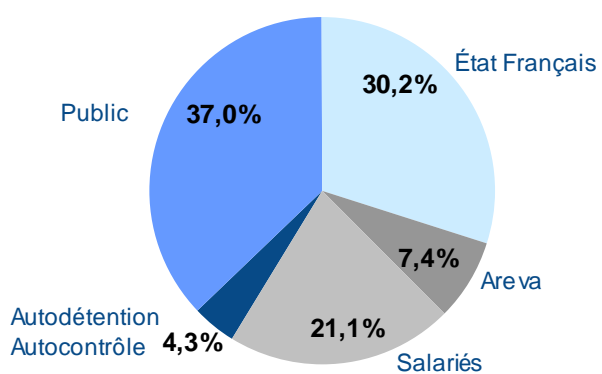
Répartition par branche

Effectifs au 31/12/08



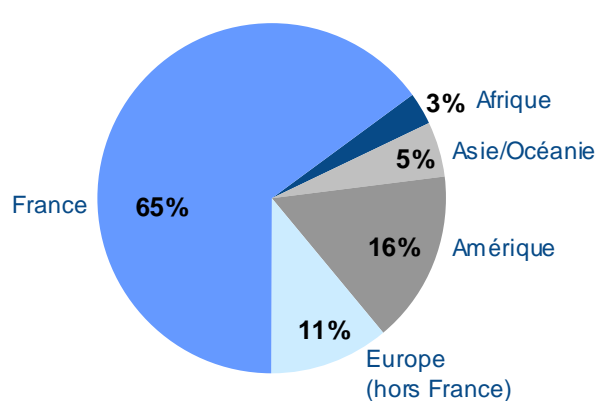
Répartition par branche

Structure du capital



Structure du capital au 31/12/08

Effectifs au 31/12/08



Répartition géographique

1.2 LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale est réunie au sein du Comité exécutif du Groupe comptant dix membres et présidé par **Jean Paul HERTEMAN**, Président du Directoire et Directeur Général, Branche Défense Sécurité.

Au 31 décembre 2008, la Direction Générale se composait de :

Olivier ANDRIES

Directeur général adjoint, Stratégie

Émeric d'ARCIMOLES

Directeur général adjoint, Affaires internationales

Dominique-Jean CHERTIER

Directeur général adjoint, Affaires sociales et institutionnelles, membre du Directoire

Noël GAUTHIER

Directeur général adjoint, Affaires économiques et financières

Xavier LAGARDE

Directeur général adjoint, membre du Directoire

Michel LAROCHE

Directeur général adjoint, Recherche et Technologie

Yves LECLÈRE

Directeur général adjoint, Branche Équipements Aéronautiques

Alain MARCHETEAU

Directeur général adjoint, Secrétariat général

Marc VENTRE

Directeur général adjoint, Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale

1.3 HISTORIQUE ET SOCIETES DU GROUPE

SAFRAN est un groupe international de haute technologie, leader en Aéronautique (propulsion, équipements), Défense et Sécurité, marchés où il occupe, seul ou en partenariat, des positions de premier plan mondial ou européen.

SAFRAN s'est déployé à partir de la France vers l'Europe, le continent américain, l'Afrique et l'Asie-Océanie. Avec ses bureaux de représentation, ses sociétés d'études, de production et de services, le Groupe est implanté partout dans le Monde. Cette présence lui permet d'établir et d'entretenir des relations industrielles et commerciales avec les plus grands maîtres d'œuvre et opérateurs nationaux et reflète sa volonté d'offrir à ses clients des services réactifs et de proximité.

DATES CLES DU DEVELOPPEMENT DU GROUPE

Le groupe SAFRAN résulte de la fusion, le 11 mai 2005, de Snecma et de Sagem. SAFRAN est le plus ancien motoriste d'aviation au Monde. Composé de sociétés aux marques prestigieuses, il écrit depuis plus d'un siècle l'histoire de l'aéronautique, de la défense et de la sécurité. SAFRAN s'inscrit dans cette dynamique continuellement renouvelée et poursuit son adaptation pour répondre aux défis technologiques et économiques de demain.

- 1905 : Louis et Laurent Seguin fondent la société des moteurs Gnome à Gennevilliers, près de Paris. En quelques années, ses moteurs rotatifs en étoile pour avions s'imposent dans le monde entier.
- 1912 : Louis Verdet crée la société Le Rhône et devient en deux ans le principal concurrent de Gnome. Ce dernier l'absorbe très rapidement ; cette fusion donne naissance à la Société des Moteurs Gnome & Rhône. Après la Première guerre mondiale, Gnome & Rhône est l'un des premiers fabricants mondiaux de moteurs d'avions.
- 1924 : Marcel Môme crée la Société d'Applications Générale d'Electricité et de Mécanique (Sagem) dont l'activité principale consiste en l'alimentation électrique de centraux téléphoniques. Quelques années plus tard, SAGEM diversifie ses activités, produit des caméras, des projecteurs et des équipements d'artillerie, et réalise le premier multiplex téléphonique analogique. Elle crée la Société d'Application Téléphonique qui devient, en 1960, la Société Anonyme de Télécommunication (SAT) et va concevoir le premier système de guidage infrarouge au monde d'un missile air-air.
- 1945 : Gnome & Rhône, un des premiers fabricants mondiaux de moteurs d'avions à la fin de la Première guerre mondiale, est nationalisé, prend le nom de SNECMA et rassemble sous son nom la plupart des motoristes français ayant vu le jour au début du siècle (Renault, Lorraine, Régnier...).
- 1968 : Hispano Suiza, spécialiste de la transmission de puissance pour moteurs d'avions civils et militaires et pour hélicoptères, rejoint Snecma. Quelques années plus tard, il s'associe à Messier, pour créer la société Messier-Hispano-Bugatti (MHB), regroupant toutes les activités « atterrisseur ». Messier-Bugatti et Messier-Dowty, occupent aujourd'hui la place de n°1 mondial dans ce domaine.
- 1974 : Snecma devient motoriste d'avions civils en signant un accord de coopération avec General Electric Aircraft Engines pour la réalisation du CFM56 (CF pour moteur civil General Electric, M56 pour le 56^{ème} projet Snecma), et qui constitue aujourd'hui la plus grande flotte de moteurs d'avions en service au monde, avec un décollage d'avion équipé de ce moteur toute les deux secondes.
- 1993 : Sagem fait l'acquisition de la société Morpho, spécialiste des systèmes de reconnaissance biométrique à base d'empreintes digitales. Aujourd'hui, Sagem Sécurité est n°1 mondial dans ce domaine.
- 1997 : Snecma incorpore la Société Européenne de Propulsion (SEP) et entre ainsi sur le marché de la propulsion spatiale (lanceur Ariane).
- 2000 : Turbomeca, motoriste d'hélicoptères, intègre le groupe Snecma et pérennise une aventure technologique initialisée en 1938 par son créateur Joseph Szydlowski. C'est aujourd'hui le leader mondial des turbines d'hélicoptères. La même année, Labinal, spécialisé dans les câblages aéronautiques, rejoint Snecma pour devenir aujourd'hui l'un des leaders mondiaux dans ce domaine.
- 2002 : La société Hurel-Dubois fusionne avec les activités nacelles de moteurs d'avions d'Hispano-Suiza pour donner naissance à la société Hurel-Hispano. La société prend le nom d'Aircelle trois ans plus tard et est aujourd'hui un des acteurs majeurs mondiaux sur ses marchés.
- 2005 : SAFRAN naît de la fusion des activités de Snecma et de Sagem.
- 2008 : SAFRAN étend son partenariat avec General Electric dans la propulsion aéronautique jusqu'en 2040, ainsi que dans le domaine des nacelles. La même année, il acquiert dans le domaine de la sécurité, Sdu-I devenu Sagem Identification leader européen des solutions d'identité et signe un accord pour l'acquisition des activités biométriques de Motorola (Printrak).

LES ACTIVITES ET LES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE

Le groupe SAFRAN est aujourd'hui organisé opérationnellement en une société de tête de groupe, SAFRAN, et trois branches, à savoir :

La branche Propulsion aéronautique et spatiale

La branche Propulsion aéronautique et spatiale rassemble toutes les activités liées aux systèmes propulsifs des avions, hélicoptères, missiles et lanceurs, sur les marchés civils, militaires et spatiaux : conception, production, commercialisation, essais, maintenance et réparation. Les sociétés concernées interviennent, tant en première monte qu'en services, sur les plus grands programmes aéronautiques et spatiaux mondiaux.

Snecma

Turboréacteurs pour avions civils et militaires, maintenance, réparation, support et services associés, équipements et systèmes propulsifs pour lanceurs spatiaux, satellites et véhicules orbitaux.

Turbomeca

Turbomoteurs pour hélicoptères civils, parapublics et militaires, turboréacteurs pour missiles, engins cibles et drones, turbines à gaz, systèmes de démarrage et groupes auxiliaires de puissance embarqués ou terrestres.

Snecma Propulsion Solide

Moteurs-fusées à propergol solide pour lanceurs spatiaux et missiles, matériaux composites thermostrostructuraux pour applications aéronautiques, spatiales et industrielles.

Techspace Aero

Modules, équipements et bancs d'essais pour moteurs aéronautiques et spatiaux.

La branche Equipements aéronautiques

La branche Équipements aéronautiques rassemble toutes les activités d'équipements et sous-systèmes destinés aux avions et aux hélicoptères civils et militaires, tant en première monte qu'en services. Seules ou en coopération, les sociétés de la branche Équipements interviennent sur les plus grands programmes aéronautiques mondiaux.

Aircelle

Nacelles complètes pour moteurs d'avions, support et services associés, matériaux composites pour aérostructures.

Messier-Dowty

Systémier intégrateur. Trains et systèmes d'atterrissage pour avions civils, militaires et hélicoptères. Entretien, réparation et révision des systèmes d'atterrissage aéronautiques et systèmes hydrauliques associés.

Messier-Bugatti

Systémier intégrateur. Roues et freins carbone, systèmes de surveillance de l'atterrissage et du freinage (frein, pneu et train), systèmes de freinage et électro hydrauliques. Entretien, réparation et révision des systèmes d'atterrissage aéronautiques et systèmes hydrauliques associés.

Hispano-Suiza

Transmissions de puissance pour moteurs d'avions civils et militaires et pour hélicoptères, convertisseurs électroniques de puissance et systèmes électriques.

Labinal

Câblages électriques pour avions civils et militaires, services d'ingénierie pour l'aéronautique, le spatial et la défense.

Teuchos

Ingénierie mécanique et électronique pour les secteurs aéronautique, spatial, défense, automobile et ferroviaire.

La branche Défense-Sécurité

La branche Défense - Sécurité est présente sur les marchés aéronautiques, de défense et de sécurité. Elle exerce ses activités dans les domaines de l'optronique, de l'avionique et des systèmes de navigation, de l'électronique et des logiciels critiques, des systèmes biométriques d'identification, des terminaux de transaction sécurisés et des cartes à puce.

Sagem Défense Sécurité

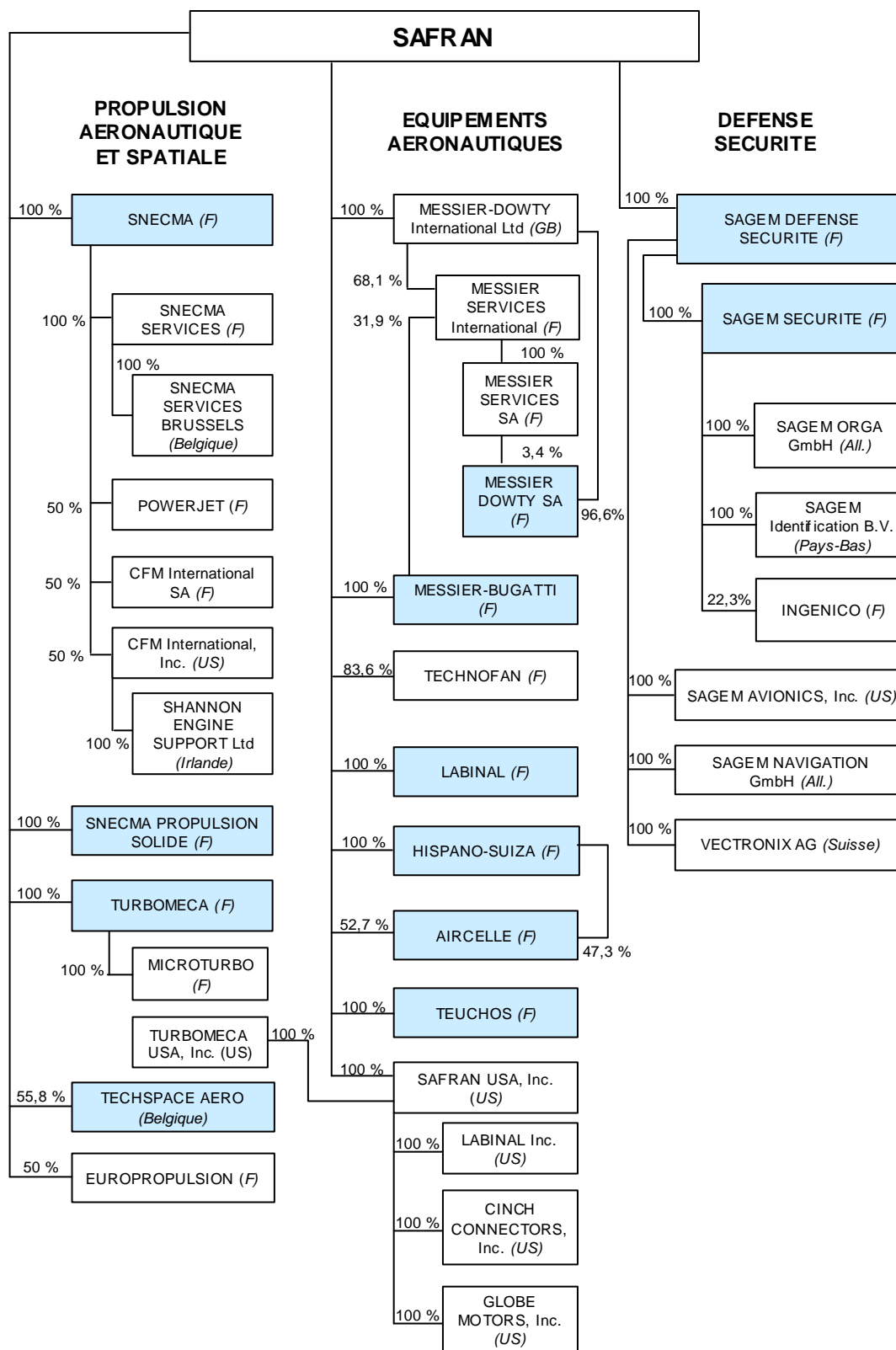
Solutions et services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques pour les applications civiles et de défense aéronautiques, aéroterrestres, aéronavales et spatiales.

Sagem Sécurité

Systèmes d'identification multibiométriques, documents sécurisés (passeports, cartes d'identité), cartes à puce.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

L'organigramme simplifié du groupe SAFRAN au 31 décembre 2008 se présente comme suit :



Nota : les filiales identifiées *en bleu* sont les plus importantes dans leur activité (classées en rang 1) et font l'objet d'un reporting plus étendu auprès de la société tête de groupe SAFRAN SA (Cf § 6.4.1). La liste des sociétés consolidées est fournie au § 3.1.5.

1.4 LES ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe SAFRAN est positionné sur les marchés de haute technologie que sont l'Aéronautique (propulsion, équipements), la Défense et la Sécurité. SAFRAN noue des alliances et partenariats pour prendre part aux grands programmes sur ses marchés, compte tenu de leurs enjeux technologiques, de leur coût et durée de développement ainsi que de leurs risques.

Cette approche commune permet de réunir les meilleurs atouts technologiques et commerciaux des sociétés partenaires et de mutualiser les risques grâce à un portefeuille diversifié de produits.

1.4.1 PROPULSION AERONAUTIQUE ET SPATIALE

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se répartit en quatre secteurs d'activité :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Aviation civile	Moteurs, rechanges et services pour avions civils
Aviation militaire	Moteurs, rechanges et services pour avions militaires
Hélicoptères	Turbines, rechanges et services pour hélicoptères à usage civil et militaire
Balistique et spatial	Moteurs lanceurs et véhicules pour le domaine spatial, balistique et missiles

AVIATION CIVILE

Principales caractéristiques du secteur

Le secteur de l'aviation civile compte quatre segments principaux :

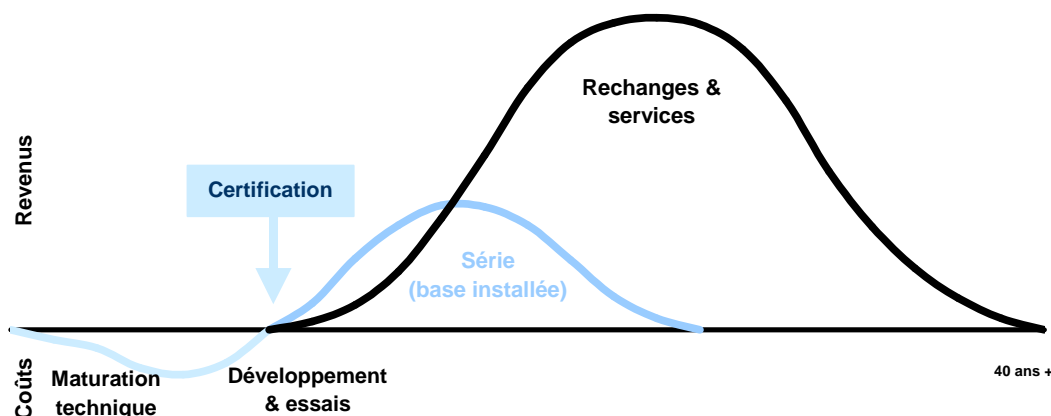
- Les avions d'affaires (dits "business jets") équipés de motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 5 et 18 000 livres de poussée,
- Les avions régionaux (30 à 100 places) équipés de motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 8 et 18 000 livres de poussée,
- Les avions de 100 à 200 places à fuselage mono-couloir équipés de motorisations d'une puissance unitaire comprise entre 18 et 35 000 livres de poussée,
- Les avions de forte capacité à fuselage bi-couloirs équipés de motorisations d'une puissance unitaire de plus de 45 000 livres de poussée (jusqu'à 115 000 livres actuellement).

Afin de répondre aux besoins des constructeurs aéronautiques pour motoriser leurs avions sur chacun de ces secteurs, les fabricants de moteurs (les motoristes) réalisent des programmes moteurs civils qui se décomposent toujours en deux types d'activité :

- la vente de moteurs installés sur les avions neufs ("la première monte")
- l'après-vente, reposant sur la vente de pièces de rechange et des contrats de prestations de services conclus avec les opérateurs ou des centres de maintenance agréés.

Ces programmes peuvent s'étendre sur plus de quarante années à travers plusieurs phases, et une grande part des revenus générés par ceux-ci proviennent de l'après vente.

Economie du cycle de vie d'un moteur



Les motoristes nouent la plupart du temps des alliances et partenariats pour lancer des programmes moteurs, compte tenu de leurs enjeux technologiques, leur coût et durée de développement ainsi que du risque lié au débouché commercial du programme. Les alliances et partenariats peuvent être paritaires, entre deux ou plusieurs motoristes co-maîtres d'œuvre, ou se traduire par la prise d'une participation minoritaire (*risk and revenue sharing participant*) dans un programme géré par un motoriste maître d'œuvre.

Contrairement à un fournisseur traditionnel qui perçoit le prix de vente négocié pour chacune de ses pièces vendues à la livraison, la société partenaire (*risk and revenue sharing participant*) reçoit une part du produit des ventes sur le produit final livré, correspondant à son niveau de participation dans le programme. Le *risk and revenue sharing participant* est responsable de la fourniture des pièces de rechange sur les parties du moteur dont il a la charge et, selon le cas, perçoit le prix de vente de ces pièces ou une rémunération forfaitaire liée à son pourcentage de participation.

Le secteur compte quatre grands motoristes pouvant assumer la maîtrise d'œuvre d'un programme moteur: General Electric (USA), Rolls-Royce (GB), Pratt & Whitney (USA & Canada) et SAFRAN.

Le secteur est caractérisé par l'utilisation quasi exclusive de l'US dollar en tant que monnaie de transaction.

Produits et programmes du Groupe

SAFRAN est présent sur les quatre segments de marché précités, principalement au travers des activités de Snecma.

• Moteurs de faible puissance

Cette famille de moteurs concerne les avions de transport régionaux et les avions d'affaires.

Le Groupe est présent sur cette gamme de moteurs à travers sa participation dans les programmes CF34-10 de General Electric qui équipe les avions régionaux Embraer 190 et l'ARJ 21. SAFRAN a pris la maîtrise d'œuvre du programme SaM146 en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn. Ce dernier moteur a été sélectionné en source unique sur l'avion de 70 à 95 places Superjet 100 du constructeur aéronautique russe Sukhoi.

SAFRAN investit aussi dans les moteurs destinés à l'aviation d'affaires, à travers le programme Silvercrest dans la classe des moteurs de 10 000 livres de poussée.

• Moteurs de moyenne puissance

Le programme du moteur CFM56 génère la plus grande part du chiffre d'affaires de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (environ 50 %). Il est développé dans le cadre d'accords de coopération paritaire par CFM International, société commune détenue à 50/50 par SAFRAN et General Electric.

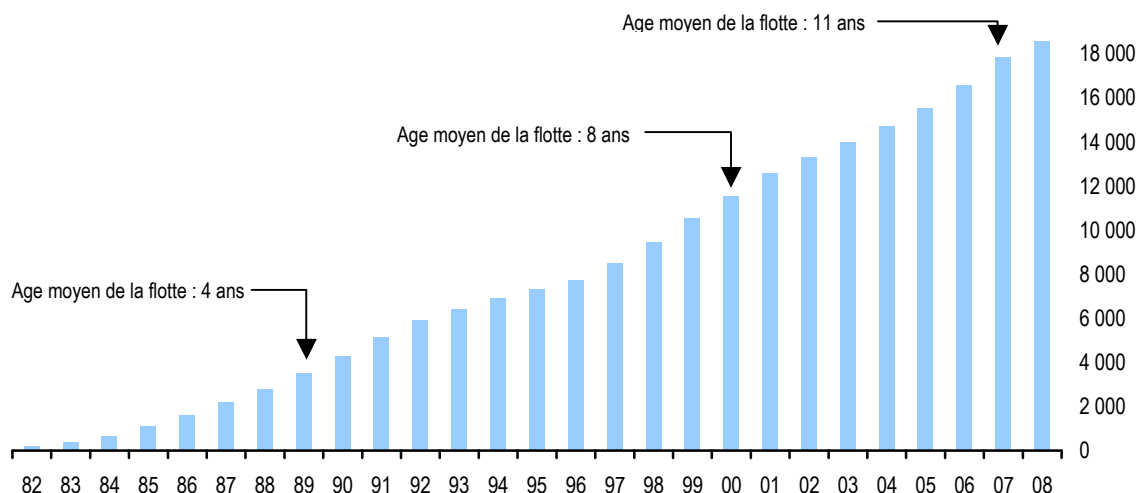
La majorité des avions de plus de cent places mono-couloir livrés depuis quinze ans sont équipés de moteurs CFM56. Pour la famille A320 d'Airbus, le CFM56 détient une part de marché proche de 50 %¹. Les moteurs concurrents pour la gamme Airbus sont le V2500 du consortium IAE réunissant les motoristes Rolls Royce, Pratt & Whitney, MTU Aero Engines et Japanese Aero Engines Corp., et le PW6000 de Pratt & Whitney équipant aujourd'hui l'A318 uniquement.

Tout comme son prédécesseur le Boeing 737 Classic, la dernière génération d'avions Boeing 737 (NG) est équipée de moteurs CFM56 uniquement.

Au global, sur le marché des avions courts/moyens courriers, la part de marché du CFM56 atteint 71 %².

Le succès de ce programme auprès des compagnies aériennes s'est traduit par une hausse constante du parc de CFM56 livrés sur les trente dernières années : c'est aujourd'hui la plus grande flotte de moteurs au monde avec près de 18 600 CFM56 livrés.

Croissance de la base installée de moteurs CFM56



¹ Source ACAS Décembre 2008

² Source SAFRAN

- **Moteurs de forte puissance**

Le Groupe est présent dans cette gamme de moteurs en tant que *risk and revenue sharing participant*. Son taux de participation est compris entre 5 % et 24 % dans plusieurs programmes moteurs majeurs en cours de production en série, comme les programmes CF6 et GE90 de General Electric équipant les Boeing 747 et 777 ou l'Airbus A330 et le GP7000 d'Engine Alliance équipant l'Airbus A380 (participation de 17,5 %).

Le Groupe est également présent dans des programmes en cours de développement, tel que celui du GenX de General Electric (taux de participation de 8 %), moteur sélectionné pour équiper le futur avion long courrier Boeing 787 ou le Boeing 747-8.

- **Activité de rechanges et services**

La progression de la flotte installée, ainsi que son âge moyen, augure d'une progression continue du niveau de l'activité rechanges et services dans le futur, et ce après prise en considération de la pénétration estimée des pièces de rechange non d'origine constructeur (dites PMA).

AVIATION MILITAIRE

Principales caractéristiques du secteur

Le marché de la motorisation et des services associés des avions militaires est dépendant des budgets des forces armées aériennes clientes. Le marché militaire est par ailleurs caractérisé par le poids des considérations d'indépendance nationale et des relations diplomatiques.

Le secteur de l'aviation militaire compte trois segments principaux :

- Les avions de combat,
- Les avions d'entraînement et d'appui,
- Les avions de patrouille, de ravitaillement et de transport.

La nature et la performance des moteurs sont très différentes selon le segment considéré: réacteurs bénéficiant d'un rapport -poussée du moteur / masse de l'appareil- très élevé pour les avions de combats, et réacteurs ou turbopropulseurs plus proches des architectures civiles pour les avions d'entraînement et de patrouille.

A l'instar du secteur de l'aviation civile, les programmes moteurs militaires se décomposent toujours en deux types d'activité : la première monte d'une part, l'après-vente constituée de la vente de pièces de rechange et des activités de réparation d'autre part.

Des alliances ou partenariats entre motoristes ont été conçus pour combiner les meilleurs atouts technologiques et commerciaux et mutualiser les risques.

La plupart des motoristes civils sont présents sur le marché des moteurs pour avions militaires et bénéficient des synergies techniques entre ces deux activités.

Sur le marché des turboréacteurs pour avions de combat, les principaux intervenants occidentaux sont américains : Pratt & Whitney qui développe le moteur F100 équipant les avions F-15 et F-16 et le moteur F119 équipant l'avion F-22, et General Electric qui développe les moteurs F110, F404 et F414 équipant notamment les avions F-15, F-16 et F-18. Pratt & Whitney développe aussi le moteur F135 qui équipera le futur avion de combat américain JSF (Joint Strike Fighter).

Les acteurs européens sont principalement SAFRAN avec le moteur M53 équipant le Mirage 2000 et le moteur M88 équipant le Rafale, Rolls-Royce qui développe le moteur RB199 équipant l'avion de combat Tornado et le moteur Pegasus équipant le Harrier, et le consortium européen Eurojet, constitué par Rolls-Royce, MTU Aero Engines, Avio et ITP, qui développe le moteur EJ200 équipant l'Eurofighter Typhoon.

Sur le segment des moteurs pour avions d'entraînement, l'offre est principalement constituée des moteurs développés par SAFRAN (Larzac équipant l'Alphajet), Rolls-Royce (Adour en partenariat avec SAFRAN, équipant le Hawk de BAE Systems), Pratt & Whitney (PW500 et PW300) et Honeywell (famille de moteurs TFE731 et F124).

Sur le segment des moteurs pour avions de transport militaire et de patrouille, le parc est principalement formé des turbopropulseurs T56 et AE2100 de Rolls-Royce North America (ex. Allison) et Tyne (Snecma sous licence Rolls-Royce).

Un rôle majeur sera joué à l'avenir par le programme TP400 (turbopropulseur de 10 000 CV — le plus puissant du monde occidental) qui équipe le futur avion de transport militaire européen Airbus A400M en cours de développement, et auquel Snecma participe à hauteur de 32,2 % au sein du consortium Europrop International (EPI), composé de Snecma, Rolls-Royce, MTU Aero Engines et ITP.

Produits et programmes du Groupe

SAFRAN est présent sur les trois segments de marché précités, principalement au travers des activités de Snecma, Turbomeca et Techspace Aero, sociétés du groupe SAFRAN.

• Moteurs d'avions de combat

Historiquement liée à Dassault Aviation, l'activité dans ce segment repose sur les principaux programmes suivants :

- Atar (de 4,5 à 7 tonnes de poussée) équipant les avions Super-Etendard et la famille des Mirage III, IV, V, F1 et 50, dont l'activité série est arrêtée, avec 870 moteurs en service dans douze pays.
- M53 (de 9,5 tonnes de poussée) équipant les Mirage 2000, avec 659 moteurs en service dans neuf pays, représentant plus de 1,5 millions d'heures de vol.
- M88 (de 7,5 tonnes de poussée) équipant le Rafale, avec 220 moteurs en service.

• Moteurs d'avions d'entraînement et d'appui

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- Larzac (1,4 tonne de poussée) équipant les avions d'entraînement Alpha-Jet de Dassault Aviation et dont la production est arrêtée. Le Larzac équipe également les prototypes des avions d'entraînement russes MiG-AT et indien HJT36.
- Adour, moteur d'une poussée de 3,7 tonnes (avec post-combustion) et de 2,9 tonnes (sans post-combustion), développé et produit par RRTM (Rolls-Royce Turbomeca Ltd), partenariat entre Turbomeca (groupe SAFRAN) et Rolls-Royce, équipant des avions d'appui et d'attaque tels que le Jaguar de Dassault Aviation et BAe Systems, le Hawk de BAe Systems et le Goshawk T-45A de Boeing.

• Moteurs d'avions de patrouille, de ravitaillement et de transport

L'activité dans ce segment repose sur les programmes suivants :

- CFM56 équipant les versions militaires du Boeing 707 (moteur CFM56-2), et celles du Boeing 737 (moteur CFM56-7), comme l'avion de transport C-40 de la marine américaine (version militaire de l'avion de transport Boeing 737), le futur avion de patrouille maritime MMA (Multimission Maritime Aircraft), l'avion d'alerte avancée AEW&C (Airborne Early Warning & Control) et l'avion de détection et de commandement Wedgetail.
- Tyne, turbopropulseur de 4 550 kW développé par Rolls-Royce, produit sous licence par Snecma (57 %) et MTU Aero Engines (20 %), équipant les avions de transport C-160 Transall et de patrouille maritime Breguet Atlantic et Atlantique 2 (programme arrêté mais générant une activité de rechanges et réparations).
- TP400-D6, programme destiné à motoriser l'avion de transport européen Airbus A400M.

TURBINES HELICOPTERES

Principales caractéristiques du secteur

Le marché des turbines d'hélicoptères se caractérise par une très grande diversité au niveau des applications, des fabricants (une vingtaine dans le monde), et des clients utilisateurs. Hormis les forces armées et certains cas particuliers d'applications civiles, les flottes existantes d'appareils sont de petite taille, contrairement au secteur de l'aviation civile.

La motorisation des hélicoptères est principalement conditionnée par le tonnage des cellules et en partie par le type de mission. Les hélicoptères peuvent être mono-moteur, bi-moteurs et parfois tri-moteurs.

Globalement, les applications couvertes sont les suivantes :

- domaine étatique et para public : police et surveillance de frontières, médical et secours,
- domaine civil : pétrolier off-shore, transport, tourisme et privé, travail aérien,
- domaine militaire : transport, attaque et appui sol, patrouille maritime.

Cela conduit à une très grande variété de moteurs et de versions associées. Quatre classes principales sont identifiées selon la gamme de puissance développée : classe 600/800 shp¹, classe 900/1 300 shp, classe 1 500/1 800 shp et classe 2 000/3 000 shp.

Le marché des turbines d'hélicoptères, comme le secteur de l'aviation civile, est constitué de deux activités :

- la vente aux hélicoptéristes de turbines installées sur les cellules neuves (première monte),
- l'après-vente reposant sur des contrats de ventes de pièces de rechange, de services et de réparations conclus avec les opérateurs, et nécessitant un important réseau mondial de supports client, compte tenu du grand nombre d'utilisateurs.

¹ shp : puissance en chevaux

Le profil d'un programme turbine d'hélicoptère est très comparable à celui d'un programme moteur d'avion civil tel que présenté précédemment.

Le couple cellule/moteur est le plus souvent unique et à l'origine d'un nouveau modèle. Toutefois, la tendance est aux motorisations multiples dans le cadre de l'évolution des cellules. Cette tendance est également constatée à l'occasion d'une spécialisation sur un type de mission particulier, réintroduisant de ce fait un facteur concurrentiel au sein d'un programme donné.

La notion de partenariat entre motoristes est moins développée que dans le domaine de la motorisation aéronautique civile, les principaux partenariats étant ceux développés entre Rolls-Royce et Turbomeca (RRTM, pour le moteur RTM322 de 2 500 shp équipant le NH90 et l'EH101) d'une part, Rolls-Royce, Turbomeca, MTU et ITP (MTR1 pour le moteur MTR390 de 1 100 shp équipant le Tigre) d'autre part.

La plupart des grands groupes motoristes d'avions occidentaux sont également présents sur le marché des turbines d'hélicoptères : SAFRAN (leader), General Electric, Pratt & Whitney, Rolls-Royce et Honeywell.

Produits et programmes du Groupe

SAFRAN est présent sur l'ensemble des quatre classes de motorisation d'hélicoptères décrites ci-dessus, principalement au travers des activités de Turbomeca.

- **Classe des turbines de 600/800 shp**

La famille des moteurs "Arrius" motorise notamment les hélicoptères EC120 et EC135 d'Eurocopter ainsi que l'A109 d'Agusta-Westland (Italie).

- **Classe des turbines de 900/1 300 shp**

Les familles des moteurs "Arriel" et TM333 équipent notamment les hélicoptères AS350 B, EC130 et EC145 d'Eurocopter, le S76 de Sikorsky, les Z9 et Z11 de AVIC (Chine), ainsi que les Dhruv et Chetaa de HAL (Inde). Le moteur Arriel 1 E2 motorise les 322 hélicoptères bi-moteurs UH145 d'Eurocopter commandés récemment par l'armée américaine.

Le MTR390, développé en coopération avec Rolls-Royce, MTU et ITP équipe le Tigre d'Eurocopter. Pour l'Espagne, il a fait l'objet d'un contrat de développement spécifique pour une version plus puissante du Tigre.

L'Ardiden, destiné à de nouvelles générations d'hélicoptères de la classe 5/7 tonnes, poursuit son développement avec la version Ardiden 1, récemment certifiée EASA. La version indienne Shakti, développée en partenariat avec l'industriel indien HAL et équipant la nouvelle version de l'hélicoptère Dhruv de HAL, a elle aussi été certifiée récemment. La dernière version Ardiden3 vise la motorisation d'hélicoptères en développement en Chine, en Russie et chez Agusta.

- **Classe des turbines de 1 500/1 800 shp**

La famille des moteurs "Makila" équipe en particulier les hélicoptères EC225 "Super-Puma" d'Eurocopter.

- **Classe des turbines de 2 000/3 000 shp**

Le RTM322 (en coopération à parts égales avec Rolls-Royce) équipe le NH90 de NH Industries et les EH101 et Apache de Agusta-Westland. Ce moteur, en concurrence avec le T700 de General Electric, a remporté douze des quatorze compétitions ouvertes pour la motorisation du NH90.

- **Activité de rechanges et services**

A l'instar de ce qui se passe en aviation civile, SAFRAN dispose d'une organisation internationale à même d'assurer au plus près du client, les activités de rechange et de service de ses turbines.

BALISTIQUE ET SPATIAL

Principales caractéristiques du secteur

Le secteur d'activité se décompose en deux segments principaux :

- le spatial civil incluant la propulsion des lanceurs destinés à la mise sur orbite de satellites et leur motorisation,
- le segment militaire incluant la propulsion de missiles balistiques et tactiques de tous types.

Dans le segment spatial civil, la technologie de la propulsion fait appel à deux types de technologies : les moteurs fusées à propergol solide et les moteurs fusées à ergols liquides. La propulsion des satellites est assurée soit par des propulseurs chimiques (ergols liquides), soit par des propulseurs électriques (moteurs dits plasmiques).

L'activité spatiale civile européenne est répartie entre les industriels de chaque pays de manière à ce qu'il y ait un juste retour en proportion de l'argent investi par les Etats. Ceci donne lieu à des accords entre les industriels pour répartir les activités en fonction des spécialités.

En Europe, dans un contexte d'activité spatiale institutionnelle faible, l'accès à l'espace passe obligatoirement par l'opérateur Arianespace qui est dominant sur le marché des lancements de satellites géostationnaires de télécommunications. SAFRAN est le motoriste principal d'Ariane.

Dans le segment militaire, les missiles balistiques constituent un élément essentiel des forces de dissuasion nucléaire des pays qui en sont dotés. Leur réalisation est, sauf en Grande-Bretagne, confiée à des constructeurs nationaux. La France est le seul pays européen à développer ses propres missiles balistiques.

Les commandes de missiles tactiques émanent des gouvernements. Un certain nombre de marchés importants, tels que les Etats-Unis, la Russie et la Chine, demeurent totalement ou partiellement fermés aux fournisseurs européens ou soumis à des politiques de préférence nationale.

Les deux segments civil et militaire se caractérisent par une étroite relation entre le motoriste et maître d'œuvre du lanceur ou du missile, ainsi que par des programmes de développement et d'industrialisation longs faisant l'objet d'un financement pris en charge sur des budgets institutionnels. Ceux de l'ESA¹ concernent l'espace civil en Europe, alors que les budgets relevant de la Défense Nationale concernent les applications militaires stratégiques. Le développement des missiles est également financé par les gouvernements clients.

Les activités de série portent le plus souvent sur des quantités limitées et la part des coûts fixes y est importante.

Produits et programmes du Groupe

SAFRAN est présent sur les segments spatial civil et militaire principalement au travers des activités de Snecma Propulsion Solide et Microturbo.

• La propulsion spatiale civile

SAFRAN est le motoriste principal d'Ariane, avec pour clients directs EADS Astrium, qui fournit lui-même les ensembles à Arianespace dans les activités de série, et l'ESA¹ dans les activités de développement :

- **Activités de série**, avec la fabrication des boosters à poudre, moteurs à propergol solide d'une poussée de 650 tonnes pour les accélérateurs d'Ariane 5 produits dans le cadre d'Europropulsion, société détenue à parité par SAFRAN et Avio ; le développement du moteur cryotechnique Vulcain de 110 à 140 tonnes de poussée qui équipe l'étage principal des versions G (Vulcain 1) et ECA (Vulcain 2) d'Ariane 5 ; enfin, la production du moteur cryotechnique HM7 de 7 tonnes de poussée équipant l'étage supérieur d'Ariane 5 version ECA.
- **Activités de développement**, avec le démonstrateur du nouveau moteur ré-allumable cryotechnique Vinci de 18 tonnes de poussée, envisagé pour l'étage supérieur d'une future version d'Ariane 5 à performance augmentée ou d'un futur lanceur européen complémentaire.

Concernant l'activité satellite, SAFRAN propose une propulsion électrique avec les moteurs plasmiques SPT100, en service sur les satellites géostationnaires et les moteurs PPS1350 de la sonde d'exploration lunaire SMART-1 de l'ESA.

• La propulsion de missiles balistiques

Dans le cadre du groupement d'intérêt économique G2P (75 % SAFRAN — 25 % SME, filiale de SNPE), SAFRAN est en charge de la motorisation des missiles de la force nucléaire océanique stratégique française, et en particulier du programme de développement de la 3ème génération (M51).

• La propulsion de missiles tactiques et des cibles

SAFRAN assure la propulsion des missiles MBDA Mistral et des missiles de croisière Apache et Scalp ainsi que leurs dérivés Storm Shadow. Le Groupe assure aussi la motorisation des cibles C22 de MBDA, des cibles américaines MQM 107 pour les besoins de l'US Air Force et des cibles de la société italienne Galileo (ex-Meteor) pour les forces de l'OTAN en Europe.

¹ ESA : Agence Spatiale Européenne

1.4.2 EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES

Le groupe SAFRAN est l'un des tout premiers acteurs aéronautiques mondiaux dans le domaine des équipements mécaniques, hydro-mécaniques et électro-mécaniques.

La branche Equipements Aéronautiques se répartit en quatre secteurs d'activité principaux :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Systèmes d'atterrissage et avion	Trains d'atterrissage, roues et freins, système de contrôle atterrissage/freinage et services associés, systèmes de ventilation et de filtration
Systèmes et équipements moteur	Nacelles et inverseurs de poussée, système de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance
Systèmes électriques et ingénierie	Câblage, système de liaisons électriques et ingénierie
Autres équipements	Connecteurs et petits moteurs électriques

Elle assure la conception, la production ainsi que la vente des produits concernés ; elle gère aussi la maintenance, la réparation et les services connexes afférents ainsi que la vente de pièces détachées.

Le potentiel de croissance des activités Equipements Aéronautiques de SAFRAN est très important car le Groupe bénéficie de positions de premier plan, sur chacun de ses secteurs d'activité, dans les grands programmes récents d'avions commerciaux, court moyen et long courrier, de Boeing (B787, B737-NG) et d'Airbus (A350 et A380).

La maîtrise des technologies dans de nombreux domaines des équipements aéronautiques permet au Groupe d'être un partenaire privilégié des fabricants aéronautiques, capable de leur proposer une offre complète de produits et de services. SAFRAN est notamment le seul fournisseur complet « ATA 32 » (trains+freins+systèmes).

La forte capacité d'innovation de SAFRAN lui a permis de construire des positions de leader ou d'acteur majeur sur ses marchés. Les concurrents rencontrés sont présents dans plusieurs secteurs d'activités, comme Hamilton-Sunstrand (Groupe UTC), Honeywell et Goodrich, soit spécialisés sur un ou deux secteurs d'activités seulement, comme Liebherr, Spirit, Moog, Zodiac, Thales, Meggitt, Avio, Latelec ou Fokker.

De façon moins systématique que dans les activités de Propulsion Aéronautique et Spatiale, SAFRAN a développé dans les équipements aéronautiques un certain nombre d'alliances ou de partenariats, produit par produit ou programme par programme.

Les caractéristiques des marchés sont décrites ci-dessous par secteur d'activité.

SYSTEMES D'ATTERRISSAGE ET AVION – TRAINS D'ATTERRISSAGE, ROUES ET FREINS, SYSTEMES ET SERVICES ASSOCIES

La branche Equipements aéronautiques est présente dans le secteur des systèmes d'atterrissage, principalement au travers des activités de Messier-Dowty (trains d'atterrissage), Messier-Bugatti (roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage) et Messier Services (réparation), sociétés du groupe SAFRAN.

Principales caractéristiques du secteur

Le secteur comprend trois principales lignes de produit : les trains d'atterrissage, les roues et freins, et les systèmes d'atterrissage/freinage.

Le marché des trains d'atterrissage des avions commerciaux se répartit principalement entre SAFRAN, Goodrich (Etats-Unis) et Liebherr (Allemagne). Des acteurs de niche sont positionnés sur des segments spécifiques (avions d'affaires, hélicoptères, drones...). L'exigence technologique est forte car un train d'atterrissage doit supporter des charges extrêmes pendant les manœuvres au sol : il doit être léger, compact et robuste, tout en devant être adapté et optimisé selon le design de l'avion. Son modèle économique est caractérisé par un développement long, qui débute dès les premières phases de développement de l'avion, des quantités produites limitées, et des flux de services réguliers. Les enjeux technologiques sont l'utilisation de nouveaux matériaux pour améliorer la résistance des pièces, de nouveaux process de production plus respectueux de l'environnement (disparition du chrome) et l'optimisation acoustique.

Le marché actuel des freins et roues concerne environ 15 000 avions équipés, et se décompose à parité en deux segments : les avions équipés de freins acier (frein de 1ère génération) et les avions équipés de freins carbone, dont SAFRAN est l'inventeur. Ce dernier marché est en forte croissance depuis les années quatre vingt compte-tenu, outre la croissance du trafic aérien, du remplacement progressif des freins acier par des freins carbone. Le marché des roues et freins est aujourd'hui partagé entre quatre grands acteurs mondiaux : SAFRAN, Goodrich (Etats-Unis), Honeywell (Etats-Unis) et Meggitt (R.U).

Le marché des systèmes d'atterrissage/freinage, concerne les systèmes de freinage, d'extension et de rétraction du train d'atterrissage et de monitoring, avec comme principaux acteurs SAFRAN, Goodrich (Etats-Unis), GE Aviation Systems (RU) et Crane Aerospace & Electronics (Etats-Unis). La structure des marchés pour chacun est très variable : alors que le marché des systèmes de freinage est partagé entre SAFRAN et Crane, celui des systèmes d'extension/rétraction est fragmenté avec 50 % détenus par d'autres acteurs que ceux mentionnés précédemment.

Produits et programmes du Groupe

• Trains d'atterrissage

SAFRAN assure la conception, la production et le support après-vente de trains d'atterrissage d'avions et d'hélicoptères de toutes tailles, civils et militaires. Elle réalise également l'intégration, lorsque le client le demande, de systèmes associés. Enfin, elle assure l'assistance technique et la distribution des pièces de rechange nécessaires à l'exploitation de ses équipements.

Pour ces ensembles structuraux, SAFRAN est leader mondial, avec une flotte de 19.000 appareils de tous types équipés. Le Groupe compte trente trois clients avionneurs parmi lesquels Airbus, Boeing, Bombardier et Dassault, et 2000 opérateurs militaires et civils. Parmi les principaux programmes d'avions commerciaux, on compte toute la famille Airbus, y compris l'A350, et le B787 Dreamliner pour Boeing, premier contrat avec l'avionneur américain. Le Groupe est également très présent dans les applications militaires, avec l'équipement des avions A400M, Rafale, EFA/Typhoon et des hélicoptères Eurocopter, ainsi que dans le segment des avions d'affaires et régionaux (ATR42, RJ, Falcon 7X, SuperJet 100, appareils Bombardier, Hawker Beechcraft, Fokker et Piaggio...).

• Roues et freins, systèmes de contrôle atterrisseurs/freinage

SAFRAN assure la conception, la production et le support après-vente de roues et de freins carbone pour avions. Elle intervient aussi dans le domaine des systèmes électroniques et électro-hydrauliques pour le freinage des avions, la surveillance pneus/freins/atterrisseurs et les manœuvres des trains d'atterrissage.

Le Groupe est principalement positionné auprès d'Airbus, notamment dans les applications civiles sur l'A320 et dans une moindre mesure sur l'A300/A310 et l'A330/A340, et dans le domaine militaire sur l'A400M et le Rafale. Les derniers succès remportés sur l'A350, le B737 NG et le B787 viennent renforcer ses relations avec Boeing et conforter son statut de leader dans le secteur.

La part de marché mondiale du Groupe sur les roues et freins carbone équipant les avions de plus de 100 places est de 45 %¹. Les flottes équipées des roues et freins SAFRAN représentent aujourd'hui 4 600 avions, dont 2 800 équipés en éléments carbone. L'âge moyen de ces flottes ne dépasse pas cinq ans pour la moitié d'entre eux, offrant au Groupe des perspectives de revenus futurs à flotte constante non seulement très importants, mais aussi très rentables compte tenu du modèle économique de cette activité (SAFRAN est rémunérée à chaque atterrissage des avions équipés).

Dans le domaine des systèmes électroniques de contrôle des trains et des freins, la position de SAFRAN est confortée par son avance technologique dans le domaine des freins électriques et sa capacité à proposer une offre complète aux clients incluant les trains d'atterrissage, les freins et roues et leur système de contrôle.

• Services liés aux trains d'atterrissage, roues et freins et systèmes associés

SAFRAN assure la maintenance de la totalité des produits du Groupe mais aussi celle des produits concurrents sur toute la gamme des appareils de 10 tonnes et plus. Des partenariats mis en place à 50/50 en Asie, aux Etats-Unis et en France lui permettent d'offrir des solutions dédiées aux avions régionaux ou d'affaires.

SYSTEMES D'ATTERRISSEMENT ET AVION – SYSTEMES DE VENTILATION ET FILTRATION

• Systèmes de ventilation pour avions

A travers sa filiale Technofan (société cotée sur le segment C d'Euronext Paris), SAFRAN conçoit, produit et commercialise des systèmes de ventilation cabine, avionique et refroidissement de freins pour avions commerciaux, hélicoptères et avions militaires.

• Filtres

A travers sa filiale Sofrance, SAFRAN produit et commercialise une large gamme de systèmes de filtration pour application carburant, lubrification, air et hydraulique.

SYSTEMES ET EQUIPEMENTS MOTEUR – NACELLES ET INVERSEURS DE POUSSEE

La branche Equipements aéronautiques est présente dans le secteur nacelles et inverseurs de poussée au travers des activités d'Aircelle, société du groupe SAFRAN.

Principales caractéristiques du secteur

La nacelle est constituée par la carène du moteur, l'entrée d'air, la tuyère et l'inverseur de poussée, ce dernier élément permettant de renverser le flux du moteur pour apporter un complément de freinage. L'inverseur de poussée représente environ la moitié de la valeur de l'ensemble de la nacelle. Le marché s'est organisé autour de ces sous-ensembles qui requièrent des compétences techniques à la fois spécifiques et variant en fonction de la taille et de la complexité des nacelles. SAFRAN compte parmi ses principaux concurrents Goodrich et Spirit.

¹ Source SAFRAN

Produits et programmes du Groupe

SAFRAN assure la conception, la production et le support après vente des nacelles, sur le segment des avions d'affaires, des avions régionaux et des avions commerciaux de plus de 100 places. Le Groupe est aussi présent dans les aérostructures, notamment en composites.

Fort de sa capacité reconnue dans la production de grandes nacelles complètes (A340-500/600 et A380) et de sa maîtrise des technologies acoustiques, SAFRAN se situe parmi les trois leaders mondiaux, avec une part de marché de 25 %¹. L'alliance récente avec General Electric, via sa filiale Middle River Aircraft System, sur le modèle du partenariat pour le programme moteur CFM, permettra de développer conjointement les nacelles destinées aux moteurs du futur avion moyen courrier, renforçant ainsi la position de SAFRAN dans la durée.

SYSTEMES ET EQUIPEMENTS MOTEUR – SYSTEMES DE REGULATION ET TRANSMISSIONS DE PUISSANCE

La branche Equipements aéronautiques est présente dans le secteur Systèmes de régulation et équipements moteur, transmissions de puissance, au travers des activités de Hispano Suiza, société du groupe SAFRAN.

SAFRAN conçoit, produit, commercialise et assure la maintenance d'une gamme étendue de transmissions de puissance mécaniques pour moteurs d'avions civils et militaires. Ses clients sont principalement les sociétés du groupe SAFRAN.

L'expertise technique reconnue dans le domaine de la transmission de puissance a permis le développement des contrats avec Rolls-Royce et, plus récemment, avec Eurocopter et de conforter la position de SAFRAN parmi les leaders dans ce domaine.

SAFRAN a une forte capacité d'innovation en électronique de puissance, notamment dans le domaine de l'ETRAS (Electrical Thrust Reverser Actuation System) : il a récemment développé et mis en service sur l'A380 le seul système de commande électrique de nacelle existant aujourd'hui dans le monde. Il s'agit là d'une avancée technologique majeure qui, associée aux compétences de SAFRAN dans le domaine des moteurs et dans le câblage électrique, place le Groupe en excellente position pour faire partie des grands acteurs mondiaux de la génération et de la distribution électrique à bord des générations d'avions plus électriques de demain.

SYSTEMES ELECTRIQUES ET INGENIERIE

- **Câblage et systèmes de liaisons électriques**

La branche Equipements aéronautiques est présente dans le secteur Câblage et systèmes de liaisons électriques au travers des activités de Labinal, société du groupe SAFRAN.

SAFRAN fournit des systèmes de câblages et des prestations de services et d'ingénierie sur les marchés aéronautiques, spatiaux et de défense.

Très présent chez Boeing et Airbus, le Groupe est le leader mondial sur le marché du câblage d'avion, dont une part importante est encore assurée en interne chez les avionneurs.

- **Ingénierie**

La branche Equipements aéronautiques est présente sur le marché de l'ingénierie au travers des activités de Teuchos, société du groupe SAFRAN. Cette société fournit des prestations de services en ingénierie sur les marchés aéronautique et automobile. Son expertise est utilisée par les différentes sociétés de Groupe, mais aussi par des clients majeurs de l'Aéronautique (EADS) et de l'automobile (Renault, Peugeot).

AUTRES EQUIPEMENTS

- **Connecteurs**

A travers sa filiale Cinch Connectors Inc., SAFRAN conçoit, fabrique et commercialise des gammes de connecteurs et produits d'interconnexion pour le marché des véhicules commerciaux terrestres et pour certains segments des marchés de l'aéronautique, de l'armement, des télécommunications et de l'informatique.

- **Petits moteurs électriques**

A travers sa filiale Globe Motors, SAFRAN conçoit, fabrique et commercialise une large gamme de moteurs et actionneurs électriques de précision, pour l'industrie automobile, l'aéronautique et l'industrie de l'armement.

¹ Source SAFRAN

1.4.3 DEFENSE SECURITE

La branche Défense Sécurité du groupe SAFRAN est organisée depuis juin 2007 en deux entités, Sagem Défense Sécurité spécialisé dans les activités avionique et optronique, et Sagem Sécurité, spécialisé dans les activités de sécurité.

Les activités de la branche Défense Sécurité se décomposent en trois secteurs principaux :

Secteur d'activité	Principaux produits concernés
Avionique	Gyroscopes et centrales inertiels, capteurs et systèmes de navigation
Optronique	Fantassin du futur, programme viseurs, équipements de vision nocturne
Sécurité	Solutions de sécurité, terminaux sécurisés, cartes à puce

DEFENSE

SAFRAN exploite en France et à l'étranger, pour lui-même ou pour le compte de tiers, des équipements d'aide à la navigation, ainsi que des équipements électroniques, optiques, optroniques, cryptologiques et mécaniques dans les domaines de l'aéronautique civile et militaire et de la défense.

Les principaux partenaires et clients de SAFRAN sont des clients étatiques et des groupes d'origine européenne tels que Thales, EADS, BAe Systems, MBDA, Finmeccanica, Saab AB, Alenia, Dassault ou encore DCNS.

D'autres plate-formistes, équipementiers et systémiers de renom présents dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense à l'international, peuvent aussi devenir des partenaires et clients du Groupe, notamment aux Etats-Unis, en Israël, en Russie, en Chine, en Inde, en Corée du Sud, en Afrique du Sud, au Canada ou au Brésil.

L'activité Défense se scinde en deux secteurs : l'Avionique et l'Optronique.

Avionique

La branche Défense Sécurité est présente dans le secteur de l'avionique au travers des activités de Sagem Défense Sécurité, société du groupe SAFRAN, et de ses filiales Sagem Avionics Inc. (pilotes automatiques pour avions, actionneurs et modules d'acquisition et de traitement de données embarquées), Robonic Oy (systèmes de catapultage de drones) et Astrac (modernisation d'avions de combat).

Le secteur Avionique couvre les technologies de navigation ainsi que le développement et la production d'une vaste gamme d'équipements, allant du petit gyroscope vibrant pour armements légers, jusqu'aux capteurs de navigation de précision des sous-marins nucléaires. Les applications correspondant à cette offre sont nombreuses et couvrent tous types de plates-formes et systèmes complets de navigation tels que véhicules et bâtiments de combat, avions, hélicoptères, drones, et armements guidés. SAFRAN prend en compte la totalité de la chaîne avionique embarquée, savoir-faire appliqué à l'ensemble d'un projet de modernisation d'avions civils et militaires.

Optronique

La branche Défense Sécurité est présente dans le secteur de l'optronique au travers des activités de Sagem Défense Sécurité, société du groupe SAFRAN, et de ses filiales Vectronix (produits optroniques, essentiellement jumelles Vector, Jim LR) et Sofradir (numéro 2 mondial dans le domaine de la détection infrarouge).

SAFRAN est spécialisée en technologies de l'optronique infrarouge et propose une gamme complète d'équipements et systèmes, comme des jumelles légères de vision nocturne, le périscopie de grands sous-marins, le système du fantassin du futur (FELIN) et la "boule optronique" pour avions et systèmes d'armes. Le Groupe propose aussi une gamme complète d'équipements infrarouges pour la détection, l'alerte, l'autoprotection, le guidage terminal, la veille et la poursuite, la visée et le contrôle de tir. Il a récemment poursuivi ses développements et fabrication de détecteurs de grande sensibilité destinés à la réalisation des caméras thermiques de haute résolution pour la plupart des grands marchés, tant en Europe et en Asie, qu'aux USA. L'optronique trouve ses applications dans les domaines aéroterrestre, aéronaval, aéronautique et spatial.

SECURITE

La branche Défense Sécurité est présente dans le secteur de la Sécurité autour de Sagem Sécurité, société du groupe SAFRAN et leader mondial des solutions biométriques, de ses filiales Sagem Orga (quatrième acteur mondial de la carte à puce), Sagem Morpho (spécialisé dans les systèmes de reconnaissance biométrique), Sagem Identification ex Sdu-I (leader européen dans l'impression de documents sécurisés et les solutions d'identité) et d'une participation (22,3%) dans Ingenico (leader dans les activités monétiques).

A travers ces sociétés, SAFRAN maîtrise les technologies de pointe dans les domaines de la biométrie, les logiciels embarqués – y compris les systèmes d'exploitation de cartes à puce –, les techniques d'impression sécurisée et la cryptologie, qui lui sont nécessaires pour accéder aux marchés clés visés.

Sur cette base de connaissances, l'objectif du Groupe est en effet de devenir un leader mondial en solutions d'identité numérique, un acteur de premier plan du contrôle des flux de personnes et des flux de biens aux frontières et un acteur majeur dans la sécurité des sites sensibles.

Ce développement est recherché selon trois axes majeurs : une croissance « organique » des activités propres aux marchés visés de l'ordre de 15 % par an, un renforcement permanent de l'offre technologique, éventuellement accompagné de partenariats, et une croissance externe sur des marchés connexes aux siens par des acquisitions significatives et ciblées.

Principales caractéristiques du secteur « solutions d'identité et contrôle des flux et d'accès »

• Définitions

Les solutions d'identité consistent à reconnaître des individus et à leur délivrer des titres matérialisant leur identité et les droits qui leur sont ouverts. S'inscrivent par exemple dans ce cadre les systèmes d'état civil (délivrance de passeports ou cartes d'identité), électoraux (cartes d'électeurs), de permis de conduire, de délivrance de visas, et de cartes de santé (exemple de la carte Vitale en France).

Les titres d'identification sécurisés émis ou autres modes de reconnaissance mis en œuvre permettent la gestion des flux de transactions constitués par l'exercice effectif des droits : passage de frontière permis par un passeport sécurisé - et éventuellement un visa -, participation à des élections, admission au bénéfice de droits sociaux, et droits d'accès au réseau téléphonique matérialisés dans la carte SIM (Subscriber Identity Module). Protégeant le détenteur du droit et assimilé, la transaction est authentifiée et ne peut ainsi être répudiée, ce qui est notamment important dans le domaine des transactions à contenu financier (paiements par carte bancaire ou e-commerce).

Le contrôle d'accès physique ou logique aux locaux ou systèmes d'information sensibles nécessite l'installation de terminaux biométriques qui sont des outils polyvalents (biométrie, lecteurs de cartes à puces, codes PIN) d'identification précise et fiable des individus. Ils peuvent être fournis isolément, activité en net développement (par exemple en Australie ou en Inde) ; ils peuvent aussi s'inclure, avec d'autres éléments d'observation et de contrôle, dans des systèmes de sécurisation des accès à des sites sensibles de tout type, financiers, administratifs ou industriels.

• Marchés technologiques liés

Les systèmes d'identification par empreintes digitales (AFIS) représentent un marché très concentré, avec NEC, Motorola, Cogent Systems et SAFRAN, leader mondial avec 39 %¹ de part de marché. Parvenus à maturité dans leurs applications d'aide à l'élucidation de crimes au service des plus grands laboratoires mondiaux de police scientifique, les marchés AFIS connaissent actuellement un rebond important grâce au développement international des applications de délivrance et de vérification (notamment aux passages aux frontières) de passeports et autres documents d'identification biométrique (carte d'identité, carte de santé, ...).

Les marchés des applications multiples de la gestion des identifications et du contrôle des flux sont fortement concurrentiels ; ils regroupent de nombreux acteurs industriels (L-1 Identity Solutions, Cognitec, ...) et de grands intégrateurs (IBM, Unisys, ...) sur des métiers différents, offrant à SAFRAN l'opportunité de se positionner diversement, dans une logique de « coopération ».

Avec une part de marché estimée à 9 %², SAFRAN est un acteur international majeur dans le domaine des cartes à puce. Les autres principaux acteurs du marché sont Gemalto, Oberthur Card Systems et Giesecke & Devrient .

SAFRAN compte actuellement parmi les principaux acteurs globaux dans le domaine des solutions d'identité, avec une part de marché que le Groupe estime de l'ordre de 12 %³, selon les critères retenus par l'étude Pira International 2007. Cette position reflète les activités de SAFRAN en tant que :

- fournisseur de technologie (carte à puce, passeport biométrique, terminaux de contrôle d'accès, composants cryptographiques, ...),
- sous-systémier (AFIS, reconnaissance faciale ou iris, ...),
- fournisseur de services à valeur ajoutée (dématisation de données sensibles, impression sécurisée, personnalisation, ...) et intégrateur de solutions clés en mains.

¹ Source : Etude Frost & Sullivan 2007 « World AFIS market »

² Source : Etude Gartner 2007 « Market trends : Chip cards and chip card semiconductors, worldwide »

³ Source : Etude Pira International 2007 « The Future of Personal Identification Market »

Principaux champs d'application des technologies du Groupe

• Polices scientifiques

SAFRAN a été un pionnier dans le domaine des méthodes électroniques et numériques de traitement des empreintes, grâce aux systèmes informatiques AFIS (Automated Fingerprint Identification System, ou identification automatisée par empreintes digitales), avec une première génération de ces systèmes, appelée « XL ».

Le système actuel, le METAMORPHO™, est un APFIS (Automated Palm and Fingerprint Identification System – puisqu'il analyse aussi les empreintes palmaires et autres caractéristiques permettant d'identifier les personnes. METAMORPHO™ est au cœur d'un système appelé Morpho™ Police, constitué d'un ensemble de solutions d'identification criminelle, permettant d'accompagner les forces de police de la scène de crime jusqu'au tribunal.

Grâce au fonctionnement tout-numérique en réseau de ses stations de travail, et son ouverture à d'autres technologies liées à l'image (gestion de portraits, cicatrices...) ; Morpho™ Police a permis les avancées suivantes :

- Une très forte augmentation du taux de résolution des affaires criminelles,
- L'identification en temps réel des suspects et criminels,
- Le passage à des procédures de travail sans papier.
- La facilitation des échanges d'informations entre organisations similaires de polices scientifiques partageant les mêmes standards.

• Transports

L'offre de produits à destination du transport vise la sécurité routière, ferroviaire et la sûreté aéroportuaire.

Dans le domaine de la sécurité routière, les produits de SAFRAN couvrent l'ensemble des besoins en matière de contrôle des règles de sécurité routière (vitesse, signalisation...) incluant solutions manuelles et systèmes numériques entièrement automatisés.

Dans le domaine de la sécurité ferroviaire, SAFRAN a plus de cinquante ans d'expérience, qu'il s'agisse de signalisation ferroviaire, de surveillance, d'aide à la conduite des trains ou de radars de mesure de vitesse des trains et des systèmes d'information voyageurs.

Dans le domaine aéroportuaire, la tendance actuelle au renforcement de la sécurité a nécessité l'engagement fort et conjoint des diverses parties présentes sur les sites : autorités aéroportuaires, compagnies aériennes et administrations, aviation civile, police aux frontières et douanes. SAFRAN coopère avec toutes les organisations nationales et internationales qui ont une influence sur le développement des nouvelles technologies dans l'aérien. C'est un fournisseur référencé de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) et de l'IATA (International Air Transport Association). SAFRAN est un partenaire mondial de l'ACI (Airport Council International) et participe très activement au groupe de travail "Simplifying Passenger Travel" qui vise à faciliter et à rendre plus sûr le voyage aérien. La sûreté aéroportuaire peut être mise en cause par des agressions internes ou externes, physiques ou logiques. SAFRAN propose des protections contre chacune de ces menaces.

• Cartes sécurisées

La carte à puce est un maillon important de l'offre globale de solutions, car elle constitue l'interface privilégiée entre l'individu -titulaire de droits- et les systèmes physiques et logiques de contrôle et de gestion de ces droits. Elle trouve ses domaines d'application tant dans les solutions d'identité qu'au profit des opérateurs de télécommunications ou bancaires.

Cette synergie entre solutions, applications et « composants » cartes offre des avantages majeurs :

- Rapidité, tant dans la conception des produits cartes, que dans leur mise en oeuvre dans les terminaux et les systèmes,
- Capacité d'innovation et de proposition d'offres originales.

1.5 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité du groupe SAFRAN est une activité de haute technologie et à forte valeur ajoutée. Qu'il s'agisse de moteurs ou d'équipements aéronautiques, de matériels de défense et de sécurité, les niveaux de technologie recherchés sont très élevés, particulièrement dans un contexte de globalisation de ces marchés. Pour atteindre cet objectif, le groupe SAFRAN fait appel aux meilleures connaissances disponibles dans les domaines de la mécanique, de l'aérodynamique, des écoulements réactifs, de la technologie et de la thermodynamique, des matériaux métalliques ou composites, de l'électronique. La Recherche & Technologie (R&T) couvre l'ensemble des activités d'études, recherches et démonstrations technologiques qui assurent au Groupe la maîtrise des savoir-faire lui permettant de développer ses produits avec un risque, un délai et un coût minimal.

Plus en aval, la Recherche et Développement (R&D) correspond à la conception du produit, la fabrication des prototypes, les essais de mise au point et les essais de qualification servant à démontrer que le produit satisfait aux spécifications du client et aux règlements applicables.

L'ensemble constitue la RTD (Recherche, Technologie et Développement). Il s'agit d'un ensemble d'activités fondamentales pour la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Son coût, dont 60 % est autofinancé, représentait en 2008 environ 1,2 milliard d'euros, soit près de 12 % du chiffre d'affaires. Ce niveau traduit l'importance accordée à la préparation de l'avenir et au développement de nouveaux produits et programmes.

La Recherche et Technologie est organisée sur un modèle essentiellement décentralisé, permettant une meilleure focalisation de chaque société sur ses objectifs. En complément, le développement des synergies technologiques est un effort permanent dans le Groupe. Pour plus d'efficacité, des pôles de compétences appuyés sur les expertises de plusieurs filiales ont été structurés dans les disciplines les plus transverses telles que matériaux et procédés, acoustique, électronique de puissance, monitoring, logiciels critiques...

Des enjeux majeurs orientent la Recherche et Technologie du Groupe et drainent la partie la plus importante des budgets : ils sont en rapport direct avec les positions occupées actuellement par SAFRAN sur ses marchés ou celles visées à terme.

1.5.1 LES GRANDS AXES TECHNOLOGIQUES

AMELIORER LA PERFORMANCE DES MOTEURS

Les objectifs de performance de la propulsion à horizon 2020 et les contraintes d'acceptabilité des futurs moteurs aéronautiques ont été définis il y a deux ans au sein d'ACARE¹. Réduction de la consommation de 20 %, réduction des émissions polluantes de 60 % et diminution du bruit perçu par deux, sous-tendent les initiatives prises pour préparer, entre autres, la succession du CFM56 sur les avions mono-couloir de nouvelle génération envisagée au cours de la prochaine décennie.

Cette préparation est conçue selon deux options technologiques :

- Le LEAP-X, moteur turbofan d'architecture classique, intègre, pour ce qui concerne les modules de responsabilité Snecma dans CFM, des technologies avancées comme une soufflante allégée en matériau composite, une turbine basse pression lente et un prélèvement d'énergie augmenté destiné à la production d'électricité à bord. Ce moteur, disponible dès l'échéance 2016, apportera des améliorations déterminantes par rapport aux performances actuelles notamment en termes de consommation de carburant ;
- La deuxième option intègre un niveau plus élevé d'innovation, dans la ligne ACARE dont les objectifs imposent des ruptures dans l'architecture des moteurs. A cet effet, plusieurs voies, telle que la soufflante contrarotative, "open rotor", font l'objet d'explorations poussées dans le cadre de programmes européens, comme VITAL, programme du 6^{ème} PCRD² piloté par Snecma, ou DREAM³ qui vient d'être lancé au titre du 7^{ème} PCRD. Ces concepts pourront être ultérieurement évalués par des démonstrations réalisées dans le cadre de la Joint Technology Initiative "Clean Sky". Ce programme, approuvé fin 2007 par le Conseil Européen, accompagnera les développements technologiques jusqu'en 2013.

Le transport régional et le transport d'affaires sont deux segments de l'aéronautique à fort potentiel de développement : ils sont demandeurs de moteurs de nouvelle génération aux consommations réduites et bénéficiant d'une empreinte sonore moindre. Sur ces segments, SAFRAN met à profit l'expérience acquise sur les modules basse pression grâce au CFM56, sur les parties chaudes grâce au M88, ainsi que les avancées obtenues sur plusieurs programmes européens depuis le 5^{ème} PCRD. En 2008, le moteur SaM146 a réalisé une grande partie de ses essais en vol sur les premiers Superjet 100, dont la certification est prévue en 2009 et le démonstrateur du corps HP du Silvercrest, moteur destiné à l'aviation d'affaires, a passé avec succès le stade des essais au sol.

Les turbines d'hélicoptère sont également soumises à des impératifs de réduction de la consommation et de moindre impact environnemental. A cet effet, Turbomeca a entrepris des programmes technologiques couvrant des domaines similaires afin de répondre aux besoins futurs des marchés d'hélicoptères.

¹ ACARE : Advisory Council for Aeronautics Research in Europe

² PCRD : Programme Cadre pour la Recherche et le Développement technologique

³ DREAM : ValiDation of Radical Engine Architecture Systems

Le besoin d'alléger les avions et les hélicoptères et leurs équipements induit un recours accru aux matériaux composites. Les moteurs et équipements de SAFRAN, qu'il s'agisse de moteurs, de nacelles, de trains d'atterrissage ou de freins, se caractérisent par des sollicitations très fortes, et notamment plus sévères que celles concernant d'autres parties de l'avion, telles que la cellule. Aussi, des solutions technologiques spécifiques sont développées par le Groupe dans le domaine des matériaux composites. L'intégration de contrefiches en carbone composite tissé multi-D sur les premiers trains d'atterrissage du B787 Dreamliner est une parfaite illustration du positionnement « pionnier » de SAFRAN dans l'innovation technologique.

La poursuite de l'effort de recherche dans la propulsion fusée, domaine d'avenir où les exigences technologiques y sont très élevées, est une des priorités de SAFRAN. Ce positionnement a permis au Groupe depuis plusieurs années d'accompagner avec succès les activités d'Ariane 5 sur le marché du transport spatial, avec six tirs pleinement réussis jusqu'à présent.

L'AVION PLUS ELECTRIQUE

La mutation vers un recours accru à l'énergie électrique, entamée sur les programmes A380 et B787, se poursuit et sera un trait distinctif de la prochaine génération d'avion mono-couloir. SAFRAN se doit d'inscrire sa future offre d'équipements dans cette voie, et à ce titre de préparer les technologies qui les rendront compétitifs en termes de performances, fonctionnalités et coût de possession.

A cet effet, le Groupe mène avec les avionneurs plusieurs programmes technologiques dans un cadre européen ou français. En France, plusieurs projets ont été lancés au sein des pôles de compétitivité mis en place par le gouvernement pour favoriser la recherche et l'innovation dans le secteur. A l'intérieur du Groupe, des projets ont également vu le jour, au sein du centre d'excellence SPEC¹ consacré aux technologies de l'électronique de puissance, et dans le cadre de l'initiative AMPERES dédiée aux démonstrations de systèmes à forte intégration, comme celle de l'e-APU en 2008. Cet effort est accompagné de nombreuses coopérations, académiques avec une dizaine de laboratoires du CNRS, et technologiques avec des partenaires comme Alstom, Schlumberger, Schneider, chacun étant reconnu en pointe en électrotechnique dans son secteur.

BRANCHE DEFENSE SECURITE

La Navigation

Les marchés de la navigation aérienne, terrestre, navale, satellitaire et des armements sont en développement et en mutation : l'intégration des mobiles dans des ensembles coopératifs, les besoins croissants d'autonomie, le nécessaire continuum entre sol et bord au moyen de liaisons sécurisées sont quelques moteurs du renouvellement de la demande et des technologies associées, en particulier dans le domaine des senseurs inertiels et infrarouge.

La Sécurité

Le maintien du leadership de Sagem Sécurité dans les systèmes biométriques, les terminaux associés et les systèmes de titres d'identité est assuré par un effort de R&T notable sur l'amélioration des algorithmes d'identification et de capture des données biométriques, ainsi que sur l'accroissement des capacités anti-fraude ou l'extraction d'information dans des contextes difficiles.

1.5.2 PARTENARIATS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Pour mettre en œuvre sa stratégie de R&T, SAFRAN prend appui sur des partenaires qui lui apportent expertise scientifique et technologique. Ainsi sont réunies les deux conditions du succès : la perception des besoins avérés ou latents des marchés par le contact client et l'ouverture sur l'univers de plus en plus complexe et multidisciplinaire de la science et la technologie.

Pour les premiers échelons de la R&T, SAFRAN a construit en France un réseau de partenaires scientifiques au sein de la recherche universitaire ou appliquée. L'ONERA en est un partenaire privilégié et intervient dans de nombreux domaines : aérodynamique, énergétique, matériaux, ... Mais au-delà, ce sont 15 laboratoires ou instituts avec lesquels SAFRAN a conclu des accords de partenariat de long terme qui en font de véritables pôles externes de recherche dans plusieurs domaines. Les partenariats avec ces laboratoires s'inscrivent dans leur majorité dans un accord cadre entre SAFRAN et le CNRS, qui a été renouvelé en 2008. Au total, SAFRAN soutient les travaux d'une centaine de doctorants et apporte à ses partenaires scientifiques un support financier annuel significatif. En outre, SAFRAN est membre fondateur de la FNRAE (Fondation Nationale de Recherches pour l'Aéronautique et l'Espace) et de la Fondation de Coopération de Recherche à laquelle est adossé le RTRA (Réseau Thématique de Recherches Avancées) Aéronautique et Espace de Toulouse. SAFRAN est aussi un acteur majeur de plusieurs pôles de compétitivité, en particulier de System@tic, d'Aerospace Valley et d'ASTech.

¹ SPEC : Safran Power Electronics Center

SAFRAN est actif dans les instances et programmes de l'Union Européenne. Le Groupe a participé à la construction des SRA¹ et est membre de l'ACARE. Dès les premiers PCRD, il a joué un rôle de premier plan sur les programmes de recherches aéronautiques, en particulier ceux consacrés à la réduction des nuisances et à la préservation de l'environnement. Il contribue activement à la mise au point de briques technologiques et à la démonstration des solutions satisfaisant les objectifs ACARE 2020. Plus récemment SAFRAN a pris une part active dans la fondation de la Joint Undertaking Clean Sky qui réunit les acteurs les plus importants de la R&D aéronautique et la Commission Européenne dans le cadre du programme de démonstrations portant sur les cellules, les moteurs et les systèmes qui s'achèvera en 2013.

SAFRAN collabore en outre avec plusieurs universités prestigieuses aux Etats-Unis, parmi lesquelles Stanford et Virginia Tech.

La propriété intellectuelle de ces travaux est définie contractuellement au démarrage des projets entre les partenaires. Le principe généralement admis est que la propriété intellectuelle est dévolue aux partenaires qui les ont menés ou cofinancés, et que dans tous les cas SAFRAN bénéficie a minima des droits d'exploitation dans son domaine.

1.5.3 INNOVATION ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'innovation est au cœur de la stratégie de SAFRAN : la compétitivité de ses produits repose en grande partie sur l'intégration réussie de rupture ou différenciation technologique apportant au client un avantage décisif. Plusieurs exemples suffisent à démontrer la capacité de SAFRAN à produire des innovations de rupture dans des domaines aussi variés que le frein électrique, l'aube fan composite, le gyroscope à résonance hémisphérique, etc... La mise en place d'équipes transverses, exploitant la diversité des expertises disponibles dans le Groupe constitue une organisation efficace et performante, de plus en plus pratiquée sur des projets innovants.

Des outils méthodologiques pour favoriser la recherche d'innovations ont été expérimentés récemment dans plusieurs sociétés du Groupe. Des résultats intéressants ont été obtenus ; cette expérience sera poursuivie. L'objectif est de mettre en place les outils et méthodes les mieux adaptés à la diversité des besoins des sociétés du Groupe.

Le développement de l'expertise technique est aussi un élément stratégique pour préparer les défis technologiques de demain. L'organisation en réseaux d'experts et l'animation de la filière expertise ont marqué l'année 2008 et ces actions seront poursuivies cette année.

La Propriété Intellectuelle revêt une importance croissante dans un contexte de globalisation des marchés et d'une concurrence qui s'intensifie. Elle répond à un besoin opérationnel, en renforçant et sécurisant les positions commerciales de SAFRAN. Plusieurs actions ont été menées en 2008 pour améliorer l'efficacité globale au niveau du Groupe : un comité propriété intellectuelle a été mis en place pour mutualiser les efforts et renforcer les synergies. Le dynamisme dans la créativité et la capacité des équipes à innover sont démontrés par le nombre croissant de brevets déposés : au cours de l'année 2008, plus de 400 brevets ont été déposés, en progression constante au cours des dernières années ; à périmètre comparable, ceci positionne le groupe SAFRAN parmi les tout premiers déposants français². Au total, le portefeuille du Groupe rassemble plus de 13 000 brevets à travers le monde, confortant sa position de leader mondial dans un grand nombre de domaines.

Dépendance

SAFRAN n'a pas identifié de dépendance à des brevets, licences contrats industriels ou procédés de fabrication susceptible d'avoir une influence sensible sur le Groupe.

¹ SRA: Strategic Research Agenda

² Palmarès INPI 2008 du 02/03/09.

1.6 RESSOURCES HUMAINES

La politique Ressources Humaines du groupe SAFRAN se déploie autour de quatre axes stratégiques :

- Accompagner les évolutions du Groupe et préparer l'avenir,
- Renforcer la cohésion sociale et promouvoir la diversité,
- Attirer et retenir les talents, développer les perspectives de carrière,
- Accompagner le développement international du Groupe.

ACCOMPAGNER LES EVOLUTIONS DU GROUPE ET PREPARER L'AVENIR

- Dans un Groupe en constante évolution, l'accompagnement des changements d'organisation ou des restructurations constitue un enjeu fort pour les équipes RH afin :
 - d'assurer le support juridique permettant de sécuriser les procédures légales,
 - de définir et négocier les statuts sociaux affectés par ces changements,
 - d'organiser, coordonner et suivre les opérations de reclassement lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.
- L'accompagnement des évolutions du Groupe implique également une bonne connaissance des besoins de SAFRAN en termes de métiers et de compétences, à moyen terme.

Le dispositif de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences répond à cette nécessité.

Il permet, grâce à la mise en place d'une cartographie des métiers consolidée au niveau du Groupe, d'orienter le recrutement, la formation et la mobilité.

La poursuite de cette démarche permettra de réaliser des analyses prospectives sur des métiers stratégiques ou sensibles et de mettre à la disposition des salariés des supports visant à améliorer leur connaissance et leur parcours envisageables au sein du Groupe.

- Dans les métiers de haute technologie du Groupe, la formation est un vecteur décisif de progrès individuel et collectif. SAFRAN y investit près de 4 % de la masse salariale. L'Université SAFRAN coordonne et complète les dispositifs de formation des sociétés par des modules dédiés aux managers et futurs dirigeants du Groupe.

RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET PROMOUVOIR LA DIVERSITE

- La cohésion sociale est un enjeu majeur pour assurer une croissance harmonieuse du Groupe.

Cet objectif est réalisé grâce :

- à la construction d'un socle d'avantages sociaux communs à l'ensemble des salariés du Groupe (Participation mutualisée, Plan d'Epargne Groupe, Prévoyance ...),
 - à l'incitation à la convergence des dispositifs et des pratiques sociales (orientations sur la politique salariale, cadres sur l'intéressement, la GPEC ...),
 - au développement du dialogue social avec la mise en place du Comité de Groupe et du Comité d'Entreprise Européen.
- La promotion et la gestion de la diversité et de l'égalité des chances sont affichées comme des facteurs de cohésion et de performance du Groupe.

Des actions de sensibilisation, de communication et la fixation d'objectifs quantifiés marquent la volonté de SAFRAN de donner une impulsion forte au positionnement citoyen du Groupe sur ces questions.

Il se traduit notamment par des engagements de recrutement de jeunes des quartiers sensibles et par l'insertion de personnes en situation de handicap, notamment à travers la formation en alternance.

L'effort consenti par le Groupe en faveur de l'apprentissage avec l'accueil de plus de 1 000 apprentis atteste de la volonté de SAFRAN de participer à la formation de jeunes peu qualifiés.

ATTIRER ET RETENIR LES TALENTS, DEVELOPPER LES PERSPECTIVES DE CARRIERE

Recruter les meilleurs profils et leur offrir des perspectives de carrière attractives est au centre de la politique RH. Le Groupe réalise ainsi des campagnes de communication vers les jeunes diplômés pour mieux faire connaître l'ensemble de ses métiers et les opportunités de carrière chez SAFRAN.

SAFRAN renforce également sa notoriété auprès des écoles d'ingénieurs et des universités cibles, en France et à l'international, en développant des partenariats privilégiés et en participant aux forums de recrutement.

La mobilité au sein du Groupe est encouragée, organisée, valorisée à travers la mise en place de comités de carrière, le développement des actions de formation, d'adaptation ou de reconversion et l'implication de l'Université SAFRAN pour préparer les managers à la prise de nouvelles responsabilités.

Par ailleurs le Groupe assure une gestion centralisée et harmonisée des cadres supérieurs et des cadres à haut potentiel. L'objectif est d'identifier, former et fidéliser les talents internes pour assurer la succession des dirigeants du Groupe.

ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL DU GROUPE.

La dimension internationale du Groupe nécessite la mise en œuvre d'une politique RH en cohérence avec cette évolution.

Elle se traduit notamment par :

- L'inclusion des managers internationaux dans le processus de management des dirigeants avec l'extension aux filiales internationales des comités de carrière et des revues de managers destinées à détecter les hauts potentiels.
Le développement à l'international des programmes de l'Université SAFRAN permet un croisement des cultures et une meilleure connaissance par les managers de la réalité internationale du Groupe.
- La valorisation de la mobilité à l'international, avec la création d'une charte mobilité Groupe et d'une bourse de l'emploi ouverte sur l'étranger.
- L'amélioration et l'harmonisation de l'accompagnement de l'expatriation.
- Le déploiement de l'actionariat à l'international à travers un Plan d'Epargne Groupe International (PEGI).

La volonté du Groupe est de poursuivre et d'accentuer l'internationalisation des équipes en accueillant un plus grand nombre d'internationaux dans les structures françaises et en développant les opportunités de carrière dans nos filiales hors de France.

1.7 DEMARCHE DE PROGRES

Dans un contexte concurrentiel toujours plus vif, renforcé ces dernières années par la faiblesse du dollar vis-à-vis de l'euro, l'amélioration de la compétitivité constitue un enjeu central pour SAFRAN. Pour continuer à financer son développement et assurer sa pérennité, le Groupe fonde sa dynamique sur une démarche d'amélioration continue et une forte synergie entre ses différentes filiales.

Lancée en 2001, Action V est une démarche de progrès et un dispositif de management qui fédère l'ensemble des actions d'amélioration du groupe SAFRAN et s'appuie sur un corps méthodologique structuré, normé, professionnalisé. Toutes les sociétés et processus sont concernés et impliqués dans la démarche qui a pour objectif la recherche permanente de la performance, du progrès et de l'excellence.

ORGANISATION

Au niveau du Groupe, le Directeur de la Démarche de Progrès, en liaison avec les autres directions, anime le management global de la démarche de progrès dans les différentes sociétés du Groupe, via un réseau de coordinateurs.

Dans chaque société, un coordinateur anime la démarche progrès, en s'appuyant sur un maillage de relais sur les sites ou dans les fonctions.

ELABORATION DU PLAN DE PROGRES

Chaque année, au moment de l'élaboration du plan de développement à moyen terme du Groupe, chaque filiale est responsable de l'élaboration d'un plan de progrès sur son périmètre dont les objectifs sont cohérents avec ses engagements en terme d'EBIT, de cash et d'exposition au taux de change \$ / €.

Le plan de progrès peut être composé :

- d'actions d'amélioration continue,
- ou de projets en rupture avec les pratiques habituelles.

Les actions de progrès identifiées puis mises en place se structurent autour des axes suivants :

- Optimiser la supply-chain

Cet axe regroupe les actions de progrès liées aux achats tels que la renégociation de contrats en profitant de la synergie Groupe, les achats en zone low-cost, l'externalisation de certaines activités, notamment de production, ou l'optimisation de notre outil industriel avec le regroupement d'activités sur un même site.

Exemple : la négociation des achats de titane au niveau du Groupe, en les concentrant sur un petit nombre de références et en les rattachant à un même contrat, a généré des gains significatifs.

- Améliorer la productivité de la production et du développement

Cet axe regroupe essentiellement les gains liés à l'application de la méthode Lean-Sigma sur certaines lignes de produit ou activités de développement.

Exemple : le chantier Lean mis en place pour les nacelles de l'A380, a permis de démontrer la capacité de la société à évoluer vers un process industriel fiable, à réduire le temps d'assemblage et à améliorer la qualité et la sécurité.

- Réduire les coûts de structure

Cet axe reprend les gains liés à l'optimisation des coûts de structure tout en conservant ou en améliorant la performance des fonctions support.

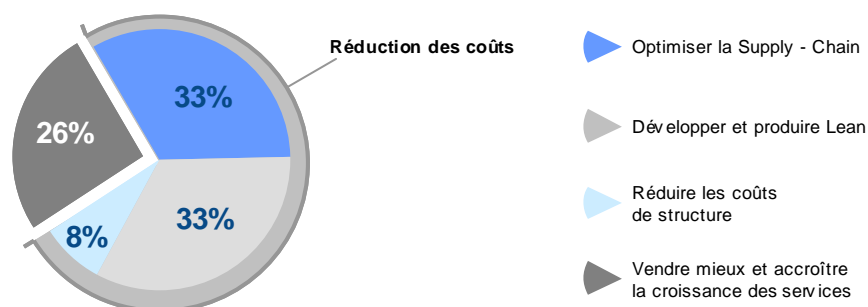
- Vendre mieux et accélérer la croissance des services

Cet axe concerne les gains liés à la renégociation de contrats ou à la mise en place ou au développement des ventes de nouveaux services aux clients.

LES GAINS

Les gains économiques liés aux actions de progrès sont mesurés par chaque société sur le périmètre des chantiers mis en œuvre par le Plan de Progrès et suivant les axes décrits précédemment.

Les gains mesurés dans le cadre de Action V entre 2005 et 2008 se répartissent de la manière suivante :



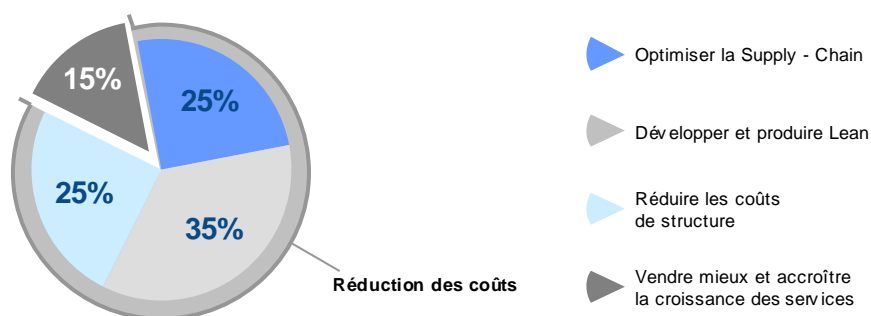
ACTION V DEVIENT SAFRAN +, UNE NOUVELLE ETAPE DE LA DEMARCHE DE PROGRES

Début 2009, SAFRAN a décidé d'amplifier la démarche, en faisant évoluer « Action V » vers « SAFRAN + » et dynamiser l'amélioration de la performance, développer l'esprit d'initiative et d'innovation et tirer parti de la dimension Groupe par :

- La généralisation de la démarche Lean-Sigma dans l'ensemble des sociétés du Groupe.
- Le renforcement des actions d'optimisation de la supply-chain.
- La mise en oeuvre de projets de progrès en rupture sur la totalité du périmètre du Groupe et dotés d'un pilotage fort. L'un des projets concerne notamment l'optimisation et la refonte des fonctions support à l'échelle du Groupe.
- L'accent mis sur la rigueur dans l'exécution des projets de progrès.

L'objectif est de reproduire sur les années à venir, les performances obtenues avec Action V, soit une moyenne annuelle de gain de productivité de l'ordre 2 % du chiffre d'affaires.

A moyen terme, la cible de répartition de gains est la suivante :



1.8 VALEURS ET ETHIQUE DU GROUPE

SAFRAN s'appuie sur des valeurs et une éthique partagées par l'ensemble de son personnel. Il veille à ce que ses activités soient conduites conformément à des standards élevés d'honnêteté, d'intégrité et d'exigence professionnelle. Ces valeurs et cette éthique doivent permettre de répondre pleinement à la confiance que placent dans le Groupe, ses clients, son personnel, ses actionnaires, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires.

LES VALEURS DU GROUPE

SAFRAN s'est doté de sept valeurs sur lesquelles il fonde son identité et affirme son image vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Promues sur chaque site du Groupe, ces valeurs sont les suivantes :

- La priorité au client
- Le respect des engagements dans le respect de la Charte d'Ethique
- L'innovation
- La réactivité
- La puissance de l'équipe
- La valorisation des hommes
- La responsabilité citoyenne

L'ETHIQUE DU GROUPE

La Charte d'Ethique

Depuis 2005, SAFRAN dispose d'une charte d'éthique formalisant les principes et corps de références communs du Groupe, afin que chacun de ses salariés s'y réfère en toutes circonstances. Les règles qui sont rappelées n'ont pas pour but de se substituer ou d'aménager les lois et règlements en vigueur, mais de donner à chacun, des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de ses activités professionnelles.

Comportement à l'extérieur du Groupe

• Respect des lois

Dans tous les pays où il exerce ses activités, le personnel du Groupe respecte les lois en vigueur. La connaissance et la compréhension de ces lois peuvent être parfois difficiles dans des environnements culturels et juridiques très différents de ceux dans lesquels le personnel a travaillé jusqu'alors. En cas d'interrogation, il devra immédiatement s'adresser à sa hiérarchie ou à la direction juridique. Les personnels qui travaillent dans une filiale commune d'une société du Groupe et d'une société étrangère doivent respecter les lois du pays de la filiale commune, celles des pays où elle exerce ses activités et celles du ou des pays de leurs actionnaires.

Le Groupe applique les conventions internationales relatives à la lutte contre la corruption des agents publics.

Le recours à des consultants ou à des agents commerciaux fait partie des moyens utiles au développement des marchés du Groupe, en raison des compétences qu'ils apportent. La rémunération prévue au contrat doit toujours correspondre à une prestation de services effective et elle doit être versée en conformité avec les lois applicables.

L'attention de chacun est particulièrement requise quant au respect des lois régissant la concurrence, la destination finale des produits vendus, le travail et l'emploi, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement.

• Comportement à l'égard des clients

Chaque membre du personnel doit respecter les principes de loyauté et d'intégrité vis-à-vis des clients.

Compte tenu de la nature des produits et services réalisés par le groupe, aucun compromis n'est acceptable dans le domaine de la sécurité. Toute situation qui poserait question à un membre du personnel devra être immédiatement soumise à sa hiérarchie ou au responsable Qualité.

• Relations avec les actionnaires

Le Groupe fournit à ses actionnaires une information complète, transparente et régulière. Il est attentif à la mise en oeuvre des principes et recommandations internationaux en matière de gouvernance d'entreprise.

- **Relations avec les fournisseurs**

Le Groupe effectue ses choix sur la base de critères objectifs fondés sur le seul intérêt du Groupe.

La performance et l'excellence doivent être exigées des fournisseurs afin de permettre au Groupe de satisfaire pleinement les attentes des clients.

Le Groupe s'interdit de recourir à des fournisseurs qui utiliseraient le travail des enfants ou le travail forcé.

- **Intégrité**

Les salariés du Groupe s'interdisent de porter atteinte à la réputation du Groupe, à l'intégrité de son patrimoine et à ses systèmes d'information.

Les activités rémunérées de tout type que chacun peut avoir en dehors de son emploi doivent être exemptes de conflits d'intérêt avec les fonctions exercées dans le Groupe.

De même, devront être abordées avec la plus grande circonspection les prises de participations, directes ou par personne interposée, dans les entreprises en relation d'affaires avec le Groupe. De telles restrictions ne s'appliquent pas aux sociétés cotées, sauf l'usage d'informations privilégiées qui constitue le délit d'initié.

En aucun cas un salarié du Groupe ne devra accepter de cadeaux ou d'avantages, si ce n'est symboliques, de la part des fournisseurs.

De même, personne ne proposera ou ne consentira de tels cadeaux ou avantages dans le but d'obtenir un marché.

Personne ne devra se comporter de façon complaisante à l'égard de la corruption active ou passive.

- **Développement durable**

Aujourd'hui, plus que jamais, préserver l'environnement est une mission essentielle de tous les salariés du Groupe. Cette mission commence dès la conception des produits et concerne tout le processus industriel.

- **Activités politiques et religieuses**

Le Groupe ne finance aucun parti politique.

Les activités politiques et les pratiques religieuses que peuvent avoir les membres du personnel s'exercent exclusivement en dehors des lieux et du temps de travail.

Comportement à l'intérieur du Groupe

- **Protection du caractère confidentiel de certaines informations**

Chacun, par ses fonctions, a accès à des informations confidentielles qui, même partielles, constituent un actif important du Groupe et qui ne doivent pas être connues de la concurrence.

De même, il peut être détenteur d'informations concernant la Défense Nationale. Aussi, il est essentiel de garder toujours la conscience de l'importance de la protection de telles informations à l'égard des tiers.

Parallèlement, dans chaque société du Groupe, chacun veillera à ce que l'information nécessaire à la bonne exécution du travail circule normalement à l'intérieur ou à l'extérieur et s'assurera en permanence de son exactitude.

- **Respect des personnes**

La sécurité et la santé des personnes sont un objectif essentiel de tous les employés du Groupe.

Le Groupe a pour principe d'assurer l'égalité des chances à tous ses employés. Le recrutement et les promotions sont effectués en fonction des seules qualités professionnelles, sans discrimination. Le Groupe garantit à chacun le respect de sa dignité et de sa vie privée.

Le Groupe a en outre dans ses valeurs de réunir les conditions permettant à chacun l'épanouissement dans sa vie professionnelle.

L'autorité hiérarchique ne peut être utilisée à d'autres fins que celles d'assurer le bon fonctionnement de l'entreprise. Elle doit être exercée avec mesure et discernement, et ne conduire à aucun abus ou brimade.

- **Respect de la Charte d'Ethique**

Le Groupe porte à la connaissance de chaque salarié le contenu de la Charte d'Ethique, au respect de laquelle le salarié est tenu.

Il appartiendra à chacun, en cas de doute sur la conduite qu'il doit tenir, de consulter sans attendre sa hiérarchie ou la Direction Juridique du Groupe.

Mise en œuvre de la démarche éthique

Afin de garantir l'application des principes de la Charte d'Ethique, SAFRAN a défini des exigences communes en matière de contrôle, applicables à toutes les sociétés du Groupe. Ces exigences sont déclinées, en général de manière spécifique, sous forme de procédures détaillées et directives, par chacune des filiales du Groupe, en prenant en compte le besoin d'ajustement aux réglementations applicables à leur organisation propre, leurs produits et leur marché.

Dans un esprit d'amélioration continue, SAFRAN organise régulièrement des audits relatifs à l'application de cette procédure, avec la mobilisation des directions concernées : affaires internationales, audit et contrôle interne.

La démarche éthique du Groupe est particulièrement justifiée dans les deux domaines suivants.

- **Contrôle des exportations et réexportations vers des pays tiers.**

Les exigences communes en matière de contrôle des exportations et réexportations vers des pays tiers sont définies dans un standard de conformité SAFRAN. L'engagement de la direction du Groupe se traduit également par la mise en place d'une organisation dédiée, qui est la première condition d'un programme de contrôle interne qui soit efficace.

- **Prévention de la corruption dans le cadre des activités commerciales**

La prévention de la corruption fait l'objet d'exigences Groupe qui sont formalisées en particulier dans une procédure en matière de contrôle de processus de choix de gestion de ses consultants. SAFRAN spécifie à ses sociétés les exigences en matière de contenu de contrats qu'elles signent avec les consultants, plus particulièrement en ce qui concerne la description raisonnablement détaillée des prestations attendues et de leur traçabilité (rapport d'activité, documentation fournie, etc...) et l'engagement du consultant sur le respect des réglementations applicables en matière de lutte contre la corruption.

ACTIVITES ET RESULTATS

2.1	L'activité du Groupe en 2008	36
2.1.1	Propulsion Aéronautique et Spatiale.....	37
2.1.2	Equipements Aéronautiques	40
2.1.3	Défense Sécurité.....	42
2.1.4	Communications.....	45
2.2	Examen de la situation financière et du résultat	46
2.2.1	Comptes de résultat en données ajustées.....	46
2.2.2	Table de passage du compte de résultat consolidé statutaire aux données consolidées ajustées	47
2.2.3	Comptes consolidés statutaires	48
2.2.4	Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2008.....	49
2.3	Dépenses de Recherche et Développement	51
2.4	Ressources humaines	52
2.4.1	Les effectifs	52
2.4.2	Politique Ressources Humaines	53
2.4.3	Relations sociales	54
2.4.4	Participation et intéressement.....	55
2.4.5	Plan d'Epargne Groupe et Plan d'Epargne Groupe International.....	55
2.5	Sous-traitance	56
2.6	Perspectives 2009	57
2.7	Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2009	58

2.1 L'ACTIVITE DU GROUPE EN 2008

Les objectifs que s'était fixés le Groupe pour l'année 2008, tant sur le plan économique que stratégique, ont été atteints. Le résultat opérationnel courant s'élève à 652 millions d'euros après un effet défavorable des devises de 646 millions d'euros. Les commandes sont restées à un niveau élevé et des étapes très significatives dans la mise en œuvre de la stratégie de recentrage et développement dans le métier de grand équipementier en aéronautique – défense – sécurité ont été franchies :

- Le désengagement définitif de nos activités communications haut débit et téléphonie mobile a été effectué dans les conditions prévues.
- Les structures du Groupe ont été adaptées pour consolider ses compétences en informatique et électronique embarquée, en électronique de puissance, et rapprocher les activités services et première monte des moteurs civils.
- Dans le domaine de la sécurité, SAFRAN a acquis Sdu-I devenu Sagem Identification leader européen des solutions d'identité et signé un accord pour l'acquisition des activités biométriques de Motorola (Printrak).

L'importance de sa flotte installée, le positionnement concurrentiel de ses produits et technologies et l'excellence de son partenariat transatlantique avec GE - qui a été renouvelé jusqu'en 2040 l'été dernier - sont des atouts majeurs pour SAFRAN dans le contexte actuel. A ces atouts s'ajoute un plan renforcé d'actions pour réduire les coûts de structure et améliorer la productivité industrielle.

Le carnet de commandes CFM56 est de 6 600 moteurs, soit plus de cinq années de production ; les revenus des services aéronautiques, qui ont progressé en 2008, représentent 46 % du chiffre d'affaires de la branche propulsion et 31 % de celui de la branche équipements.

A périmètre comparable, les prises de commandes enregistrées en 2008 sont en hausse de 4 % par rapport à 2007, atteignant 12,8 milliards d'euros contre 12,3 milliards d'euros en 2007 hors activité Communications.

Ces prises de commandes sont constituées des commandes fermes et valorisées aux conditions de marché.

SYNTHESE DES CHIFFRES CLES PAR BRANCHE (DONNEES AJUSTEES)

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, les données financières consolidées statutaires, sont ajustées :

- de l'incidence des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3, afin de neutraliser les effets liés à l'événement ponctuel de la constitution du groupe SAFRAN.
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change, afin de mieux traduire les résultats de la politique de gestion globale du risque de change du Groupe.

Tous les chiffres ci-après sont présentés en données ajustées.

(en millions d'euros)	Branche Propulsion Aérospatiale et Spatiale		Branche Equipements Aérospatiaux		Branche Défense Sécurité		Holding et Divers		Total	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Carnet de commandes (1)	15 151	15 755	4 633	4 332	1 558	1 817	-	-	21 342	21 904
Prises de commandes (2)	7 210	7 443	3 396	3 386	1 667	1 935	-	-	12 273	12 764
Chiffre d'affaires	5 917	5 803	2 703	2 856	1 596	1 646	6	24	10 222	10 329
Résultat opérationnel	636	584	112	60	75	72 *	(36)	(64)	787	652 *
Cash flow libre (3)	579	152	(171)	(226)	(6)	65	81	127	483	118
Investissements corporels	194	238	128	126	57	69	4	8	383	441
R&D autofinancée (4)	415	382	207	166	138	160	-	-	760	708
Effectifs (5)	21 533	21 348	21 242	21 669	9 917	9 897	1 532	1 579	54 224	54 493

* Hors plus-value de cession des activités monétiques à Ingenico (+146 millions d'euros) en 2008.

(1) Le carnet de commandes correspond à l'encours de commandes enregistrées et non encore constatées en chiffre d'affaires.

(2) Les prises de commandes correspondent aux commandes enregistrées dans l'année. Elles sont constituées des commandes fermes et valorisées aux conditions contractuelles.

(3) Après effet détritrisation CFM de - 170 M€ en 2008. Le cash flow libre correspond à la capacité d'autofinancement minorée de la variation du besoin en fonds de roulement et des investissements incorporels et corporels. (Cf § 2.2.4)

(4) Avant déduction du CIR.

(5) Effectifs inscrits au 31 décembre de l'exercice - Holding et Divers : effectifs de l'établissement de Fougères inclus en 2007 et 2008.

2.1.1 PROPULSION AERONAUTIQUE ET SPATIALE

ACTIVITE ET RESULTATS

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 5 803 millions d'euros, en retrait de 1,9 % par rapport à l'exercice précédent. A devises et périmètres constants, le chiffre d'affaires 2008 aurait été en progression de +5,5 %. La branche contribue à hauteur de 56 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe.

L'année a été caractérisée par deux éléments essentiels : d'une part, une croissance importante des volumes de ventes de rechange et donc des marges associées, d'autre part, la réalisation de gains d'efficacité et de productivité. Ces deux facteurs réunis ont permis d'effacer en partie les effets du cours de couverture du dollar moins favorable.

Cette croissance est essentiellement portée par les pièces de rechanges (+12 % malgré une conjoncture moins porteuse au deuxième semestre). Les livraisons de moteurs de "première monte", tant pour les avions civils que pour les hélicoptères, se maintiennent au niveau très élevé enregistré en 2007. Les ventes en dollar de pièces de rechanges de moteurs d'avions civils ont enregistré une croissance de 12 % sur l'ensemble de l'année, les modèles les plus récents commençant à entrer en maintenance. Au total, les activités de services, qui représentent 46 % du chiffre d'affaires de la branche, ont continué à se développer. Cela illustre à la fois le potentiel de notre base installée de moteurs en service (près de 18 600 moteurs CFM56 actuellement) et la progression en maturité de cette flotte fortement génératrice de pièces de rechange.

Les prises de commandes de l'année sont en progression de 3 % par rapport à 2007 qui était déjà une année exceptionnelle.

Par ailleurs, depuis le premier trimestre 2008, les compagnies aériennes ont annoncé 125 annulations de commandes d'avions mono-couloirs équipés de moteurs CFM56 (B737 et A320) soit environ 4 % du carnet de commandes qui représente plus de cinq années de production. Les compagnies aériennes ont également annoncé vouloir retirer ou stocker près de 400 avions, équipés de moteurs CFM56-3 pour l'essentiel : cela représente environ 4 % de la flotte totale des moteurs CFM.

Chiffres clés en données ajustées

	2007	2008	Variation 2008/2007
Quantités livrées			
Moteurs CFM56	1 248	1 268	+1,6%
Turbine d'hélicoptère	1 177	1 189	+1,0%
<i>(en millions d'euros)</i>			
Carnet de commandes	15 151	15 755	+4%
Prises de commandes	7 210	7 443	+3%
<i>(en millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	5 917	5 803	-2%
Résultat opérationnel	636	584	-8%
Cash flow libre (1)	579	152	NS
Investissements corporels	194	238	+23%
R&D autofinancée (2)			
Dépenses d'exploitation	331	257	-22%
Dépenses immobilisées brute	84	125	+49%
Total R&D autofinancée	415	382	-8%
Effectifs (3)	21 533	21 348	-1%

(1) Après détitrisation CFM de – 170 M€ en 2008 (Cf § 2.2.4)

(2) Avant déduction du CIR

(3) Effectifs inscrits au 31/12/2008

Les activités de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale se répartissent en quatre secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires	
	2007	2008
Aviation civile	63%	61%
Aviation militaire	12%	11%
Turbines d'hélicoptères	16%	17%
Balistique et spatial	9%	11%

DEVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Aviation civile

- **Moteurs de puissance inférieure à 18 500 livres (avions régionaux et avions d'affaires)**

Le développement du programme SaM146, en partenariat avec le motoriste russe NPO Saturn et avec la participation du motoriste italien Avio, s'est poursuivi activement. Le carnet de commande a progressé à 84 moteurs, confirmant l'intérêt de ce programme au-delà de la Russie. Le programme de développement du moteur, a totalisé plus de 2 000 heures d'essais dont 300 heures de vol sur 2 avions. Le Sukhoi Superjet 100 a par ailleurs réalisé son premier vol le 19 mai 2008 avec ses deux moteurs SaM146. La mise en service est prévue début 2010.

Snecma a terminé avec succès la campagne d'essais du démonstrateur de corps haute pression du Silvercrest (moteur de la classe des 10 000 livres de poussée destiné aux avions d'affaires) dont la première rotation au banc avait eu lieu fin novembre 2007. Les objectifs d'amélioration sur le plan environnemental ont été pleinement atteints.

- **Moteurs CFM56 (avions mono-couloir courts-moyens courriers)**

En 2008, 2 221 moteurs ont été commandés. Cela représente la deuxième plus forte année de commandes depuis la mise en service de cette gamme de moteurs en 1982. 1 255 moteurs ont été produits dans l'année et, à fin 2008, le carnet de commandes s'élève à 6 586 moteurs. Près de 18 600 moteurs sont en service, constituant une base installée génératrice de revenus croissants sur le long terme au titre des rechanges et services. En 2008, l'activité rechanges a connu une progression de l'ordre de 10 % en volume par rapport à 2007.

En juillet 2008, le partenariat avec General Electric a été reconduit jusqu'en 2040 et élargi aux activités de services. Les deux partenaires ont lancé le programme de démonstration technologique LEAP-X qui vise à développer un moteur certifié en 2016 pour motoriser les avions court-moyen courriers du futur. De plus les travaux sur des architectures innovantes à hélices rapides (dites open rotor) continuent.

En octobre 2008, le CFM56 a été certifié pour l'avion de surveillance maritime militaire américain MMA.

SAFRAN a inauguré en 2008 deux unités de production en Chine, à Suzhou et Guiyang. L'unité de Suzhou (Snecma Suzhou) est destinée à la production de composants de moteurs CFM56-5B et -7B. A Guiyang, SAFRAN et Guizhou Xinyi Machinery Factory (Groupe Avic 1) ont déployé en partenariat, une usine de fonderie qui produit des éléments de turbines des moteurs CFM 56-2, -3, -5A, -5B, -5C, -7B.

L'arrêt de production chez Boeing pour cause de grève à la fin de l'année 2008 a perturbé l'activité industrielle avec des décalages de production sur les lignes du CFM56.

Après les premiers tests réalisés par SAFRAN en 2007 sur l'utilisation de biocarburants sur CFM56, l'US Air Force a démarré en 2008 une campagne d'essais au sol pour évaluer l'intérêt de ce type de solutions.

- **Moteurs de forte puissance (avions bi-couloirs longs courriers)**

La production de moteurs de forte puissance a progressé de 6 % par rapport à 2007, soit 384 moteurs produits sur l'année.

La branche Propulsion Aéronautique et Spatiale a augmenté sa participation à hauteur de 8 % au programme GenX de General Electric, moteur sélectionné pour équiper les avions Boeing 787 et B747-8.

Le moteur GP7200 d'Engine Alliance, qui équipe l'A380 et dans lequel la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale participe à hauteur de 17,5 %, est entré en service en juillet 2008 avec la première livraison à la compagnie Emirates.

L'activité industrielle a été fortement perturbée par les décalages des programmes Boeing 787, 747-8 et Airbus A380 ainsi que par l'arrêt de production chez Boeing pour cause de grève à la fin de l'année 2008.

- **Contrats de maintenance**

Snecma Services a vu en 2008 le nombre de visites atelier ("shop visit") de moteurs CFM entrés dans son réseau se stabiliser par rapport à 2007 (295 par rapport à 293 en 2007) dans le contexte très perturbé du transport aérien. Sa part de marché s'est maintenue au même niveau que 2007. De nouveaux contrats ont été signés en 2008 comme ceux avec ST Aerospace, CSA ou Air Blue par exemple.

La promotion de l'offre de contrats de services long terme s'est poursuivie avec succès : La progression a été notable au Maroc et en Chine. Le réseau international a continué son développement : l'atelier inauguré en mai au Mexique a reçu les qualifications de Northwest et US Air et a livré ses premiers moteurs révisés.

Aviation militaire

Les livraisons de moteurs M88 équipant le Rafale se sont élevées à 33 exemplaires de série en 2008 et de nombreuses négociations pour des contrats à l'export ont été initiées. 31 moteurs ADOUR (coopération Turbomeca (groupe SAFRAN) – Rolls-Royce) destinés à l'avion Hawk ont été livrés en 2008.

Le programme de développement du moteur TP400-D6 conduit par le consortium EPI (ITP Group, MTU Aero Engines, Rolls Royce et SAFRAN) et destiné à motoriser l'avion de transport européen Airbus A400M, s'est poursuivi avec les essais au banc et en particulier l'essai d'ingestion d'oiseau lourd. Le premier vol sur banc volant C-130 s'est déroulé avec succès le 17 décembre 2008. SAFRAN a par ailleurs mis en place une organisation de support au développement du logiciel de contrôle moteur réalisé par MTU Aero Engines.

De nombreux contrats de rénovation de moteurs ATAR et Larzac ont été signés en 2008. SAFRAN a par ailleurs cédé à Pratt & Whitney le 1^{er} juillet 2008, l'activité maintenance et réparations sur ses moteurs F100.

Hélicoptères civils et militaires

En 2008, le marché des moteurs d'hélicoptères a connu une stabilisation des commandes : les commandes nettes atteignent 1 029 unités contre 1 065 en 2007, et le carnet de commandes à fin 2008 s'élève à 1 780 moteurs. Les livraisons de matériel neuf et rechanges se sont maintenues à un niveau élevé avec 1 189 moteurs de série livrés contre 1 177 en 2007.

Turbomeca a accru ses parts de marché dans des pays émergents. Les premières commandes à l'export du Dhruv ont été enregistrées en Inde ; au Brésil, le moteur Makila a été sélectionné pour équiper l'EC 725 d'Eurocopter ; en Russie, c'est le moteur Arrius qui a été retenu par Kamov ; les kits Arriel2 ont été retenus pour l'hélicoptère Z9 en Chine. L'ensemble des marchés russes et chinois représente un potentiel de près de 5 milliards de dollars sur 30 ans.

Turbomeca a inauguré à Monroe en Caroline du Nord (USA) une nouvelle usine : les premières aubes ont été livrées et le déploiement se poursuit pour supporter l'Arriel qui équipe le UH-72 A d'Eurocopter commandé à 345 exemplaires par l'Armée américaine dans le cadre de son programme LUH.

Le programme de développement d'un nouveau concept d'APU par Microturbo (groupe SAFRAN), est entré dans sa phase active avec la première rotation de l'e-APU à la fin de 2008.

Balistique et Spatial

6 tirs ARIANE 5 ECA ont été réalisés en 2008, tous avec succès.

6 moteurs de type Vulcain 2 et 8 moteurs HM7 ont été livrés en 2008.

Le démonstrateur du nouveau moteur ré-allumable cryotechnique Vinci de 18 tonnes de poussée, à divergent déployable, envisagé pour l'étage supérieur d'une future version d'Ariane 5 à performance augmentée ou d'un futur lanceur européen complémentaire, a reçu la confirmation de la phase préparatoire de développement lors de la conférence ministérielle européenne fin novembre 2008.

13 moteurs MPS à propergol solide pour Ariane 5 ont été livrés en 2008 (contre 14 en 2007).

Le développement des moteurs des missiles balistiques de 3^{ème} génération M51 s'est poursuivi avec la réussite du 3^{ème} tir en vol le 13 novembre 2008.

2.1.2 EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES

ACTIVITE ET RESULTATS

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 2 856 millions d'euros, en progression de 5,7 % par rapport à l'exercice précédent. A devises et périmètres constants, le chiffre d'affaires 2008 aurait été en progression de +17,5 %. La branche contribue à hauteur de 28 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe.

L'année 2008 a été marquée par la montée en puissance des livraisons des équipements liés aux nouveaux programmes (notamment les nacelles et inverseurs ainsi que les systèmes d'atterrissage). Néanmoins, cette progression a été ralentie en raison de nouveaux décalages affectant ces programmes et par la grève chez l'avionneur Boeing intervenue au dernier trimestre. Ces événements, conjugués aux effets négatifs liés aux devises, ont pesé sur le résultat opérationnel de la branche qui s'élève à 60 millions d'euros en 2008 contre 112 millions d'euros en 2007.

Chiffres clés en données ajustées

	2007	2008	Variation 2008/2007
Quantités livrées			
Jeux de trains d'atterrissage	1 125	1 400	+24,4 %
Jeux de roues et freins carbone	407	451	+10,8 %
Transmissions de puissance	1 674	1 723	+2,9 %
Inverseurs de poussée A320	460	461	NS
<i>(en millions d'euros)</i>			
Carnet de commandes	4 633	4 332	-6%
Prises de commandes	3 396	3 386	-
<i>(en millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	2 703	2 856	+6%
Résultat opérationnel	112	60	-46%
Cash flow libre	(171)	(226)	-
Investissements corporels	128	126	-
R&D autofinancée (1)			
Dépenses d'exploitation	106	83	-22%
Dépenses immobilisées brute	101	83	-18%
Total R&D autofinancée	207	166	-20%
Effectifs (2)	21 242	21 669	+2%

(1) Avant déduction du CIR

(2) Effectifs inscrits au 31/12/2008

Les activités de la branche Equipements Aéronautiques se répartissent en quatre secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires	
	2007	2008
Systèmes d'atterrissage et avion	47%	46%
Systèmes et équipements moteur	26%	29%
Systèmes électriques et ingénierie	22%	22%
Autres équipements	5%	3%

DEVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Sur le programme Airbus A350, SAFRAN a remporté les contrats concernant le train principal, les freins et leur système de contrôle ainsi que 75 % du câblage électrique. L'ensemble de ces contrats représente un marché potentiel de 11 milliards de dollars sur toute la durée de programme de l'avion. De plus, SAFRAN a remporté la transmission de puissance du moteur RR Trent XWB destiné à l'A350.

Trains d'atterrissage

SAFRAN a lancé la création d'une usine de grosses pièces de structures de trains d'atterrissage à Queretaro au Mexique. Cette unité sera co-localisée avec une usine de production de pièces de moteurs. Les infrastructures et les fonctions d'encadrement et de support seront ainsi mutualisées au maximum.

Roues et freins et systèmes de commandes d'atterrissage et de freinage

La nouvelle usine de roues et freins de Walton, Kentucky a été inaugurée fin septembre. Il s'agit d'une extension, sur le même site, de l'usine de disques de freins carbone implantée à la fin des années 90. SAFRAN se trouve ainsi doté d'un outil très performant aux Etats-Unis.

SAFRAN est le seul acteur à ce jour à avoir obtenu la certification des freins composite carbone sur les Boeing 737NG, dernier programme civil à adopter cette technologie, et dont le Groupe a commencé à équiper ou rééquiper les flottes mondiales. Le potentiel de ce nouveau marché représente près de 50 % de la flotte actuellement en service de freins carbone SAFRAN soit près de 2 à 3 milliards de dollars sur les trente ans à venir.

Nacelles et inverseurs de poussée

Un accord de partenariat a été signé entre SAFRAN (Aircelle) et GE (Middle River Aircraft System) pour commercialiser et conduire les programmes de nacelles et d'inverseurs sur le segment des avions courts-moyens courriers.

Aircelle a livré le 1 500^{ème} inverseur pour le moteur turbofan BR710 de Rolls-Royce qui motorise plusieurs avions de Bombardier et de Gulfstream.

Régulation moteurs et transmissions de puissance

SAFRAN a par ailleurs mené à bien les travaux de réorganisation visant à la création début 2009 de Safran Power (nouvelle division d'Hispano-Suiza) qui regroupe toutes les ressources de SAFRAN dans le domaine de la puissance électrique, dont l'ETRAS, inverseur de poussée équipant l'Airbus A380.

Dans le même temps, les activités systèmes et équipements moteurs sont reprises par Snecma et les activités de régulation électronique FADEC moteurs rejoignent la nouvelle division Safran Electronics.

Câblages électriques

Les premiers câblages électriques du programme d'avion Phenom 100 ont été livrés à Embraer au Brésil, ouvrant ainsi un nouveau courant d'affaires avec l'avionneur brésilien dont la politique d'externalisation s'accélère.

SAFRAN a poursuivi l'adaptation de ses coûts de production, en lançant d'une part le transfert des activités de l'établissement de Pryor (Oklahoma) vers les ateliers de Chihuahua au Mexique en vue d'une fermeture de Pryor au printemps 2009 et, d'autre part, la reconstruction du site français de Villemur.

2.1.3 DEFENSE SECURITE

ACTIVITE ET RESULTATS

En 2008, le chiffre d'affaires consolidé ajusté de la branche s'établit à 1 646 millions d'euros, en progression de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent. A devises et périmètres constants, le chiffre d'affaires 2008 de la branche aurait été en progression de 9,2 % essentiellement au titre des variations de périmètre dans la Sécurité. La Branche contribue à hauteur de 16 % au chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe.

- Dans le secteur Défense, la croissance d'activité (+2,8 %) a été soutenue en particulier par les positions de premier plan acquises dans le domaine du Combat terrestre (programme Félin) et les viseurs optroniques dont les croissances respectives ont été de 23 % et 17 %.
- Dans le secteur Sécurité, l'année 2008 a été marquée par la cession des activités monétiques à Ingenico au 14 mars et l'acquisition de la société Sdu-Identification au 1er septembre. Le chiffre d'affaires progresse de 3,6 %, et de 16 % à périmètre constant : la dynamique a été particulièrement forte sur les activités solutions gouvernementales, biométrie, terminaux de jeux et cartes à puce.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres consolidés de la branche Défense Sécurité hors plus value d'apport des activités monétiques à Ingénico (+146 millions d'euros).

Alors que 2007 intègre les activités monétiques sur une année pleine d'activités (142 millions d'euros de chiffre d'affaires et +28 millions d'euros d'EBIT), 2008 ne comprend qu'un seul trimestre d'activités monétiques (+42 millions d'euros de chiffre d'affaires et +8 millions d'euros d'EBIT) et 4 mois d'intégration de Sdu-I (+24 millions d'euros de CA et (0,5) millions d'euros d'EBIT après effet des écritures d'allocation du prix d'acquisition).

Chiffres clés en données ajustées

	2007	2008	Variation 2008/2007
Détails des quantités livrées par famille			
Cartes à puce	258 000 000	346 000 000	+34,0%
Terminaux biométriques	87 000	149 000	+71,3%
Centrales inertielles	295	350	+18,6%
<i>(en millions d'euros)</i>			
Carnet de commandes	1 558	1 817	+17%
Prises de commandes	1 667	1 935	+16%
<i>(en millions d'euros)</i>			
Chiffre d'affaires	1 596	1 646	+3%
Résultat opérationnel (1)	75	72	-4%
Cash flow libre	-6	65	-
Investissements corporels	57	69	+21%
R&D autofinancée (2)			
Dépenses d'exploitation	135	140	+4%
Dépenses immobilisées brute	3	20	NS
Total R&D autofinancée	138	160	+16%
Effectifs (3)	9 917	9 897	-

(1) hors plus-value de cession des activités monétiques à Ingénico (+146 millions d'euros) en 2008.

(2) Avant déduction du CIR.

(3) Effectifs inscrits au 31/12/2008

Les activités de la branche Défense Sécurité se répartissent en trois secteurs principaux ayant les poids relatifs suivants :

Secteur d'activité	Part du chiffre d'affaires	
	2007	2008
Navigation	33%	29%
Optronique	27%	28%
Sécurité	40%	43%

DEVELOPPEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Défense

• Aviation civile

Airbus a retenu SAFRAN pour plusieurs équipements avioniques majeurs de l'A350XWB dont le CDAU (*Central Data Acquisition Unit*), système d'acquisition, de traitement et d'enregistrement des données de vol, et le SCI (*Secure Communication Interface*), passerelle sécurisée entre l'avionique de l'avion et ses réseaux d'information et de communication. SAFRAN a également été sélectionnée pour fournir plusieurs équipements de commandes de vol, notamment les manettes des gaz.

Sur le marché des avions régionaux, ATR a sélectionné les APIRS (*Aircraft Piloting Inertial Reference Sensor*) et ACMS (*Aircraft Condition Monitoring System*) de Sagem Défense Sécurité pour ses nouveaux ATR42-600 et ATR72-600.

L'ARJ21, avion régional de la société chinoise ACAC (*AVIC1 Commercial Aircraft Ltd*), équipé d'un système de pilotage développé et produit par SAFRAN, a effectué avec succès son premier vol le 8 novembre 2008.

• Aviation militaire

Le programme d'armement guidé intelligent AASM a connu plusieurs avancées significatives en 2008 :

- la version à guidage inertiel / GPS « décamétrique » est entrée en service opérationnel avec les avions de combat Rafale de l'Armée de l'Air française. Elle a été utilisée en opérations extérieures à plusieurs reprises avec succès.
- la version à imageur infrarouge « métrique » a été qualifiée. Cette version combine le guidage inertiel / GPS à un système infrarouge permettant le recalage de la trajectoire en phase finale.
- le développement de la version à guidage laser a démarré.
- un accord a été signé entre SAFRAN et MBDA France, aux termes duquel l'AASM sera commercialisé par MBDA France pour les affaires nouvelles dans le cadre de son offre globale à l'international ; les deux sociétés développeront conjointement les nouvelles versions de l'armement ; Sagem Défense Sécurité devient le fournisseur de référence de MBDA France en autodirecteurs infrarouge pour ses missiles.

La version « 1er vol » du système de navigation GADIRS destiné à l'avion de transport militaire A400M a été livrée à Airbus Military.

Hindustan Aeronautics Ltd (HAL) a commandé de nombreux systèmes de navigation SIGMA 95N pour les avions de combat Sukhoï de l'Indian Air Force et les chasseurs Tejas du programme indien LCA (*Light Combat Aircraft*).

Les écrans multifonction ICDS (*Integrated Cockpit Display System*) de Sagem Avionics, Inc. ont été retenus pour moderniser les avions d'entraînement Embraer Xingu de l'Armée française.

Le programme de modernisation des avions de combat Mirage III égyptiens s'est achevé avec succès.

• Hélicoptères civils et militaires

Le système d'observation optronique gyrostabilisé jour/nuit Euroflir a été qualifié sur l'hélicoptère européen NH90.

De nombreux succès commerciaux ont été enregistrés :

- une importante commande de viseurs Strix a été signée pour les hélicoptères de combat Tigre espagnols et français.
- Eurocopter a sélectionné les équipements de commandes de vol de nouvelle génération (Trim et Sema NG).
- le système de pilotage (écrans multifonctions, pilote automatique, etc...) a été retenu pour moderniser des hélicoptères Eurocopter EC120 de l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre française).

• Défense navale

Le Système Global de Navigation (SGN) et le périscope M92 ont été livrés pour le nouveau SNLE (*Sous-marin Nucléaire Lanceur d'Engins*) français « Le Terrible ».

Le 3^{ème} tir expérimental du missile stratégique M51, dont SAFRAN fournit le système de guidage, a été effectué avec succès.

Le système de surveillance infrarouge et de conduite de tir Vampir NG a été sélectionné, au cours de deux consultations internationales successives, pour les destroyers AWD (*Air Warfare Destroyers*) et pour les porte-hélicoptères LHD (*Landing Helicopter Docks*) de la marine australienne.

La Marine de Singapour a commandé des systèmes d'autoprotection NGDS (*Nouvelle Génération Dagaie System*).

Enfin, la 500^{ème} centrale marine Sigma 40 et la 3 000^{ème} centrale inertielle ont été livrées en 2008.

• Défense terrestre

Plusieurs étapes importantes ont été franchies en 2008 concernant le programme français de modernisation du combattant FELIN, dont SAFRAN est le maître d'œuvre :

- la 3^{ème} tranche conditionnelle du marché FELIN a été confirmée, ce qui représente une commande de plus de 5 000 systèmes,

- la RPQE (*Revue de Pré-Qualification Etatique*) a été réalisée, ce qui autorise le démarrage de l'EVTO (*Évaluation Technico-Opérationnelle*), dernière phase avant la mise en service opérationnelle.

Après un premier succès en Suisse pour le programme IMESS (*Integriertes Modulares Einsatzsystem Schweizer Soldat*) en coopération avec EADS Defense & Security, la prospection commerciale à l'export a démarré auprès de plusieurs pays souhaitant développer leurs propres programmes de modernisation du combattant.

La Délégation Générale pour l'Armement (DGA) a commandé, en deux phases, plus de 1 000 systèmes de communication SITEL (*Systèmes d'Information Terminaux Elémentaires*) au profit de l'Armée de Terre française. Le système SITEL a été déployé avec succès en opérations extérieures.

Les jumelles infrarouges multifonctions rencontrent un grand succès commercial en Europe et aux Etats-Unis.

Un nouveau tourelleau d'autodéfense téléopéré pour véhicules blindés d'infanterie appelé WASP (*Weapon under Armor for Self Protection*) a été lancé en collaboration avec Panhard.

Le système de drone tactique Sperwer, appelé SDTI (*Système de Drone Tactique Intérimaire*) par le ministère de la Défense français, a été déployé en fin d'année en opérations extérieures. Trois pays utilisent à présent le Sperwer en opérations extérieures : le Canada, la France et les Pays-Bas.

La Délégation Générale pour l'Armement (DGA) a par ailleurs choisi SAFRAN pour la réalisation du contrat d'études LIDO (*Liaisons de Données pour Drones*).

• Organisation

Le projet de création d'une nouvelle division Safran Electronics au sein de Sagem Défense Sécurité a été lancé mi 2008. Cette division, opérationnelle en janvier 2009, est destinée à rassembler les compétences du groupe SAFRAN en matière d'électronique embarquée et de logiciels critiques et a comme objectif de fournir aux sociétés du Groupe les cartes électroniques, calculateurs et logiciels dont elles ont besoin pour leurs programmes au meilleur niveau mondial. Cette nouvelle division sera constituée d'activités électroniques issues principalement de Sagem Défense Sécurité, des activités de calculateurs de régulation de moteurs aéronautiques apportées Hispano-Suiza et des activités de calculateurs de freinage, de commandes des trains d'atterrissage et de monitoring apportées par Messier Bugatti.

Sécurité

En mars 2008, SAFRAN a finalisé l'apport à Ingenico de ses activités monétiques, donnant naissance à un leader mondial des solutions de paiement électronique dont SAFRAN devenait l'actionnaire de référence ; Ingenico apparaît désormais comme le n°1 sur son marché, tant en chiffre d'affaires qu'en capitalisation boursière, avec une rentabilité confirmée.

SAFRAN a réalisé le 1^{er} septembre 2008, l'acquisition de la société néerlandaise Sdu-I, depuis renommée Sagem Identification, fabricant de passeports et documents d'identité sécurisés ; cette acquisition a fortement renforcé l'offre en solutions d'identité, en apportant des technologies manquantes en matière d'impression sécurisée et de maîtrise du polycarbonate, ainsi que des références et de nouveaux marchés sur les passeports électroniques.

En octobre 2008, un accord est intervenu avec Motorola pour l'acquisition de ses activités biométriques (société Printrak). Cette acquisition a été finalisée à la fin du premier trimestre 2009.

D'importants contrats d'identité ont été gagnés tant en France, avec notamment le marché de l'Agence Nationale des Titres Electroniques Sécurisés, en partenariat avec Atos Origin, pour la mise en œuvre et le déploiement du passeport biométrique français, qu'à l'international, avec l'enregistrement de la population et la constitution des listes électorales en Côte d'Ivoire, l'enregistrement des électeurs de Guinée Conakry dans le cadre du Programme des Nations-Unies pour le Développement, la production, la distribution des cartes d'identité et passeports en Albanie et le système AFIS pour la police de l'état de New-York.

Le retour à la croissance et à la rentabilité de l'activité « cartes » s'est confirmé en 2008.

Enfin, les prises de commandes ont poursuivi leur croissance en 2008 : toutes lignes de produits confondues, elles ont nettement dépassé leur budget, signal d'un dynamisme de l'activité prometteur pour l'exercice 2009.

2.1.4 COMMUNICATIONS

Compte-tenu de l'accord de cession des Mobiles à Sofinnova, les résultats de ce secteur sont classés en activités destinées à être cédées (cf § 3.1.6.15).

Les sociétés Sagem Télécommunication, Sagem Industries sont intégrées dans la Branche Holding et Divers.

L'arrêt définitif des activités Mobiles au sein du Groupe s'est concrétisé en trois étapes : cession des activités d'après-vente à ANOVO, un des leaders européens de l'après-vente électronique, cession des activités de R&D basées à Cergy-Pontoise et partiellement du fonds de commerce au groupe SOFINNOVA, fonds d'investissement français, et arrêt de toute autre activité. Sur le plan social, grâce à la mise en place de solutions adaptées et l'accord signé avec toutes les organisations syndicales, les équipes de Cergy-Pontoise non concernées par ces transferts sont venues renforcer SAFRAN dans les métiers de la sécurité et de l'électronique en fort développement. Le site de Fougères dans l'ouest de la France dédié précédemment à l'assemblage de téléphones mobiles, a achevé la reconversion de ses activités au sein du Groupe avec notamment, l'intégration du système FELIN et la fabrication de cartes électroniques dans le domaine de la défense.

Au cours de l'année 2008, les activités ont fortement diminué en volume sur les produits néanmoins renouvelés pour permettre la cession partielle de fonds de commerce en fin d'année.

Le partenariat avec Bird a cessé avec le rachat des parts qu'il détenait dans des filiales communes pour en faciliter la cession.

Le partenariat avec SEMC s'arrête également : le contrat de R&D a été cédé avec le fonds de commerce de téléphonie mobile et le contrat de fabrication se termine au premier trimestre 2009.

2.2 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le compte de résultat consolidé statutaire, présenté en page 63, est ajusté :

- de l'incidence des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3, afin de neutraliser les effets liés à l'événement ponctuel de la constitution du groupe SAFRAN.
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change, afin de mieux traduire les résultats de la politique de gestion globale du risque de change du Groupe.

2.2.1 COMPTES DE RESULTAT EN DONNEES AJUSTEES

(en millions d'euros)	2007 (1)	2008	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires	10 222	10 329	107
Autres produits et charges opérationnels	(9 435)	(9 531)	(96)
Résultat opérationnel	787	798	11
Résultat financier	(54)	(203)	(149)
Quote part des mises en équivalence	4	10	6
Produit (charge) d'impôts	(219)	(101)	118
Résultat des activités poursuivies	518	504	(14)
Résultat des activités abandonnées	(97)	(233)	(136)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(15)	(15)	0
Résultat net part du Groupe	406	256	(150)

(1) L'année 2007 est représentée avec les activités Mobiles et Haut débit en activités abandonnées, pour comparaison à périmètre identique avec 2008.

Chiffre d'affaires consolidé ajusté

Le chiffre d'affaires ajusté est passé de 10 222 millions d'euros en 2007 à 10 329 millions d'euros en 2008 (hors activité Communication), soit une augmentation de 1,0 %.

A taux de change et périmètre constants, cette progression aurait été de 9,4 %.

Le chiffre d'affaires des activités de service enregistre une nouvelle progression et atteint 46 % des activités de la branche Propulsion et 31 % de celles de la branche Equipements.

La branche Défense Sécurité a enregistré une croissance soutenue de ses ventes tant dans les domaines des activités de combat terrestre (programme FELIN) et de l'optronique que dans les activités de solutions d'identification.

Résultat opérationnel ajusté

Hors plus value de cession des activités monétiques à Ingenico, le résultat opérationnel ajusté de l'année 2008 s'établit à 652 millions d'euros, contre 787 millions d'euros en 2007, soit une diminution de 135 millions d'euros qui s'explique essentiellement par :

- une évolution de volume et de prix pour + 371 millions d'euros,
- une amélioration de la productivité pour + 138 millions d'euros,
- un impact des devises pour - 646 millions d'euros, essentiellement lié à l'évolution du cours couvert euro / dollar qui est passé de 1,21 en 2007 à 1,45 en 2008.

En intégrant la plus-value liée à la cession des activités monétiques (+146 millions d'euros), le résultat opérationnel atteint 798 millions d'euros.

A noter que le résultat opérationnel intègre une dotation nette aux provisions sur le programme A400M passée en 2008, de 39 millions d'euros, portant ainsi le fonds de provision sur ce programme à 164 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Résultat financier ajusté

Le résultat financier ajusté s'établit à - 203 millions d'euros. Le seul élément de décaissement correspond au coût de la dette qui est passé de 9 millions d'euros en 2007 à 19 millions d'euros en 2008. Par ailleurs, le résultat financier intègre le montant de la désactualisation des avances remboursables (- 35 millions d'euros). Les autres éléments représentent notamment l'impact en résultat des instruments financiers dérivés relatifs aux opérations de change.

Charge d'impôt ajustée

La charge d'impôt ajustée passe de - 219 millions d'euros en 2007 à -101 millions d'euros en 2008. La baisse s'explique par l'évolution du résultat opérationnel (hors plus-value), l'impact du résultat financier et l'incidence des éléments non taxés en augmentation, comme notamment le Crédit Impôt Recherche, ou taxés à taux réduit (1,72 %) comme la plus-value de cession des activités monétiques à Ingenico.

Résultats des activités abandonnées et des mises en équivalence

Cf § 2.2.3.

Résultat net ajusté

Le résultat net consolidé ressort à 256 millions d'euros au 31 décembre 2008. Sa diminution par rapport à celui de 2007 (406 millions d'euros) provient, outre de l'évolution du résultat opérationnel hors plus-value et du résultat financier, de l'impact des pertes et coûts de restructuration liés au désengagement des activités communication.

2.2.2 TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE STATUTAIRE AUX DONNEES CONSOLIDEES AJUSTEES

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le compte de résultat consolidé statutaire, présenté en page 63, est ajusté :

- de l'incidence des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3, afin de neutraliser les effets liés à l'événement ponctuel de la constitution du groupe SAFRAN.
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change, afin de mieux traduire les résultats de la politique de gestion globale du risque de change du Groupe.

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

au 31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Comptes consolidés statutaires	Comptabilité de Couverture		Amortissements incorporels (3)	Données ajustées
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)		
Chiffre d'affaires	10 281	48		-	10 329
Autres produits et charges opérationnels	(9 678)	1	(15)	161	(9 531)
Résultat opérationnel	603	49	(15)	161	798
Résultat financier	(716)	(49)	562	-	(203)
Quote part des mises en équivalence	10	-	-	-	10
Produit (charge) d'impôts	142	-	(188)	(55)	(101)
Résultat des activités poursuivies	39	-	359	106	504
Résultat des activités abandonnées	(233)	-	-	-	(233)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(11)	-	(1)	(3)	(15)
Résultat net part du Groupe	(205)	-	358	103	256

(1) Revalorisation du chiffre d'affaires en devises net des achats (par devise) au cours couvert, par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures (545 M€ hors impôts), différés en capitaux propres et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 17 M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 au 1^{er} avril 2005.

Il est rappelé que seuls les comptes consolidés statutaires font l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes du Groupe, et que les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérifications au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le document de référence de l'année 2008.

2.2.3 COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008	Variation 2008/2007
Chiffre d'affaires	9 714	10 281	567
Autres produits et charges opérationnels	(9 585)	(9 678)	(93)
Résultat opérationnel	129	603	474
Résultat financier	34	(716)	(750)
Quote part des mises en équivalence	4	10	6
Produit (charge) d'impôts	(25)	142	167
Résultat des activités poursuivies	142	39	(103)
Résultat des activités abandonnées	(96)	(233)	(137)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(7)	(11)	(4)
Résultat net part du Groupe	39	(205)	(244)

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé est passé de 9 714 millions d'euros en 2007 à 10 281 millions d'euros en 2008 (hors activité Communication) soit une augmentation de 5,8 %.

Le détail par branche de ce chiffre d'affaires est fourni dans la note § 3.1.6.1.1.

Résultat opérationnel

Hors plus value de cession des activités monétiques à Ingenico, le résultat opérationnel s'établit à 457 millions d'euros en 2008 et diffère du résultat opérationnel ajusté qui s'établit 652 millions d'euros du fait qu'il intègre 161 millions d'euros de charges d'amortissement des actifs incorporels, liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 au 1^{er} avril 2005, et 34 millions d'euros d'impact négatif liés aux opérations de change.

Résultat financier

Le résultat financier est de - 716 millions d'euros en 2008 contre 34 millions d'euros en 2007.

Le résultat financier 2008 inclut notamment la variation de juste valeur des instruments financiers non dénoués pour - 626 millions d'euros, l'intégralité de la variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat financier dans les comptes consolidés statutaires, le montant de la désactualisation des avances remboursables (- 35 millions d'euros) et le coût de la dette nette pour - 19 millions d'euros.

Résultat des sociétés mises en équivalence

La progression du résultat des sociétés mises en équivalence correspond principalement aux résultats de Ingenico pour 3 millions d'euros (quote-part détenue par SAFRAN de 22,31 %).

Impôt

Le produit d'impôt constaté en 2008 pour + 142 millions d'euros comprend une charge d'impôt courant de 153 millions d'euros et un produit d'impôt différé pour 295 millions d'euros.

La charge d'impôt courant est en baisse de 115 millions d'euros par rapport à 2007 en raison d'une diminution du résultat avant impôt de l'exercice.

Le résultat net des activités poursuivies comprend des éléments non taxés en augmentation, comme notamment le Crédit Impôt Recherche, ou taxés à taux réduit (1,72 %) comme la plus value de cession des activités monétiques à Ingenico.

L'évolution des produits d'impôt différé s'explique notamment par les variations de juste valeur des instruments financiers non dénoués.

Résultat des activités abandonnées

Le résultat des activités abandonnées correspond au résultat de l'activité Téléphonie Mobile et au résultat lié à la cession de l'activité Haut Débit.

Résultat net part du Groupe

Le résultat net 2008 s'établit à - 205 millions d'euros contre 39 millions d'euros en 2007.

2.2.4 BILAN CONSOLIDE SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2008

Bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2008

Le bilan consolidé simplifié au 31 décembre 2008 présenté ci-dessous est directement issu des comptes consolidés figurant au § 3.1.1.2 du présent document. Les variations 2008/2007 sont à analyser en tenant compte du changement de périmètre (les actifs / passifs des activités destinées à être cédées en 2008 ont été reclassés sur des lignes distinctes du bilan consolidé).

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
ACTIF		
Ecarts d'acquisition	1 561	1 756
Immobilisations	4 828	5 219
Autres actifs non courants	488	751
Juste valeur des instruments financiers	126	138
Stocks et en-cours de production	3 420	3 673
Clients et divers	4 243	4 319
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730	919
Actifs destinés à être cédés	779	61
TOTAL ACTIF	16 175	16 836
PASSIF		
Capitaux propres	4 505	3 874
Provisions	2 185	2 356
Dettes soumises à des conditions particulières	590	698
Passifs portant intérêts	899	1 554
Autres passifs non courants	841	757
Fournisseurs et divers	6 703	7 558
Passifs destinés à être cédés	452	39
TOTAL PASSIF	16 175	16 836

Variation de la position financière nette

La position financière nette est définie comme la trésorerie et équivalents de trésorerie moins les passifs courants et non courants portant intérêt.

L'analyse de la variation de la position financière nette pour les années 2008 et 2007 peut se résumer comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
Capacité d'autofinancement	1 251	892
Variation du besoin en fonds de roulement	(133)	(103)
Investissements incorporels	(252)	(230)
Investissements corporels	(384)	(441)
Cash Flow libre	482	118
Investissements financiers et divers	(137)	(382)
Dividendes	(95)	(202)
Variation de la position financière nette	250	(466)
Position financière nette au 01/01	(419)	(169)
Position financière nette au 31/12	(169)	(635)

La position financière nette s'élève à - 635 millions d'euros, soit 16,4 % des capitaux propres (3 874 millions d'euros). L'augmentation de la position financière nette de 466 millions d'euros en 2008 s'explique essentiellement par un cash flow libre généré sur l'exercice, soit 118 millions d'euros, ne couvrant pas le niveau des investissements financiers et des activités de financement (382 millions d'euros) et le paiement des dividendes (202 millions d'euros).

Le cash flow libre 2008 s'établit à 118 millions d'euros contre 482 millions d'euros en 2007 du fait de la baisse de la capacité d'autofinancement provenant de la diminution du résultat d'exploitation et des pertes liées au désengagement de l'activité communication.

La variation du besoin de fonds de roulement est globalement stable à 103 millions d'euros, malgré la prise en compte d'un élément exceptionnel qui affecte le cash flow libre à hauteur de 170 millions d'euros. Il s'agit du non renouvellement, consécutif à la crise bancaire, du programme de titrisation des créances de notre filiale CFM. Les créances préalablement cédées ont donc été réintroduites dans les comptes consolidés du Groupe à hauteur de 250 millions de dollars, soit 170 millions d'euros.

Le Groupe a poursuivi sa politique d'investissements tant en France qu'à l'international avec le double objectif de favoriser la proximité avec les grands clients et les marchés en forte croissance et assurer le renouvellement de l'outil de production.

Le montant total des investissements corporels s'est élevé à 441 millions d'euros en 2008. L'essentiel de ces investissements corporels est constitué d'infrastructures, d'équipements de production et de bancs d'essais et de tests. Au 31 décembre 2008, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles (commandes en cours non encore réceptionnées) ressort à 250 millions d'euros (hors activités abandonnées) contre 229 millions d'euros à fin 2007.

Les investissements incorporels n'ont pas enregistré d'évolution notable : 230 millions d'euros en 2008 contre 252 millions d'euros en 2007. Ils sont constitués essentiellement de frais de recherche et développement immobilisés, de brevets et de logiciels.

Les investissements financiers et divers sont essentiellement composés des décaissements nets au titre des acquisitions-cessions qui sont au nombre de trois : l'acquisition de Sdu-I, l'acquisition d'actions d'auto-contrôle et la cession de l'activité Haut Débit.

Les 202 millions d'euros de paiement de dividendes incluent la totalité des dividendes 2007 et le paiement d'un acompte sur dividendes 2008 à hauteur de 32 millions d'euros.

2.3 DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Recherche Technologie et Développement (RTD) autofinancée représente 60 % du coût total de la RTD de SAFRAN. Plus de la moitié de ces dépenses concerne la recherche sur les moteurs et les équipements devant être montés sur les appareils Superjet 100, A400M, B787, A380 et A350.

<i>(en millions d'euros) Hors branche communication</i>	2006	2007	2008
RTD autofinancée (1)	705	760	708
En charges d'exploitation	477	572	480
Immobilisée brute	228	188	228
RTD en charges (1)	540	656	538
En charges d'exploitation	477	572	480
Amortissements/ Dépréciations	63	84	58
RTD immobilisée	165	104	170
Immobilisée brute	228	188	228
Amortissements/ Dépréciations	(63)	(84)	(58)

(1) avant déduction du CIR

La réduction des dépenses en charges d'exploitation s'explique essentiellement par les baisses significatives de R&D sur le programme moteur SaM146 de l'avion régional russe Superjet 100.

Les dépenses immobilisées brutes de 2008 concernent principalement les programmes A400M, B787 et les moteurs d'hélicoptères. La croissance de + 40 millions d'euros provient de l'augmentation de 5 % à 8 % de la participation du Groupe dans le programme du moteur GenX devant équiper le Boeing 787.

Enfin, les amortissements et dépréciations sont en baisse de 26 millions d'euros en raison essentiellement de l'importance du chiffre de 2007 (84 millions) qui intégrait une dépréciation sur le programme TP400 – A400M.

2.4 RESSOURCES HUMAINES

2.4.1 LES EFFECTIFS

REPARTITION PAR BRANCHE

Au 31 décembre 2008, les effectifs inscrits du Groupe s'élèvent à 54 493 salariés. Ce chiffre aurait été de 57 723 salariés en incluant les effectifs de l'activité Mobiles dont la cession a été finalisée en fin d'année.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs du Groupe par branches d'activité au 31 décembre 2008 :

	France	Etranger	Total
Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale	17 422	3 926	21 348
Branche Equipements Aéronautiques	10 207	11 462	21 669
Branche Défense Sécurité	6 570	3 327	9 897
Autres	1 398	181	1 579
Groupe SAFRAN	35 597	18 896	54 493

REPARTITION PAR PAYS

Le développement international du Groupe se poursuit. Au 31 décembre 2008, les effectifs du Groupe à l'international s'élèvent à près de 18 900 salariés répartis dans plus de 50 pays. Le Groupe a notamment étendu ses installations avec 9 nouveaux sites ou extensions inaugurés en 2008 au Mexique, en Chine, en Inde, aux Etats-Unis, au Maroc et en Pologne.

Le tableau ci-dessous présente la répartition géographique des effectifs au 31 décembre 2008 :

Europe	France	35 597
	Royaume-Uni	2 267
	Belgique	1 506
	Allemagne	924
	Autres pays d'Europe (*)	1 002
	Russie	276
Amérique du nord	Mexique	3 611
	Etats-Unis	3 157
	Canada	1 071
Amérique du sud	Brésil	660
	Amérique du Sud (Uruguay, Colombie)	93
Afrique et Moyen-Orient	Maroc	1 238
	Afrique du Sud	299
	Autres (Algérie, Mauritanie, Nigeria, EAU...)	59
Asie	Chine	644
	Singapour	429
	Inde	1 445
	Autres (Japon, Taïwan, Vietnam, Philippines, Malaisie, Hong Kong)	52
Océanie	Australie	163
Total		54 493

(*) Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Norvège, Pays Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.

AUTRES INFORMATIONS

Les femmes représentent près de 25 % des effectifs du Groupe dans le monde.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, 469 expatriés assurent une représentation commerciale et technique auprès des clients dans 58 pays différents, principalement en Europe (35 %), en Amérique du nord (27 %) et en Chine (11 %). En outre, le Groupe accueille plus de 70 jeunes en VIE (Volontariat International en Entreprise).

En France, la répartition des effectifs par catégories professionnelles au 31 décembre 2008 est la suivante : 34 % de cadres, 32 % de techniciens, 3 % d'agents de maîtrise, 7 % d'employés et 24 % d'ouvriers.

Près de 20 % des effectifs cadres en France sont des femmes.

Plus de 20 % des effectifs du Groupe en France contribuent à l'effort de recherche et développement (RTD)

Le recours aux contrats à durée déterminée est resté très limité avec moins de 1 % des effectifs à fin 2008.

Le recours à l'intérim a représenté moins de 10 % de l'effectif inscrit en 2008, essentiellement dans les branches Equipements Aéronautiques et Défense Sécurité dans lesquelles la forte variation du niveau d'activité nécessite le recours à ce type de main-d'œuvre.

2.4.2 POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT ET INTEGRATION

2 294 salariés ont ainsi été recrutés en 2008 dont 58 % de cadres et majoritairement des jeunes diplômés.

Parmi l'ensemble des nouveaux embauchés cette année, 23 % étaient des femmes.

87 % des recrutements ont fait l'objet d'un CDI.

Pour améliorer leur connaissance du Groupe et renforcer le sentiment d'appartenance, près de 800 ingénieurs et cadres, récemment embauchés ou nouvellement promus, ont été réunis pendant deux "Journées Découverte SAFRAN" pour une présentation approfondie du Groupe, de ses activités et de sa stratégie, et pour une rencontre avec l'ensemble de ses dirigeants.

MOBILITE

En 2008, 417 salariés ont bénéficié d'une mutation entre deux sociétés du Groupe (hors mutations et reclassements effectués dans le cadre des réorganisations). La politique de mobilité entre la France et l'international s'est traduite par 158 départs et 96 retours d'expatriation. Pour faciliter cette mobilité, le cadre contractuel et les mesures d'accompagnement de l'expatriation au sein du Groupe ont été harmonisés.

Conformément aux engagements pris par la Direction, le Groupe s'est fortement mobilisé afin d'assurer des opportunités de reclassement aux personnes concernées par les réorganisations. De même, la cession de l'activité Mobiles a fait l'objet d'un accompagnement social fort dans le cadre du PSE mise en place. Plus de 230 salariés de Sagem Mobiles ont pu être repositionnés dans le Groupe.

FORMATION — UNIVERSITE D'ENTREPRISE

Le Groupe investit près de 4 % de la masse salariale dans la formation professionnelle. Plus de 70 % des salariés bénéficient d'une formation au moins une fois par an.

Une partie significative de l'effort porte sur le développement des compétences technologiques accompagnant les grands projets.

Le développement des compétences managériales, en contexte international, représente un deuxième axe de progrès.

La recherche de la satisfaction des clients, la mise à leur service de performances économique et industrielle accrues, correspondent à la dynamique d'expansion qu'accompagne la formation.

L'Université SAFRAN est une structure privilégiée pour accompagner les transformations du Groupe et préparer les managers SAFRAN aux défis de demain :

- développer une culture Groupe, favoriser la coopération par une meilleure connaissance mutuelle et un échange des meilleures pratiques,
- préparer les dirigeants et les futurs dirigeants à leurs rôles nouveaux, leur permettre d'acquérir les méthodes, les savoir-faire et les comportements nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités,
- accompagner les projets majeurs du Groupe par des actions de formation adaptées,
- diffuser "l'état de l'art" dans les disciplines du management et de la gestion.

En 2008, 2 570 salariés ont bénéficié d'une formation à l'Université SAFRAN. Depuis sa création en 2002, l'Université a accueilli près de 10 000 ingénieurs et managers.

EVOLUTION DES REMUNERATIONS

Les sociétés du Groupe ont négocié des programmes salariaux pour 2008 permettant une progression moyenne en masse des rémunérations représentant, selon les sociétés de 3,1 % à 3,3 % de leur masse salariale. Ces programmes comprenaient l'attribution d'augmentations générales et individuelles aux collaborateurs et l'attribution d'augmentations entièrement individualisées aux cadres.

De plus, une mesure complémentaire exceptionnelle, représentant de 0,5 % à 0,75 % de la masse salariale selon les sociétés, a été mise en œuvre au 1^{er} octobre 2008.

En outre, dans le cadre de leur politique salariale annuelle, plusieurs sociétés du Groupe ont dégagé un budget complémentaire consacré à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes.

POLITIQUE D'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Le Groupe poursuit une politique volontariste pour une meilleure insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise, dans le cadre de la mission handicap créée fin 2006 au sein de la DRH Groupe pour :

- développer l'embauche de personnes handicapées (adhésion à diverses associations, sourcing, participation au forum pour l'emploi de Paris organisé par l'Adapt),
- développer l'accueil de jeunes en alternance : le programme « Elan » a ainsi permis de former sur la période 2006/2008 plus de 30 personnes handicapées dont 80 % a obtenu son diplôme.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi le diagnostic quantitatif et qualitatif débuté en 2007 en lien avec l'Agefiph afin de définir les axes ainsi que le cadre de contractualisation de la politique Groupe pour l'année 2009.

POLITIQUE D'INSERTION DES JEUNES DES QUARTIERS DEFAVORISES

Le groupe SAFRAN a signé le 15 mai 2008 un accord d'engagement national pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers défavorisés dans le cadre du « Plan Espoir Banlieues » mis en place par le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi. L'ensemble des sociétés du Groupe s'est inscrit dans cette démarche.

Cet engagement porte sur 180 recrutements en CDI ou CDD, 291 propositions de stage et 171 propositions de contrats en alternance répartis sur 2008, 2009 et 2010.

En signant cet engagement, le Groupe a affirmé sa volonté d'offrir aux jeunes des quartiers de véritables opportunités de découverte de l'entreprise, d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi.

2.4.3 RELATIONS SOCIALES

RELATIONS SOCIALES

Un accord sur la mise en place du Comité d'Entreprise Européen du groupe SAFRAN a été signé à l'unanimité des membres négociateurs le 4 juillet 2008. Le Comité d'Entreprise Européen SAFRAN est composé de représentants de l'ensemble des pays européens dans lesquels le Groupe est aujourd'hui présent.

D'autre part, le projet de mise en place d'un régime commun de prévoyance Groupe, objet de négociations entre la Direction et les représentants des organisations syndicales, a reçu en fin d'année 2008 l'accord des 5 organisations syndicales représentatives au niveau du Groupe et un engagement formel et unanime de signature a été pris. La mise en œuvre au 1^{er} juillet 2009 du nouveau régime de prévoyance Groupe, marquera une étape décisive dans la construction d'un socle commun d'avantages sociaux groupe SAFRAN.

Par ailleurs, chaque société du Groupe poursuit une politique contractuelle active en fonction de son contexte économique et social. Les accords ont notamment porté en 2008 sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et sur la diversité.

RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Les établissements des sociétés du Groupe entretiennent des relations étroites avec leur environnement local et régional et contribuent au rayonnement du Groupe à travers leur participation à l'animation socio-économique de leur région d'implantation.

Le Groupe consacre ainsi un effort important à l'accueil de jeunes en formation par alternance ou par l'apprentissage et l'accueil de stagiaires de différents niveaux de formation.

Dans le cadre du respect, d'une part des engagements pris lors de la signature, en juin 2005, de la Charte de l'Apprentissage, et d'autre part des évolutions des obligations, SAFRAN a accueilli en 2008 plus de 1 000 jeunes en formation en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).

Le groupe SAFRAN mutualise, sur l'ensemble de ses sociétés, le versement de la taxe d'apprentissage pour les formations de niveau Bac+5 et plus, compte tenu de la dimension nationale de ces formations, afin de garantir une cohérence globale avec les axes stratégiques du Groupe. Le versement de la taxe pour les autres niveaux de formation est confié à chaque société, dont la bonne connaissance du tissu local permet de soutenir les établissements qui forment, sur leur bassin d'emploi, des personnes dont les compétences sont en adéquation avec les profils recherchés.

SAFRAN développe des actions de partenariat avec les laboratoires publics de recherche (CEA, CNRS) dans le domaine scientifique et technologique, ainsi qu'avec des écoles d'ingénieurs, de commerce et certaines universités scientifiques françaises et étrangères.

Le Groupe a augmenté sa participation aux forums écoles et aux visites de sites où sont présentés le Groupe, ses métiers, les opportunités de stages et de carrières. Ces actions ont permis de multiplier les occasions de rencontre et d'information des étudiants.

Les relations avec les écoles se traduisent également par une représentation dans les instances dirigeantes (Conseils d'Administration, Conseils Pédagogiques) de plusieurs écoles de formation correspondant à nos secteurs d'activité.

Enfin, SAFRAN est engagé dans deux fondations d'entreprise : la *Fondation d'entreprise SAFRAN* dont la vocation est de lutter contre l'exclusion d'adolescents et jeunes adultes victimes d'un handicap (moteur, psychologique ou social) et la *Fondation SAFRAN pour la musique*, qui a pour objectif de soutenir de jeunes musiciens.

ACTIVITES SOCIALES GERES PAR LE COMITE D'ENTREPRISE

La contribution que les sociétés du Groupe versent à leur Comité d'Entreprise pour les activités sociales varie, selon les sociétés et sites, entre 1 % et 5 % de la masse salariale.

2.4.4 PARTICIPATION ET INTERESSEMENT

PARTICIPATION

La participation est, en France, versée dans le cadre de l'accord de participation Groupe signé le 30 juin 2005. Cet accord, fondé sur la solidarité, prévoit une mutualisation des réserves de participation dégagées par chacune des sociétés du Groupe en France permettant de verser un pourcentage du salaire identique à l'ensemble du personnel.

Dans les comptes consolidés, la charge globale de participation au titre des deux derniers exercices a été la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Participation
2007	73,8
2008	56,7

INTERESSEMENT

La quasi-totalité des sociétés du Groupe en France bénéficie d'accords d'intéressement. Le dispositif repose essentiellement sur des critères de performance économique, complétés, le cas échéant, par d'autres indicateurs de performance.

Pour ces sociétés, le plafond du montant global de l'intéressement, fixé à 5 % de la masse salariale, peut être porté à 7 % en cas de sur-performance de l'entreprise.

Dans les comptes consolidés, la charge globale d'intéressement au titre des deux derniers exercices a été la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Intéressement
2007	81,0
2008	86,2

2.4.5 PLAN D'EPARGNE GROUPE ET PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

PLAN D'EPARGNE GROUPE

Le Plan d'Epargne Groupe (PEG), mis en place par un Accord signé au niveau du Groupe en 2006, permet aux salariés :

- d'accéder à plusieurs supports de placements, avec une diversité de profils, au travers de cinq FCPE à orientation de gestion différente,
- d'investir dans un FCPE dédié à l'actionnariat salarié en bénéficiant d'un abondement de leur entreprise,
- de transférer leurs avoirs d'un support de placement vers un autre à l'intérieur du PEG.

PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

L'accord créant un Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) signé en 2006 par le Comité d'Entreprise SAFRAN a donné une portée internationale à l'actionnariat salarié. Il permet aux salariés des filiales étrangères de se constituer une épargne en titres SAFRAN en bénéficiant d'un accompagnement financier de leur entreprise.

En 2008, plus de 12 000 salariés au sein d'une quarantaine de sociétés du Groupe en Allemagne, Belgique, au Canada, Mexique, Royaume-Uni et aux Etats-Unis ont eu accès à ce plan. Il sera déployé progressivement dans d'autres pays.

2.5 SOUS-TRAITANCE

Comme tout groupe industriel, SAFRAN recourt à de la sous-traitance qui comprend trois grandes natures :

- La sous-traitance de coopération correspondant à des activités confiées à de grands partenaires à la demande du client,
- La sous-traitance de spécialité pour des activités dont le Groupe ne dispose pas de compétences pour des raisons techniques ou économiques,
- La sous-traitance de capacités correspondant au dimensionnement maximum de la production et du développement du Groupe, fondé sur les aspects cycliques des activités.

Comme indiqué au § 2.4.1, essentiellement dans les branches Equipements Aéronautiques et Défense Sécurité dans lesquelles la forte variation du niveau d'activité nécessite le recours à ce type de main-d'œuvre.

2.6 PERSPECTIVES 2009

Dans un environnement sans précédent et sauf dégradation majeure de la situation, SAFRAN estime pouvoir néanmoins réaliser :

- un chiffre d'affaires ajusté 2009 de l'ordre de celui de 2008,
- un résultat opérationnel ajusté de l'ordre de 5 à 6 % du chiffre d'affaires.

Ces éléments sont établis en cohérence avec :

- une perspective de trafic aérien en baisse de 4 à 5 % ;
- une stabilité ou une légère diminution des ventes de services en volume ;
- des volumes de première monte conformes aux prévisions des avionneurs de début d'année 2009 ;
- un taux de change de 1 euro = 1,45 dollar US (des couvertures de change sont en place pour les trois prochains exercices) ;
- un plan de progrès "SAFRAN +" destiné à engager de nouvelles actions particulièrement en matière de coûts de structure et de productivité industrielle.

A ce stade et compte tenu de l'environnement actuel, SAFRAN ne donne pas d'indication pour 2010.

Éléments pouvant influencer sur les résultats

Compte tenu de l'environnement dans lequel évoluent les activités du Groupe, les principaux éléments exogènes susceptibles d'influer sur les opérations de SAFRAN peuvent être de nature gouvernementale et budgétaire (évolution des commandes militaires et de sécurité par les Etats), économiques (évolutions des conditions économiques, aspect cyclique de l'aéronautique), monétaire (évolution défavorable des devises et notamment de l'USD), ou politiques.

2.7 CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} TRIMESTRE 2009

Le chiffre d'affaires consolidé en données ajustées¹ du groupe SAFRAN s'élève à 2 487 millions d'euros au premier trimestre 2009, en croissance de 2,4 %, pro forma, par rapport à la même période de l'exercice précédent, soit une croissance organique de 0,5 %. Il est en ligne avec les prévisions annuelles de chiffre d'affaires 2009.

Le trimestre se caractérise par la bonne tenue de l'activité des services qui atteint 48% du chiffre d'affaires de la branche Propulsion (contre 45 % au premier trimestre 2008) et 31,5 % pour la branche Equipements Aéronautiques (contre 31 % au premier trimestre 2008), et la croissance soutenue des activités Défense Sécurité, tirée notamment par l'activité sécurité.

(en millions d'euros)	T1 2008 (1)	T1 2009	Variation pro forma (1)	Variation à devises et périmètre constants
Propulsion Aéronautique et Spatiale	1 395	1 334	-4,4%	-7,2%
Equipements Aéronautiques	658	700	+6,4%	+2,5%
Défense Sécurité	372	442	+18,8%	+23,7%
- dont Défense	214	238	+11,6%	+9,0%
- dont Sécurité	158	204	+29,1%	+43,5%
Holding et divers	3	11	ns	ns
Total Groupe	2 428	2 487	+2,4%	+0,5%

(1) Le chiffre d'affaires en données ajustées du premier trimestre 2008 est représenté hors activité Communication cédée en 2008 et tient compte des réorganisations internes d'activités intervenues entre les branches au cours du premier trimestre 2009.

COUVERTURE DE CHANGE

La gestion des options de change a permis d'améliorer le cours de couverture pour 2009, de 1 euro = 1,45 dollar US à 1 euro = 1,43 dollar US.

ACTIVITE PAR BRANCHE

- **Propulsion aéronautique et spatiale**

Au premier trimestre 2009, le chiffre d'affaires en données ajustées s'établit à 1 334 millions d'euros, en recul de 4,4 % par rapport au premier trimestre de l'exercice précédent. Le ralentissement du rythme des livraisons de moteurs d'avions (en partie lié aux suites de la grève Boeing de 2008) et d'hélicoptères civils a pesé sur le chiffre d'affaires de première monte du Groupe. En revanche le volume des activités de services de moteurs civils a progressé. La croissance du chiffre d'affaires par shop visit a plus que compensé le tassement du nombre de shop visits constaté depuis le deuxième semestre 2008. Ainsi, la part des services dans le chiffre d'affaires de la branche continue d'augmenter et représente désormais 48 % du chiffre d'affaires contre 45 % à fin mars 2008.

En ce qui concerne le programme A400M, plus de 2 500 heures cumulées d'essais au sol du moteur TP400 ont été effectuées avec plein succès. Les essais en vol sur le banc volant C130 d'Airbus se déroulent favorablement.

Dans le domaine des moteurs civils, le développement du SaM 146 se poursuit favorablement, avec 140 vols de l'avion SSJ 100 pour un total de 970 heures de temps de vol cumulé moteurs. L'avion devrait être présent au prochain salon du Bourget.

Dans le domaine des hélicoptères, SAFRAN a signé en février, avec Kamov et Hélicoptères de Russie, le contrat de développement de l'Arrius 2G1, version adaptée à l'hélicoptère Kamov 226 utilisé par le gouvernement russe. Par ailleurs, le moteur Ardiden 1H1 de l'hélicoptère indien DHRUV a été certifié EASA en mars dernier.

Dans la propulsion spatiale, SAFRAN a signé avec EADS Astrium et Europropulsion les contrats du nouveau lot de production de série des 35 Ariane 5 ECA couvrant la période de 2010 à 2014.

Par ailleurs, dans le domaine de la propulsion solide, SAFRAN a enregistré une croissance satisfaisante de ses activités militaires (M51).

¹ Le chiffre d'affaires est présenté selon les mêmes conventions que celles décrites au § 2.2.2.

- **Equipements aéronautiques**

Le chiffre d'affaires en données ajustées s'élève à 700 millions d'euros, en croissance de 6,4 %. Les activités de la branche sont en croissance tant pour les première-monte (sauf pour les avions d'affaires et avions régionaux) que pour les services. En première monte, les livraisons des nacelles équipant l'A380 progressent au rythme de la montée en cadence de l'avion. L'activité câblage bénéficie également de la montée de ce programme sur la période. Les services progressent légèrement plus que l'activité première monte.

Les campagnes de vente des roues et freins carbone pour le B737 pour lesquelles le Groupe bénéficie actuellement d'une position exclusive se déroulent de façon particulièrement satisfaisante.

- **Défense-Sécurité**

Défense

La croissance des activités Défense atteint 11,2 %, tirée par les activités avionique, notamment dans le domaine des centrales inertielles, des autodirecteurs de missiles tactiques et des systèmes informatiques. SAFRAN a été sélectionné sur l'Airbus A350 pour la fourniture de calculateurs embarqués.

Dans l'optronique, les activités d'équipement de combat terrestre (dont FELIN) enregistrent une croissance satisfaisante.

Sécurité

Compte tenu des variations de périmètre provenant de la cession des activités monétiques en mars 2008 d'une part et de l'intégration de Sagem Identification en septembre 2008, le chiffre d'affaires en données ajustées des activités sécurité s'élève à 204 millions d'euros au premier trimestre 2009, en croissance de 29,1 % (43,5 % à périmètre et devises constants). Le chiffre d'affaires des activités sécurité représente désormais 8,2 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 6,5 % au premier trimestre 2008).

En France, le système d'acquisition en mairie des données des titres électroniques sécurisés (TES) est désormais opérationnel dans six départements : 1 500 nouveaux dispositifs de recueil de données ont été commandés, portant le total des commandes à 2 800.

ETATS FINANCIERS

3.1 Comptes consolidés statutaires	63
3.1.1 Etats de synthèse	63
3.1.2 Informations sectorielles	67
3.1.3 Principes et méthodes comptables	70
3.1.4 Périmètre	81
3.1.5 Liste des sociétés consolidées	84
3.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés	88
3.1.7 Tableau des flux de trésorerie consolidés	114
3.1.8 Gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés	115
3.1.9 Engagements hors bilan	118
3.1.10 Litiges	119
3.1.11 Evénements postérieurs à la date de clôture	119
3.2 Données financières ajustées	120
3.2.1 Compte de résultat consolidé ajusté	120
3.2.2 Tableau des flux de trésorerie consolidés ajustés	121
3.2.3 Informations sectorielles en données ajustées	122
3.2.4 Notes annexes en données ajustées	124
3.3 Comptes sociaux	126
3.3.1 Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie	127
3.3.2 Annexe aux comptes sociaux	130
3.3.3 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices comptes sociaux	142
3.4 Projet d'affectation des résultats	143
3.5 Rapports des Commissaires aux Comptes	145
3.5.1 Rapport sur les comptes consolidés	145
3.5.2 Rapport sur les comptes sociaux	146

Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, SAFRAN établit, en parallèle à ses comptes consolidés statutaires, un compte de résultat et un tableau des flux de trésorerie en données ajustées.

En effet, il est rappelé que le groupe SAFRAN :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises » dans ses comptes consolidés statutaires,
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS 39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. principes et méthodes comptables au § 3.1.3.3.9 « Actifs financiers »).

En conséquence, les informations financières issues des comptes consolidés statutaires du groupe SAFRAN sont ajustées :

- de l'incidence comptable des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3, afin de neutraliser les effets liés à l'événement ponctuel de la constitution du groupe SAFRAN,
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change, afin de mieux traduire les résultats de la politique de gestion globale du risque de change du Groupe.

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

au 31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Comptes consolidés statutaires	Comptabilité de Couverture Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels (3)	Données ajustées
Chiffre d'affaires	10 281	48		-	10 329
Autres produits et charges opérationnels	(9 678)	1	(15)	161	(9 531)
Résultat opérationnel	603	49	(15)	161	798
Résultat financier	(716)	(49)	562	-	(203)
Quote part des mises en équivalence	10	-	-	-	10
Produit (charge) d'impôts	142	-	(188)	(55)	(101)
Résultat net des activités poursuivies	39	-	359	106	504
Résultat des activités abandonnées	(233)	-	-	-	(233)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(11)	-	(1)	(3)	(15)
Résultat net part du Groupe	(205)	-	358	103	256

(1) Revalorisation du chiffre d'affaires en devises net des achats (par devise) au cours couvert, par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures (545 M€ hors impôts), différés en capitaux propres et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 17 M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 au 1^{er} avril 2005.

Il est rappelé que, seuls les comptes consolidés statutaires font l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes du Groupe, et que les données financières ajustées font l'objet de travaux de vérifications au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le document de référence de l'année 2008.

En application de l'article 28 du règlement européen (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés statutaires de l'exercice 2006 et le rapport d'audit correspondant figurant au paragraphe 20.4.1 du document de référence 2006 déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2007 sous le n°D.07-0401; ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.
- les comptes consolidés statutaires de l'exercice 2007 et le rapport d'audit correspondant figurant au paragraphe 20.5.1 du document de référence 2007 déposé auprès de l'AMF le 25 avril 2008 sous le n°D.08-0299; ces comptes ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

3.1 COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES

SAFRAN S.A. (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Le conseil de surveillance du 17 février 2009 a autorisé la publication des comptes consolidés annuels de SAFRAN pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Les activités du secteur Communication sont classées en activités destinées à être cédées. En effet :

- l'activité Haut Débit a été cédée à The Gores Group en janvier 2008.
- en juillet 2008, le désengagement de l'activité Mobiles a été mis en oeuvre au travers de la décision :
 - d'une cession des activités ODM (Original Developer Manufacturer) au Groupe Sofinnova et finalisée en décembre 2008 ;
 - de la reconversion des activités de Fougères vers la production d'équipements, notamment électroniques ;
 - du reclassement progressif des équipes.

Ainsi, le compte de résultat et les notes annexes ont été retraités de l'incidence de ces classements au 31 décembre 2008, ainsi qu'au 31 décembre 2007 à titre comparatif.

Le tableau des flux de trésorerie de l'année 2008 a aussi été retraité de ces classements, celui de l'année 2007 n'ayant pu être retraité du fait de l'indisponibilité des données de l'activité Mobiles.

3.1.1 ETATS DE SYNTHESE

3.1.1.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Chiffre d'affaires	3.1.6.1.1	9 714	10 281
Autres produits	3.1.6.1.2	66	127
Produits des activités ordinaires		9 780	10 408
Production stockée		316	276
Production immobilisée		277	298
Consommations de l'exercice	3.1.6.1.3	(6 098)	(6 475)
Frais de personnel	3.1.6.1.4	(3 032)	(3 133)
Impôts et taxes		(207)	(221)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	3.1.6.1.5	(718)	(595)
Dépréciation d'actifs	3.1.6.1.6	(178)	(40)
Autres produits/charges opérationnels	3.1.6.1.7	(11)	85
Résultat opérationnel		129	603
Coût de la dette nette		(10)	(19)
Autres charges et produits financiers		44	(697)
Résultat financier	3.1.6.2	34	(716)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3.1.6.10	4	10
Résultat avant impôt		167	(103)
Produit (charge) d'impôts	3.1.6.3	(25)	142
Résultat net des activités poursuivies		142	39
Résultat des activités destinées à être cédées	3.1.6.15	(96)	(233)
Résultat de la période		46	(194)
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		(7)	(11)
Résultat net part du Groupe		39	(205)
Résultat par action (en euros)	3.1.6.4	0,09	(0,51)
Résultat dilué par action (en euros)	3.1.6.4	0,09	(0,51)

3.1.1.2 BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Ecart d'acquisition	3.1.6.6	1 561	1 756
Immobilisations incorporelles	3.1.6.7	2 981	3 112
Immobilisations corporelles	3.1.6.8	1 847	2 107
Immobilisations financières non courantes	3.1.6.9	286	203
Participations comptabilisées par mise en équivalence	3.1.6.10	34	244
Impôts différés actifs	3.1.6.3.3	158	295
Autres actifs non courants	3.1.6.11	10	9
Actifs non courants		6 877	7 726
Immobilisations financières courantes	3.1.6.12	107	108
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	3.1.6.18	126	138
Stocks et en cours de production	3.1.6.13	3 420	3 673
Créances clients et autres débiteurs	3.1.6.14	3 926	3 881
Actifs d'impôts	3.1.6.3	27	127
Autres actifs courants	3.1.6.16	183	203
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.1.6.17	730	919
Actifs courants		8 519	9 049
Actifs destinés à être cédés	3.1.6.15	779	61
Total actif		16 175	16 836
PASSIF <i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2007	31.12.2008
Capital	3.1.6.19.1	83	83
Réserves	3.1.6.19.3	4 189	3 902
Acompte sur dividendes	3.1.6.19.3	-	(32)
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente		27	(15)
Résultat de l'exercice		39	(205)
Capitaux propres du Groupe		4 338	3 733
Intérêts minoritaires		167	141
Capitaux propres		4 505	3 874
Provisions	3.1.6.20	1 052	1 078
Dettes soumises à des conditions particulières	3.1.6.21	590	698
Passifs non courants portant intérêt	3.1.6.22	397	418
Impôts différés passifs	3.1.6.3	745	618
Autres passifs non courants	3.1.6.24	96	139
Passifs non courants		2 880	2 951
Provisions	3.1.6.20	1 133	1 278
Passifs courants portant intérêt	3.1.6.22	502	1 136
Fournisseurs et autres créditeurs	3.1.6.23	6 517	6 786
Passifs d'impôts	3.1.6.3	43	39
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	3.1.6.25	4	577
Autres passifs courants	3.1.6.24	139	156
Passifs courants		8 338	9 972
Passifs destinés à être cédés	3.1.6.15	452	39
Total passif		16 175	16 836

3.1.1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Réserves liées à la variation de la juste valeur des dérivés de couverture	Ecart de conversion	Autres réserves	Résultat	Autres	Total capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<i>(en millions d'euros)</i>											
Au 31 décembre 2006	83	3 360	(120)	(76)	(8)	1 064	9	27	4 339	173	4 512
Ecart de conversion					(49)				(49)	(1)	(50)
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt				76					76		76
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt									-		-
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	76	(49)	-	-	-	27	(1)	26
Résultat net de l'exercice							39		39	7	46
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice		-	-	76	(49)	-	39	-	66	6	72
Augmentation de capital			18						18	1	19
Dividendes						(81)	(9)		(90)	(6)	(96)
Autres variations			1			4			5	(7)	(2)
Au 31 décembre 2007	83	3 360	(101)	-	(57)	987	39	27	4 338	167	4 505
Ecart de conversion					(12)				(12)		(12)
Variation de la juste valeur des dérivés utilisés pour la couverture des flux de trésorerie, nette d'impôt									-		-
Variation de juste valeur des titres disponibles à la vente, nette d'impôt								(42)	(42)		(42)
Résultats comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(12)	-	-	(42)	(54)	-	(54)
Résultat net de l'exercice							(205)		(205)	11	(194)
Résultats comptabilisés au titre de l'exercice	-	-	-	-	(12)	-	(205)	(42)	(259)	11	(248)
Acquisitions nettes de titres d'autocontrôle			(151)						(151)		(151)
Dividendes						(165)			(165)	(5)	(170)
Acompte sur dividendes						(32)			(32)		(32)
Autres variations						41	(39)		2	(32)	(30)
Au 31 décembre 2008	83	3 360	(252)	-	(69)	831	(205)	(15)	3 733	141	3 874

3.1.1.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (CF. § 3.1.7)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007 (*)	31.12.2008
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat consolidé global avant impôts	69	(374)
Impôts payés	(212)	(257)
QP de résultat des SME (net des dividendes reçus et des dividendes des activités destinées à être cédées)	4	(4)
Amortissements	513	540
Dépréciations	210	(10)
Provisions	178	160
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	368	546
Pertes de change	-	3
Plus-values de cession d'éléments d'actif	7	(127)
Subventions d'investissement reprises au compte de résultat	(3)	(2)
Intérêts courus	4	6
Autres éléments	22	25
Annulation du résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées	(35)	308
Produits et charges des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(1)	-
Part des intérêts minoritaires	7	11
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie	1 270	1 460
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 131	825
Variation nette des stocks et en-cours de production	(421)	(337)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	318	228
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	(10)	18
Variation du besoin en fonds de roulement des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(5)	(14)
Variation du besoin en fonds de roulement	(118)	(105)
TOTAL I	1 013	720
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(252)	(230)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(387)	(441)
Encaissements / décaissements nets sur cessions / acquisitions de titres	(68)	(221)
Encaissements / décaissements nets sur immobilisations financières	(26)	109
Autres variations	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(1)	(5)
TOTAL II	(734)	(788)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital	19	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	-	(151)
Remboursement d'emprunts	(86)	(93)
Remboursement d'avances remboursables	(57)	(31)
Nouveaux emprunts	24	136
Avances remboursables reçues	41	112
Variation des financements court terme	(97)	465
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(64)	133
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(90)	(197)
Dividendes versés aux minoritaires	(6)	(5)
TOTAL III	(316)	369
Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL IV	95
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL V	(33)
Flux de trésorerie de financement liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL VI	1
VII. Incidence des variations de taux de change	TOTAL VII	(2)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV+V+VI+VII	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	743	730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	730	919
Variation de trésorerie	(13)	189
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités et actifs destinés à être cédés	37	11
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	24	200
Dont variation de trésorerie des activités maintenues	34	185
Dont variation de trésorerie des activités destinées à être cédées	(8)	15
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés	(2)	-

(*) non retraité du classement de l'activité Mobiles en activités destinées à être cédées

3.1.2 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées selon la nature des produits et des services rendus, chaque secteur correspondant à une branche autonome représentant un domaine d'activité caractérisé par ses produits et ses marchés.

Les cessions inter-activités sont réalisées aux conditions de marché.

3.1.2.1 SECTEURS D'ACTIVITE

3.1.2.1.1 Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale

Au sein de la Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Cette branche comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

3.1.2.1.2 Secteur Equipements Aéronautiques

Le Groupe est également spécialisé dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La Branche Equipements Aéronautiques comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

3.1.2.1.3 Secteur Défense et Sécurité

Au sein du secteur de la défense et de la sécurité, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes aéronautiques et de navigation (produits d'avionique, instruments de navigation, etc.), des systèmes optroniques et aéroterrestres et des systèmes de sécurité (terminaux de paiement sécurisés, cartes bancaires, identification, biométrie).

3.1.2.1.4 Secteur Communication

L'ensemble de ce secteur a été classé en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2008 et également au 31 décembre 2007 à titre comparatif.

3.1.2.2 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR BRANCHE

Au 31 décembre 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communication	Total secteurs	Holding / éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2007
Chiffre d'affaires externe	5 553	2 561	1 594	-	9 708	6	9 714
Chiffre d'affaires intersecteurs	23	466	69	-	558	(558)	-
Total chiffre d'affaires	5 576	3 027	1 663	-	10 266	(552)	9 714
Autres produits sectoriels	277	299	85	-	661	(2)	659
Charges sectorielles	(5 117)	(3 141)	(1 602)	-	(9 860)	523	(9 337)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	(454)	(183)	(73)	-	(710)	(8)	(718)
Dépréciations d'actifs	(166)	(30)	18	-	(178)	-	(178)
Autres éléments	19	(19)	(18)	-	(18)	7	(11)
Résultat opérationnel	135	(47)	73	-	161	(32)	129
Résultat financier							34
Quote-part dans le résultat des SME							4
Charge d'impôts							(25)
Résultat des activités destinées à être cédées				(96)	(96)		(96)
Intérêts minoritaires							(7)
Résultat net part du Groupe							39
Actifs sectoriels *	7 713	4 249	1 703	408	14 073	88	14 161
Actifs financiers non courants							286
Participations dans les entreprises associées		17			17	17	34
Créances d'impôts							185
Actifs destinés à être cédés	24		83	672	779		779
Trésorerie et équivalent de trésorerie							730
Total actifs							16 175
Capitaux propres							4 338
Intérêts minoritaires							167
Passifs sectoriels	6 606	2 065	1 226	311	10 208	(1 267)	8 941
Dettes financières et à conditions particulières							1 489
Dettes d'impôts							788
Passifs destinés à être cédés	12		28	412	452		452
Total passifs							16 175
Investissements immobilisations incorporelles	101	142	7	-	250	2	252
Investissements immobilisations corporelles	195	128	57	2	382	5	387

* dont 126 M€ d'instruments financiers.

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communication	Total secteurs	Holding / éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2008
Chiffre d'affaires externe	5 764	2 848	1 645	-	10 257	24	10 281
Chiffre d'affaires intersecteurs	23	447	9	-	479	(479)	-
Total chiffre d'affaires	5 787	3 295	1 654	-	10 736	(455)	10 281
Autres produits sectoriels	287	312	105	-	704	(3)	701
Charges sectorielles	(5 252)	(3 353)	(1 640)	-	(10 245)	416	(9 829)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	(359)	(181)	(41)	-	(581)	(14)	(595)
Dépréciations d'actifs	(7)	(31)	(3)	-	(41)	1-	(40)
Autres éléments	(41)	(9)	143	-	93	(8)	85
Résultat opérationnel	415	33	218 **	-	666	(63)	603
Résultat financier							(716)
Quote-part dans le résultat des SME							10
Produit d'impôts							142
Résultat des activités destinées à être cédées				(233)	(233)		(233)
Intérêts minoritaires							(11)
Résultat net part du Groupe							(205)
Actifs sectoriels *	8 045	4 518	2 136	130	14 829	158	14 987
Actifs financiers non courants							203
Participations dans les entreprises associées		21	205		226	18	244
Créances d'impôts							422
Actifs destinés à être cédés				61	61		61
Trésorerie et équivalent de trésorerie							919
Total actifs							16 836
Capitaux propres							3 733
Intérêts minoritaires							141
Passifs sectoriels *	6 804	2 173	1 342	177	10 496	(482)	10 014
Dettes financières et à conditions particulières							2 252
Dettes d'impôts							657
Passifs destinés à être cédés				39	39		39
Total passifs							16 836
Investissements immobilisations incorporelles	88	115	26		229	1	230
Investissements immobilisations corporelles	238	126	69		433	8	441

* dont 138 M€ d'instruments financiers à l'actif et 577 M€ au passif.

** dont 146 M€ de plus-value sur l'apport de l'activité Monétique à Ingenico.

3.1.2.3 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

Les clients du Groupe sont implantés principalement dans quatre zones géographiques.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007		31.12.2008	
	Montant	%	Montant	%
France	2 559	26%	3 004	29%
Europe (hors France)	1 986	21%	2 341	23%
Amérique du Nord	3 113	32%	2 917	29%
Asie	951	10%	958	9%
Reste du monde	1 105	11%	1 061	10%
Total	9 714	100%	10 281	100%

Les valeurs comptables des actifs sectoriels et les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent comme suit par zones géographiques :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actifs sectoriels				Acquisitions d'immobilisations			
	31.12.2007		31.12.2008		31.12.2007		31.12.2008	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
France	12 415	88%	12 606	84%	414	65%	420	63%
Europe (hors France)	1 583	11%	2 097	14%	141	22%	143	21%
Amérique du Nord	611	5%	785	5%	73	11%	90	14%
Asie	58	-	113	1%	4	1%	8	1%
Reste du monde	193	1%	272	2%	7	1%	10	1%
Eliminations inter-zones	(699)	(5%)	(886)	(6%)	-	-	-	-
Total	14 161	100%	14 987	100%	639	100%	671	100%

3.1.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

3.1.3.1 CADRE COMPTABLE D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés de SAFRAN et de ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) et résultent de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2008.

3.1.3.1.1 Evolutions du référentiel IFRS en 2008

- a) Normes d'application obligatoire au 1er janvier 2008 :
 - o Aucune nouvelle norme IFRS n'est applicable obligatoirement au 1er janvier 2008
 - o Les amendements des normes IFRS 7 et IAS 39 relatifs au reclassement des actifs financiers homologués par l'Union Européenne en date du 15 octobre 2008 sont sans incidence sur les comptes du Groupe.
- b) Interprétations de l'IFRIC :
 - o Les interprétations IFRIC 11 « Actions propres et transactions au sein du Groupe », IFRIC 12¹ « contrats de concession » et IFRIC 14^{2 3} « IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » n'ont pas d'incidence sur les opérations du Groupe.
 - o L'interprétation IFRIC 13^{2 3} « programme de fidélisation clients » d'application obligatoire à compter du 1er juillet 2008 n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe.
- c) Normes IFRS et interprétations IFRIC applicables par anticipation en 2008 :
 - o Le groupe SAFRAN a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les normes IAS 23² révisée « Coûts d'emprunts », IAS 1² révisée « présentation des états financiers » et IFRS 8 « Segments opérationnels ».

¹ Ce texte n'a pas été homologué par la commission européenne à la fin 2008.

² Homologation faite par la commission européenne en décembre 2008.

³ Application facultative sur option pour l'exercice 2008.

- La norme IFRS 8 sera appliquée pour les comptes ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et sera traitée dans les comptes semestriels du 30 juin 2009. L'application de cette norme aura uniquement des incidences en termes de présentation au titre de l'information sectorielle (présentation du segment Sécurité de manière distincte et nouveaux agrégats) et ne remet pas en cause le périmètre des UGT ; en conséquence, aucune dépréciation complémentaire n'est attendue.
 - La norme IAS 1 révisée² modifie la présentation des états financiers, principalement le tableau de variation des capitaux propres, en séparant la variation des capitaux propres qui n'est pas liée aux transactions avec les actionnaires (deux états distincts au compte de résultat, un résultat global et un état des autres éléments de résultat global (OCI) sont envisagés).
 - L'application de la norme IAS 23 en 2009, concernant la suppression de l'option de passer en charge les coûts d'emprunts pour l'acquisition, la construction et la production d'actifs, n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
- o L'amendement à IFRS 2²³ « Paiement fondé sur des actions - Conditions d'acquisition des droits et annulations » est sans incidence significative sur les comptes.

3.1.3.1.2 Options et traitements comptables retenus par la Direction

Les choix des méthodes comptables effectués par la Direction portent sur les options comptables offertes par les normes IFRS, et les traitements comptables retenus en l'absence de dispositions spécifiques des normes et interprétations IFRS.

Les principales options retenues par le Groupe sont :

- Le Groupe a traité l'ensemble de ses opérations sur instruments financiers de change comme ne relevant pas d'une comptabilité de couverture (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers »).
- Les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe sont évaluées à leur coût historique amorti et font l'objet de tests de dépréciation, au minimum annuels, sur la base des flux financiers futurs estimés à la date de la clôture (cf. notes « méthodes et règles d'évaluation – immobilisations incorporelles et corporelles »).
- Les écarts actuariels nés après le 1er janvier 2004 sont traités selon la méthode du corridor (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – engagements de retraite »), le Groupe n'ayant pas opté pour l'option introduite par l'amendement à IAS 19.
- Les intérêts du Groupe dans les entreprises contrôlées conjointement (joint ventures) sont comptabilisés selon la méthode de l'intégration proportionnelle (cf. note « méthodes de consolidation – critères de consolidation »).

De plus, les principales options retenues par le groupe SAFRAN lors du passage aux IFRS au 1er janvier 2004 dont les effets ont une incidence significative visent :

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3, Regroupements d'entreprises ;
- Tous les gains et pertes actuariels sur les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi précédemment non comptabilisés au 1er janvier 2004 ont été constatés dans les capitaux propres à cette date ;
- Les écarts de conversion cumulés relatifs à l'ensemble des opérations à l'étranger ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées au 1er janvier 2004. En cas de cession future de l'entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1er janvier 2004.
- L'option consistant à évaluer certaines immobilisations incorporelles et corporelles à leur juste valeur n'a pas été retenue au 1er janvier 2004 ;
- Le groupe SAFRAN a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2004.
- Le groupe SAFRAN a choisi d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1er janvier 2005.

3.1.3.1.3 Hypothèses et estimations

L'établissement des comptes consolidés du groupe SAFRAN exige que la Direction définisse des hypothèses afin d'effectuer des estimations qui ont un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs existants au bilan consolidé, des charges et produits figurant dans les comptes de résultat consolidés, ainsi que sur les informations figurant en notes annexes.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement, sur ces bases, des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à cette date.

Au titre de ses programmes et contrats en cours, les estimations portent notamment sur :

- l'atteinte des conditions requises pour la reconnaissance du chiffre d'affaires (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – produits des activités ordinaires »)
- l'évaluation et les conditions de reconnaissance de la marge globale à terminaison des contrats de prestations portant sur plusieurs exercices, ainsi que la constatation d'éventuelles pertes à terminaison (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – produits des activités ordinaires ») et l'évaluation des pertes en carnet sur les programmes aéronautiques,
- l'atteinte des conditions d'activation des frais de développement (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – immobilisations incorporelles »),
- l'évaluation des provisions pour risques et charges relatives aux garanties de fonctionnement émises et aux garanties financières octroyées dans le cadre des ventes (cf. note « méthodes et règles d'évaluation - provisions pour risques et charges »),
- la dépréciation des stocks et en-cours de production, et des créances d'exploitation (cf. notes « méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers et stocks et travaux en cours »),
- l'estimation des flux financiers futurs dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition inscrits au bilan et des actifs immobilisés (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – dépréciation des actifs immobilisés »), et de l'évaluation des dettes au titre des avances remboursables (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – passifs financiers »).

Ces estimations liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et sont soumises principalement aux hypothèses de volumes de produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés, et dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation retenu pour chaque contrat.

Par ailleurs, les estimations portent aussi sur :

- la valeur des titres de participations disponibles à la vente non cotés (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers ») et des instruments financiers inscrits à la juste valeur au bilan du Groupe (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – actifs financiers »),
- les engagements de retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – engagements de retraite »),
- les montants d'impôts différés inscrits au bilan (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – charge d'impôts »),
- les provisions pour litiges et les évaluations au titre des passifs éventuels présentés en annexe (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – provisions pour risques et charges »).

Les montants définitifs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations et ces écarts de réalisation sont susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers des périodes futures.

3.1.3.2 METHODES DE CONSOLIDATION

3.1.3.2.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN exerce, directement ou indirectement, un contrôle durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par SAFRAN et un autre Groupe sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles SAFRAN, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

L'ensemble des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable et dont la contribution au chiffre d'affaires, à l'endettement net, aux effectifs ou aux actifs d'exploitation représente une part significative des montants consolidés, est consolidé.

Les intérêts minoritaires représentent la part de résultat et d'actif net non détenu par le Groupe et sont présentés séparément, de la part Groupe, au compte de résultat et dans les capitaux propres.

3.1.3.2.2 Dates d'arrêtés des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes ou de situations arrêtés au 31 décembre 2008.

3.1.3.2.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

3.1.3.2.4 Méthodes de conversion

a) Conversion des comptes des sociétés étrangères

Les comptes des filiales sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une entité étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de sortie.

L'écart d'acquisition positif résultant de l'acquisition d'une entité étrangère est traité comme un actif de la société acquise et est comptabilisé au cours de change en vigueur à la date de clôture.

b) Conversion des opérations en devises dans les comptes des sociétés

Les transactions libellées en monnaies autres que l'euro sont enregistrées au cours du jour où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en charges ou produits de l'exercice, en résultat financier.

3.1.3.2.5 Abandons d'activités et d'actifs (ou Groupe d'actifs) destinés à être cédés

Le groupe SAFRAN isole les informations relatives aux activités qu'elle poursuit de celles relatives aux activités abandonnées et actifs destinés à être cédés :

- Un abandon d'activité est la cession d'un secteur d'activité ou d'une filiale acquise avec l'intention d'être cédée.
- Un actif (ou Groupe d'actifs) destiné à être cédé est un actif non courant individualisé ou un Groupe d'actifs et de passifs disponible en vue d'une cession immédiate.

Le classement d'un abandon d'activité ou d'actifs (ou Groupe d'actifs) destinés à être cédés est réalisé à la date où ces actifs sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et leur cession est hautement probable.

Les actifs et passifs d'activités abandonnées et les actifs (ou Groupe d'actifs) destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable et du prix de vente prévisionnel net des frais de cession.

Les activités abandonnées sont présentées :

- au compte de résultat sur une ligne spécifique « résultats des activités abandonnées », y compris le résultat de cession lorsqu'il est acquis. Le compte de résultat de l'exercice précédent est également retraité.
- au bilan sur une ligne spécifique des actifs et passifs pour les activités en cours de cession.
- dans le tableau des flux de trésorerie, sur des lignes spécifiques avec retraitement de l'année précédente.

Les actifs (ou Groupe d'actifs) destinés à être cédés sont présentés :

- au compte de résultat dans les différentes rubriques du résultat des activités poursuivies.
- au bilan sur une ligne spécifique des actifs et passifs destinés à être cédés.
- dans le tableau des flux de trésorerie dans les différentes rubriques des flux relatifs aux activités poursuivies.

3.1.3.2.6 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Par exception à ce principe, ces transactions sont éliminées dans leur totalité lorsque la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

3.1.3.3 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

3.1.3.3.1 Méthodes d'évaluation

En application des normes IFRS, le groupe SAFRAN utilise les natures de valorisation suivantes :

- La **juste valeur** : sa détermination est fondée sur :
 - Des valorisations ou paramètres de marché, lorsqu'ils existent et sont disponibles : titres cotés, instruments de marché, actions cotées émises par le Groupe.
 - Des analyses des flux financiers prévisionnels actualisés ou des calculs actuariels, réalisées en interne ou par des experts indépendants : valeurs de programmes, actifs et passifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises (méthodes des surprofits et des redevances), goodwill, engagements de retraite.
 - Le modèle d'évaluation Black & Scholes pour l'évaluation des plans d'option; ce modèle utilise des caractéristiques des options et des paramètres de marché (taux, actions, volatilité, dividendes).
- Le **coût d'acquisition ou coût de production** qui correspond au cumul des coûts exposés par le Groupe pour acquérir ou produire les actifs concernés. Il s'applique notamment pour la détermination de la valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles et des stocks acquis ou produits par le Groupe.
- Le **coût amorti** : il s'agit de la valeur d'acquisition de l'actif ou passif financier, ajustée des coûts de transaction internes et externes et des évolutions des flux financiers futurs calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transaction initiaux. Le coût amorti résulte donc de l'actualisation des flux financiers futurs au taux d'intérêt effectif. Cette méthode d'évaluation s'applique notamment aux dettes soumises à des conditions particulières, aux prêts et emprunts.

3.1.3.3.2 Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le groupe SAFRAN sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien / support de flotte.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

a) Contrats de vente de série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrecouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions sont levées.

b) Contrats de prestations de services (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de flotte)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, les produits sont enregistrés à hauteur des coûts constatés.

Les marges prévisionnelles des contrats sont analysées annuellement (et une mise à jour plus succincte est réalisée lors des arrêtés semestriels). Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

3.1.3.3.3 Charges d'impôts

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des (i) impôts courants et des (ii) impôts différés figurant dans le compte de résultat.

- Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminés conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices payables ou recouvrables au cours d'un exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

- Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptable et fiscale des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice.

3.1.3.3.4 Modalités de calcul du résultat par action

a) Résultat de base par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle. Il est ajusté rétroactivement en cas d'émission d'actions gratuites.

b) Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives et notamment après effet dilutif de la levée des options d'achats d'actions.

3.1.3.3.5 Ecarts d'acquisition et regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (IFRS 3). Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis, qui satisfont aux critères de comptabilisation d'IFRS 3, sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition. L'écart entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais directement attribuables à l'acquisition nets d'impôts) et la quote-part dans l'actif net réévalué constitue l'écart d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « participations comptabilisées par mise en équivalence ».

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais leur valeur fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur (voir modalités (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – dépréciation des actifs immobilisés »)). Le cas échéant, une dépréciation irréversible est constatée en résultat opérationnel.

3.1.3.3.6 Immobilisations incorporelles

a) Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition et sont amortis :

- pour les programmes aéronautiques (intégrant les notions de technologies, carnets de commandes et relations clientèles), sur la durée de vie résiduelle des programmes,
- pour les autres programmes, sur la durée d'utilité comprise entre 2 et 10 ans,
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, en linéaire sur 20 ans.

La juste valeur de ces actifs est déterminée selon les modalités rappelées au § 3.1.3.3.1.

Les marques d'intérêt général ne sont pas amorties, leur durée de vie étant indéterminée.

b) Immobilisations acquises séparément

Les immobilisations incorporelles acquises séparément, principalement des logiciels, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

c) Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre,
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs,
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Pour les domaines aéronautiques et défense, la phase de développement d'un programme se concrétise par :

- Une date de début de développement (date à laquelle les critères suscités sont vérifiés) déterminée par :
 - le lancement du programme par le client et
 - le choix de SAFRAN par le client et
 - l'existence d'une rentabilité du programme validée par des sources internes ou externes pertinentes.
- Une date de fin de développement matérialisée par la certification ou la qualification nécessaire du produit (par exemple le moteur ou l'équipement) en condition opérationnelle.

Pour les produits grand public (par exemple dans le domaine de la téléphonie), la spécificité du marché conduit à fixer, au cours de réunions dédiées, la date de début du développement par la formalisation de l'intention d'achever le produit en considérant notamment la faisabilité technique et la probabilité de rentabilité des projets significatifs concernés.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement dont le paiement est garanti contractuellement par le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est compris dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et comprennent les contributions, du type coûts de certification, affectables à la période de développement s'il existe la démonstration de l'existence d'avantages économiques identifiés et de leur contrôle par SAFRAN.

Les frais immobilisés sont amortis à partir de la première livraison du produit constatée après la qualification définitive du produit en conditions opérationnelles, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui, dans tous les cas, ne dépasse pas 20 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées au § 3.1.3.3.8.

3.1.3.3.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique (y compris les frais accessoires) ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 - 40 ans
Moteurs immobilisés	
- Structure	20 ans
- Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	4 - 40 ans
Matériels, outillages et autres	3 ans - 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées au § 3.1.3.3.8.

3.1.3.3.8 Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définies dans le Groupe :

- Les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production.
- Les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont assimilées aux principales filiales du Groupe.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée en charges d'exploitation du compte de résultat.

La valeur recouvrable est le maximum du prix de vente net des frais de cession ou de la valeur d'utilité d'un actif ou d'un Groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projet ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes.
- (ii) goodwill d'une filiale : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5ème à la 10ème année ; ces flux sont actualisés au taux de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini et du taux de référence.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une filiale fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

¹ Une UGT est le plus petit Groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des cash flows fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou Groupes d'actifs

3.1.3.3.9 Actifs financiers

a) Actifs financiers

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- En actifs financiers non courants : les titres non consolidés, les prêts aux sociétés non consolidées, les prêts liés au financement des ventes,
- En actifs financiers courants : les créances clients, les titres de placement, les instruments financiers achetés ou en gains latents et la trésorerie classés en actifs courants.

Selon la norme IAS 39, les actifs financiers sont classés en quatre catégories différentes selon l'objectif de détention retenu par la direction à la date d'acquisition :

- les « actifs détenus jusqu'à l'échéance » : par exemple, les titres à revenus fixes, tels que les obligations, acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance,
- les « prêts et créances » : par exemple, les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts et créances (y compris les créances clients),
- les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et actifs financiers détenus à des fins de transaction par exemple, les valeurs mobilières de placement et les disponibilités,
- les « actifs disponibles à la vente » : actifs financiers désignés comme tels par la Direction ou non classés dans une catégorie d'actif financier ; par exemple, les titres de participation non consolidés.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « actifs détenus jusqu'à échéance » ainsi que les « prêts et créances » ; un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur sont enregistrées :
 - en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat »,
 - en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ». Les gains et les pertes différés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lors de la cession de l'actif ou lors de la constatation d'une dépréciation irréversible.

En cas d'indication objective d'une dépréciation des actifs financiers, à savoir une baisse significative et durable de la valeur de l'actif, une dépréciation est constatée par résultat :

- Pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable et significative de la juste valeur de l'actif financier coté,
- Pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque :

- Les droits contractuels de recevoir des flux de trésorerie de ces actifs ont pris fin ou ont été transférés,
- Le Groupe a transféré la quasi totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs,
- Le Groupe ne conserve pas le contrôle des actifs.

b) Instruments financiers

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Ces instruments dérivés peuvent notamment comprendre des contrats de change à terme, des options sur devises ou des swaps (la politique de gestion du Groupe est détaillée dans la note « gestion des risques de marché et instruments financiers dérivés »)

En application de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur à leur date de négociation, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat financier dans la mesure où ils ne répondent pas aux conditions suivantes :

- L'existence d'une désignation et d'une documentation formalisée qui décrit la relation de couverture ainsi que les objectifs de la Direction,
- L'efficacité de la relation de couverture qui est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert.

Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS3, le Groupe a décidé de ne plus appliquer la comptabilité de couverture à compter du 1^{er} juillet 2005 et de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers.

Les montants enregistrés en capitaux propres au 30 juin 2005, correspondant aux variations de valeurs efficaces des dérivés de change documentés en couverture de flux futurs jusqu'au 30 juin 2005, ont été repris en résultat opérationnel jusqu'au 31 décembre 2007 au rythme des flux sous-jacents.

Les ventes d'options n'étant pas reconnues comme des instruments de couverture efficaces, les variations de valeur de marché de ces instruments sont comptabilisées en résultat financier.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ils comprennent les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois), liquides et facilement convertibles qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

3.1.3.3.10 Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production. Ce dernier ne comprend pas les charges financières, les frais d'administration générale et de distribution et les charges de sous-activité.

Des dépréciations sont constituées lorsque le coût des stocks et en-cours se trouve supérieur à leur valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente et risques liés à l'obsolescence ainsi que des niveaux de stocks objectifs.

3.1.3.3.11 Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession des actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

3.1.3.3.12 Paiements fondés sur des actions propres

En application de la norme IFRS 2 (« Paiements fondés sur des actions »), les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe ainsi que les attributions d'actions gratuites doivent être évaluées à leur juste valeur. Ces instruments doivent être évalués à leur date d'octroi.

Le modèle de valorisation Black & Scholes a été retenu pour effectuer les évaluations (cf. note « méthodes et règles d'évaluation – méthodes d'évaluation »).

La charge globale de chaque plan est déterminée en retenant un taux de turnover des salariés concernés.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits.

Cette charge de personnel a pour contrepartie les réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres consolidés.

3.1.3.3.13 Provisions pour risques et charges

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de fonds représentant des avantages économiques, estimée de manière fiable.

a) Provisions pour pertes à terminaison

Une provision pour pertes à terminaison est comptabilisée à partir de l'instant où :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques à recevoir et attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Les pertes probables font l'objet de provisions pour dépréciation des en-cours pour la part de production réalisée, et de provisions pour risques pour le complément. Ces pertes sont déterminées par mise à jour régulière des prévisions des résultats à terminaison.

b) Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe SAFRAN est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour SAFRAN à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client,
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour SAFRAN à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par SAFRAN, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la livraison des avions et si le client le demande.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par SAFRAN. En effet, nos obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision pour risques qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

c) Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

3.1.3.3.14 Engagements de retraite et prestations assimilées

a) Engagements de retraite et indemnités assimilées

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies.

- (i) Régimes à cotisations définies : les versements aux organismes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure et aucun engagement n'est donc comptabilisé à ce titre.
- (ii) Régimes à prestations définies : les engagements du groupe SAFRAN en matière de retraite et indemnités assimilées sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits acquis et/ou en cours d'accumulation par les salariés ou retraités (pour les sociétés françaises) et diminués le cas échéant de l'évaluation à la juste valeur des fonds de couverture (actifs du régime) (pour les sociétés étrangères).

Le montant des engagements a été valorisé par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,...) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires, ...). Cette évaluation est réalisée au moins une fois par an.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs sont constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés.

L'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations au titre du régime de retraite différentielle et des engagements à l'étranger est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

b) Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme à prestations définies consentis au personnel correspondent principalement aux médailles du travail, aux primes de fidélité ou aux jubilé.

3.1.3.3.15 Passifs financiers

Les rubriques comptables rattachées aux passifs financiers comprennent notamment:

- Les dettes soumises à des conditions particulières.
- En passifs financiers non courants : les emprunts, les engagements d'achat d'intérêts minoritaires.
- En passifs financiers courants : les passifs financiers courants portant intérêt, les dettes fournisseurs.

L'essentiel des passifs financiers est classé, selon la norme IAS 39, en « autres passifs financiers » et évalué au coût amorti (emprunts, dettes soumises à des conditions particulières, dettes fournisseurs).

a) Dettes soumises à des conditions particulières

Le groupe SAFRAN a reçu des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements. Le montant remboursé sur chaque vente est déterminé par avance et fixé contractuellement (montant fixe par moteur ou équipement vendu).

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le groupe SAFRAN continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires rechange du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

b) Emprunts

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les frais de financement intercalaires sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

c) Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des intérêts minoritaires. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des intérêts minoritaires, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en autres charges et produits financiers.

A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont contre-passées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passifs financiers est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

3.1.3.3.16 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur de cette subvention est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

3.1.4 PERIMETRE

3.1.4.1 MOUVEMENTS DE PERIMETRE

3.1.4.1.1 Cession de l'activité Solutions de paiement électronique

Le 14 mars 2008, la cession à Ingenico de l'activité de solutions de paiement électronique a été finalisée. Cette activité concerne les sociétés Sagem Monotel et Sagem Denmark ainsi que leurs filiales, présentées en groupe d'actifs destinés à être cédés dans les comptes consolidés de SAFRAN au 31 décembre 2007. Cet apport a été rémunéré par la remise de titres Ingenico.

Pour l'exercice 2008, la plus value de cession nette d'impôt de cette activité ressort à 143 millions d'euros (soit un impact de 146 millions d'euros comptabilisé en autres produits et charges opérationnels et 3 millions d'euros de charge d'impôt); le résultat net jusqu'au jour de la cession (mars 2008) s'élève à 5 millions d'euros et impacte l'ensemble des postes du résultat opérationnel.

3.1.4.1.2 Consolidation du Groupe Ingenico

A l'issue de cette opération, le groupe SAFRAN détient 22,37 % du Groupe Ingenico comptabilisé en mise en équivalence (cf. § 3.1.6.11) depuis le 31 mars 2008.

La rémunération de l'apport de l'activité est composée de titres Ingenico, valorisés au jour de la cession effective, et s'élève à 205 millions d'euros. La valeur comptable de la quote-part de SAFRAN dans les capitaux propres d'Ingenico au 31 mars 2008 s'élève à 110 millions d'euros.

Conformément à la norme IFRS 3, les actifs, passifs et passifs éventuels ont été reconnus à la juste valeur. Pour la valorisation de certains actifs, la méthode « des surprofits » ou la méthode « des redevances » a été utilisée.

La méthode « des surprofits » consiste à actualiser les marges opérationnelles prévisionnelles attribuables à un actif incorporel, sous déduction de la charge capitalistique des actifs de support (celle-ci correspond à l'exigence de rendements nécessaires du besoin en fonds de roulement, des actifs corporels et incorporels, y compris le capital humain à l'exploitation de l'actif incorporel évalué).

La méthode « des redevances » consiste à estimer les flux de trésorerie imputables à la technologie utilisée par référence aux niveaux de redevances exigés pour l'utilisation de technologies comparables.

Les évaluations ont porté sur la relation clientèle, les carnets de commande, la technologie et les stocks. Les flux ayant servi aux évaluations résultent de notes d'analystes concernant la société Ingenico parues jusqu'au 30 juin 2008.

Les actifs incorporels réévalués identifiés sont amortis selon les durées suivantes :

- Relation clientèle : 10 ans
- Technologie : 3 ans
- Carnets de commande : 2 ans

La charge d'amortissement de ces réévaluations comptabilisée sur l'exercice 2008 s'élève à 7 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur
Relation clientèle et carnet de commandes	64
Technologie	67
Stocks	22
Impôt différé	(53)
Réévaluation des actifs incorporels et corporels acquis	100
Quote part SAFRAN des actifs réévalués identifiés (22,37 %)	22

Après affectation des justes valeurs aux actifs identifiés, l'écart d'acquisition ressort à 73 millions d'euros.

3.1.4.1.3 Cession de Sagem Communications

Le 25 janvier 2008, SAFRAN et The Gores Group ont finalisé la cession de Sagem Communications à The Gores Group. Sagem Communications et ses filiales étaient présentées en activités destinées à être cédées dans les comptes consolidés de SAFRAN au 31 décembre 2007. The Gores Group est devenu actionnaire majoritaire de Sagem Communications. Parmi les actionnaires minoritaires, environ 20 % du capital est détenu par un groupe de cadres et de salariés, et 10 % par SAFRAN.

Pour l'exercice 2008, la moins value de cession nette d'impôt est non significative.

3.1.4.1.4 Acquisition de Sagem Identification

Le groupe SAFRAN, représenté par sa filiale Sagem Sécurité, a acquis, le 1er septembre 2008, la totalité de la société néerlandaise Sdu-Identification BV, renommée Sagem Identification.

Le prix d'acquisition est de 355 millions d'euros. La valeur comptable de la quote-part de SAFRAN dans les capitaux propres de Sagem Identification au 1er septembre 2008 s'élève à 65 millions d'euros.

Les évaluations ont été réalisées selon les méthodes décrites au § 3.1.4.1.2. et ont porté principalement sur la relation clientèle, la technologie, et les stocks.

Les actifs incorporels réévalués identifiés sont amortis selon les durées suivantes :

- Relation clientèle : 12 ans et 9 ans suivant les contrats
- Technologie : 10 ans

La charge d'amortissement de ces réévaluations comptabilisée sur l'exercice 2008 s'élève à 8 millions d'euros (dont 4 millions d'euros sur les stocks et en cours).

<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur
Relation clientèle	112
Technologie	26
Stocks	4
Impôt différé	(36)
Réévaluation des actifs incorporels et corporels acquis	106

Après affectation des justes valeurs aux actifs identifiés, l'écart d'acquisition ressort à 184 millions d'euros.

3.1.4.1.5 Autres variations de l'exercice 2008

a) Augmentation de participation

- Technofan :

Au travers d'acquisitions d'actions d'autocontrôle par la société Technofan et une augmentation, par acquisition, de la détention du groupe SAFRAN, le taux de détention dans la société Technofan est passé de 60,71% à 83,54%, les droits de vote ayant évolué de 66,32% à 90,64%.

Un goodwill complémentaire de 10 millions d'euros a été constaté.

- Techspace Aero :

La cession de l'activité maintenance et réparation de la société Techspace Aero à un de ses actionnaires a été rémunérée par des actions de cette société, entraînant un accroissement de la détention de 4,78%. Globalement, l'opération s'est traduite par une plus-value de 10 millions d'euros.

b) Au cours du 1^{er} semestre 2008, en raison de l'accroissement de leur activité, deux sociétés, détenues antérieurement, sont désormais consolidées. Il s'agit des sociétés :

- Turbomeca Manufacturing
- Snecma Morocco Engine Services

L'incidence de l'entrée dans le périmètre de consolidation de ces deux sociétés est non significative sur le résultat net et les capitaux propres.

c) Au cours du second semestre 2008, le groupe SAFRAN, sur la base de l'effectif moyen des sociétés, a consolidé 16 nouvelles sociétés. Il s'agit des sociétés :

- | | |
|---------------------------------------|----------------------------------|
| • SSP Inc | • Labinal Maroc |
| • PTI | • Messier Services Mexico |
| • Snecma Participations | • Suzhou I |
| • Snecma Suzhou | • Suzhou II |
| • Cinch Connectors de Mexico SA de CV | • Teuchos Maroc |
| • Globe Motors de Mexico SA de CV | • SAI (Snecma Aerospace India) |
| • Hispano Suiza Polska | • Labinal Investments Inc |
| • Labinal de Chihuahua SA de CV | • Safran Employment Services Inc |

L'incidence de l'entrée dans le périmètre de consolidation de ces sociétés est globalement non significative sur le résultat net et les capitaux propres.

3.1.4.2 ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

3.1.4.2.1 Activité Mobiles

Suite au désengagement du groupe SAFRAN de l'activité Téléphonie Mobile, celle-ci a été classée en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2008, avec retraitement des données comparatives de l'année 2007 pour le compte de résultat.

3.1.4.2.2 Activité Communication

L'activité Haut Débit a été cédée en janvier 2008. A fin 2007, cette activité était classée en activités destinées à être cédées. De ce fait, ce classement est maintenu dans les états comparatifs du 31 décembre 2007. Ainsi, l'ensemble de la branche Communication a été reclassé dans le comparatif 2007 du compte de résultat.

3.1.4.3 AUTRES OPERATIONS

Aucun autre mouvement significatif au niveau du Groupe n'a été constaté en 2008.

3.1.5 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2008		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
SAFRAN SA	société mère						
Filiales directes de SAFRAN SA							
Sagem Télécommunications - 75015 Paris	480 108 158	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Défense Sécurité - 75015 Paris	480 107 911	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Safran Informatique - 75015 Paris	480 107 143	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma - 75015 Paris	414 815 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Hispano-Suiza SA - 92707 Colombes	692 015 217	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Aircelle - Gonfreville l'Orcher - 76700 Harfleur	352 050 512	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Techspace Aero - B4041 Milmort Belgique		IG	51,0	100,0	IG	55,78	100,0
Etablissements Vallaroché SA - 75015 Paris	542 028 154	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Propulsion Solide - 33187 Le Haillan	434 021 028	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal - 31700 Blagnac	301 501 391	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Safran USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca SA - 64510 Bordes	338 481 955	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Technofan SA - 31700 Blagnac	710 802 547	IG	66,32	100,0	IG	90,64	100,0
Sofrance SA - 87800 Nexon	757 502 240	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Bugatti SA - 78141 Velizy	712 019 538	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty International Ltd - Gloucester	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Europropulsion SA - 92150 Suresnes	388 250 797	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
SEM MB SA - 95815 Argenteuil	592 027 312	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Teuchos SA - 78990 Elancourt	352 876 197	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Valin Participations - 75015 Paris (absorbée en 2008)	428 704 894	IG	100,0	100,0			
Snecma Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Eurofog	340 574 540	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Télécommunications							
Sagem Communications - 75015 Paris (1) (2)	440 294 510	IG	100,0	100,0			
Sagem Mobiles - 75015 Paris (1) (3)	440 349 181	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Industries - 75015 Paris (4)	440 293 637				IG	100,0	100,0
Filiales de Sagem Communications (2)							
Sagem Comunicaciones Ibérica	Espagne	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication Germany GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication UK Ltd	Angleterre	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication Italia Srl	Italie	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication CZ Sro	Rép. Tchèque	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication Benelux BV	Pays Bas	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication Tianjin	Chine	IG	100,0	100,0			
Sagem Communication Nordic AB	Suede	IG	100,0	100,0			
Photar Sagem Electronics Co Ltd	Chine	IG	80,0	100,0			
Compagnie de Découpe de l'Ouest SAS	448 897 405	IP	76,64	76,64			
Dr Neuhaus Telekommunikation GmbH	Allemagne	IG	99,41	100,0			
Sagem Communication Austria GmbH	Autriche	IG	100,0	100,0			
Sagem Magyarország	Hongrie	IG	100,0	100,0			
Sagem Networks Poland Sp Zo.o	Pologne	IG	68,0	100,0			
Sagem Tunisie Communication Sarl	Tunisie	IG	100,0	100,0			
Sagem Interstar	Canada	IG	100,0	100,0			
Sagem Electronic Equipment Beijing	Chine	NC*	-	-			
Sagem Kabushiki Kaisha	Japon	NC*	-	-			
Sagem Mauritanie	Mauritanie	NC*	-	-			
SCI Minerve	402 652 903	NC*	-	-			
Trel Halozatepito	Hongrie	NC*	-	-			
Filiales de Sagem Mobiles (3)							
Sagem Mobiles Ningbo Co. Ltd (3)	Chine	IP	50,0	50,0	IG	100,0	100,0
Sagem Communication Poland Sp Zo.o	Pologne	NC*	-	-	NC*	-	-

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

(1) création 2007 suite à la scission de SAGEM Communication

(2) cédées à Gores Group en 01/2008

(3) traitée en activités destinées à être cédées

(4) créée en 2008 suite à la scission de Sagem Mobiles

Chapitre 3 – COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2008		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Sagem Industria e Comercio de Comunicacoes LDA	Portugal	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Communication Suisse	Suisse	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Comunicações Ltda	Brésil	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Défense Sécurité							
Sagem Sécurité -75015 Paris	440 305 282	IG	100,0	100,0	IG	100	100
Sagem Avionics Inc	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sofradir	334 835 709	IP	40,0	40,0	IP	40,0	40,0
Vectronix AG	Suisse	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Sécurité							
Sagem Orga GmbH	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Denmark A/S (4)	Danemark	IG	100,0	100,0			
Sagem Monetel (4)	442 508 271	IG	100,0	100,0			
Sagem-Morpho Inc	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Wuhan Sagem Tianyu Electronics Co, Ltd (5)	Chine	IG	73,34	100,0			
Wuhan Tianyu Information Industry Co, Ltd (5)	Chine	IP	33,35	33,35			
Ingenico	317 218 758				EQ	22,37	19,41
Sagem identification BV	Pays-Bas				IG	100,0	100,0
Sagem Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Confidence	404 401 887	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Xelios	437 782 535	NC*	-	-	NC*	-	-
Sagem Security International Trading Co, Ltd	Chine	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiale de Confidence							
Positive	339 650 335	NC*	-	-	NC*	-	-
Filiales de Sagem Orga GmbH							
Orga Carte et Système	400 337 432	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga Pte Ltd	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems	Russie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga do Brasil	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga USA, Inc.	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Orga Card Portugal	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga SA Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga FZ LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Sagem Orga SRL	Roumanie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Sofradir							
ULIS	440 508 331	IP	34,01	40,0	IP	34,01	40,0
Filiale de Vectronix AG							
Vectronix Inc	Etats-Unis	IG	100,00	100,0	IG	100,00	100,0
Filiales de Snecma							
Snecma Services SA - 75015 Paris	562 056 408	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
CFM International SA - 75105 Paris	302 527 700	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
CFM International Inc. - City of Dover, Co Kent - Delaware 19901	Etats-Unis	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Snecma Participations	440 291 888				IG	100,0	100,0
Filiale de Snecma Participations							
Snecma Suzhou	Chine				IG	100,0	100,0
Filiale de Hispano-Suiza							
Hispano-Suiza Canada	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Hispano-Suiza Polska	Pologne				IG	100,0	100,0
Filiale de Snecma Services							
Snecma Services Participations SA - 75015 Paris	414 815 399	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

(3) traitée en activités destinées à être cédées

(4) intégration globale réduite en 2008 au résultat du 1er trimestre 2008, pour Sagem Monetel et Sagem Danemark

(5) cession en 2008

Chapitre 3 – COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pay s	Exercice 2007			Exercice 2008		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Filiale de Snecma Services Participations							
Snecma Services Brussels - 1200 Woluwé Saint Lambert	Belgique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Snecma Morocco Engine Services	Maroc				IG	51,0	100,0
Snecma Services Participation Inc. - Cincinnati, Ohio 45242	Etats-Unis				IG	100,0	100,0
Filiale de CFM International Inc.							
Shannon Engine Support Ltd - Shannon, Co Clare	Irlande	IP	50,0	50,0	IP	50,0	50,0
Filiale de Snecma Services Participation inc.							
Propulsion Technologies International - Miami, Florida 33122	Etats-Unis				IG	51,0	100,0
Filiales de Aircelle							
Aircelle Ltd - Burnley Lancashire	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
SLCA - 57192 Floranges	317 401 065	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Aircelle Maroc	Maroc	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Techspace Aero							
Techspace Aero Inc. - Cincinnati, Ohio 45246	Etats-Unis	IG	51,0	100,0	IG	55,78	100,0
Filiale de Techspace Aero Inc.							
Cenco Inc. - Minnesota 55112	Etats-Unis	IG	51,0	100,0	IG	55,78	100,0
Filiales de Etablissements Vallaroche							
Soreval - L2633 Senningerberg	Luxembourg	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Lexvall 2 - 75015 Paris	428 705 438	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Lexvall 13 - 75015 Paris	440 291 938	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Labinal							
Labinal GmbH - 21129 Hambourg	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal Maroc	Maroc				IG	74,92	100,0
Filiales de Safran USA Inc.							
Labinal Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Bugatti Systems Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Cinch Connectors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Globe Motors Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal de Mexico SA de CV - Chihuahua	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Labinal Corinth Inc. - Corinth/Texas 76210	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca USA Inc. - Wilmington/Delaware 19808	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Manufacturing Inc. - Monroe/Caroline du Nord	Etats-Unis				IG	100,0	100,0
Labinal Investments Inc. - Grand Prairie/Texas 75052	Etats-Unis				IG	100,0	100,0
Safran Employment Services Inc. - Grand Prairie/Texas 75052	Etats-Unis				IG	100,0	100,0
Filiale de Globe Motors Inc.							
Globe Motors Portugal - Modivas Vila do Conde 4485-595	Portugal	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Globe Motors de Mexico, SA de CV	Mexique				IG	100,0	100,0
Filiale de Cinch Connectors Inc.							
Cinch Connectors de Mexico, SA de CV	Mexique				IG	100,0	100,0
Filiales de Turbomeca SA							
Microturbo SA - 31200 Toulouse	630 800 084	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Africa Pty Ltd - Bonaero Park 1622	Afrique du Sud	IG	51,0	100,0	IG	51,0	100,0
Turbomeca Australasia	Australie	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Canada	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca do Brasil	Brésil	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Germany	Allemagne	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Asia Pacific	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Turbomeca Sud Americana	Uruguay	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Snecma Ltd							
Turbomeca UK	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiale de Messier-Bugatti							
Messier-Bugatti USA Walton - Kentucky 41094	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

Chapitre 3 – COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES

Raison sociale, forme, siège social	N° Siren ou pays	Exercice 2007			Exercice 2008		
		Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle	Méthode d'intégration	% intérêt	% contrôle
Filiales de Messier-Dowty International Ltd							
Messier-Dowty SA - 78142 Velizy	552 118 846	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Ltd - Gloucester GL2QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier-Dowty Inc. - Ajax Ontario	Canada	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Suzhou I	Chine				IG	100,0	100,0
Suzhou II	Chine				IG	100,0	100,0
Filiales de Teuchos SA (ex-Teuchos Holding)							
Teuchos Exploitation - 78990 Elancourt (absorbée en 2008)	353 054 505	IG	100,0	100,0			
Teuchos Ingénierie - 78990 Elancourt	440 294 452	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Teuchos Maroc	Maroc				IG	100,0	100,0
Safran Aerospace India Pvt Ltd	Inde				IG	90,47	100,0
Filiale commune de Messier-Dowty Int. et Messier-Bugatti							
Messier Services International - 78140 Velizy	434 020 996	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Filiales de Messier Services International							
Messier Services SA - 78140 Velizy	439 019 485	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Inc. - Sterling Virginia 20166-8914	Etats-Unis	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Ltd - Gloucester GL29QH	Royaume-Uni	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Messier Services Mexico	Mexique				IG	100,0	100,0
Filiale de Orga Smart Chip Ltd							
Orga Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,0	100,0	IG	100,0	100,0
Participation de Messier Services International							
Hydrep - 35800 Saint-Lunaire	381 211 184	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Participation de Messier Services Inc.							
A-Pro Inc. Tallahassee Florida 32301	Etats-Unis	EQ	50,0	50,0	EQ	50,0	50,0
Filiale de Messier Services Pte Ltd							
Messier Services Asia Pte Ltd - Singapore 508985	Singapour	IG	60,0	100,0	IG	60,0	100,0
Filiale de Labinal Investments Inc.							
Labinal de Chihuahua, SA de CV	Mexique				IG	100,0	100,0

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence / NC : non consolidée / * : réserves gelées

3.1.6 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

3.1.6.1 DETAIL DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU RESULTAT OPERATIONNEL

3.1.6.1.1 Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
<i>Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale</i>		
Première monte aéronautique	2 703	2 577
Rechanges aéronautiques	1 324	1 494
Maintenance et réparation	1 096	1 146
Contrats de R & D	211	234
Autres	219	313
sous total	5 553	5 764
<i>Branche Equipements Aéronautiques</i>		
Première monte aéronautique	1 373	1 546
Rechanges aéronautiques	473	515
Maintenance et réparation	333	358
Contrats de R & D	80	83
Ingénierie	165	212
Autres	137	134
sous total	2 561	2 848
<i>Branche Défense Sécurité</i>		
Sagem Avionique	508	482
Sagem Optronique et Défense	416	468
Sécurité	669	695
Autres	1	-
sous total	1 594	1 645
<i>Branche Holding et divers</i>		
sous total	6	24
Total	9 714	10 281

3.1.6.1.2 Autres produits

Les autres produits sont essentiellement constitués du crédit d'impôt recherche. Ces données sont regroupées dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Crédit impôt recherche	40	99
Autres subventions d'exploitation	11	23
Autres produits d'exploitation	15	5
Total	66	127

L'évolution du crédit d'impôt recherche est liée aux nouvelles dispositions fiscales.

3.1.6.1.3 Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice concernent principalement les consommations de matières premières, de fournitures, d'achats de sous-traitance ainsi que l'ensemble des services extérieurs.

Elles se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Fournitures, matières premières et autres	(1 862)	(1 961)
Marchandises	(202)	(235)
Variation de stocks	119	61
Sous-traitance	(2 320)	(2 291)
Achats non stockés	(265)	(250)
Services extérieurs	(1 568)	(1 799)
Total	(6 098)	(6 475)

3.1.6.1.4 Frais de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Salaires et traitements	(2 008)	(2 067)
Charges sociales	(794)	(846)
Participation des salariés	(74)	(57)
Intéressement	(81)	(86)
Abondement	(20)	(16)
Autres coûts sociaux	(55)	(61)
Total	(3 032)	(3 133)

3.1.6.1.5 Dotations nettes aux amortissements et provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(232)	(267) (*)
- immobilisations corporelles	(274)	(278)
Total dotations nettes aux amortissements	(506)	(545)
Total dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(212)	(50)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	(718)	(595)

(*) dont amortissement des actifs valorisés à la juste valeur lors de l'acquisition du Groupe Snecma : (161 M€) au 31 décembre 2008 contre (157 M€) en 2007

3.1.6.1.6 Dépréciation d'actifs

(en millions d'euros)	Dotations		Reprises	
	31.12.2007	31.12.2008	31.12.2007	31.12.2008
Dépréciation d'actifs				
- immobilisations corporelles et incorporelles	(102)	(35)	16	18
- immobilisations financières	(53)	(13)	-	14
- stocks	(302)	(411)	254	402
- créances	(49)	(62)	58	47
Total	(506)	(521)	328	481

3.1.6.1.7 Autres produits et charges opérationnels

Les éléments comprennent principalement :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(6)	135 (*)
Redevances, brevets et licences	(10)	(12)
Abandons de créances	(8)	-
Pertes sur créances irrécouvrables	(6)	(9)
Autres produits et charges d'exploitation	19	(29)
Total	(11)	85

(*) dont 146 M€ de plus-value sur l'apport de l'activité Monétique à Ingenico

3.1.6.2 RESULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Charges financières liées aux passifs portant intérêts	(56)	(54)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	46	35
Coût de la dette nette	(10)	(19)
Perte liée aux instruments financiers	(287)	(626)
Gains sur instruments financiers de transaction	-	-
Gain de change	342	10
Ecart de change net sur les provisions	39	(19)
Résultat financier lié au change	94	(635)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	(15)	
Dotations aux provisions	(4)	(33)
Reprises sur provisions	-	2
Effet d'actualisation	(30)	(35)
Autres	(1)	4
Autres produits et charges financiers	(50)	(62)
Résultat financier	34	(716)
dont charges financières	(393)	(767)
dont produits financiers	427	51

Effet résultat des instruments financiers :

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Produits d'intérêt	Charges d'intérêt	Dépréciations et reprises	Valorisation à la juste valeur par résultat (1)	Pertes et profits de cession	Désactua- lisation	Autres	Effet en résultat
Actifs disponibles à la vente								
- Titres non consolidés			(4)		(15)		1	(18)
Prêts financiers	5		-	-	-	-	-	5
Créances commerciales	2		-	(76)	-	-	-	(74)
Actifs financiers à la juste valeur								
- Actifs monétaires à la juste valeur par résultat	-			18	5		-	23
- Instruments dérivés à la juste valeur				32	-		-	32
Dettes au coût amorti								
- Dettes soumises à des conditions particulières		(5)		-	-	(25)	-	(30)
- Passifs financiers portant intérêt		(43)		-	-	-	-	(43)
- Dettes fournisseurs et autres dettes		-		100	-	-	-	100
Total	7	(48)	(4)	74	(10)	(25)	1	(5)

(1) y compris effet de revalorisation des instruments financiers en devises

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Produits d'intérêt	Charges d'intérêt	Dépréciations et reprises	Valorisation à la juste valeur par résultat (1)	Pertes et profits de cession	Désactua- lisation	Autres	Effet en résultat
Actifs disponibles à la vente								
- Titres non consolidés *			(3)				8	5
Prêts financiers	5		(17)	-	-	-	-	(12)
Créances commerciales	3		-	148	-	-	-	151
Actifs financiers à la juste valeur								
- Actifs monétaires à la juste valeur par résultat				12			-	12
- Instruments dérivés à la juste valeur				(624)	-		-	(624)
Dettes au coût amorti								
- Dettes soumises à des conditions particulières		(5)		-	-	(26)	-	(31)
- Passifs financiers portant intérêt		(52)		-	-	-	-	(52)
- Dettes fournisseurs et autres dettes		-		(118)	-	-	-	(118)
Total	8	(57)	(20)	(582)	-	(26)	8	(669)

(1) y compris effet de revalorisation des instruments financiers en devises

* dont (42) M€ de variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres

3.1.6.3 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

3.1.6.3.1 Charge d'impôts

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Produit/ (charge) d'impôt courant	(268)	(153)
Produit/ (charge) d'impôt différé	243	295
Produit/ (charge) total d'impôt	(25)	142

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles en vigueur dans les différents pays et des conventions spécifiques (groupe fiscal intégré).

La plus value liée à l'opération Ingenico est imposée à hauteur de la quote-part de frais et charges de 5 % de la plus value sociale de 212 millions d'euros, soit 4 millions d'euros d'impôts.

Au cours de l'exercice 2006, plusieurs sociétés du Groupe ont fait l'objet de contrôles fiscaux au titre des exercices 2003, 2004 et 2005, dont certains se sont poursuivis en 2007. Ces contrôles avaient donné lieu à la comptabilisation de provisions ou de charges que les sociétés avaient acceptés ou qu'elles avaient envisagé d'accepter.

En 2008, une reprise de provision pour risques a été comptabilisée pour 7 millions d'euros, correspondant à l'abandon d'un redressement.

3.1.6.3.2 Taux effectif d'impôts

Le taux effectif d'impôts sur les activités poursuivies s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Résultat avant impôt	167	(103)
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	34,43%	34,43%
Impôt théorique	(57)	35
Effet des différences permanentes	(14)	(4)
Effet du crédit d'impôt recherche	14	34
Effet lié au taux	12	14
Effet lié au différentiel de taux sur Ingénico	-	47
Effet des impôts non reconnus	40	3
Effet des redressements fiscaux	(6)	-
Effet des crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	(14)	13
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(25)	142
Taux effectif d'impôts	(14,97%)	137,86%

Les crédits d'impôts liés au CIR ont été reclassés en résultat d'exploitation.

Le taux de 137,86 % s'explique notamment par le différentiel de taux d'imposition de la plus-value sur l'apport de l'activité Monétique à Ingénico.

3.1.6.3.3 Impôts différés actifs et passifs

3.1.6.3.3.1 Position au bilan

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2007	158	745	(587)
Produits nets comptabilisés au compte de résultat	158	(137)	295
Produits nets des activités destinés à être cédés comptabilisés au compte de résultat	5	-	5
Reclassements *	(32)	(30)	(2)
Effet des variations de change	(4)	3	(7)
Variations de périmètre	10	37	(27)
Impôts différés nets au 31.12.2008	295	618	(323)

* dont (1) M€ d'impôts différés actifs liés aux activités abandonnées

3.1.6.3.3.2 Impôts différés en capitaux propres

Aucun impôt différé n'est constaté en capitaux propres au titre des exercices 2007 et 2008.

3.1.6.3.3.3 Bases d'impôts différés

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(2 979)	(3 159)
Stocks	229	121
Actifs / Passifs courants	229	368
Actifs / Passifs financiers	156	825
Provisions	900	1 069
Retraitements fiscaux	(191)	(227)
Déficits et crédits d'impôts	181	197
Total bases d'impôts différés	(1 475)	(806)
Total Impôts différés bruts	(513)	(236)
Total Impôts différés non reconnus	(74)	(87)
Total Impôts différés comptabilisés	(587)	(323)

3.1.6.3.3.4 Actifs et passifs d'impôts

Les créances et dettes d'impôts se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2007	27	43	(16)
Variations de la période	101	4	97
Variations de périmètre	1	1	-
Reclassements	(1)	(8)	7
Effet des variations de change	(1)	(1)	-
Impôts nets au 31.12.2008	127	39	88

3.1.6.4 RESULTAT PAR ACTION

Les catégories d'actions ordinaires potentielles dilutives du Groupe sont constituées des options d'achat d'actions et des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de SAGEM SA avant la fusion.

Il n'y a pas eu d'autre opération sur les actions ordinaires ou les actions ordinaires potentielles entre la date de clôture et l'achèvement des présents états financiers.

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2007	31.12.2008
Numérateur (en millions d'euros)			
Résultat net part du Groupe	(a)	39	(205)
Résultat net des activités poursuivies	(i)	135	28
Résultat net des activités abandonnées	(j)	(96)	(233)
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	5 789 902	17 853 117
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	411 239 683	399 176 468
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	410 774 009	405 354 402
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Effet dilutif des options d'achat et des attributions gratuites d'actions au profit des salariés de Sagem SA avant la fusion	(e)	237 887	-
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	411 011 896	405 354 402
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	0,09	(0,51)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(i*1million)/(f)	0,09	(0,51)
Ratio : résultat par action des activités poursuivies (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(k)=(i*1million)/(d')	0,33	0,07
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(l)=(i*1million)/(f)	0,33	0,07
Ratio : résultat par action des activités abandonnées (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(m)=(j*1million)/(d')	(0,24)	(0,58)
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(n)=(j*1million)/(f)	(0,24)	(0,58)

3.1.6.5 DIVIDENDES PROPOSES ET VOTES

Les dividendes proposés au titre des actions auto-détenues n'ont pas été versés et ont été portés en report à nouveau.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Proposés pour approbation à l'Assemblée Générale		
Dividendes sur les actions ordinaires	167	104
Dividende net par action (en euros)	0,40	0,25
Acompte sur dividendes de 2008		
Dividendes sur les actions ordinaires		32
Dividende net par action (en euros)		0,08
Décidés et payés dans l'année		
Dividendes sur les actions ordinaires	90	165
Dividende net par action (en euros)	0,22	0,40

3.1.6.6 ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition actifs se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007 Net	Variation de périmètre	Dépréciation	Effet des variations de change	31.12.2008 Net
Snecma	253	-	-	-	253
Turbomeca SA	225	-	-	-	225
Aircelle	213	-	-	-	213
Labinal	208	-	-	-	208
Sagem identification	-	184	-	-	184
Hispano Suiza	96	-	-	-	96
Messier Dowty SAS	94	-	-	-	94
Messier Bugatti	93	-	-	-	93
Snecma Propulsion Solide	66	-	-	-	66
Sagem Orga	66	-	-	-	66
Teuchos SA	52	-	-	-	52
Techspace Aero	47	-	-	-	47
Snecma Services	46	-	-	-	46
Sagem Défense Sécurité	42	-	(1)	-	41
Vectronix	22	-	-	2	24
Microturbo SA	12	-	-	-	12
Technofan	-	10	-	-	10
Globe Motors Inc	9	-	-	-	9
Cinch Connectors Inc	5	-	-	1	6
Wuhan Tianyu Information Industry	4	(4)	-	-	-
Sofrance	4	-	-	-	4
Orga Zelenograd Smart Cards & Systems	3	-	-	-	3
Propulsion Technologies International	-	2	(2)	-	-
Teuchos Maroc	-	2	-	-	2
Autres	1	1	-	-	2
Total	1 561	195	(3)	3	1 756

Le groupe SAFRAN a procédé à des tests de dépréciation au niveau des entités correspondantes.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

- Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques et d'un cours du dollar US fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macro économiques à moyen et long terme. Les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5^{ème} à la 10^{ème} année. Concernant le dollar US, le taux USD moyen utilisé pour les années 2009 à 2012 s'établit à 1,47 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2007, le taux USD moyen utilisé pour les années 2008 à 2011 s'établit à 1,50 et 1,35 au-delà).

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5%, sauf pour les principales entités de la Branche Propulsion, pour lesquelles un taux de 2% a été retenu.
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8 % après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts.

L'ensemble des tests de dépréciation a été réalisé à partir de valeur d'utilité et non à partir de juste valeur basée sur un prix de vente.

Il en résulte :

- Qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater.
- Que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du groupe SAFRAN en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar américain / Euro de 5 %,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenue de + 0,5 %,
- Variation du taux de croissance à l'infini de – 0,5 %.

Ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs comptables.

3.1.6.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007			31.12.2008		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Marques	147	(4)	143	147	(5)	142
Programmes	2 695	(544)	2 151	2 684	(736)	1 948
Frais de développement	787	(260)	527	1 008	(291)	717
Concessions, brevets, licences	52	(44)	8	34	(26)	8
Logiciels	220	(159)	61	262	(205)	57
Relations clientèles	19	(6)	13	131	(12)	119
Autres	110	(32)	78	165	(44)	121
Total	4 030	(1 049)	2 981	4 431	(1 319)	3 112

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité sont décrites au § 3.1.6.6 pour ce qui concerne les prévisions d'exploitation et le taux de référence retenus.

La valeur des marques à durée de vie indéterminée est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros). La marque d'intérêt général Snecma intègre les valeurs des marques associées : Snecma Moteurs, Snecma Services et Snecma Propulsion Solide.

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes est d'environ 10 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2007	4 030	(1 049)	2 981
Immobilisations générées en interne	249	-	249
Acquisitions séparées	37	-	37
Sorties et cessions	(14)	8	(6)
Dotations aux amortissements	-	(260)	(260)
Dépréciation en résultat	-	(15)	(15)
Reclassement	4	(1)	3
Variations de périmètre (*)	141	(2)	139
Effet des variations de change	(16)	-	(16)
Au 31.12.2008	4 431	(1 319)	3 112

(*) dont 138 M€ nets au titre de l'entrée de Sagem identification au 1/09/08

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charges pour la période 2008 est de 439 millions d'euros hors activités abandonnées (620 millions d'euros en 2007).

Les frais de développement immobilisés au titre de la période sont de 228 millions d'euros (188 millions d'euros en 2007).

Au titre de la période, un amortissement des frais de développement a été inscrit en charges pour 42 millions d'euros (30 millions d'euros en 2007).

Par ailleurs, un amortissement de 161 millions d'euros a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du Groupe Snecma).

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit principalement à constater une dépréciation de 12 millions d'euros sur les frais de développement du programme TP400 de la Branche Propulsion.

3.1.6.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

3.1.6.8.1 Composition

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007			31.12.2008		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	216	-	216	220		220
Constructions	821	(448)	373	895	(480)	415
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 185	(2 257)	928	3 401	(2 316)	1 085
Immobilisations en cours, avances et acomptes	244	(29)	215	280	(21)	259
Agencement et aménagement de terrains	23	(13)	10	24	(16)	8
Constructions sur sol d'autrui	37	(14)	23	46	(19)	27
Matériels informatiques et autres	355	(273)	82	372	(279)	93
Total	4 881	(3 034)	1 847	5 238	(3 131)	2 107

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité sont décrites au § 3.1.6.6 pour ce qui concerne les prévisions d'exploitation et le taux de référence retenus.

La part des immobilisations financée par contrats de location financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007			31.12.2008		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5	-	5	3	-	3
Constructions	73	(40)	33	70	(32)	38
Installations techniques, matériels et outillages industriels	42	(23)	19	42	(26)	16
Matériels informatiques et autres	22	(16)	6	19	(16)	3
Total	142	(79)	63	134	(74)	60

3.1.6.8.2 Evolution

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2007	4 881	(3 034)	1 847
Immobilisations générées en interne	48	-	48
Acquisitions	461	-	461
Sorties et cessions	(251)	200	(51)
Dotations aux amortissements	-	(281)	(281)
Dotations aux provisions	-	-	-
Reclassement (*)	9	(4)	5
Variations de périmètre	130	(45)	85
Effet des variations de change	(39)	32	(7)
Au 31.12.2008	5 239	(3 132)	2 107

(*) dont +5 M€ nets au titre des activités destinées à être cédées

Les tests de dépréciation réalisés ont conduit à déprécier des actifs corporels de production pour 6 millions d'euros chez Snecma.

3.1.6.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES NON COURANTES

Les immobilisations financières non courantes comprennent les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2007			31.12.2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres non consolidés	362	(143)	219	279	(133)	146
Actions - non cotées	296	(142)	154	256	(133)	123
Actions cotées *	66	(1)	65	23	-	23
Autres immobilisations financières	70	(3)	67	60	(3)	57
Total	432	(146)	286	339	(136)	203

* soit une variation de la période de (42) M€

3.1.6.9.1 Titres non consolidés

Ils comprennent la participation du groupe SAFRAN dans diverses sociétés non consolidées dont les plus significatives sont :

(en millions d'euros)	Comptes arrêtés au	Pourcentage de contrôle	Capitaux propres après résultat	Résultat	Valeur nette au bilan au 31.12.2007	Valeur nette au bilan au 31.12.2008
Sichuan Snecma Aero-Engine Maintenance	31/12/2007	52,67	4,4	-	3,7	3,7
Messier Dowty Singapore Pte	31/12/2007	100,00	3,0	0,2	8,6	8,6
Arianespace Participation	31/12/2007	10,44	53,6	2,4	5,4	5,6
Embraer	31/12/2007	1,12	1 646,6	182,8	64,8	22,8
SMA	31/12/2007	100,00	(12,8)	(10,6)	-	-
Snecma America Engine Services	31/12/2007	51,00	7,8	(1,9)	3,2	4,7
GEAM	31/12/2007	19,98	125,6	36,1	40,7	26,7

La diminution de la juste valeur des titres cotés Embraer a été comptabilisée directement en capitaux propres pour 42 millions d'euros en 2008, soit un montant net cumulé de (15) millions d'euros au 31 décembre 2008. Il n'y a pas lieu de constater une dépréciation de cet actif dans la mesure où la baisse de valeur est récente et résulte principalement d'une baisse du réal brésilien par rapport à l'euro. Par ailleurs, cet actif est jugé stratégique et a vocation à être détenu à long terme.

3.1.6.9.2 Autres immobilisations financières non courantes

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2007	Augmentations /acquisitions	Remboursements /cessions	Variations de périmètre	Reclassement	31.12.2008
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	19	9	(10)	(17)	3	4
Prêts sociaux	23	3	(4)	-	(1)	21
Dépôts et cautionnements	7	12	(13)	4	-	10
Autres	18	9	(2)	-	(3)	22
Total	67	33	(29)	(13)	(1)	57

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances revolving en compte courant.

3.1.6.10 TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les sociétés A-Pro, Hydrep et SEM MB sont consolidées en mises en équivalence en raison des modalités des accords avec les autres partenaires.

La société Ingenico est consolidée par mise en équivalence depuis le 31 mars 2008. La valeur d'utilité pour la participation de SAFRAN dans Ingenico est déterminée à partir des flux de trésorerie futurs sur une période de 10 ans actualisés à un taux de référence et de la valeur terminale calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme en tenant compte du taux de croissance à l'infini et du taux de référence. Les prévisions de flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base de prévisions jugées crédibles et prudentes. Au 31 décembre 2008, le taux de croissance à l'infini retenu est de +1,5 %. Le taux de référence d'actualisation des flux de trésorerie futurs est issu d'études d'analystes parues en fin d'année 2008 et ressort en moyenne à 10 %. La valeur d'utilité ainsi calculée ne conduit pas à constater de dépréciation pour cet actif au 31 décembre 2008.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur cette participation en faisant évoluer le taux de croissance à l'infini de -0,5 % et le taux de référence d'actualisation des flux de trésorerie futurs de +0,5 %. Ces variations d'hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à une valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable.

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008			
	Net	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	Net
Ingenico (1) (4)	-	22,37%	202	3	205
Cinch SA (2)	10	100,00%	10	-	10
SEM MB	6	49,96%	5	4	9
A-Pro Inc.	6	50,00%	6	1	7
Sociétés gelées SAGEM (3)	7	100,00%	7	-	7
Hydrep	5	50,00%	4	2	6
Total	34		234	10	244

(1) En l'absence de données publiées par la société Ingenico à la date de publication du présent document, la quote part de résultat relative à l'exercice 2008 a été déterminée à partir des résultats du 1er semestre et de prévisions fournies par un consensus d'analystes pour le second semestre.

(2) Société destinée à être fusionnée et dont les réserves consolidées ont été gelées au 1er janvier 2005

(3) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées

(4) La valeur boursière s'élève à 118 M€ au 31 décembre 2008 (10 663 046 actions valorisées à 11,09 €)

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2007	34
Variations de périmètre (*)	203
Quote-part de résultat	10
Autres variations	(3)
Au 31.12.2008	244

(*) dont 205 M€ au titre de l'entrée Ingenico

3.1.6.11 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'euros)	31.12.2007	Variations de la période	Variations de périmètre	Reclassements	31.12.2008
Créances sur cessions d'immobilisations corporelles	2	5	-	-	7
Créances liées aux départs de salariés en pré-retraite	8	(6)	-	-	2
Total	10	(1)	-	-	9

3.1.6.12 IMMOBILISATIONS FINANCIERES – PARTIE COURANTE

Elles correspondent principalement à la partie à moins d'un an d'immobilisations financières classées initialement en non courantes.

Elles se composent de :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Prêts liés au financement des ventes	34	10
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées *	69	95
Prêts sociaux	4	3
Total	107	108

* dont prêt de SAFRAN auprès de CFM dans les mêmes conditions que celles énumérées dans le § 3.1.6.22.

Les prêts liés au financement des ventes correspondent à des prêts accordés de manière exceptionnelle en faveur des clients par SAFRAN ou des sociétés du Groupe, en alternative aux garanties financières (cf. note 3.1.9.3.). Ils sont enregistrés au bilan en tant que prêts.

3.1.6.13 STOCKS ET EN COURS

Les stocks se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
	Net	Net
Matières premières et autres approvisionnements	590	615
En-cours de production	1 295	1 293
Produits intermédiaires et finis	1 452	1 683
Marchandises	83	82
Total	3 420	3 673

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2007	3 936	(516)	3 420
Variations de la période	309	-	309
Dépréciation nette	-	(30)	(30)
Reclassement (*)	10	(1)	9
Variations de périmètre	32	(3)	29
Effet des variations de change	(71)	7	(64)
Au 31.12.2008	4 216	(543)	3 673

(*) dont + 6 M€ nets au titre des activités destinées à être cédées

3.1.6.14 CREANCES ET AUTRES DEBITEURS

Ils se ventilent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007 Net	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements (*)	Effet des variations de change	31.12.2008 Net
Créances opérationnelles	3 828	(92)	(16)	80	(1)	(22)	3 777
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	246	(16)	-	2	(5)	-	227
Clients et comptes rattachés	3 560	(76)	(16)	79	4	(22)	3 529
Comptes courants d'exploitation	7	1	-	(1)	-	-	7
Créances sociales	15	(1)	-	-	-	-	14
Autres créances	98	6	-	2	(1)	(1)	104
Charges constatées d'avance	47	19	-	1	-	(2)	65
Autres créances	51	(13)	-	1	(1)	1	39
Total	3 926	(86)	(16)	82	(2)	(23)	3 881

(*) dont + 3 M€ au titre des activités destinées à être cédées

3.1.6.15 ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES

Le tableau ci-après présente les résultats des activités destinées à être cédées.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Chiffre d'affaires	1 781	340
Consommations de l'exercice	(1 387)	(408)
Frais de personnel	(288)	(81)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(101)	(150)
Autres produits et charges opérationnels	(84)	(28)
Résultat opérationnel	(79)	(327)
Résultat financier	(12)	(10)
Charges d'impôt sur résultat des activités destinées à être cédées	(5)	110
Résultat net sur cession de l'activité Haut Débit	-	(6)
Résultat net des activités abandonnées	(96)	(233)

Le résultat opérationnel de l'activité Mobiles avant IS ressort à (190) millions d'euros auquel il faut ajouter des éléments non récurrents liés à la décision de désengagement pour (41) millions d'euros au titre de dépréciations d'actifs et pour (96) millions d'euros au titre des coûts des engagements donnés et un résultat financier de (10) millions d'euros, soit un résultat avant IS de (337) millions d'euros. Le résultat net après IS de l'année ressort à (227) millions d'euros.

Le résultat de la cession de l'activité Haut Débit réalisée en janvier 2008 (classé en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2007) est de 29 millions d'euros avec une charge d'impôt attachée de 35 millions d'euros.

Chapitre 3 – COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES

Les actifs et passifs de l'activité destinée à être cédée Sagem Mobiles et les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007			Total
	Monetel / Sagem Denmark	Sagem Communications	Atelier Techspace Aéro	
Écart d'acquisition	1	26	-	27
Immobilisations	15	74	6	95
Actifs circulants	67	572	18	657
Total actifs	83	672	24	779
Passifs à caractère non courant	2	36	2	40
Passifs à caractère courant	26	376	10	412
Total passifs	28	412	12	452

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	
	Activité Mobiles(*)	Total
Écart d'acquisition	-	-
Immobilisations	-	-
Actifs circulants	61	61
Total actifs	61	61
Passifs à caractère non courant	-	-
Passifs à caractère courant	39	39
Total passifs	39	39

(*) Concerne l'activité en Chine en cours de cession.

L'ensemble des opérations en cours au 31 décembre 2007 a été dénoué durant l'exercice 2008.

3.1.6.16 AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Variations de la période	Variations de périmètre	Reclassements	Effets des variations de change	31.12.2008
Créances sur TVA	167	8	3	-	(1)	177
Concours de l'Etat, montants acquis à recevoir	3	2	-	-	-	5
Autres créances sur l'Etat	13	8	-	-	-	21
Total	183	18	3	-	(1)	203

3.1.6.17 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Echéance à moins de 3 mois dès l'origine et sans risque de taux, facilement convertible et liquide		
Titres de créances négociables	390	566
OPCVM	9	5
Blocages relais à très court terme	101	180
Dépôts à vue et à terme	230	168
Total	730	919

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2007	730
Variations de la période	174
Variations de périmètre	18
Reclassements *	(1)
Effet des variations de change	(2)
Au 31.12.2008	919

(*) dont (1) M€ au titre des activités destinées à être cédées

3.1.6.18 SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS

3.1.6.18.1 Juste valeur des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable et la juste valeur des instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

	Valeur au bilan				Total	Juste Valeur
	Au coût amorti		A la juste valeur			
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	=a+b+c+d	
<i>au 31.12.2007</i>						
<i>(en millions d'euros)</i>						
Immobilisations financières non courantes						
Titres non consolidés				219	219	219
Autres immobilisations financières non courantes	67				67	67
Sous total immobilisations financières non courantes	67	-	-	219	286	286
Immobilisations financières courantes	107				107	107
Instruments dérivés actifs			126		126	126
Clients et comptes rattachés	3 560				3 560	3 560
Comptes courants d'exploitation et autres créances	58				58	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie			730		730	730
Sous total actifs financiers courants	3 725	-	856	-	4 581	4 581
Total actifs financiers	3 792	-	856	219	4 867	4 867

	Valeur au bilan				Total	Juste Valeur
	Au coût amorti		A la juste valeur			
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actifs financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	=a+b+c+d	
<i>au 31.12.2008</i>						
<i>(en millions d'euros)</i>						
Immobilisations financières non courantes						
Titres non consolidés				146	146	146
Autres immobilisations financières non courantes	57				57	57
Sous total immobilisations financières non courantes	57	-	-	146	203	203
Immobilisations financières courantes	108				108	108
Instruments dérivés actifs			138		138	138
Clients et comptes rattachés	3 529				3 529	3 529
Comptes courants d'exploitation et autres créances	46				46	46
Trésorerie et équivalents de trésorerie			919		919	919
Sous total actifs financiers courants	3 683	-	1 057	-	4 740	4 740
Total actifs financiers	3 740	-	1 057	146	4 943	4 943

Pour les actifs disponibles à la vente :

Les actifs disponibles à la vente concernent principalement des titres dans des sociétés industrielles détenus à long terme. La juste valeur est évaluée par référence au cours de bourse pour les titres cotés ou par le biais d'une estimation de la valeur d'utilité pour les titres non cotés, ou à défaut le coût net de l'acquisition.

Instruments dérivés actifs :

La juste valeur des instruments dérivés de change a été calculée par référence aux prix de marché en cours à la date d'évaluation.

Suite à la décision du groupe SAFRAN au 1er juillet 2005 de procéder à une comptabilité dite spéculative pour ses instruments dérivés, la variation de juste valeur de ces instruments dérivés est constatée en résultat financier. Toutefois, la variation de juste valeur des instruments financiers constatée au 30 juin 2005, en réserves à hauteur de (233) millions d'euros, pour la partie efficace du cash flow hedge, a été entièrement reprise en compte de résultat via le chiffre d'affaires sur les exercices 2005 à 2007, suite à la consommation des couvertures existantes à cette date (soit 117 millions d'euros pour l'exercice 2007).

Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients, fournisseurs et passifs courants portant intérêts :

La juste valeur est égale à la valeur comptable de ces éléments en raison de leur caractère à très court terme.

3.1.6.18.2 Echancier des actifs financiers

L'échéancier des actifs financiers courants et non courants se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus	Echus et dépréciés
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
Au 31.12.2007									
Immobilisations financières courantes	107	102	-	1	-	2	2	5	-
Immobilisations financières non courantes (1)	67	67						-	-
Clients et comptes rattachés	3 560	2 988	203	224	50	41	21	539	33
Comptes courants d'exploitation et autres créances	58	54	1	-	-	1	2	4	-
Au 31.12.2008									
Immobilisations financières courantes	108	108	-		-			-	-
Immobilisations financières non courantes (1)	57	57						-	-
Clients et comptes rattachés	3 529	2 918	166	235	69	76	35	581	30
Comptes courants d'exploitation et autres créances	46	42	2	-	-		1	3	1

(1) hors titres non consolidés

3.1.6.18.3 Répartition à taux fixe et à taux variable

La répartition des actifs financiers courants et non courants à taux fixe et taux variable est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2008	
	Base	Taux	Base	Taux
Immobilisations financières non courantes (1)	67	1,50%	57	0,22%
Immobilisations financières courantes	107	4,45%	108	5,19%
Actifs financiers	174	3,31%	165	3,47%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730	Eonia/Fed	919	Eonia/Fed
TOTAL	904		1 084	

(1) hors titres non consolidés

3.1.6.19 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

3.1.6.19.1 Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social de SAFRAN, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de SAFRAN n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Position financière nette (§ 3.1.6.25)	169	635
Capitaux propres	4 505	3 874
Gearing	4%	16%

3.1.6.19.2 Répartition du capital et des droits de vote

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 17 853 117 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

La structure du capital a évolué comme suit :

<u>31 décembre 2007</u>				
Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote
Public	168 969 389	40,51%	181 711 477	33,09%
Etat	126 811 995	30,41%	151 578 017	27,61%
Actionnariat salarié	84 685 354	20,31%	156 416 390	28,49%
Areva	30 772 945	7,38%	59 363 695	10,81%
Autodétention/ Autocontrôle	5 789 902	1,39%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	549 069 579	100,00%

<u>31 décembre 2008</u>				
Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote
Public	153 952 241	36,92%	166 856 292	30,94%
Etat	125 940 227	30,20%	150 706 249	27,95%
Actionnariat salarié	88 511 055	21,22%	162 364 050	30,11%
Areva	30 772 945	7,38%	59 363 695	11,00%
Autodétention/ Autocontrôle	17 853 117	4,28%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	539 290 286	100,00%

3.1.6.19.3 Réserves

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
Réserves au 31 décembre 2007	4 189
- Affectation en réserves du résultat 2007	39
- Distribution de dividendes	(165)
- Acompte sur dividendes	(32)
- Actions propres	(151)
- Variation écart de conversion	(12)
- Autre	2
Réserves au 31 décembre 2008	3 870

Le groupe SAFRAN a déduit de ses capitaux propres 151 millions d'euros d'actions d'autocontrôle sur l'exercice qui se rajoutent aux 101 millions d'euros déduit au 1^{er} janvier 2008.

L'assemblée a, le 28 mai 2008, autorisé le directoire à acheter et vendre des actions de la société. Dans ce cadre, la société a, au cours de l'exercice 2008 acheté en bourse 13 842 887 actions pour 173 millions d'euros et en a vendu 1 494 795 pour 19 millions d'euros.

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2008, des levées d'options portant sur 284 877 actions ont été effectuées au titre du plan 2003 venu à échéance en 2008, pour un montant de 3 millions d'euros.

Le groupe SAFRAN n'a pas émis d'instruments financiers ayant une double composante dettes financières et capitaux propres devant être classés en capitaux propres.

3.1.6.19.4 Paiements fondés sur des actions propres

3.1.6.19.4.1 Options d'achat d'actions

Le Groupe a consenti à ses salariés des options d'achat d'actions selon les différents plans suivants :

	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date d'Assemblée	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date du Directoire (Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	17.05.2002	23.04.2003	21.04.2004
Date de maturité	17.05.2004	23.04.2005	21.04.2008
Date d'expiration	17.05.2007	23.04.2008	21.04.2009
Prix d'exercice en euros (*)	10,29	10,63	17,26
Nombre d'options accordées (*)	1 166 667	1 050 435	750 000
Nombre de bénéficiaires	197	173	96

(*) retraités pour tenir compte de l'attribution d'actions gratuites en décembre 2003 et la division du nominal par 5 en décembre 2004

Le nombre d'options et le prix d'exercice moyen des options ont évolué comme suit :

Données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
Nombre d'options existantes au 31.12.2006	2 146 705	12,86
Nombre d'options accordées sur l'année 2007	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2007	(821 250)	10,45
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2007 sans être exercées	(120 225)	10,29
Nombre d'options existantes au 31.12.2007	1 205 230	14,76
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2007	455 230	10,63
Nombre d'options accordées sur l'année 2008	-	-
Nombre d'options exercées sur l'année 2008	(284 877)	10,63
Nombre d'options venues à échéance sur l'année 2008 sans être exercées	(170 353)	10,63
Nombre d'options existantes au 31.12.2008	750 000	17,26
Nombre d'options pouvant être exercées au 31.12.2008	750 000	17,26

Les options susceptibles d'être exercées à la clôture de l'exercice sont au nombre de 750 000.

Les options en circulation ont un prix d'exercice de 17,26 euros. Elles ont une durée moyenne pondérée contractuelle de 111 jours au 31 décembre 2008.

Le détail du nombre d'options par plan est le suivant :

<i>en nombre d'actions (retraité)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Plan 2002	-	-
Plan 2003	455 230	-
Plan 2004	750 000	750 000
Total options	1 205 230	750 000

Seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1er janvier 2006 sont valorisés et comptabilisés. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont donc pas comptabilisés. En application de cette disposition, deux plans d'options d'achat d'actions (plans 2003 et 2004) ont été évalués à partir du modèle de Black & Scholes.

La charge comptabilisée au titre de l'exercice 2008 est relative au plan 2004.

Aucun plan n'a été accordé en 2008.

	Plan 2004
Valorisation des plans de stock options (en millions d'euros)	4,00
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros) *	18,10
Prix de souscription de l'option (en euros) *	17,26
Volatilité	30%
Taux d'intérêt sans risque	3,2 % - 3,32 %
Durée d'acquisition des droits	4 ans
Maturité de l'option	5 ans
Taux de distribution de dividende	1,07%

* données retraitées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions en décembre 2003 et de la division du nominal par 5 en décembre 2004

La volatilité attendue retenue correspondait à la volatilité historique de l'action à 2 ans.

La charge constatée au compte de résultat s'est élevée respectivement à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2008 et à 1 million d'euros au 31 décembre 2007.

3.1.6.19.4.2 Attribution d'actions gratuites aux salariés de SAGEM SA, avant la fusion.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2005 a décidé l'attribution d'actions gratuites aux salariés de SAGEM SA, avant la fusion, conformément au nouveau dispositif créé dans la Loi de Finances 2005. L'attribution gratuite est de 50 actions par salarié ayant une ancienneté d'au moins 1 an à la veille de l'AGE et détenant à cette date, directement ou indirectement, à travers les fonds communs de placement d'entreprise des actions SAGEM SA. La charge globale de cette attribution gratuite est déterminée, en IFRS, à partir du cours de bourse et d'hypothèses de turnover. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits de 2 ans, à compter de la date de leur attribution par le directoire.

Les actions gratuites ont été définitivement acquises par les salariés en mai 2007. Aucune charge n'a été constatée en 2008 contre 2,5 millions d'euros en 2007.

3.1.6.20 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	Dotations	Reprises			Variations de périmètre	Autres (*)	31.12.2008
			Utilisation	Transfert	Sans objet			
Garanties de fonctionnement	359	232	(79)	(7)	(72)	1	(5)	429
Garanties financières	82	6	(9)	-	-	-	-	79
Prestations à fournir	472	133	(154)	-	(30)	-	1	422
Engagements sociaux	59	29	(13)	-	(4)	-	(29)	42
Engagements de retraites et assimilés	393	31	(29)	-	(2)	-	(8)	385
Contrats commerciaux et créances à long terme	141	137	(34)	(21)	(19)	1	-	205
Pertes à terminaison	509	458	(150)	(195)	(95)	1	(3)	525
Litiges	43	4	(5)	-	(7)	-	1	36
Situation nette négative	14	1	-	(2)	(2)	2	(1)	12
Autres	113	224	(89)	(1)	(22)	-	(4)	221
Total	2 185	1255	(562)	(226)	(253)	5	(48)	2 356
Non Courant	1 052	366	(88)	(24)	(43)	2	(187)	1 078
Courant	1 133	889	(474)	(202)	(210)	3	139	1 278

(*) dont 34 M€ de reclassement en dettes sur le personnel

Aucune provision significative concernant les risques environnementaux n'a été comptabilisée au titre de cette année.

3.1.6.20.1 Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit dans les méthodes et règles d'évaluation.

La situation financière du Groupe au regard de ces engagements est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007	France	UK	Autre Europe	Canada	Total 31.12.2008
Engagement brut	663,1	296,0	188,4	57,4	15,8	557,6
Actifs de couverture	293,5	5,4	146,5	30,1	13,5	195,5
Eléments non comptabilisés	(23,2)	(35,2)	11,8	0,2	1,2	(22,0)
Provision comptable	392,9	325,8	30,1	27,2	1,2	384,3
- Régime de retraite à prestations définies	86,0	21,0	30,1	20,7	1,2	73,0
- Indemnités de départ à la retraite	279,9	279,7	-	6,2	-	285,9
- Médailles et autres engagements	27,0	25,1	-	0,3	-	25,4

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements :

(en millions d'euros)		Zone Euro	U.K.	Suisse	Canada
Taux d'actualisation	31.12.2007	5,00%	5,80%	3,00%	5,50%
	31.12.2008	6,00%	6,50%	3,75%	6,60%
Taux d'inflation	13.12.2007	2,00%	3,20%	1,00%	2,50%
	31.12.2008	2,00%	3,00%	1,00%	2,50%
Taux de rendement attendu des actifs	13.12.2007	5,00%	6,95%-7,78%	4,50%	6,50%
	31.12.2008	5,00%	6,75%-7,50%	4,50%	6,00%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2007	1,50%-5,00%	4,45%	1,50%	3,5%-4,5%
	31.12.2008	1,50%-5,00%	4,25%	1,50%	3,50%-4,50%
Age de départ à la retraite	Cadres	63 / 65 ans	65 ans	64 ans	65 ans
	Non cadres	61 / 65 ans			60 ans

Le groupe SAFRAN a retenu au 31 décembre 2008 un taux de 6 % pour évaluer ses engagements sociaux en zone euro correspondant à l'indice Iboxx des obligations de première qualité (AA) au 30 novembre 2008 retraités des valeurs financières. Ce traitement a permis d'anticiper la dégradation observée au 31 décembre 2008.

Si le taux de 5,6 %, correspondant au taux Iboxx au 31 décembre 2008 des obligations de première qualité (AA), retraité des obligations des valeurs financières dont la notation a été dégradée en décembre, avait été retenu, l'impact sur le résultat consolidé de l'année 2008 et sur la provision au 31 décembre 2008 aurait été non significatif, c'est-à-dire inférieur à 1 millions d'euros. Par ailleurs, la valeur de la dette actuarielle du groupe SAFRAN aurait augmenté de 9 millions d'euros au 31 décembre 2008, ce qui aurait conduit à une augmentation des écarts actuariels non reconnus du même montant.

Allocation d'actifs au 31 décembre 2008 et rendement attendu pour 2009 :

	France		UK		Autre Europe		USA/Canada	
	%	Taux de rendement attendu pour 2009	%	Taux de rendement attendu pour 2009	%	Taux de rendement attendu pour 2009	%	Taux de rendement attendu pour 2009
Actions	-	-	72,02%	8,07%	15,63%	5,70%	52,50%	7,30%
Obligations et dettes	-	-	23,22%	5,02%	54,52%	3,38%	42,50%	4,30%
Immobilier	-	-	1,34%	7,20%	12,07%	4,13%	-	-
Liquidités	-	-	1,80%	5,04%	7,73%	1,74%	5,00%	3,00%
Autres	100% *	5,0%	1,62%	7,20%	10,05%	4,97%	-	-

* en France l'actif de couverture est un fonds en euros avec un rendement minimum garanti

Historique des engagements :

(en millions d'euros)	31.12.2004*	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
Engagement brut	62,0	674,2	721,4	663,1	557,7
Actifs de couverture	0,0	248,9	281,3	293,5	195,5
Provision comptable	61,0	403,5	416,5	392,9	384,3
Écarts actuariels d'expérience	ND	ND	15,1	28,7	67,0
<i>en % de l'engagement</i>			2%	4%	12%

(*) Données groupe Sagem non comparables

3.1.6.20.1.1 Régimes de retraites à prestations définies

a) Présentation des avantages

- En France

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Ainsi, les bénéficiaires qui avaient au moins 60 ans au 1er juillet 1995 ont vu leur carrière passée rachetée au taux de 2 % par année de service cotisée, sous forme de capital ; les bénéficiaires qui avaient entre 45 et 55 ans au 1er juillet 1995 ont vu geler leurs avoirs potentiels arrêtés au 1er juillet 1995 et calculés au taux de 1,86 % sous réserve qu'ils restent dans l'entreprise jusqu'à liquidation de leur retraite ; les bénéficiaires qui avaient entre 55 et 60 ans à cette date bénéficient de la prestation différentielle initiale sur leur ancienneté réelle et totale au taux de 1,86 %.

A l'exception de cette dernière tranche d'âge, les salariés cadres ont ensuite été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont SAFRAN (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Snecma Services, Snecma Propulsion Solide, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti, Messier-Dowty, Messier Services, Aircelle et Turbomeca.

Le financement de ce régime est assuré par versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Un changement d'assureur a été effectué le 1er janvier 2005.

Il n'existait pas de régime de ce type dans les sociétés du Groupe SAGEM.

Au 31 décembre 2008, il reste 532 ayants-droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2013.

- A l'étranger

- Grande-Bretagne

Il existe deux fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty / Messier Services Ltd et Aircelle Ltd. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. La répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 71 % pour l'employeur et de 29 % pour l'employé.

- Zone Euro

Les engagements concernent principalement Techspace Aero en Belgique. En avril 1997, cette société a souscrit auprès d'un assureur un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel, de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.

o Suisse

Vectronix AG a octroyé à certains salariés un plan de pension mutualisé avec Leica, l'ancien actionnaire de Vectronix AG. Le régime est à prestations définies. Ce plan bénéficie à des retraités et à des salariés en activité chez Vectronix AG. Le 30 juin 2006, à effet du 31 décembre 2006, Vectronix AG a dénoncé le contrat avec Leica, ce qui a permis de sortir les actifs Vectronix du fonds Leica à l'avenir incertain en les transférant vers un autre assureur Gemini, qui offre par ailleurs à Vectronix toute indépendance dans la gestion de son plan. De plus, à l'occasion de ce transfert, Vectronix AG a effectué le rachat des annuités des retraités auprès du nouvel assureur.

o Canada

Il existe deux plans de pension chez Messier-Dowty Inc. et Hispano-Suiza Canada (issu de Messier-Dowty Inc.) : un plan dédié aux employés et un plan dédié aux cadres et dirigeants. Ces plans sont financés par des contributions de l'employeur (83 %) et des salariés (17 %).

b) Situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	France	Etranger	31.12.2008
Engagement brut	366,0	24,7	255,1	279,8
Actifs de couverture	293,4	5,3	189,9	195,2
Provision comptable	86,0	21,0	52,0	73,0
Eléments non comptabilisés	(13,4)	(1,6)	13,1	11,5
- <i>Ecart actuariels</i>	(14,1)	(1,6)	12,0	10,4
- <i>Coûts des services passés</i>	1,3	0,0	1,1	1,1
- <i>Actifs non reconnus</i>	(0,6)	0,0	0,0	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut <i>(a)</i>	Actifs de couverture <i>(b)</i>	Eléments non comptabilisés <i>(c)</i>	Provisions = <i>(a)-(b)-(c)</i>
Situation au 01.01.2008	366,0	293,4	(13,4)	86,0
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	12,0	0,0	0,0	
Coût financier	19,1	0,0	0,0	
Rendement attendu des actifs	0,0	19,3	0,0	
Ecart actuariels comptabilisés	0,0	0,0	1,2	
Evolution de périmètre des régimes de retraite	(1,2)	0,6	0,0	
Coût des services passés comptabilisés	0,0	0,0	(0,3)	
Reconnaissance d'actif paragraphe 58	0,0	0,0	0,6	
Total charge des régimes	29,8	19,9	1,6	8,3
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur	0,0	13,8	0,0	
Prestations payées	(14,8)	(14,8)	0,0	
Total charge de l'employeur	(14,8)	(1,0)	-	(13,8)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actif net non reconnu	0,0	0,0	(0,2)	
Effet de change	(56,3)	(47,7)	(1,0)	
Reclassement en actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	
Total autres éléments comptabilisés	(56,3)	(47,7)	(1,2)	(7,4)
Variation de provisions	(41,2)	(28,8)	0,5	(13,0)
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés	4,5	4,5	0,0	
Ecart actuariels de la période	(49,5)	(73,9)	24,4	
Coût des services passés de la période	0,0	0,0	0,0	
Total autres éléments non comptabilisés	(45,0)	(69,4)	24,4	0,0
Situation au 31.12.2008	279,8	195,2	11,5	73,0

3.1.6.20.1.2 Indemnités de départ à la retraite

a) Présentation des avantages

- En France

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales.

- A l'étranger

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des plans de départ en retraite anticipé chez Sagem Orga GmbH, Snecma Services Brussels et Vectronix AG.

b) Situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	France	Etranger	31.12.2008
Engagement brut	270,1	246,2	6,2	252,4
Actifs de couverture	0,1	0,1	-	0,1
Provision comptable	279,8	279,7	6,2	285,9
Eléments non comptabilisés	(9,8)	(33,6)	0,1	(33,5)
- <i>Ecarts actuariels</i>	(12,2)	(36,6)	0,1	(36,5)
- <i>Coûts des services passés</i>	2,4	3,1	0,0	3,1
- <i>Actifs non reconnus</i>	0,0	0,0	0,0	0,0

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut (a)	Actifs de couverture (b)	Eléments non comptabilisés (c)	Provision = (a)-(b)-(c)
Situation au 01.01.2008	270,1	0,1	(9,8)	279,8
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	13,6	0,0	0,0	
Coût financier	13,3	0,0	0,0	
Rendement attendu des actifs	0,0	0,0	0,0	
Ecarts actuariels comptabilisés	0,0	0,0	0,0	
Evolution de périmètre des régimes de retraite	0,6	0,0	0,1	
Coût des services passés comptabilisés	0,0	0,0	(0,2)	
Total charge des régimes	27,5	-	(0,1)	27,6
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur	0,0	0,0	0,0	
Prestations payées	(20,5)	0,0	0,0	
Total charge de l'employeur	(20,5)	-	-	(20,5)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actif net non reconnu	0,0	0,0	0,0	
Effet de change	(0,3)	0,0	0,0	
Reclassement en actifs destinés à être cédés	0,0	0,0	0,0	
Total autres éléments comptabilisés	(0,3)	-	-	(0,3)
Variation de provisions	6,7	0,0	(0,1)	6,8
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés	0,0	0,0	0,0	
Ecarts actuariels de la période	(24,4)	0,0	(24,5)	
Coût des services passés de la période	0,0	0,0	0,9	
Total autres éléments comptabilisés	(24,4)	-	(23,6)	(0,8)
Situation au 31.12.2008	252,4	0,1	(33,6)	285,8

3.1.6.20.1.3 Autres avantages au personnel

a) Présentation des avantages

- En France

Cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, ainsi que des primes fidélité et des primes cadre accordées chez Sagem Défense Sécurité, Sagem Sécurité et Safran Informatique.

b) Situation financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	France	Etranger	31.12.2008
Engagement brut	27,0	25,1	0,3	25,4
Actifs de couverture	-	0,0	0,0	0,0
Provision comptable	27,0	25,1	0,3	25,4
Eléments non comptabilisés	na	na	na	na

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut (a)	Actifs de couverture (b)	Eléments non comptabilisés (c)	Provision = (a)-(b)-(c)
Situation au 01.01.2008	27,0	0,0	0,0	27,0
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	2,4			
Coût financier	1,2			
Rendement attendu des actifs	0,0			
Ecart actuariels comptabilisés	(2,6)			
Evolution de périmètre des régimes	0,3			
Coût des services passés comptabilisés	0,0			
Total charge des régimes	1,3	-	-	1,3
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur	0,0			
Prestations payées	(2,9)			
Total charge de l'employeur	(2,9)	-	-	(2,9)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actif net non reconnu	0,0			
Effet de change	0,0			
Reclassement en actifs destinés à être cédés	0,0			
Total autres éléments comptabilisés	0,0	-	-	0,0
Variation de provisions	(1,6)	0,0	0,0	(1,6)
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés	0,0			
Ecart actuariels de la période	0,0			
Coût des services passés de la période	0,0			
Total autres éléments comptabilisés	0,0	-	-	0,0
Situation au 31.12.2008	25,4	0,0	0,0	25,4

3.1.6.20.1.4 Cotisations au titre des régimes à cotisations définies

La charge de l'année au titre des régimes à cotisations définies a été de 231 millions d'euros et se décompose comme suit :

- Cotisations aux régimes généraux de retraites : 220 millions d'euros ;
- Cotisations au régime de retraite supplémentaire Art. 83 * : 11 millions d'euros.

* Régime mis en place dans les principales sociétés françaises de l'ancien périmètre Snecma

3.1.6.21 DETTES SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIERES

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)

Au 31.12.2007	590
Nouvelles avances reçues	112
Remboursement d'avances	(31)
Charge de désactualisation	26
Charges d'intérêts	6
Ecart de conversion	(8)
Reclassement	3
Variations de périmètre	-
Au 31.12.2008	698

Ces dettes correspondent essentiellement aux avances remboursables de l'Etat français.

3.1.6.22 PASSIFS PORTANT INTERETS

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Passifs courants portant intérêts	Passifs non courants portant intérêts	Total
Total au 31.12.2007	502	397	899
Augmentation des emprunts	113	70	183
Diminution des emprunts	(17)	(87)	(104)
Variations des crédits de trésorerie	600	-	600
Variations de périmètre	(5)	11	6
Ecart de change	(2)	(25)	(27)
Reclassements	(55)	52	(3)
Total au 31.12.2008	1 136	418	1 554

a) Description des principaux emprunts

Principaux emprunts à long moyen terme à l'origine :

- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (B.E.I.) : 200 millions d'euros (272 millions d'euros au 31 décembre 2007).
Cet emprunt est composé de 4 tirages pour un taux fixe moyen de 3,1 %, amortissement linéaire semestriel du principal, échéance finale juillet 2012, 67 millions d'euros à échéance à moins d'un an.
Dans le cadre de certains tirages, la B.E.I peut exiger qu'un compte de réserve nanti à son profit soit alimenté (pour un montant égal au service annuel de la dette si, lors de la publication des comptes semestriels et annuels, les covenants financiers ne sont pas respectés).
- Financement Epargne Salariale dans le cadre du P.E.G. : 235 millions d'euros (187 millions d'euros au 31 décembre 2007).
Taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans (4,85 % pour 2008 et 4,56 % pour 2007).
L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 95 millions d'euros.
- Lease Messier-Bugatti 49 millions de dollars US (35 millions d'euros) [59 millions de dollars US (40 millions d'euros) au 31 décembre 2007].
A taux fixe 5,2 %, dont 1 millions d'euros à moins d'un an. Ce lease fait l'objet d'une garantie de sa maison mère Messier-Bugatti SA.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

Principaux emprunts à court terme :

- Billets de Trésorerie : 568 millions d'euros (147 millions d'euros au 31 décembre 2007).
Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances comprises entre 1 et 6 mois.
- Comptes courants financiers aux filiales non consolidées : 28 millions d'euros (29 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La rémunération est indexée sur les taux au jour le jour de la devise du compte (EUR, GBP et USD).

- Emprunts à court-terme
C.A.I.D.F. : 50 millions d'euros (80 millions d'euros au 31 décembre 2007),
CIC : 100 millions d'euros sur la ligne de crédit court terme (néant au 31 décembre 2007).
Les tirages se font aux conditions de marché à échéance maximum de 6 mois.

• CFM Inc. (société intégrée à 50 %)

Nouveau financement à court terme Calyon New York, BNP Paribas, LCL au titre de la cession de créances clients (opération de titrisation non déconsolidante) : 150 millions de dollars US (108 millions d'euros) (soit 300 millions de dollars US à 100 %, à taux variable moyen de 4,1 % indexé sur le Libor USD, (ou Cost Funds = coût réel du financement).

Emprunt auprès de General Electric mis en place en décembre 2008 de 50 millions de dollars US (36 millions d'euros) soit 100 millions de dollars US à 100 %, aux conditions de marché.

Les autres emprunts à court terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

b) Passifs non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Emprunts de location-financement	49	61
Emprunts à long terme	348	357
Total des passifs non courants portant intérêts	397	418

c) Passifs courants portant intérêts (< 1 an)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Emprunts de location-financement	14	8
Emprunts à long terme	179	177
Intérêts courus non échus	7	6
Passifs courants portant intérêts à long terme dès l'origine	200	191
Billets de trésorerie	147	568
Concours bancaires court terme et assimilés	155	377
Passifs courants portant intérêts à court terme dès l'origine	302	945
Total des passifs courants portant intérêts	502	1 136

d) Analyse globale par échéances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Échéances en :		
N + 1	502	1 136
N + 2 à N + 5	352	375
Au-delà de 5 ans	45	43
Total	899	1 554

e) Analyse globale par devises

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2007			31.12.2008		
	devises	euros	Cours retenu à la clôture	devises	euros	Cours retenu à la clôture
EUR	594	594	-	1 045	1 045	-
USD	212	144	1,47	499	359	1,39
CAD	93	64	1,45	107	63	1,70
GBP	56	77	0,73	60	63	0,95
Autres	-	20	-	-	24	-
Total		899			1 554	

f) Décomposition globale taux fixe et variable

<i>(en millions d'euros)</i>	Non courant				Courant			
	31.12.2007		31.12.2008		31.12.2007		31.12.2008	
	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	265	3,44%	225	3,64%	99	3,60%	87	3,36%
Taux variable	132	4,69%	193	4,45%	403	4,94%	1 049	3,27%
Total	397	3,86%	418	4,01%	502	4,67%	1 136	3,27%

3.1.6.23 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Ils se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements (*)	31.12.2008
Dettes opérationnelles	6 045	168	82	(47)	36	6 284
Clients créditeurs	571	259	1	1	-	832
Clients, avances et acomptes	2 749	69	13	(13)	5	2 823
Dettes d'exploitation	2 023	(155)	56	(34)	(8)	1 882
Compte courant d'exploitation	3	3	-	-	-	6
Dettes sociales	699	(8)	12	(1)	39	741
Autres dettes	472	26	2	(5)	7	502
Autres dettes	179	15	1	(4)	6	197
Produits constatés d'avance	293	11	1	(1)	1	305
Total	6 517	194	84	(52)	43	6 786

(*) dont 9 M€ au titre des activités destinées à être cédées et 34 M€ provenant des provisions pour risques et charges

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance concernent principalement Messier Bugatti pour 52 millions d'euros (différé du chiffre d'affaires), Snecma pour 116 millions d'euros (chiffre d'affaires à l'avancement) et Sagem Défense Sécurité pour 43 millions d'euros (chiffre d'affaires à l'avancement).

Les échéances de ces éléments sont :

(en millions d'euros)	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	5 923	362
Autres dettes	333	168
Total	6 256	530

3.1.6.24 AUTRES PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS

3.1.6.24.1 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31.12.2007	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2008
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	69	49	(1)	-	-	117
Dettes liées aux départs de salariés en pré-retraite	25	(18)	-	-	-	7
Dettes sur acquisition de titres	2	13	-	-	-	15
Total	96	44	(1)	-	-	139

3.1.6.24.2 Autres passifs courants

(en millions d'euros)	31.12.2007	Variations de la période	Variations de périmètre	Reclassements	31.12.2008
Concours de l'Etat, redevance à payer	24	1	-	(3)	22
Etat - autres impôts et taxes	115	18	1	-	134
Total	139	19	1	(3)	156

3.1.6.25 SYNTHÈSE DES PASSIFS FINANCIERS

La juste valeur est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque emprunt et en les actualisant au taux d'intérêt de marché.

(en millions d'euros)	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
Dettes soumises à des conditions particulières	590		590	590
Passifs non courants portant intérêts	397		397	381
Passifs courants portant intérêts	502		502	502
Dettes d'exploitation	2 023		2 023	2 023
Comptes courants d'exploitation	3		3	3
Instruments dérivés passifs		4	4	4
Total passifs financiers	3 515	4	3 519	3 503

au 31.12.2008 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
Dettes soumises à des conditions particulières	698		698	698
Passifs non courants portant intérêts	418		418	402
Passifs courants portant intérêts	1 136		1 136	1 136
Dettes d'exploitation	1 882		1 882	1 882
Comptes courants d'exploitation	6		6	6
Instruments dérivés passifs		577	577	577
Total passifs financiers	4 140	577	4 717	4 701

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	730	919
Passifs non courants et courants portant intérêt	899	1 554
Position financière nette	(169)	(635)

3.1.6.26 EFFECTIFS

Les effectifs moyens du Groupe sur la période et par secteur d'activité se décomposent comme suit :

	France	Etranger	Total
Propulsion Aéronautique et Spatiale	17 782	3 499	21 281
Equipements Aéronautiques	10 106	11 255	21 361
Défense Sécurité	6 711	2 906	9 617
Holdings	994	83	1 077
Total	35 593	17 743	53 336

Compte-tenu de l'effectif des sociétés non consolidées, l'effectif total géré au 31 décembre 2008 est de 58 199.

Ces chiffres n'incluent pas les effectifs des sociétés mises en équivalence.

Au titre des sociétés françaises, la répartition par catégories socioprofessionnelles est la suivante :

Cadres	11 745
Maîtrise	999
Techniciens	11 471
Employés	2 668
Ouvriers	8 710
Total	35 593

Les effectifs concernant les sociétés en intégration proportionnelle, comprises dans les données ci-dessus, sont (à hauteur du pourcentage d'intégration) :

Shannon Engine Support	19
Europropulsion	45
Sofradir	144
Ulis	46
Famat	229
Total	483

Les effectifs moyens liés aux activités destinées à être cédées s'élèvent à 2 855.

3.1.6.27 PARTICIPATION DANS DES CO-ENTREPRISES

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,

- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouge non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouge refroidis,

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces filiales, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Actifs courants	272	219
Actifs non courants	284	392
Passifs courants	353	355
Passifs non courants	26	38
Produits opérationnels	238	254
Charges opérationnelles	(197)	(206)
Résultat financier	(7)	(6)
Charge d'impôts	(19)	(12)
Résultat net	16	29
Flux liés aux activités opérationnelles	101	(86)
Flux liés aux activités d'investissement	(85)	(105)
Flux liés aux activités de financement	(17)	186

3.1.6.28 PARTIES LIEES

3.1.6.28.1 Transactions avec les parties liées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Ventes aux parties liées	1 284	1 850
Achats auprès des parties liées	(103)	(141)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Créances sur les parties liées	659	654
Dettes envers les parties liées	948	885

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Garanties financières envers les parties liées (engagements hors bilan)	319	328

Les parties liées concernent principalement l'Etat français et ses entités contrôlées.

3.1.6.28.2 Rémunérations des dirigeants

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Avantages à court terme	7,2	8,6
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	0,6
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	3,3	1,2
Avantages en capital	0,4	0,0

Les Dirigeants comprennent les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire et les membres de la Direction Générale SAFRAN. Les rémunérations au titre des « avantages à court terme » sont fournies sur une base brute. Elles comprennent les éléments versés sur l'année 2008 ainsi que la provision de la part variable qui sera versée en 2009.

3.1.6.28.3 Relation entre SAFRAN et ses filiales

Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du groupe SAFRAN : en conséquence des conventions de trésorerie existant entre SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.

- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du groupe SAFRAN : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement US dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- Conformément aux dispositions de l'article 223A du Code général des impôts, SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.
En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.
- En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

3.1.6.29 PASSIFS EVENTUELS

Conformément aux dispositions de la loi N°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent cet élément dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

3.1.7 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. L'incidence de la variation du cours de change s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

3.1.7.1 LES FLUX DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des comptes à vue ou à terme et valeurs mobilières de placement.

Ces montants ont une échéance de moins de 3 mois et sont convertibles en un montant connu de trésorerie.

La composition de ces montants est détaillée au § 3.1.6.17.

3.1.7.2 DECAISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Ils se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2007	31.12.2008
Immobilisations incorporelles	(254)	(286)
Immobilisations corporelles	(466)	(467)
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations incorporelles	1	54
Variations des dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles	44	(9)
Variations créances sur cession d'immobilisations corporelles	-	-
Produits de cession des immobilisations incorporelles	1	2
Produits de cession des immobilisations corporelles	35	35
Total	(639)	(671)

3.1.7.3 TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES SANS INCIDENCE SUR LA TRESORERIE

Le Groupe a réalisé certaines transactions qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Ils concernent principalement :

• les charges d'amortissement, dépréciations et provisions	690 M€
• incidences des variations de valeur des instruments financiers (1)	546 M€
• annulation du résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées	308 M€
• autres	(84) M€
	1 460 M€

(1) Cette incidence résulte principalement de la décision du Groupe d'appliquer une comptabilité dite spéculative à compter du 1^{er} juillet 2005 et donc à constater dans son résultat financier la variation de la juste valeur de ses instruments financiers à partir de cette date.

3.1.7.4 POLITIQUE COMPTABLE DU GROUPE

La politique comptable du Groupe est de classer les dividendes reçus et intérêts reçus ou payés en activités opérationnelles.

3.1.8 GESTION DES RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, les risques de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007		31.12.2008	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
<i>Gestion du risque de taux d'intérêt</i>	-	-	-	-
Swaps payeurs taux fixe	-	-	-	-
Swaps payeurs taux variable	-	-	-	-
<i>Gestion du risque de change</i>	126	(4)	138	(577)
Swaps de change	8	-	19	-
Achats et ventes à terme de devises	55	(4)	-	(476)
Option de change	63	-	119	(101)
<i>Autres instruments dérivés</i>	-	-	-	-
Total	126	(4)	138	(577)

3.1.8.1 EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités a été de 5,18 milliards de dollars US pour l'année (pour 4,96 milliards de dollars US pour 2007). La politique de couverture décrite ci-après vise à protéger la rentabilité du Groupe et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

3.1.8.1.1 Politique de couverture

La politique de gestion du risque de change définie par la holding SAFRAN pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar ;
- Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection ; la parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à SAFRAN de tenir ses objectifs de résultat opérationnel.

3.1.8.1.2 Méthode de gestion

La méthode consiste à gérer un portefeuille d'instruments de couverture permettant de ne pas descendre en dessous du seuil minimum de référence.

Dans le cadre des actions de protection, les principaux types d'instruments utilisés sont les ventes à terme et les achats d'options ("call euro/put USD").

Au-delà de la parité plancher, des actions d'optimisation sont mises en œuvre, qui sont constituées essentiellement par des ventes d'options ("call USD/put euro").

Ces ventes d'options représentent l'anticipation des couvertures à terme. Lors de leur mise en place, leur niveau d'exercice est toujours plus favorable à celui des dernières ventes à terme effectuées.

3.1.8.1.3 Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés, fermes et optionnels, détenus par le Groupe sont affectés à la couverture des flux futurs hautement probables déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires, et en complément, en couverture de la position nette du bilan, constituée des créances et dettes commerciales et de la trésorerie en devises en couverture.

Le portefeuille des instruments financiers dérivés se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007				31.12.2008			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward								
Position vendeuse de USD	55	2 891	2 891	-	(476)	11 251	5 214	6 037
<i>Dont contre EUR</i>	40	2 780	2 780	-	(331)	10 146	4 636	5 510
Position acheteuse de USD	(4)	(58)	(35)	(23)	(1)	(35)	(28)	(7)
<i>Dont contre EUR</i>	-	-	-	-				
Position vendeuse de GBP contre EUR	-	1	1	-				
Position acheteuse de SGD contre EUR	-	-	-	-	-	(6)	(6)	-
Swaps de change	8				19			
<i>Dont contre USD</i>	2	126	126	-	4	196	196	-
Options de change	63				18			
<i>Achat Put</i>	63	2 330	2 330	-	119	4 788	2 764	2 024
<i>Vente Call</i>	-	226	226	-	(101)	2 688	1 664	1 024
Total	122				(439)			

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

A fin 2008, des couvertures sont affectées à la position nette du bilan (aucune couverture affectée à fin 2007). Le reste du portefeuille d'instruments dérivés détenus est affecté globalement à la couverture des flux futurs de ventes en devises.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007					31.12.2008			
	JPY / EUR	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD
Total actifs	625	1 490	248	113	1 851	1 434	289	148	1 871
Total passifs	326	1 162	182	150	1 494	1 337	141	130	1 607
Position nette du bilan	299	328	66	(37)	357	97	148	18	264
Instruments financiers dérivés affectés à la position nette du bilan	-	-	-	-	-	215	41	14	270
Position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan	299	328	66	(37)	357	(118)	107	4	(6)
Position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan (contre-valeur euro au cours de clôture, 1,39 au 31.12.2008 contre 1,47 au 31.12.2007)	2	223	45	(25)	243	(85)	77	3	(5)
Instruments financiers dérivés affectés à des transactions futures (en millions d'USD)	-	5 098	111	8	-	14 631	662	419	15 712

Ce tableau est exprimé en devises. La deuxième colonne donne les positions bilantielles en USD des filiales ayant comme devise fonctionnelle l'euro.

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change €/€ est la suivante :

Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)	31 décembre 2007		31 décembre 2008	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,47		1,39	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,40	1,54	1,32	1,46
Impact sur la position nette bilantielle* après prise en compte des couvertures	12	(11)	(4)	4
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectés à des transactions futures	(138)	147	(418)	396

* position débitrice en 2007 et créditrice en 2008

3.1.8.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- un risque de prix lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe ;
- un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe.

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des swaps de taux d'intérêt et options.

Aucun instrument de marché n'existe au 31 décembre 2008.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe (hors Epargne salariale dans le cadre du PEG) est pris en majorité à taux fixe. L'endettement au titre de l'épargne salariale est pour sa part effectué à taux variable, la révision du taux étant faite une fois par an. En conséquence, la sensibilité du Groupe au risque de taux d'intérêt est faible. Ainsi une variation instantanée de + 1 % des taux d'intérêt entraînerait une charge de (1,3) millions d'euros (contre un produit de 3,8 millions d'euros en 2007).

3.1.8.3 GESTION DU RISQUE DE MARCHE ACTION

L'exposition de SAFRAN au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5 % du cours de ces titres aurait une incidence négative nette sur les capitaux propres de (1,1) million d'euros (contre (3,2) millions d'euros au 31 décembre 2007).

3.1.8.4 GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang, présentant un rating minimum « AA ».

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change et de taux résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

Au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas identifié de risque de contrepartie significatif qui ne soit pas provisionné dans les états financiers.

L'échéancier des actifs financiers est donné en note 3.1.6.18.2.

3.1.8.5 GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Le faible niveau d'endettement du Groupe et l'existence de lignes de liquidité non utilisées rendent le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Certains financements long terme mis en place en 2003 et 2005 disposent de covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors avances remboursables) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat d'exploitation et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif,
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Pour l'exercice 2008, ces ratios sont déterminés sur la base des comptes consolidés ajustés.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2008 à 1 200 millions d'euros.

Par ailleurs une des sociétés du Groupe a signé un contrat de crédit bail immobilier d'un montant de 10,1 millions d'euros au titre d'un investissement en cours de réalisation. La date de livraison est prévue au cours du deuxième semestre 2009.

3.1.9 ENGAGEMENTS HORS BILAN

3.1.9.1 AVALS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS

3.1.9.1.1 Engagements liés à l'activité courante

Les différents engagements donnés représentent :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Engagements sociaux	20	17
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	256	269
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis de tiers	499	571
Engagements donnés par SAFRAN en faveur de ses filiales vis-à-vis des douanes	103	102
Engagements liés à la responsabilité de membre de GIE	2	-
Garanties de passif données	22	122
Ecart actuariels	(23)	(22)
Autres engagements	186	216
Total	1 065	1 275

En termes d'engagements reçus, le groupe SAFRAN constate :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	12	18
Garanties de bonne fin	15	15
Avals, cautions reçus	8	8
Garanties de passif reçus	-	121
Autres engagements reçus	77	48
Total	112	210

3.1.9.1.2 Autres engagements et obligations contractuelles

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	540	183	353	4
Obligations en matière de location-financement	69	8	22	39
Contrats de location simple	206	50	94	62
Obligations d'achats irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
Total	815	241	469	105

Le montant des paiements de location dans le résultat de l'exercice est de 91 millions d'euros.

3.1.9.2 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2008, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 250 millions d'euros (hors activités destinées à être cédées).

3.1.9.3 GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA VENTE DES PRODUITS DU GROUPE

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global au 31 décembre 2008 est de 257 M\$ US ; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par SAFRAN. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est entièrement provisionné dans les comptes.

3.1.10 LITIGES

En dehors des éléments ci-dessous, ni SAFRAN ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des 12 derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de SAFRAN et/ou du groupe. SAFRAN n'a pas connaissance que de telles procédures soient envisagées à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. SAFRAN estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- La responsabilité de Turbomeca est évoquée dans le cadre d'une procédure pénale diligentée par le procureur de Turin à l'occasion d'un accident d'hélicoptère survenu en avril 2003 dans les Alpes italiennes dont les causes demeurent en l'état inconnues. L'indemnisation des parties civiles pour la part concernant Turbomeca a été prise en charge par la police d'assurance du Groupe.
- Sagem Défense Sécurité a été assigné par un fournisseur, en réparation d'une prétendue rupture brutale et abusive des relations commerciales, pour un montant de 30 millions d'euros. Par jugement en date du 23 juillet 2008, Sagem Défense Sécurité a été condamné au versement de dommages et intérêts pour un montant total de 1 millions d'euros. Le fournisseur a fait appel de cette décision. Le montant estimé des conséquences financières pouvant résulter de ce litige, très inférieur aux réclamations, est largement couvert par le montant des provisions pour risques et charges constituées par Sagem Défense Sécurité au 31 décembre 2008.
- Messier-Bugatti avait été assignée en 2002 par un fournisseur en réparation d'une résiliation prétendument abusive d'un contrat de collaboration de développement, supposée avoir entraîné un détournement de savoir faire au profit d'un concurrent. Le fournisseur a interjeté appel de la décision de première instance qui l'avait débouté de toutes ses demandes. Le montant éventuel des conséquences financières pouvant résulter de ce litige, sans aucune commune mesure avec la réclamation initiale de 33 millions d'euros, ramenée à 7,3 millions d'euros dans le cadre des dernières conclusions du demandeur en appel, est largement couvert par le montant des provisions pour risques et charges constituées par Messier-Bugatti au 31 décembre 2008.
- Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-Groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 M\$ et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-Groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. SAFRAN n'a pas constitué de provision à ce stade.
- Fin 2006, SAFRAN s'est vue notifier par l'administration fiscale une rectification pour un montant de 11,7 millions d'euros, fondée sur des pièces recueillies dans le cadre d'une information judiciaire en cours. Celle-ci portait sur des faits qui auraient consisté dans le versement par la société SAGEM SA – entre 2000 et 2003 – de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identités électroniques de cet État. SAFRAN s'est constituée partie civile dans cette information judiciaire afin de recueillir tous les éléments d'information utiles sur les faits reprochés et ses responsabilités éventuelles. Suite aux éléments de contestation produits par SAFRAN en 2007, l'administration fiscale a accepté de suspendre la rectification envisagée jusqu'à l'aboutissement des procédures judiciaires. Ce risque fiscal a fait l'objet d'une provision partielle à fin 2006, maintenue depuis. Courant décembre 2008, deux salariés d'une filiale du Groupe ayant été mis en examen dans le cadre de cette affaire, la société SAFRAN a été elle-même mise en examen courant février 2009.
- En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a été contesté et n'a fait l'objet d'aucune provision à ce jour.

3.1.11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Néant

3.2 DONNEES FINANCIERES AJUSTEES

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie consolidés, présentés respectivement aux pages 63 et 66 des comptes consolidés statutaires, sont ajustés :

- de l'incidence des dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem-Snecma conformément à la norme IFRS 3, afin de neutraliser les effets liés à l'événement ponctuel de la constitution du groupe SAFRAN.
- des effets comptables de l'application d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change, afin de mieux traduire les résultats de la politique de gestion globale du risque de change du Groupe.

Il est rappelé que ces informations ajustées sont non auditées.

3.2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AJUSTE

Les activités du secteur Communication sont classées en activités destinées à être cédées. En effet :

- l'activité Haut Débit a été cédée à The Gores Group en janvier 2008.
- en juillet 2008, le désengagement de l'activité Mobiles a été mis en oeuvre au travers de la décision :
 - d'une cession des activités ODM (Original Developer Manufacturer) au Groupe Sofinnova, finalisée en décembre 2008;
 - de la reconversion des activités de Fougères vers la production d'équipements, notamment électroniques ;
 - du reclassement progressif des équipes.

Ainsi, le compte de résultat et les notes annexes ont été retraités de l'incidence de ces classements au 31 décembre 2008, ainsi qu'au 31 décembre 2007 à titre comparatif.

Le tableau des flux de trésorerie de l'année 2008 a aussi été retraité de ces classements, celui de l'année 2007 n'ayant pu être retraité du fait de l'indisponibilité des données de l'activité Mobiles.

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2007 données ajustées	31.12.2008 données ajustées
Chiffre d'affaires	3.2.4.1	10 222	10 329
Autres produits		67	127
Produits des activités ordinaires		10 289	10 456
Production stockée		316	276
Production immobilisée		277	298
Consommations de l'exercice	3.2.4.2	(6 106)	(6 475)
Frais de personnel		(3 032)	(3 133)
Impôts et taxes		(207)	(221)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	3.2.4.3	(561)	(446)
Dépréciation d'actifs	3.2.4.4	(178)	(45)
Autres produits / Charges opérationnels	3.2.4.5	(11)	88
Résultat opérationnel		787	798
Coût de la dette nette		(10)	(19)
Autres charges et produits financiers		(44)	(184)
Résultat financier	3.2.4.6	(54)	(203)
Quote-part dans le résultat des SME		4	10
Résultat avant impôt		737	605
Charge d'impôts	3.2.4.7	(219)	(101)
Résultat net des activités poursuivies		518	504
Résultat des activités destinées à être cédées		(97)	(233)
Résultat de la période		421	271
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		(15)	(15)
Résultat net part du Groupe		406	256
BNPA		0,99	0,63

3.2.2 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES AJUSTES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007 (*)	31.12.2008
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat consolidé global avant impôts	630	330
Impôts payés	(212)	(257)
QP de résultat des SME (net des dividendes reçus et des dividendes des activités abandonnées)	4	(4)
Amortissements	357	379
Dépréciations	209	(5)
Provisions	178	171
Juste valeur des instruments financiers et dérivés	(44)	(16)
Pertes de change	-	3
Plus-values de cession d'éléments d'actif	7	(130)
Subventions d'investissement reprises au compte de résultat	(3)	(2)
Intérêts courus	4	6
Autres éléments	22	25
Annulation du résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées	(35)	308
Produits et charges des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(1)	-
Part des intérêts minoritaires	15	15
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie	709	754
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 131	823
Variation nette des stocks et en-cours de production	(421)	(337)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	318	230
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	(10)	18
Variation du besoin en fonds de roulement des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(5)	(14)
Variation du besoin en fonds de roulement	(118)	(103)
TOTAL I	1 013	720
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(252)	(230)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(387)	(441)
Encaissements / décaissements nets sur cessions / acquisitions de titres	(68)	(221)
Encaissements / décaissements nets sur immobilisations financières	(26)	109
Autres variations	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(1)	(5)
TOTAL II	(734)	(788)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital	19	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	-	(151)
Remboursement d'emprunts	(86)	(93)
Remboursement d'avances remboursables	(57)	(31)
Nouveaux emprunts	24	136
Avances remboursables reçues	41	112
Variation des financements court terme	(97)	465
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	(64)	133
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(90)	(197)
Dividendes versés aux minoritaires	(6)	(5)
TOTAL III	(316)	369
Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL IV	95
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL V	(33)
Flux de trésorerie de financement liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL VI	1
VII. Incidence des variations de taux de change	TOTAL VII	(2)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV+V+VI+VII	24
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	743	730
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	730	919
Variation de trésorerie	(13)	189
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités et actifs destinés à être cédés	37	11
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	24	200
Dont variation de trésorerie des activités maintenues	34	185
Dont variation de trésorerie des activités destinées à être cédées	(8)	15
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés	(2)	-

(*) non retraité du classement de l'activité Mobiles en activités destinées à être cédées

3.2.3 INFORMATIONS SECTORIELLES EN DONNEES AJUSTEES

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées selon la nature des produits et des services rendus, chaque secteur correspondant à une branche autonome représentant un domaine d'activité stratégique qui propose différents produits et sert différents marchés.

Les cessions inter-activités sont réalisées aux conditions de marché.

3.2.3.1 SECTEURS D'ACTIVITE

3.2.3.1.1 Secteur Propulsion Aéronautique et Spatiale

Au sein de la Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Cette branche comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

3.2.3.1.2 Secteur Equipements Aéronautiques

Le Groupe est également spécialisé dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, les transmissions de puissance, les câblages, les systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. La Branche Equipements Aéronautiques comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

3.2.3.1.3 Secteur Défense et Sécurité

Au sein du secteur de la défense et de la sécurité, le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes aéronautiques et de navigation (produits d'avionique, instruments de navigation, etc.), des systèmes optroniques et aéroterrestres et des systèmes de sécurité (cartes bancaires, identification, biométrie).

3.2.3.1.4 Secteur Communication

L'ensemble de ce secteur a été classé en activités destinées à être cédées au 31 décembre 2008 et également au 31 décembre 2007 à titre comparatif.

3.2.3.2 INFORMATIONS SECTORIELLES EN DONNEES AJUSTEES

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communication	Total secteurs	Holding / éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2007
Chiffre d'affaires externe	5 917	2 703	1 596	-	10 216	6	10 222
Chiffre d'affaires intersecteurs	23	466	69	-	558	(558)	-
Total chiffre d'affaires	5 940	3 169	1 665	-	10 774	(552)	10 222
Autres produits sectoriels	278	299	85	-	662	(2)	660
Charges sectorielles	(5 121)	(3 142)	(1 603)	-	(9 866)	521	(9 345)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	(311)	(170)	(72)	-	(553)	(8)	(561)
Dépréciation d'actifs	(166)	(30)	18	-	(178)	-	(178)
Autres éléments	16	(17)	(18)	-	(19)	8	(11)
Résultat opérationnel	636	109	75	-	820	(33)	787
Résultat financier							(54)
Quote-part dans le résultat des SME							4
Impôt sur le résultat							(219)
Résultat des activités abandonnées				(97)	(97)		(97)
Intérêts minoritaires							(15)
Résultat net part du Groupe							406

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense Sécurité	Communication	Total secteurs	Holding / éliminations intersecteurs	Total au 31.12.2008
Chiffre d'affaires externe	5 803	2 856	1 646	-	10 305	24	10 329
Chiffre d'affaires intersecteurs	23	447	9	-	479	(479)	-
Total chiffre d'affaires	5 826	3 303	1 655	-	10 784	(455)	10 329
Autres produits sectoriels	287	312	105	-	704	(3)	701
Charges sectorielles	(5 252)	(3 353)	(1 641)	-	(10 246)	417	(9 829)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	(225)	(164)	(41)	-	(430)	(16)	(446)
Dépréciation d'actifs	(12)	(31)	(3)	-	(46)	1	(45)
Autres éléments	(41)	(9)	143	-	93	(5)	88
Résultat opérationnel	583	58	218 *	-	859	(61)	798
Résultat financier							(203)
Quote-part dans le résultat des SME							10
Impôt sur le résultat							(101)
Résultat des activités destinées à être cédées				(233)	(233)		(233)
Intérêts minoritaires							(15)
Résultat net part du Groupe							256

* dont 146 M€ de plus-value sur l'apport de l'activité Monétique à Ingenico

La répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2007		31.12.2008	
	Montant	%	Montant	%
France	2 558	25%	3 004	29%
Europe (hors France)	2 467	24%	2 419	24%
Amérique du Nord	3 142	31%	2 888	28%
Asie	951	9%	958	9%
Reste du monde	1 104	11%	1 060	10%
Total	10 222	100%	10 329	100%

3.2.4 NOTES ANNEXES EN DONNEES AJUSTEES

Les notes présentées portent uniquement sur les agrégats faisant l'objet d'un ajustement par rapport aux comptes consolidés statutaires.

3.2.4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale		
Première monte aéronautique	2 889	2 587
Rechanges aéronautiques	1 417	1 498
Maintenance et réparation	1 157	1 164
Contrats de R & D	224	236
Autres	230	318
sous total	5 917	5 803
Branche Equipements Aéronautiques		
Première monte aéronautique	1 448	1 552
Rechanges aéronautiques	499	517
Maintenance et réparation	343	359
Contrats de R & D	93	83
Ingénierie	174	213
Autres	146	132
sous total	2 703	2 856
Branche Défense Sécurité		
Sagem Avionique	509	482
Sagem Optronique et Défense	416	469
Sécurité	670	695
Autres	1	-
sous total	1 596	1 646
Branche Holding et divers		
sous total	6	24
Total	10 222	10 329

3.2.4.2 CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice concernent principalement les consommations de matières premières, de fournitures, d'achats de sous-traitance ainsi que l'ensemble des services extérieurs.

Elles se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Fournitures, matières premières et autres	(1 863)	(1 961)
Marchandises	(209)	(235)
Variation de stocks	119	61
Sous-traitance	(2 320)	(2 291)
Achats non stockés	(265)	(250)
Services extérieurs	(1 568)	(1 799)
Total	(6 106)	(6 475)

3.2.4.3 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(76)	(106)
- immobilisations corporelles	(274)	(278)
Total dotations nettes aux amortissements	(350)	(384)
Total dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(211)	(62)
Dotations nettes aux amort. & aux provisions pour risques et charges	(561)	(446)

3.2.4.4 DEPRECIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Dépréciations d'actifs		
- immobilisations corporelles et incorporelles	(86)	(17)
- immobilisations financières	(53)	1
- stocks	(48)	(14)
- créances	9	(15)
Total dépréciations d'actifs	(178)	(45)

3.2.4.5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(6)	138 *
Redevances, brevets et licences	(10)	(12)
Abandons de créances	(8)	-
Pertes sur créances irrécouvrables	(6)	(9)
Autres produits et charges d'exploitation	19	(29)
Total	(11)	88

(*) dont 146 M€ de plus-value sur l'apport de l'activité Monétique à Ingenico

3.2.4.6 RESULTAT FINANCIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Charges financières liées aux passifs portant intérêts	(56)	(54)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	46	35
Coût de la dette nette	(10)	(19)
Perte liée aux instruments financiers	-	(63)
Gains sur instruments financiers de transaction	9	-
Perte de change	(42)	(40)
Ecart de change net sur les provisions	39	(19)
Résultat financier lié au change	6	(122)
Charges nettes liées aux opérations de cession d'actifs financiers	(15)	-
Dotations aux provisions	(4)	(33)
Reprises sur provisions	-	2
Effet d'actualisation	(30)	(35)
Autres	(1)	4
Autres produits et charges financiers	(50)	(62)
Résultat financier	(54)	(203)
dont charges financières	(148)	(244)
dont produits financiers	94	41

3.2.4.7 IMPOTS SUR LES RESULTATS

La charge d'impôt sur les résultats s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	31.12.2008
Produit/ (charge) d'impôt courant	(268)	(154)
Produit/ (charge) d'impôt différé	49	53
Produit/ (charge) totale d'impôt	(219)	(101)

3.3 COMPTES SOCIAUX

SAFRAN est la société holding simple du groupe SAFRAN.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour principales missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;
- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les filiales et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

Les principaux flux financiers entre la société SAFRAN et ses filiales concernent les éléments suivants :

- une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du groupe SAFRAN ; en conséquence, des conventions de trésorerie existent entre la société SAFRAN et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du groupe SAFRAN ; elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement du dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- conformément aux dispositions de l'article 223 A du Code général des impôts, la société SAFRAN s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle dus au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.

En application de la convention d'intégration fiscale, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à la société SAFRAN, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.

- en ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux sociétés bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

3.3.1 BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
BILAN SAFRAN SA AU 31 DECEMBRE 2008

(en millions d'euros)	2007		2008			2007	2008	
ACTIF	Net	Brut	Amortis- sements provisions à déduire	Net	PASSIF			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles :					Capital (dont versé 83,4)	83,4	83,4	
• Fonds commercial	3 268,2	3 268,2		3 268,2	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 288,6	3 288,6	
• Autres immobilisations incorporelles	0,8	2,9	2,2	0,7	Réserves :			
ST	3 269,0	3 271,1	2,2	3 268,9	• Réserve légale	8,3	8,3	
Immobilisations corporelles	ST	16,9	39,1	23,5	15,6	• Réserves réglementées	410,7	302,0
Immobilisations financières :					• Autres réserves	739,9	886,6	
• Participations	3 013,3	3 294,6	242,0	3 052,6	Report à nouveau	0,9	1,6	
• Autres immobilisations financières	404,2	380,5	14,9	365,6	Résultat de l'exercice	204,6	151,2	
ST	3 417,5	3 675,1	256,9	3 418,2	Acomptes sur dividendes	0,0	(32,2)	
					Provisions réglementées	2,9	2,9	
TOTAL I	6 703,4	6 985,3	282,6	6 702,7	TOTAL I	4 739,3	4 692,4	
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
• Avances et acomptes versés	0,6	2,9		2,9	Provisions pour risques	11,7	44,7	
Créances :					Provisions pour charges	448,1	640,3	
• Créances clients et comptes rattachés	2,9	5,2		5,2	TOTAL II	459,8	685,0	
• Autres créances	143,9	292,8		292,8	DETTES			
• Comptes courants financiers groupe	1 153,3	1 699,3	164,1	1 535,2	Emprunts et dettes financières	719,3	1 159,9	
Valeurs mobilières de placement :					Avances et acomptes reçus	0,0	0,2	
• Actions propres	32,8	124,0	43,5	80,5	Comptes courants financiers groupe	2 469,4	2 532,4	
• Autres titres	476,2	730,0		730,0	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12,4	30,9	
Disponibilités	109,9	76,4		76,4	Dettes sur immobilisations	0,0	13,5	
Charges constatées d'avance	3,1	4,5		4,5	Dettes diverses	237,2	355,1	
TOTAL II	1 922,7	2 935,1	207,6	2 727,5	TOTAL III	3 438,3	4 092,0	
Ecarts de conversion Actif	28,4	62,0		62,0	Ecarts de conversion Passif	17,1	22,8	
TOTAL GENERAL	8 654,5	9 982,4	490,2	9 492,2	TOTAL GENERAL	8 654,5	9 492,2	

COMPTE DE RESULTAT SAFRAN SA DE L'EXERCICE

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,8	96,1
Autres produits d'exploitation	0,4	1,7
Transferts de charges	0,5	18,0
Reprises sur amortissements et provisions	3,6	1,6
Produits d'exploitation	105,3	117,4
Consommations en provenance de tiers	(48,5)	(81,8)
Impôts, taxes et versements assimilés	(4,8)	(4,7)
Charges de personnel	(72,7)	(72,5)
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	(2,3)	(2,3)
Pour risques et charges : dotations aux provisions	(0,9)	0,0
Autres charges	(1,0)	(1,0)
Charges d'exploitation	(130,2)	(162,3)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(24,9)	(44,9)
Produits financiers de participations	442,7	455,0
Intérêts sur autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	22,8	24,3
Autres intérêts et produits assimilés	67,0	81,5
Reprises/provisions et transfert de charges	72,9	13,0
Différences positives de change	0,0	23,2
Produits nets sur cession valeurs mobilières de placement	5,3	0,1
Produits financiers	610,7	597,1
Dotations aux provisions	(173,2)	(256,3)
Intérêts et charges assimilées	(122,8)	(133,2)
Différences négatives de change	(34,2)	0,0
Charges nettes sur cession valeurs mobilières de placement	0,0	0,0
Charges financières	(330,2)	(389,5)
RESULTAT FINANCIER	280,5	207,6
RESULTAT COURANT avant impôts	255,6	162,7
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,1	0,0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1,7	15,7
Reprises/provisions et transfert de charges	5,6	0,5
Produits exceptionnels	7,4	16,2
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(8,0)	(2,4)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(70,7)	(15,3)
Dotations aux provisions	(1,6)	(5,5)
Charges exceptionnelles	(80,3)	(23,2)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(72,9)	(7,0)
Participation des salariés	(1,5)	0,0
Impôts sur les bénéfices	125,5	189,3
Mouvements de provisions pour IS	(102,1)	(193,8)
BENEFICE NET	204,6	151,2

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SAFRAN SA

(en millions d'euros)	2007	2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	204,6	151,2
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
• Dotations nettes aux amortissements et provisions	198,0	442,9
• Plus ou moins values de cession d'éléments d'actifs	69,1	0,0
Dividendes reçus sous forme de titres	0,0	(15,3)
Capacité d'autofinancement	471,7	578,8
Variation du besoin en fonds de roulement	87,9	(529,3)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	559,7	49,5
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1,4)	(1,0)
Augmentation d'immobilisations financières	(64,6)	(102,0)
Prêts accordés	(182,3)	(12,4)
Remboursements de prêts	72,3	119,7
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,1	0,1
Cession d'immobilisations financières	1,5	0,0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(174,4)	4,4
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires	(91,2)	(165,9)
Acomptes sur dividendes	0,0	(32,2)
Nouveaux emprunts	0,0	0,0
Remboursements d'emprunts	(71,9)	(72,2)
Variation sur capital	0,0	0,0
Variation des financements à court terme	(99,4)	534,0
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(262,5)	263,7
VARIATION DE TRESORERIE	122,7	317,6
Trésorerie d'ouverture	490,1	612,8
Trésorerie de clôture (*)	612,8	930,4

	31-12-2007	31-12-2008
(*) Valeurs mobilières de placement		
Actions propres	47,9	124,0
Autres	476,2	730,0
Disponibilités	109,9	76,4
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	(21,2)	0,0
Trésorerie de clôture	612,8	930,4
Trésorerie de clôture	612,8	930,4
Provisions pour dépréciation des actions propres	(15,0)	(43,5)
Valeurs nettes au bilan	597,8	886,9

3.3.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.3.2.1 PRINCIPES COMPTABLES

3.3.2.1.1 Règles et méthodes comptables – comptes sociaux

Les comptes sociaux au 31 décembre 2008 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

La société applique :

- le règlement CRC 04-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs,
- le règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement CRC 03-07.

3.3.2.1.2 Immobilisations incorporelles – comptes sociaux

Toutes les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- le mali de fusion qualifié de « technique » résultant de la fusion-absorption à la valeur comptable de Snecma par SAGEM SA en 2005, a été inscrit à l'actif du bilan. Il correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue par SAGEM SA dans la société Snecma suite à l'OPE/OPA et avant fusion (soit 83,39 % du capital social de Snecma), aux plus-values latentes sur la marque Snecma et sur les titres de participation détenus par la société Snecma ; ces plus-values résultent de la même approche mise en œuvre dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition aux actifs et passifs identifiables des sociétés du Groupe Snecma au 1^{er} avril 2005, telle que réalisée dans les comptes consolidés du groupe SAFRAN. Le mali de fusion a été en conséquence affecté de manière extra-comptable aux différents actifs de la société Snecma, selon la répartition décrite au paragraphe 3.3.2.2.1. Le mali de fusion, actif non amortissable, fait l'objet annuellement de tests de dépréciation ; en cas de cession des actifs sous-jacents (titres ou marque), la quote-part de mali affectée extra-comptablement à ces actifs sera comptabilisée au compte de résultat.

- les brevets et licences sont amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève,
- les logiciels d'application sont amortis sur une durée de cinq ans.

3.3.2.1.3 Immobilisations corporelles – comptes sociaux

Conformément à la réglementation comptable, à partir du 1^{er} janvier 2005, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les immobilisations acquises avant le 31.12.1976 ont été réévaluées dans le cadre de la réévaluation légale de 1976.

Les immobilisations acquises depuis le 1er janvier 1977 sont évaluées à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires d'achat (ceux qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien) et des droits de douane éventuellement.

Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours du jour de l'opération.

Les immobilisations produites par l'entreprise sont évaluées à leur prix de revient de production.

Amortissements

Les principales durées d'utilisation sont :

- | | |
|---|----------------|
| • Constructions | de 15 à 40 ans |
| • agencements et aménagements des constructions | 10 ans |
| • mobilier de bureau | 6 ans 2/3 |
| • matériel de bureau | 6 ans 2/3 |
| • matériel de transport | 4 ans |

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Les majorations des taux d'amortissement courants autorisées par l'administration fiscale dans un but d'incitation à l'investissement, sont considérées comme amortissements dérogatoires et font l'objet d'une provision réglementée figurant dans les capitaux propres.

3.3.2.1.4 Immobilisations financières – comptes sociaux

Valeurs brutes

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition.

La loi de finances pour 2007 a introduit un nouveau traitement fiscal des frais d'acquisition des titres de participation, consistant en une activation (incorporation au coût de revient des titres) avec l'étalement de ces frais sur une durée de 5 ans par le biais d'un amortissement dérogatoire.

En conséquence, en application de l'avis du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007, la société a procédé à un changement d'option fiscale à compter du 1er janvier 2007 : la valeur brute des titres de participation acquis à partir de cette date, est constituée du prix d'achat des titres augmenté des frais d'acquisition ; ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Provisions

La valeur d'inventaire servant de référence au calcul des provisions correspond à la valeur d'utilité.

Cette valeur d'utilité des titres est appréciée en fonction de la quote-part de situation nette, corrigée des plus-values latentes significatives nettes des impôts correspondants et des perspectives de rentabilité.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de provisions si leur caractère recouvrable est incertain.

3.3.2.1.5 Stocks et en-cours – comptes sociaux

Sans objet

3.3.2.1.6 Créances et dettes – comptes sociaux

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée sur les créances lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Dettes et créances en devises

Elles sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de change latentes nettes qui ne sont pas compensées par une couverture de change sont couvertes par une provision pour risques.

3.3.2.1.7 Titres de placement – comptes sociaux

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres, qui est fonction de leur valeur d'utilité et de leur valeur probable de négociation, est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Dans le cas de titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des cours de bourse.

Actions propres

Les actions propres sont enregistrées au prix d'acquisition. Leur valeur d'inventaire est la plus basse des deux valeurs que sont le prix d'acquisition et le cours de bourse moyen du dernier mois précédent la clôture. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la première de ces deux valeurs est supérieure à la seconde.

Lorsque les actions sont affectées à la couverture d'un plan d'options spécifique dont la levée est probable, un calcul complémentaire est effectué plan par plan. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur d'inventaire, une provision pour risques est constituée.

3.3.2.1.8 Disponibilités – comptes sociaux

Les liquidités ou exigibilités en monnaies étrangères existant à la clôture des comptes sont converties au taux en vigueur au 31 décembre.

Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés en résultat financier.

3.3.2.1.9 Provisions réglementées – comptes sociaux

Dans le cadre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, des provisions pour investissement ont été constituées au cours des exercices antérieurs.

Des provisions pour amortissements dérogatoires sont également constituées.

3.3.2.1.10 Provisions pour risques et charges – comptes sociaux

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêté des comptes ont été couverts par des provisions et, notamment, les engagements au titre des départs en retraite et de la retraite différentielle des cadres.

Engagements vis à vis du personnel

La société supporte différents engagements au titre des retraites.

Les engagements de départ à la retraite supportés par la société au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise ont fait l'objet de la comptabilisation d'une provision.

Le montant provisionné a été évalué selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront droit lors de son départ en retraite.

Le personnel cadre bénéficie par ailleurs, selon les tranches d'âge, d'un régime complémentaire à cotisations définies et d'un régime de retraite différentielle à prestations définies. Les engagements correspondant à ce dernier régime, qui a été fermé en 1995, sont également provisionnés sous déduction de la valeur des fonds constitués par la compagnie d'assurance assurant le versement des rentes. Ces engagements font l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant.

L'effet des changements dans les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des droits acquis par les salariés en activité est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ». La dette éventuellement non provisionnée est inscrite en engagements hors bilan.

3.3.2.1.11 Instruments financiers – comptes sociaux

Couvertures du risque de change

En raison de l'importance des transactions en devises réalisées par certaines filiales, SAFRAN gère pour le compte de celles-ci le risque de change, en couvrant par des opérations à terme fermes et optionnelles les flux commerciaux prévisionnels. SAFRAN ne négocie pas d'instrument à des fins spéculatives.

La valeur de marché des instruments financiers mis en place au titre de la position nette des créances et dettes d'exploitation en devises des filiales bénéficiant d'une garantie de change de SAFRAN ainsi que de comptes de trésorerie est enregistrée au bilan.

Les valeurs de marché des instruments financiers mis en place au titre des flux futurs en devises ne sont pas inscrits au bilan.

Les primes payées et encaissées sur options sont enregistrées tout d'abord au bilan puis comptabilisées en résultat à l'échéance ou à la tombée des options.

Les résultats de change dégagés sur ces opérations sont inscrits en résultats de change.

3.3.2.1.12 Chiffre d'affaires – comptes sociaux

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de services et des produits des activités annexes.

3.3.2.1.13 Résultat exceptionnel – comptes sociaux

La définition du résultat exceptionnel retenue est celle qui résulte de l'application du Plan Comptable Général. Le résultat exceptionnel comprend notamment les plus-values ou moins-values de cessions d'éléments de l'actif immobilisé.

3.3.2.1.14 Impôts sur les bénéficiaires et intégration fiscale – comptes sociaux

La société a opté, à compter de 2005, pour le régime d'intégration fiscale des groupes définis par les articles 223A à 223Q du code général des impôts.

Au titre de l'exercice 2008, le périmètre d'intégration fiscale comprend les sociétés :

-Safran (société de tête)	-Safran Conseil
-Aircelle	-Safran Informatique
-Aircelle Europe Services	-Safran International Resources
-Compagnie Générale des Turbo-Machines	-Safran Sixty
-Confidence	-Sagem Télécommunications
-Connecteurs Cinch	-Sagem Mobiles
-Etablissements Vallaroché	-Sagem Défense Sécurité
-Hispano-Suiza	-Sagem Sécurité
-Incodev	-Sagem Xélios
-Javel	-Sagem Industries
-Labinal	-SLCA
-Lexvall 2	-Société de Motorisations Aéronautiques
-Lexvall 13	-Sneema
-Lexvall 21	-Sneema Participations

-Lexvall 22 -Lexvall 23 -Lexvall 24 -Lexvall 25 -Messier Services International SA -Messier Services SA -Messier-Bugatti -Messier-Dowty International Limited -Microturbo -Positive	-Snecoma Propulsion Solide -Snecomasat -Snecoma Services -Snecoma Services Participations -Sofrance -SSI -Teuchos -Turbomeca -Vallaroche Conseil
--	--

Les conventions d'intégration fiscale entre SAFRAN et ses filiales prévoient que les filiales comptabilisent la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale et que la société mère enregistre le solde de l'impôt dû au titre du résultat fiscal d'ensemble.

Les économies d'impôts liées aux déficits des filiales intégrées, enregistrées en résultat dans les comptes de SAFRAN, sont neutralisées par une provision. Cette provision est rapportée au résultat lors de l'utilisation par une filiale intégrée d'un déficit fiscal antérieur ou au moment où un déficit fiscal antérieur ne peut plus être utilisé par une filiale.

3.3.2.2 NOTES DIVERSES – COMPTES SOCIAUX

3.3.2.2.1 Immobilisations et amortissements – comptes sociaux

3.3.2.2.1.1 Immobilisations – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	VALEUR brute au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR brute à la fin de l'exercice
Rubriques et postes				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres,	2,7	0,2		2,9
Fonds commercial (mali de fusion) (1)	3 268,2			3 268,2
TOTAL	3 270,9	0,2		3 271,1
Immobilisations corporelles :				
Terrains	2,9			2,9
Constructions	30,2	0,2		30,4
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,1			0,1
Autres immobilisations corporelles	5,4	0,6	0,3	5,7
TOTAL	38,6	0,8	0,3	39,1
Immobilisations financières :				
Participations (2) (3)	3 247,2	62,7	15,3	3 294,6
Créances rattachées à des participations	367,1	12,2	85,2	294,1
Prêts	36,6	0,2	34,1	2,7
Autres immobilisations financières (4)	0,7	83,5	0,5	83,7
TOTAL	3 651,6	158,6	135,1	3 675,1

(1) Le mali de fusion est affecté extra-comptablement aux plus-values latentes sur la marque Snecoma pour 56 M€ et sur les titres de participation pour 3 212 M€ (dont Aircelle 185 M€, Messier Dowty et Messier Service 58 M€, Messier Bugatti 145 M€, Hispano Suiza 79 M€, Labinal et Teuchos 214 M€, Snecoma SA 2019 M€, Techspace Aéro 164 M€, Snecoma Propulsion Solide 143 M€, Turbomeca et Microturbo 205 M€).

(2) Les augmentations proviennent principalement des souscriptions au capital de Gores Broadband pour 3,7 M€ et du Fonds Aerofund II pour 15,0 M€, d'achats en bourse d'actions Technofan pour 13,4 M€, et de la distribution par la société Techspace Aéro, pour 15,3 M€, d'actions de la société Pratt & Whitney Belgium Engine Center (PWBE), suivie de l'échange de ces dernières contre des actions Techspace Aéro détenues par la société Pratt & Whitney, pour 15,3 M€ également.

(3) La participation de 1,12 % dans Embraer, jugée stratégique et ayant pour vocation à être détenue à long terme, figure dans les titres de participation pour un montant brut de 38,4 M€. La valeur moyenne boursière en décembre 2008 s'élève à 24,0 M€. Il n'y a pas lieu de constater une dépréciation de cet actif dans la mesure où la baisse de valeur est récente et résulte principalement d'une baisse du real brésilien par rapport à l'euro.

(4) L'augmentation provient d'acquisitions de 6 255 443 actions SAFRAN, en vue d'une remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe (Cf 3.3.2.2.5), pour 75,1 M€ et de la souscription d'obligations de la société Gores Broadband SA pour 8,4 M€.

3.3.2.2.1.2 Amortissements pour dépréciation – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	CUMULES au début de l'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	CUMULES à la fin de l'exercice
Rubriques et postes				
Immobilisations incorporelles :				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires, et autres	1,9	0,3		2,2
TOTAL	1,9	0,3		2,2
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0,0			0,0
Constructions	17,7	1,6		19,3
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0,0			0,0
Autres immobilisations corporelles	4,0	0,4	0,2	4,2
TOTAL	21,7	2,0	0,2	23,5

3.3.2.2.2 Etat des échéances des créances et des dettes – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	MONTANT BRUT	à 1 an au +	ECHÉANCES entre 1 et 5 ans	à + de 5 ans
Rubriques et postes				
Créances				
Créances de l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations	294,1	91,5	202,6	
Prêts	2,7	0,0	2,7	
Autres immobilisations financières	83,7	8,4	75,3	
Créances de l'actif circulant :				
Avances et acomptes versés	2,9	2,9		
Créances clients et comptes rattachés	5,2	5,2		
Autres créances	292,8	228,1	64,7	
Comptes courants financiers Groupe	1 699,3	1 699,3		
Charges constatées d'avance	4,5	4,5		
TOTAL	2 385,2	2 039,9	345,3	0,0
Dettes				
Emprunts et dettes financières	1 159,9	1 026,5	133,3	0,1
Avances et acomptes reçus	0,2	0,2		
Comptes courants financiers Groupe	2 532,4	2 532,4		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30,9	30,9		
Dettes sur immobilisations	13,5	13,5		
Dettes diverses	355,1	226,5	19,1	109,5
TOTAL	4 092,0	3 830,0	152,4	109,6

3.3.2.2.3 Produits à recevoir – comptes sociaux

En application du principe des comptes rattachés, les produits à recevoir figurent dans les postes suivants de l'actif :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007	31/12/2008
Créances clients et comptes rattachés	0,6	0,3
Prêts	2,2	1,6
Comptes courants groupe	0,3	0,5
TOTAL	3,1	2,4

3.3.2.2.4 Charges et produits constatés d'avance – comptes sociaux

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des charges financières, des cotisations professionnelles, des honoraires et des prestations.

Produits constatés d'avance : néant à fin 2008.

3.3.2.2.5 Valeurs mobilières de placement – comptes sociaux

Actions propres (en nombre d'actions)

Détention à l'ouverture	2 530 795
Acquisitions	13 842 887
Levées d'options d'achat	(284 877)
Cessions	(1 494 795)
Détention à la clôture	14 594 010
dont Inscrites en Valeurs Mobilières de Placement (brut 124,0 M€, net 80,5 M€)	
- Actions détenues en couverture de plans d'options	750 000
- Actions anciennement affectées à des plans venus à échéance	1 495 918
- Actions détenues en vue d'une attribution gratuite aux salariés	5 696 000
- Actions détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité	396 649
	8 338 567
dont Inscrites en Immobilisations Financières (voir 2.1) (brut 75,1 M€, net 60,4 M€)	
- Actions conservées en vue d'une remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe	6 255 443

Autres titres

Ils sont constitués de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

3.3.2.2.6 Capitaux propres – comptes sociaux

La variation des capitaux propres s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat 2007	Augmentations	Diminutions	Mouvements	Solde en fin d'exercice
Capital	83,4					83,4
Primes d'émission, fusion, apport	3 288,6					3 288,6
Réserve légale	8,3					8,3
Réserves réglementées	410,7				(108,7) (3)	302,0
Autres réserves (2)	739,9	38,0			108,7 (3)	886,6
Report à nouveau	0,9	0,7				1,6
Résultat 2007	204,6	(38,7)		165,9 (1)		0
Résultat 31/12/2008			151,2			151,2
Acomptes sur dividendes	0			32,2 (4)		-32,2
Provisions réglementées	2,9					2,9
TOTAL	4 739,3	0,0	151,2	198,1	0,0	4 692,4

(1) Dividendes distribués

(2) Dont réserves en couverture des actions propres détenues au 31 décembre 2008 (199,0 M€)

(3) Reclassement de la réserve spéciale des plus-values à long-terme de l'ex-Snecma en « réserves facultatives », distribuable, suite au paiement de l'exit tax.

(4) Un acompte sur dividende de € 0,08 par action a été mis en paiement le 15 décembre 2008.

3.3.2.2.7 Capital – comptes sociaux

3.3.2.2.7.1 Composition

417 029 585 actions ordinaires de 0,20 € nominal, cotées à Paris au compartiment A, code ISIN FR0000073272 (SAF).

3.3.2.2.7.2 Répartition au 31 décembre 2008

	Actions		Droits de vote	
	Nombre	%	Nombre	%
Public	153 952 241	36,9	166 856 292	30,9
Etat	125 940 227	30,2	150 706 249	28,0
Club Sagem	32 004 842	7,7	63 574 164	11,8
Autre actionariat salarié	56 506 213	13,5	98 789 886	18,3
Areva	30 772 945	7,4	59 363 695	11,0
Autodétention/Autocontrôle	17 853 117	4,3	0	0,0
TOTAL	417 029 585	100,0	539 290 286	100,0

Chapitre 3 – ETATS FINANCIERS SOCIAUX

3.3.2.2.8 Provisions – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions (1)	Montant à la fin de l'exercice
Rubriques et postes				
Provisions réglementées :				
Provisions pour investissement	2,5			2,5
Amortissements dérogatoires	0,4	0,1	0,1	0,4
SOUS TOTAL	2,9	0,1	0,1	2,9
Provisions pour risques :				
Actif net filiales	0			0
Pour pertes de change	11,3	39,3	11,3	39,3
Pour litiges	0,0	5,4		5,4
Autres provisions pour risques	0,4		0,4	0
SOUS TOTAL	11,7	44,7	11,7	44,7
Provisions pour charges :				
Pour pensions et obligations similaires	11,1		1,6	9,5
Pour IS reports déficitaires filiales	429,0	265,8	71,9	622,9
Autres provisions pour charges	8,0		0,1	7,9
SOUS TOTAL	448,1	265,8	73,6	640,3
Provisions pour dépréciation :				
Sur immobilisations financières	234,1	24,6	1,8	256,9
Sur autres créances	0	164,1		164,1
Sur valeurs mobilières de placement	15,0	28,5		43,5
	249,1	217,2	1,8	464,5
TOTAL	711,8	527,8	87,2	1 152,4

(1) dont reprises de provisions non utilisées 27,9 M€ (IS filiales 26,1 M€, Immobilisations Financières 1,8 M€)

3.3.2.2.9 Engagements de retraite – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
Retraite différentielle cadre		
Droits accumulés	4,4	3,3
Valeur de marché des fonds	-1,9	-1,1
Droits accumulés supérieurs/(inférieurs) au fonds	2,5	2,2
Ecarts actuariels	1,8	1,6
Engagements provisionnés au bilan	4,3	3,8
Cotisations versées	-1,2	0,0
Coût des services rendus	0,0	0,0
Autres variations (écarts actuariels)	0,0	0,0
Coût financier	0,3	0,1
Amortissement des écarts actuariels	0,0	-0,6
Rendement attendu des fonds	-0,8	0,0
Variation de provision - dotation (reprise)	-1,7	-0,5
Indemnité de départ à la retraite		
Taux d'actualisation	5,0%	6,0%
Age probable de départ personnel cadre :	63 ans	63 ans
Age probable de départ personnel non cadre :	61 ans	61 ans
Table de mortalité utilisée :	TV/TD 2002-2004	TV/TD 2003-2005
Progression future des salaires	Table par âge	Table par âge
Droits accumulés	9,4	8,7
Ecarts actuariels non reconnus	-2,6	-2,9
Engagements provisionnés au bilan	6,8	5,8
Coût des services rendus	0,4	0,4
Coût financier	0,4	0,5
Charge	0,8	0,9
Prestations payées	-0,7	-1,9
Variation de provision - dotation (reprise)	0,1	-1,0

3.3.2.2.10 Charges à payer – comptes sociaux

En application du principe des comptes rattachés, les charges à payer figurent dans les postes suivants du passif :

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2,0	3,4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,0	13,6
Dettes fiscales et sociales (dettes diverses)	22,4	21,4
	33,4	38,4

3.3.2.2.11 Ventilation du chiffre d'affaires – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
Assistance générale	83,6	76,9
Revenus immobiliers	2,8	2,7
Personnel détaché	12,0	11,3
Autres	2,4	5,2
TOTAL	100,8	96,1

3.3.2.2.12 Transferts de charges – comptes sociaux

Ils s'élèvent à 18,0 millions d'euros et résultent essentiellement de refacturations de charges aux filiales du groupe.

3.3.2.2.13 Résultat financier – comptes sociaux

Les dividendes reçus s'élèvent à 455,0 millions d'euros en 2008 contre 442,7 millions d'euros en 2007. Ils se répartissent comme présenté dans le tableau des filiales et participations.

Les dotations aux provisions (256,3 millions d'euros) concernent les dépréciations du compte courant Sagem Mobiles (164,1 millions d'euros), des titres Sagem Télécommunications (8,6 millions d'euros) et Safran UK Ltd (1,2 millions d'euros), des actions propres (43,2 millions d'euros) et la provision pour perte de change (39,2 millions d'euros); les reprises sont relatives à la provision pour perte de change (11,2 millions d'euros) et à divers titres de participation (1,8 millions d'euros).

Afin de rendre la présentation plus pertinente, les profits et les pertes de change ont été regroupés sur une seule ligne au titre d'un même exercice.

3.3.2.2.14 Résultat exceptionnel – comptes sociaux

Le résultat exceptionnel sur opérations de gestion est constitué essentiellement de frais de déménagement d'une implantation à l'étranger (1,5 millions d'euros) et de cotisations URSSAF (0,4 millions d'euros).

Le résultat exceptionnel sur opérations en capital retrace l'échange de titres Techspace Aéro avec PWBEC pour 15,3 millions d'euros tant en charges qu'en produits.

Les mouvements sur provisions comprennent (en millions d'euros) :

• une dotation pour litige avec un fournisseur	-5,4
• une reprise sur provision pour cotisations URSSAF à payer	0,4
• Dotations nettes	<u>5,0</u>

3.3.2.2.15 Eléments concernant les entités liées – comptes sociaux

<i>(en millions d'euros)</i>	Montants concernant les entités liées
POSTES	
Participations	3 294,4
Créances rattachées à des participations	294,1
Créances clients et comptes rattachés	5,0
Autres créances	1 718,1
Autres dettes	2 686,7
Produits de participation	455,0
Autres produits financiers	75,0
Charges financières	89,0

3.3.2.2.16 Impôts sur les bénéficiaires et participation des salariés

Le montant de l'impôt sur les bénéficiaires se ventile comme suit :

Le gain résultant de l'application du régime d'intégration fiscale au titre de 2008 s'élève à 174,4 millions d'euros, majoré d'une régularisation au titre de 2007 de 11,3 millions d'euros et d'une partie du crédit d'impôt recherche de Sagem Communication acquis définitivement à SAFRAN suite à la sortie de cette société du Groupe pour 3,6 millions d'euros, soit un profit total de 189,3 millions d'euros (dont 99 millions d'euros au titre de Sagem Télécommunications et Sagem Mobiles).

Corrélativement, les dotations aux provisions pour risque de restitution aux filiales déficitaires d'économies d'impôt comptabilisées par SAFRAN, minorées de la reprise de provision pour déneutralisation d'une plus-value réalisée en 2007, s'élèvent en net à 193,8 millions d'euros (dont 178 millions d'euros relatifs à Sagem Télécommunications et Sagem Mobiles).

Il n'y a pas de charge de participation en 2008.

Information sur les charges non déductibles fiscalement

Ces charges comprennent notamment la fraction des amortissements non déductibles des voitures et la quote-part des jetons de présence dépassant le plafonnement fiscal. L'ensemble de ces charges s'élève à 0,1 million d'euros.

3.3.2.2.17 Charges de personnel – comptes sociaux

Ventilation de l'effectif moyen

	2007	2008
Maîtrise	1	1
Techniciens	22	23
Employés	70	73
Ingénieurs et Cadres	298	306
Total	391	403

Rémunérations des dirigeants

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
Avantages à court terme	7,2	8,6
Avantages postérieurs à l'emploi	1,6	0,6
Autres avantages long terme	-	-
Indemnité de fin de contrat	3,3	1,2
Avantage en capital	0,4	0,0

Les Dirigeants comprennent les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Directoire et les membres de la Direction Générale SAFRAN. Les rémunérations au titre des « avantages à court terme » sont fournies sur une base brute. Elles comprennent les éléments versés sur l'année 2008 ainsi que la provision de la part variable qui sera versée en 2009.

3.3.2.2.18 Engagements hors bilan – comptes sociaux

Engagements donnés

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2008
Clients, garanties de bonne fin de commandes	2,1	2,1
Clients, caution de garantie solidaire	331,8	432,7
Contreparties d'emprunt	0,1	0,1
Garanties de passifs	0,0	30,0
Douanes	66,9	65,4
Ecart actuariel sur indemnités de fin de carrière	2,5	2,9
Financement des programmes civils	256,0	185,0
Divers	1,0	0,6
Total (1)	660,4	718,8
(1) dont entités liées	298,0	309,8

Engagements reçus

(en millions d'euros)	2007	2008
Financement des programmes civils	256,0	185,0

Instruments financiers

Les instruments financiers dérivés, fermes et optionnels, détenus par le Groupe sont affectés à la couverture des flux futurs hautement probables déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires, et en complément, en couverture de la position nette du bilan, constituée des créances et dettes commerciales et de la trésorerie en devises en couverture.

Le portefeuille des instruments financiers dérivés se ventile comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007				31.12.2008			
	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward								
Position vendeuse de USD	55	2 891	2 891	-	(476)	11 251	5 214	6 037
<i>Dont contre EUR</i>	40	2 780	2 780	-	(331)	10 146	4 636	5 510
Position acheteuse de USD	(4)	(58)	(35)	(23)	(1)	(35)	(28)	(7)
<i>Dont contre EUR</i>	-	-	-	-				
Position vendeuse de GBP contre EUR	-	1	1	-				
Position acheteuse de SGD contre EUR	-	-	-	-	-	(6)	(6)	-
Swaps de change	8				19			
<i>Dont contre USD</i>	2	126	126	-	4	196	196	-
Options de change	63				18			
<i>Achat Put</i>	63	2 330	2 330	-	119	4 788	2 764	2 024
<i>Vente Call</i>	-	226	226	-	(101)	2 688	1 664	1 024
Total	122				(439)			

Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

A fin 2008, des couvertures sont affectées à la position nette du bilan (aucune couverture affectée à fin 2007). Le reste du portefeuille d'instruments dérivés détenus est affecté globalement à la couverture des flux futurs de ventes en devises.

Lignes de crédit

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2008 à 1 300 millions d'euros.

3.3.2.2.19 Litiges – comptes sociaux

En dehors des éléments ci-dessous, ni SAFRAN ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des 12 derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de SAFRAN et/ou du groupe SAFRAN n'a pas connaissance que de telles procédures soient envisagées à son encontre par des autorités gouvernementales ou des tiers. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. SAFRAN estime qu'elle a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-Groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-Groupe Snecma était de l'ordre de 10 %. Tous les industriels concernés contestaient cette demande. Un accord prévoyant que les industriels visés par la demande d'arbitrage renoncent à se prévaloir des délais de prescription éventuellement opposables au demandeur a été conclu, et ce dernier a retiré cette demande d'arbitrage en juin 2003, réservant ses droits d'en déposer une nouvelle pour un montant qui pourrait être supérieur. SAFRAN n'a pas constitué de provision à ce stade.

A l'issue des contrôles fiscaux menés au sein du Groupe en 2006 et 2007, deux redressements significatifs restent contestés par SAFRAN à la fin décembre 2008 :

- le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a été contesté et n'a fait l'objet d'aucune provision,

- une rectification pour un montant de 11,7 millions d'euros, fondée sur des pièces recueillies dans le cadre d'une information judiciaire en cours. Celle-ci portait sur des faits qui auraient consisté dans le versement par la société SAGEM SA – entre 2000 et 2003 – de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but prétendu d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identités électroniques de cet État. SAFRAN s'est constituée partie civile dans cette information judiciaire afin de recueillir tous les éléments d'information utiles sur les faits reprochés et ses responsabilités éventuelles. Suite aux éléments de contestation produits par SAFRAN en 2007, l'administration a accepté de suspendre la rectification envisagée jusqu'à l'aboutissement des procédures judiciaires. Ce risque a fait l'objet d'une provision partielle à fin 2006, maintenue depuis. Courant décembre 2008, deux salariés d'une filiale du Groupe ayant été mis en examen dans le cadre de cette affaire, la société SAFRAN a été elle-même mise en examen courant février 2009.

3.3.2.2.20 Autres informations – comptes sociaux

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2008 ressortent à 1 044 milliers d'euros et les honoraires facturés au titre des prestations entrant dans le cadre des diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 89 milliers d'euros pour l'année 2008.

3.3.2.2.21 Evénements postérieurs à la clôture – comptes sociaux

Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS – COMPTES SOCIAUX

Décret 83.1020 du 29 Novembre 1983 – Article 24-11

Sociétés	Activité	Capital	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Droits de vote (en %)	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires exercice 2008	Bénéfice ou (perte) exercice 2008	Dividendes encaissés par SAFRAN en 2008	Créances	Dettes
						brute	nette							
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR BRUTE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE SAFRAN (soit 0,8 million d'euros)														
1. Filiales (plus de 50% du capital)														
a) dans les filiales françaises														
. Connecteurs Cinch	Holding	13,5	0,5	100,0	100,0	11,3	11,3			1,1	0,6	0,6	0,0	11,5
. Etablissements Vallaroché	Holding	15,6	1,7	100,0	100,0	62,8	18,3			0,0	1,0		0,4	47,9
. Aircelle	Equipements	41,2	-360,4	52,7	52,7	224,2	224,2	30,1	245,4	711,8	(112,3)		651,8	9,2
. Hispano-Suiza	Equipements	36,8	31,7	100,0	100,0	163,8	163,8	50,1	40,2	488,6	(1,2)	1,5	0,1	18,7
. Labinal	Equipements	19,3	9,4	100,0	100,0	185,6	185,6			370,3	15,9	20,4	4,2	38,8
. Messier Bugatti	Equipements	33,6	130,9	100,0	100,0	180,3	180,3		0,4	424,7	21,0	5,9	0,2	4,2
. Safran Informatique	Holding	7,2	3,6	100,0	100,0	8,7	8,7			70,1	0,2	1,4	1,8	4,7
. Sagem Télécommunications (1)	Communications	300,3	-210,7	100,0	100,0	301,0	159,8		100,0	12,4	(349,7)		5,1	35,3
. Sagem Défense Sécurité	Défense Sécurité	593,3	-217,7	100,0	100,0	595,0	595,0			851,4	8,4		1,0	85,4
. Snecma	Propulsion	150,0	111,6	100,0	100,0	199,4	199,4		36,2	3 984,6	178,8	314,0	18,9	1 855,6
. Snecma Propulsion Solide	Propulsion	20,0	10,8	100,0	100,0	23,9	23,9			250,6	19,4	12,9	0,1	32,1
. SnecmaSat	Holding	0,2	0,0	100,0	100,0	9,3	0,2			0,0	0,0		0,0	0,2
. Sofrance	Equipements	1,4	2,9	100,0	100,0	21,2	21,2			18,3	0,5	0,6	0,7	0,2
. Teuchos	Equipements	0,1	2,8	100,0	100,0	14,4	14,4			93,3	6,8	10,9	0,1	0,7
. Turbomeca	Propulsion	38,8	122,2	100,0	100,0	539,0	539,0		4,7	1 030,0	25,6	61,5	77,2	23,8
. Technofan	Equipements	1,4	34,3	90,6	83,6	30,7	30,7			46,6	1,8	1,2	0,0	23,0
b) dans les filiales étrangères														
. Messier Dowty Int Ltd	Equipements	83,4	297,4	100,0	100,0	380,2	380,2			23,2	10,7		22,4	0,0
. Safran UK Ltd	Holding	17,0	0,2	100,0	100,0	40,0	20,8			0,1	0,1		0,0	2,8
. Safran USA Inc	Holding	91,0	29,8	100,0	100,0	129,0	129,0			0,0	58,3		7,0	1,8
. Techspace Aéro (Belgique)	Propulsion	55,3	118,5	55,8	55,8	79,1	79,1			337,0	11,1	19,8	0,1	122,4
2. Participations (10 à 50% du capital)														
a) dans les filiales françaises														
. Arianespace Participation (2)	Holding	21,9	29,3	10,4	10,4	31,7	5,6			0,0	2,4			
. Corse Composites Aéronautiques (2)	Equipements	1,7	4,9	24,8	24,8	1,0	1,0			25,7	0,6			
. Eurotradia International (2)	Equipements	3,0	31,1	11,0	11,0	2,1	2,1			38,6	1,8	0,2		
. FCPR Aerofund II (3)	Fonds d'investissement	75,0		20,0	20,0	15,0	15,0							

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS

1. Filiales (plus de 50% du capital)														
(a) dans les filiales françaises														
						2,2	1,1							
(b) dans les filiales étrangères														
												2,5	6,6	
2. Participations (10 à 50% du capital)														
(a) dans les sociétés françaises														
						0,5	0,5							
(b) dans les sociétés étrangères														
						0,8	0,0							

Pour les sociétés étrangères, le montant du capital, des capitaux propres, du chiffre d'affaires et du résultat est converti au taux officiel du 31 décembre 2008

(1) La provision pour dépréciation des titres est complétée par une provision pour risques figurant au passif pour un montant de 255,9 M€

(2) Situation au 31/12/2007

(3) Fonds créé en juillet 2008

3.3.3 RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES COMPTES SOCIAUX

(En euros)	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE		(2)			
Capital social	35 500 000	83 405 917	83 405 917	83 405 917	83 405 917
Nombre des actions ordinaires existantes	177 500 000	417 029 585	417 029 585	417 029 585	417 029 585
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	238 577 114	264 715 285	224 572 080	278 589 207	404 777 762
Impôts sur les bénéfices	51 820 536	(71 790 444)	(118 622 179)	(125 473 595)	(189 316 880)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	15 470 000	0	5 288 647	1 467 529	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	110 055 539	302 595 258	216 429 174	204 555 304	151 150 969
Résultat mis en distribution	91 746 509	150 130 650	91 746 509	166 811 834	100 087 100
	(1)				
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions					
- sur nombre d'actions existantes	0,96	0,81	0,81	0,97	1,42
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
- sur nombre d'actions existantes	0,62	0,73	0,52	0,49	0,36
Dividende net attribué :					
actions ordinaires					
- sur nombre d'actions existantes	0,22	0,36	0,22	0,40	0,25
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11 780	334	374	391	403
Montant de la masse salariale de l'exercice	422 760 011	41 110 233	46 674 831	50 594 640	51 314 080
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges sociales, oeuvres sociales, etc...)	215 406 137	23 301 207	22 686 116	22 080 412	21 184 366

- (1) Le montant porté ici a été calculé en prenant en compte un nombre d'actions égal à 417 029 585, soit le nombre maximum d'actions composant le capital de SAGEM SA après OPA/OPE sur la société SNECMA, et après fusion absorption de SNECMA par SAGEM SA
- (2) Chiffres non comparables avec l'exercice précédent car l'activité 2005 correspond à l'activité de "Holding" SAFRAN et 2004 à l'activité "opérationnelle" de SAGEM SA

3.4 PROJET D’AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat net de la société SAFRAN au titre de l'exercice 2008 est un bénéfice de 151 150 969,08 euros.

Le report à nouveau de l'exercice précédent s'élève à 1 574 197,46 réparti de la manière suivante :

- Report à nouveau de l'exercice précédent : 675 830,26 euros
- Dividende relatif aux actions propres détenues par SAFRAN le jour du paiement du coupon : 898 367,20 euros.

Le bénéfice distribuable s'élève donc à 152 725 166,54 euros. L'affectation suivante de ce bénéfice sera proposée à l'Assemblée Générale des Actionnaires le 28 mai 2009.

- Dividende statutaire des actions (417 029 585 actions à € 0,01) 4 170 295,85 euros
- Superdividende (417 029 585 actions à € 0,24) 100 087 100,40 euros
- Réserve facultative 48 000 000,00 euros
- Report à nouveau 467 770,29 euros
- **Total 152 725 166,54 euros**

Il en résulterait un dividende par action de € 0,25, soit un total distribué de € 104 257 396,25. Ce dividende sera mis en paiement le 08 juin 2009.

Les dividendes correspondant aux actions propres que pourrait détenir la société le jour de la distribution, viendraient majorer le report à nouveau ce qui aboutirait, sur la base des actions auto-détenues au 31 décembre 2008 (cf. note 3.3.2.2.5 de l'annexe aux comptes sociaux), à un montant net distribué de € 100 608 893,75.

Il est rappelé qu'un acompte sur dividende de € 0,08 par action a été mis en paiement le 15 décembre 2008. En conséquence, le solde à verser s'élève à € 0,17 par action.

Politique de distribution du dividende

Exercice		Nombre d'actions	Revenu global par action (en euros)		Dividende net (en euros)		Montant de la distribution (en euros)
			Historique	Avoir fiscal** (en euros)	Historique	Données corrigées***	
2000	AO	28 917 162	0,90	0,30	0,60	0,10	17 350 297
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2001	AO	27 262 516	0,90	0,30	0,60	0,10	16 357 510
	ADP	8 973 360	1,05	0,35	0,70	0,12	6 281 352
2002	AO	34 762 448	1,35	0,45	0,90	0,15	31 286 203
2003	AO	36 405 229	1,41	0,47	0,94	0,19	34 220 915
2004*	AO	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2005	AO	417 029 585	0,36	/	0,36	0,36	150 130 650
2006	AO	417 029 585	0,22	/	0,22	0,22	91 746 509
2007	AO	417 029 585	0,40	/	0,40	0,40	166 811 834
2008	AO	417 029 585	0,25	/	0,25	0,25	104 257 396

* Il est rappelé que dans le cadre du rapprochement de Sagem avec Snecma, il a été décidé la distribution d'un acompte sur dividende de 0,10 euro par action sur les résultats de l'exercice 2004 à tous les actionnaires, y compris à ceux qui ont apporté leurs actions Snecma dans le cadre de l'OPE. Les actions créées en rémunération de cette OPE ainsi que celles créées à l'issue de la fusion Sagem/Snecma portaient jouissance à compter du 1er janvier 2004. En conséquence, toutes les actions bénéficiant du même montant de dividende (0,22 euro par action), les actions ayant donné lieu au versement de l'acompte en mars 2005 ont perçu un dividende minoré de cet acompte, qui leur a été versé après l'Assemblée Générale du 11 mai 2005.

** Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005 ne sont plus assortis de l'avoir fiscal. Pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- ces dividendes bénéficient d'un abattement annuel et global de 3 050 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil et de 1 525 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément.
- ces dividendes bénéficieront d'un abattement général, non plafonné, de 40 % sur le montant des revenus distribués ; cet abattement sera effectué avant application de l'abattement de 1 525 ou 3 050 euros précité. En outre, ces dividendes bénéficieront d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant abattements, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 euros pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'enregistrement d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code civil. Ce crédit d'impôt est imputé sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception du dividende et est remboursable en cas d'excédent.
- Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2008, les dividendes perçus à compter du 1^{er} janvier 2008 peuvent être soumis sur option à un prélèvement forfaitaire libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 29% (18% d'impôt et 11% de

prélèvements sociaux), calculé sur leur montant brut (c'est-à-dire sans déduction des frais et dépenses d'acquisition ou de conservation).

En cas d'option, les deux abattements et le crédit d'impôt décrits aux paragraphes précédents ne seront plus applicables sur les dividendes perçus en 2008.

L'option doit être exercée au plus tard lors de l'encaissement des dividendes ; à partir de cette date, elle est irrévocable pour cet encaissement.

**** En données corrigées pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions d'une action nouvelle pour six actions anciennes détenues intervenue en décembre 2003 et de la division du nominal par cinq à l'AGE du 20/12/04.*

Rappel : la conversion des ADP en actions ordinaires, approuvée par les Assemblées Générales réunies le 7 mars 2003, est intervenue le 3 avril 2003.

Les dividendes sont prescrits dans les formes et délais légaux, soit cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus seront soumis aux procédures prévues par la loi.

Au titre de l'exercice 2007, SAFRAN a distribué une somme de 0,40 euro par action. Au titre de l'exercice 2008, le Directoire de SAFRAN a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte la distribution d'un dividende de 0,25 euro par action, incluant l'acompte sur dividende de 0,08 euro par action payé le 15 décembre 2008. Le solde, soit 0,17 euro par action, sera mis en paiement le 08 juin 2009 (cf. § 3.1.6.4 et 3.1.6.5).

Les dividendes futurs dépendront de la capacité de la société SAFRAN à générer un résultat bénéficiaire, de sa situation financière et de tout autre facteur que le Directoire ou le Conseil de Surveillance jugera pertinent.

3.5 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

3.5.1 RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES STATUTAIRES
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés statutaires de la société SAFRAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés statutaires ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés statutaires

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés statutaires sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.1.3.1.3 de l'annexe, l'établissement des comptes consolidés du Groupe exige de la Direction de Safran qu'elle définisse des hypothèses afin d'effectuer des estimations qui ont un impact sur les valeurs comptables des actifs et des passifs et sur les charges et produits figurant dans les comptes consolidés, ainsi que sur les informations figurant en notes annexes.

Nous avons estimé que, parmi les thèmes faisant l'objet d'estimations significatives et susceptibles d'une justification de nos appréciations, figurent les tests de dépréciation des actifs immobilisés, l'évaluation de certaines provisions pour risques et charges, ainsi que le traitement des cessions d'activités.

Dépréciation des actifs immobilisés

Le Groupe procède à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition à chaque clôture et des actifs à durée de vie définie (frais de développement, actifs corporels de production) en cas d'indice de perte de valeur. Ces tests sont fondés sur l'actualisation des prévisions de flux de trésorerie futurs attendus des filiales ou des projets, programmes ou familles de produits auxquels sont rattachés les actifs dédiés, selon les modalités décrites dans la note 3.1.3.3.8 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en oeuvre de ces tests de dépréciation et contrôlé la cohérence des hypothèses retenues, notamment avec les données prévisionnelles issues des plans à moyen terme. Nous avons par ailleurs vérifié que la note 3.1.6.6 donne une information appropriée.

Provisions pour risques et charges

Safran constitue des provisions pour pertes à terminaison, des provisions pour garanties financières relatives aux ventes et des provisions pour garanties de fonctionnement, telles que respectivement décrites en notes 3.1.3.3.13 a), b) et c) de l'annexe aux états financiers. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses, les données contractuelles et prévisionnelles et les bases techniques et statistiques sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par le Groupe et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Cessions d'activités

Comme indiqué dans le paragraphe introductif de l'annexe, le Groupe a classé les activités du secteur Communication en activités destinées à être cédées, compte tenu de la cession de l'activité Haut Débit et de la mise en œuvre de son désengagement de l'activité Mobiles. Nos travaux ont consisté à examiner la présentation de ces activités dans les comptes consolidés du Groupe et à revoir l'ensemble des provisions constituées au titre des risques identifiés et engagements donnés par Safran relatifs à ce désengagement, dont les montants sont mentionnés dans la note 3.1.6.15.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés statutaires, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés statutaires.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 16 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Thierry Benoit

MAZARS

Jean-Marc Deslandes

3.5.2 RAPPORT SUR LES COMPTES SOCIAUX

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SAFRAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 3.3.2.1.4 de l'annexe aux états financiers, la société détermine les provisions pour dépréciation des immobilisations financières, notamment les titres de participation, sur la base de leur valeur d'utilité. Celle-ci est appréciée en fonction de la situation nette de chaque société, corrigée le cas échéant des plus-values latentes significatives nettes d'impôt ou des perspectives de rentabilité. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations et à revoir les calculs effectués par la société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêté des comptes, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés, ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 16 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Thierry Benoit

MAZARS

Jean-Marc Deslandes

FACTEURS DE RISQUES

4.1	Facteurs de risques identifiés.....	150
4.1.1	Risques liés aux secteurs d'activité du Groupe	150
4.1.2	Risques liés à l'évolution technologique	151
4.1.3	Risques liés aux partenariats	151
4.1.4	Risques sur les matières premières.....	151
4.1.5	Risques liés aux acquisitions, restructurations.	152
4.1.6	Risques de marché et instruments financiers dérivés	152
4.1.7	Risques juridiques.....	154
4.2	Management global des risques : politique générale.....	155
4.2.1	Le Comité des Risques Groupe	155
4.2.2	La Direction des Risques et Assurances	155
4.3	Assurances	157
4.4	Risque Santé, Sécurité et Environnement.....	158
4.4.1	Politique Santé, Sécurité au travail et Environnement.....	158
4.4.2	Organisation	158
4.4.3	Objectifs	159
4.4.4	Certification	159
4.4.5	Périmètre.....	160
4.4.6	Environnement et sites.....	160
4.4.7	Données Santé, Sécurité au travail et Environnement	163

4.1 FACTEURS DE RISQUES IDENTIFIES

Ce paragraphe présente les facteurs de risques majeurs identifiés à la date de dépôt du document de référence. D'autres risques non encore identifiés ou considérés actuellement comme non majeurs pour le Groupe pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats du groupe SAFRAN.

4.1.1 RISQUES LIES AUX SECTEURS D'ACTIVITE DU GROUPE

Les risques liés aux secteurs d'activité du Groupe résultent d'un ensemble de facteurs complexes et interdépendants qui pourraient avoir un impact à moyen terme sur les résultats du Groupe.

Evolution des conditions économiques

Les hypothèses macro-économiques et les hypothèses de programmes fixées par le Groupe tiennent compte des conditions économiques constatées à la date du document et sont prises en compte dans l'élaboration du budget et du plan prévisionnel pluriannuel appelé Plan Moyen Terme (PMT).

Des scénarios élaborés sur ces hypothèses découlent des plans d'actions, supervisés par le Directoire, les Directions de branche et le Comité des Risques Groupe.

Si la conjoncture devait davantage se dégrader, les hypothèses et les plans d'actions seraient ajustés en conséquence suivant un processus défini. Des comités de pilotage spécifiques ont notamment déjà été mis en place en ce qui concerne les clients, les fournisseurs et le marché. Ils se tiennent de manière régulière et réévaluent en permanence les plans d'actions en fonction de la conjoncture.

Une conjoncture économique défavorable aurait des conséquences négatives sur le niveau d'activité du Groupe. En effet, l'évolution du PNB mondial a un effet direct sur la demande des passagers en matière de transport aérien, cette dernière déterminant le niveau du marché des avions commerciaux destinés au transport de passagers. Pour faire face à l'évolution de la demande d'avions des compagnies aériennes, les constructeurs pourraient modifier leur cadence de production, ce qui aurait une conséquence directe sur le niveau d'activité de première monte de leurs fournisseurs de moteurs et équipements aéronautiques, dont fait partie SAFRAN. La baisse du trafic aérien induite par une dégradation de l'environnement économique pourrait également affecter le volume des activités de services du Groupe, incluant activités de maintenance et de réparation ainsi que ventes de pièces de rechange.

Effet du cycle aéronautique

Le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées, non seulement à l'évolution du trafic aérien elle-même liée à l'évolution des conditions économiques, mais également au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la capacité financière des compagnies aériennes. SAFRAN estime que les cycles pourraient affecter son niveau d'activité et donc à terme sa situation financière.

De plus, des événements exceptionnels (terrorisme, pandémie, catastrophes aériennes) peuvent peser fortement mais de façon temporaire sur le trafic aérien, et par conséquent affecter le marché des moteurs d'avions civils et des équipements aéronautiques.

En 2008, environ 68 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concernait les activités d'aviation civile. SAFRAN bénéficie d'une importante flotte de moteurs installés, dont près de 18 600 moteurs CFM56 qui équipent la majorité des avions mono couloirs de plus de cent places livrés aux compagnies aériennes depuis quinze ans. La progression en maturité de la flotte permet au Groupe de générer des revenus de services représentant 46 % du chiffre d'affaires de sa branche propulsion et 31 % du chiffre d'affaires de sa branche équipements. En cas de retournement du cycle aéronautique, le chiffre d'affaires des activités de services serait a priori moins rapidement affecté que le chiffre d'affaires des activités de première monte.

Aléas sur la rentabilité des investissements

Les activités des branches propulsion et équipements de SAFRAN impliquent la mise en jeu d'investissements considérables, notamment en matière de recherche et développement. Ces investissements trouvent leur rentabilité sur le long terme. Les hypothèses de marché et de rentabilité retenues par le Groupe pourraient ne pas se vérifier et les produits ayant fait l'objet de ces investissements pourraient ne pas tous connaître un succès commercial suffisant pour rentabiliser l'investissement initial. Les actifs immobilisés (hors goodwill et réévaluation des programmes) correspondant à ces investissements s'élèvent à environ 1 milliard d'euros au bilan au 31 décembre 2008.

Evolution des commandes militaires

Les dépenses publiques et notamment les budgets dédiés à la défense, font l'objet d'un arbitrage dépendant de l'environnement géopolitique et des contraintes budgétaires. Une évolution défavorable des conditions économiques et politiques pourrait entraîner un changement d'arbitrage dans les priorités des dépenses publiques.

Une réduction des dépenses militaires ou un report de certains programmes pourraient affecter les activités de SAFRAN. En 2008, 20 % environ du chiffre d'affaires consolidé ajusté du Groupe concernait des activités militaires.

Concurrence et retards de programmes

SAFRAN est confrontée à une concurrence intense sur tous ses marchés, provenant tant d'acteurs globaux et internationaux que d'acteurs de niche spécialisés sur certains marchés. Cette pression concurrentielle pourrait affecter dans la durée la position du Groupe sur ses secteurs d'activités. Pour gérer ce risque, le Groupe bénéficie d'importantes positions de leader dans des domaines où les barrières d'entrée, notamment technologiques, sont élevées et le cycle de développement des produits particulièrement long.

Les constructeurs d'avions peuvent rencontrer des difficultés quant au respect du calendrier de leurs programmes. Des retards dans le planning de réalisation des nouveaux avions peuvent provoquer des reports de livraisons d'équipements SAFRAN et affecter ainsi le rythme de réalisation du chiffre d'affaires du Groupe.

Aléas politiques

Certains marchés dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont fermés à la concurrence étrangère ou sont attribués sur la base de considérations d'indépendance nationale. Celles-ci peuvent limiter l'accès à certains marchés. Si elles continuaient de prévaloir dans le futur, SAFRAN pourrait ne pas pénétrer certains de ces marchés, ce qui réduirait le potentiel de croissance du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe.

Le développement des activités et des implantations de SAFRAN à l'échelle mondiale expose parfois le Groupe à des risques politiques propres à certains pays qui seraient susceptibles d'affecter ses activités et ses résultats.

Accident d'aéronef

Les produits SAFRAN équipent des biens à fort contenu technologique d'une valeur unitaire élevée, en particulier les avions civils et militaires, les satellites et les hélicoptères. La responsabilité du Groupe peut ainsi être engagée en cas de perte ou d'accident d'un aéronef, de décès de passagers ou de pertes d'exploitation par une compagnie aérienne ou un exploitant d'hélicoptères.

Produits livrés défectueux (hors aéronautique)

Le Groupe applique des normes de qualité et de sécurité élevées dans la conception et la fabrication de ses produits et services. Toutefois, certains produits pourraient ne pas avoir les performances escomptées ou se révéler défectueux. Ces défaillances peuvent entraîner des coûts (rappels de produits, campagne de modernisation ou *retrofits*), induire des pertes de chiffre d'affaires pour SAFRAN ou affecter sa position commerciale.

4.1.2 RISQUES LIES A L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Les marchés de l'aéronautique, de l'espace et de la défense sont sujets à des évolutions technologiques rapides et importantes. SAFRAN conçoit, développe et fabrique des produits et services reconnus pour leur haut niveau d'innovation et de technologie.

Le Groupe est exposé au risque de voir des concurrents développer des produits plus performants techniquement, plus compétitifs ou commercialisés avant ceux du Groupe. Les activités et la situation financière de SAFRAN pourraient en être affectées (Cf § 1.5).

4.1.3 RISQUES LIES AUX PARTENARIATS

De façon générale, sur la plupart de ses métiers, le groupe SAFRAN travaille dans le cadre de partenariats avec ses grands clients et fournisseurs. Les événements de nature à affecter ces partenaires peuvent avoir une incidence sur l'activité de SAFRAN.

Notamment dans le domaine aéronautique, une part importante du chiffre d'affaires de SAFRAN dépend de certains produits-clés développés et produits en coopération avec General Electric. SAFRAN estime qu'environ 30 % de son chiffre d'affaires consolidé est lié à ces programmes.

General Electric et SAFRAN ont signé en juillet 2008 un accord qui prolonge leur partenariat en propulsion civile jusqu'en 2040 et ont également signé un accord de fabrication des nacelles sur les futurs mono-couloirs. Par ailleurs, SAFRAN participe à plusieurs partenariats avec d'autres motoristes. Si ces programmes étaient arrêtés ou si les partenaires de SAFRAN cessaient d'assumer leur rôle dans le développement ou la commercialisation des moteurs en question, le chiffre d'affaires des activités aéronautiques en serait affecté.

Les autres partenariats n'ont pas d'impact significatif.

4.1.4 RISQUES SUR LES MATIERES PREMIERES

Le Groupe est exposé au risque de matières premières notamment sur le titane et les alliages nickel à hauteur de 200 millions d'euros d'achats par an. Le Groupe gère ce risque, soit en négociant avec ses fournisseurs des contrats d'approvisionnement à moyen terme, soit en constituant des stocks.

4.1.5 RISQUES LIES AUX ACQUISITIONS, RESTRUCTURATIONS

Dans le cadre de sa stratégie de développement, SAFRAN a procédé et peut être amené à continuer de procéder à des acquisitions d'activités ou de sociétés, ainsi qu'à des fusions ou créations de sociétés. Malgré la mise en place d'un processus rigoureux de contrôle de ces opérations, elles sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe, sur les résultats attendus et/ou sur son image, si ce dernier ne réussit pas à intégrer les opérations et le personnel des entités acquises, à dégager les synergies et les économies escomptées, à maintenir de bonnes relations sociales au sein des entités acquises à la suite de changements de direction et de contrôle.

4.1.6 RISQUES DE MARCHE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change et le risque de liquidité. Pour les autres risques attachés aux instruments financiers, il convient de se reporter au § 3.1.8.

4.1.6.1 RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. Ainsi, l'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités a été de 5,18 milliards de dollars US pour l'année (pour 4,96 milliards de dollars US pour 2007). La politique de couverture décrite au § 3.1.8.1 vise à protéger la rentabilité du Groupe et à sauvegarder la régularité de ses résultats.

Pour la partie des flux excédant ceux couverts par des instruments déjà mis en place, un maintien durable d'une faible valeur du dollar par rapport à l'euro pourrait avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe.

L'exposition du bilan du Groupe au risque de change se résume comme suit :

(en millions de devises)	31.12.2007					31.12.2008			
	JPY / EUR	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD
Total actifs	625	1 490	248	113	1 851	1 434	289	148	1 871
Total passifs	326	1 162	182	150	1 494	1 337	141	130	1 607
Position nette du bilan	299	328	66	(37)	357	97	148	18	264
Instruments financiers dérivés affectés à la position nette du bilan	-	-	-	-	-	215	41	14	270
Position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan	299	328	66	(37)	357	(118)	107	4	(6)
Instruments financiers dérivés affectés à des transactions futures (en millions d'USD)	-	5 098	111	8	-	14 631	662	419	15 712

Ce tableau est exprimé en devises. La deuxième colonne donne les positions bilantielles en USD des filiales ayant comme devise fonctionnelle l'euro.

Le tableau ci-dessous présente la position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan exprimée en euro (contre-valeur euro au cours de clôture, 1,39 au 31.12.2008 contre 1,47 au 31.12.2007).

(en millions de devises)	31.12.2007					31.12.2008			
	JPY / EUR	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD	USD / EUR	USD / GBP	USD / CAD	TOTAL USD
Position nette après prise en compte des couvertures affectées à la position du bilan (contre-valeur euro au cours de clôture, 1,39 au 31.12.2008 contre 1,47 au 31.12.2007)	2	223	45	(25)	243	(85)	77	3	(5)

La sensibilité du bilan à une variation de +/- 5 % du cours de change euro/dollar US est la suivante :

Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)	31 décembre 2007		31 décembre 2008	
	USD		USD	
Cours de clôture	1,47		1,39	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,40	1,54	1,32	1,46
Impact sur la position nette bilantielle* après prise en compte des couvertures	12	(11)	(4)	4
Variation de la juste valeur des instruments dérivés affectés à des transactions futures	(138)	147	(418)	396

* position débitrice en 2007 et créditrice en 2008

La sensibilité des principaux agrégats du compte de résultat à une variation sur l'exercice de +/-5 % du cours moyen de change euro/dollar US, à stratégie de couverture constante, est la suivante pour les comptes consolidés ajustés :

	Hypothèses de variation du cours euro/dollar	
	-5%	+5%
Cours moyen mensuel (en \$)	1,47	
Cours moyen utilisé pour l'étude de sensibilité (en \$)	1,40	1,54
Cours de clôture (en \$)	1,39	
Cours de clôture utilisé pour l'étude de sensibilité (en \$)	1,32	1,46
Impact sur le compte de résultat ajusté (en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires	86	(73)
Résultat opérationnel	6	0
Résultat financier	(34)	49
Résultat avant impôt	(28)	49

La même étude de sensibilité aurait les impacts suivants sur les comptes consolidés statutaires :

	Hypothèses de variation du cours euro/dollar	
	-5%	+5%
Cours moyen mensuel (en \$)	1,47	
Cours moyen utilisé pour l'étude de sensibilité (en \$)	1,40	1,54
Cours de clôture (en \$)	1,39	
Cours de clôture utilisé pour l'étude de sensibilité (en \$)	1,32	1,46
Impact sur le compte de résultat statutaire(en millions d'euros)		
Chiffre d'affaires	246	(223)
Résultat opérationnel	166	(150)
Résultat financier	(578)	546
Résultat avant impôt	(412)	396

Une variation de 1 centime de la parité euro/dollar en dollar US a un impact de 22 millions d'euros sur le résultat opérationnel en données ajustées.

A noter que le Groupe a totalement couvert son exposition au risque dollar jusqu'en 2011.

Le portefeuille de couvertures tel qu'il ressort au 31 décembre 2008 garantit les cours suivants sur les trois prochaines années :

- pour 2009, 1 euro = 1,45 dollar US avec 25% d'options
- pour 2010, 1 euro = 1,525 dollar US avec 40% d'options
- pour 2011, 1 euro = 1,43 dollar US avec 30% d'options.

Les cours ainsi indiqués sont ceux qui résulteraient de l'exercice des options de change.

Rappelons qu'un contrat d'option de vente sur devises (Put \$/€) confère à son acheteur (moyennant une prime payée) le droit mais pas l'obligation de vendre une quantité déterminée de dollars contre des euros à un prix fixé à l'avance obligeant du coup le vendeur du contrat à acheter les dollars au cas où l'option est exercée. Si le prix d'exercice du contrat d'option est inférieur au prix spot constaté sur le marché à la date d'exercice, SAFRAN n'exercera pas son option de vente, et vendra ses dollars au comptant pour bénéficier d'un meilleur cours.

Ainsi, si le dollar US restait à 1 € = 1,30 \$ en permanence sur l'exercice 2009, la partie optionnelle du portefeuille ne serait pas exercée et le groupe bénéficierait donc du cours comptant de 1 € = 1,30 \$ au lieu de 1 € = 1,45 \$ sur les 25 % de couvertures optionnelles. L'impact favorable sur le résultat opérationnel serait donc de 70 millions d'euros environ.

4.1.6.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Comme exposé au § 3.1.8.5, la gestion de trésorerie du Groupe est centralisée.

Le faible niveau d'endettement du Groupe et l'existence de lignes de liquidités non utilisées rendent le Groupe peu sensible au risque de liquidité. Les covenants exigés par certains financements (cf § 3.1.8.5) sont respectés.

Les lignes de crédit confirmées non utilisées s'établissent au 31 décembre 2008 à 1 200 millions d'euros.

Par ailleurs, une des sociétés du Groupe a signé un contrat de crédit bail immobilier d'un montant de 10,1 millions d'euros au titre d'un investissement en cours de réalisation. La date de livraison est prévue au cours du deuxième semestre 2009.

4.1.6.3 RISQUE SUR LES GARANTIES FINANCIERES SUR CLIENTS

Des garanties financières sont accordées à des clients qui pourraient nécessiter un soutien au cas par cas après analyse de leur situation. Au 31 décembre 2008, le total des engagements nets sur clients de SAFRAN est de 124 millions de dollars. Ce montant est provisionné à hauteur de 110 millions et les risques sur ces engagements sont répartis sur les six prochaines années : il s'agit en effet pour l'essentiel, non pas de garanties appelables à première demande, mais de garanties sur valeurs d'actifs qui ne sont exerçables qu'à des dates et des années spécifiques.

4.1.7 RISQUES JURIDIQUES

Comme tout groupe industriel, le groupe SAFRAN est exposé, par son activité, à des risques techniques et commerciaux. Les litiges figurant dans le présent document (cf. § 3.1.10) constituent les principaux risques juridiques avérés du Groupe. L'analyse des risques juridiques du Groupe ne fait apparaître aucun autre risque d'occurrence et de gravité significatives.

4.2 MANAGEMENT GLOBAL DES RISQUES : POLITIQUE GENERALE

Le Groupe poursuit une démarche active de "Management Global des Risques" validée par le "Comité des Risques Groupe".

4.2.1 LE COMITE DES RISQUES GROUPE

Le Comité des Risques Groupe est constitué des membres du Directoire, des Directeurs Généraux de branche, du Directeur Général Adjoint des Affaires Economiques et Financières, du Secrétaire Général.

Ses missions sont les suivantes :

- Valider la politique de gestion des risques,
- Valider la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise,
- S'assurer que le processus gestion des risques fonctionne,
- S'assurer que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié,
- S'assurer que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement,
- Valider le plan d'actions transverses de la Direction des Risques.

Le Comité des risques s'est tenu deux fois en 2008.

4.2.2 LA DIRECTION DES RISQUES ET ASSURANCES

La Direction des Risques et Assurances, rattachée au Secrétariat Général, est responsable de la mise en œuvre de cette politique. Elle assure les missions suivantes :

1) Etablir la cartographie des Risques du Groupe

La Direction des Risques et Assurances réalise la synthèse de l'appréciation des risques au niveau du Groupe et propose une cartographie des risques au Comité des Risques Groupe qui la valide. L'impact de chaque risque est évalué en fonction des conséquences directes ou indirectes à l'horizon retenu dans un scénario réaliste maximisé ("que peut-il arriver de pire ?"). Le niveau de maîtrise est indispensable pour caractériser le risque.

Elle propose au Comité des Risques Groupe un arbitrage entre la conservation d'une partie de ces risques et leur transfert aux marchés de l'assurance et de la réassurance à travers les programmes mondiaux et globaux du Groupe.

2) Déployer le dispositif de management des risques

Afin de disposer d'un taux de couverture des risques optimum, le dispositif de management des risques s'appuie sur :

- Les sociétés de Rang 1

Chaque société de rang 1 a nommé un Risk Manager qui établit la cartographie de sa société, revue lors des comités de Direction/risques. Dans tous les cas, la gestion du risque procède d'une démarche méthodologique commune dont le point de départ est l'analyse du risque. Pour chaque risque identifié, un propriétaire de risque devra être désigné, en charge d'élaborer un plan d'action et de s'assurer de sa mise en œuvre. L'objectif à atteindre est le contrôle permanent du risque jusqu'à son traitement maximum.

Le Risk Manager de chaque société de rang 1 transmet trimestriellement à la Direction des Risques quatre indicateurs (cartographie des risques majeurs, niveau de maîtrise de ces risques, taux de couverture du référentiel risques par processus et taux de couverture des filiales ou JV) et une fois par an un rapport sur l'organisation de la gestion des risques dans la société concernée. En complément, la Direction des Risques rencontre le Risk Manager de chaque société de rang 1 afin d'évaluer le niveau de maturité du management des risques dans sa société.

La Direction des Risques et des Assurances anime le réseau des Risk Managers. Des réunions ont lieu régulièrement permettant un partage des bonnes pratiques et l'identification des risques émergents. Des groupes de travail sont organisés sur les axes de travail validés annuellement par le Comité des Risques Groupe.

- Les Directions fonctionnelles / Processus

La Direction des Risques a établi une cartographie des risques majeurs par Direction fonctionnelle à partir d'entretiens individuels. Ces cartographies sont validées par les Directions fonctionnelles et pour chaque risque identifié, un propriétaire est nommé, chargé d'élaborer un plan d'actions. Ces plans d'actions sont présentés au CODIR du Groupe.

Le dispositif s'appuie également sur l'Audit Interne et le Contrôle Interne.

3) Bâtir un référentiel du management des risques, analyser et proposer les axes d'amélioration du dispositif

La Direction des Risques et Assurances élabore les outils méthodologiques qui assurent la cohérence du traitement des risques entre les sociétés, les assiste dans leur utilisation et favorise l'échange des bonnes pratiques. Le Groupe dispose d'un référentiel risques par processus et d'échelles d'impact, de fréquence ou probabilité et de maîtrise. Des guides d'analyse de certains risques sont élaborés.

4) Promouvoir au sein du Groupe les actions de communication et de formation à la culture des risques

Dans le cadre notamment de l'Université SAFRAN, la formation initiée en 2007 et réalisée conjointement par la Direction des Risques et les Risk Managers du Groupe a permis de sensibiliser à ce jour plus de 200 managers au sein du Groupe.

5) Mettre en œuvre le dispositif de prévention et de gestion des crises

Ce dispositif s'appuie sur la mise en place de procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau du Groupe que d'une Société ou d'un Etablissement.

6) Mettre en œuvre le programme PSIP (Products & Services Integrity Program)

Ce programme a pour objectifs de contribuer à la prévention des accidents dus aux produits/services du Groupe et protéger les salariés des conséquences d'un accident dans lequel le produit/service est mis en cause.

4.3 ASSURANCES

Les principaux risques accidentels sont assurés par des programmes multilignes, pluriannuels à vocation mondiale, et souscrits auprès d'assureurs de premier plan :

Police "Tous Risques Industriels" garantissant les dommages aux installations industrielles (bâtiments, machines, stocks...) contre l'incendie, le vol, le dégât des eaux, le bris de machine et les pertes d'exploitation pour tout le Groupe. Le montant global des garanties est de 400 millions d'euros, porté à 800 millions d'euros pour certains sinistres.

Polices "Responsabilité Civile Produits" garantissant les conséquences financières du défaut d'un produit en cas d'événement accidentel après sa livraison à un tiers :

- relatives aux produits aéronautiques
Le montant de la garantie est de 1,5 milliard de dollars par an épuisable dans l'année pour les produits aéronautiques. Le montant de la garantie est plafonné à 1 milliard de dollars pour les produits à destination des hélicoptères.
- relatives aux produits "terrestres" (hors activités aéronautiques)
Le montant de la garantie s'élève à 150 millions d'euros par an épuisable dans l'année.

Le total des primes payées par le Groupe, toutes polices confondues, en 2008 a représenté 0,20 % du chiffre d'affaires consolidé ajusté 2008.

Enfin, une société captive de réassurance au Luxembourg (Soreval) participe au dispositif de couverture des risques. Elle a pour objet de porter des risques marginaux non couverts par les polices d'assurance du Groupe.

Des programmes locaux d'assurance sont souscrits dans le monde entier pour répondre soit à des risques spécifiques, soit à une réglementation locale d'assurance.

4.4 RISQUE SANTE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

4.4.1 POLITIQUE SANTE, SECURITE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Le groupe SAFRAN, leader technologique international, vise l'excellence dans les domaines de la santé, de la sécurité au travail et de l'environnement, comme c'est le cas pour ses produits et ses services, en accord avec les valeurs du Groupe et en cohérence avec ses enjeux de développement durable.

Conformément à l'une de ses sept valeurs : La responsabilité citoyenne, SAFRAN s'engage à développer une culture d'anticipation et de prévention pour maîtriser ses risques en Santé, Sécurité au travail et Environnement, au bénéfice de ses personnels, de ses partenaires, de ses fournisseurs, de ses clients, ainsi que de toutes les communautés à proximité de ses activités.

Les objectifs définis dans le cadre de cette politique, proposée par la Direction Développement Durable et signée par le Président du Directoire, s'inscrivent dans une démarche de progrès continue visant à :

- préserver la Santé et la Sécurité des hommes et des femmes qui contribuent à nos activités,
- garantir la sûreté des installations et le respect de l'environnement,
- concevoir, distribuer des produits et des services intégrant les exigences en Santé, Sécurité au travail et Environnement.

En 2008, la Direction Développement Durable a précisé les huit fondamentaux de la SSE qui guident le management du Groupe dans ce domaine :

- maîtrise des risques et impacts
- respect des exigences SSE du Groupe,
- intégration de la SSE dans l'acte managérial,
- démonstration du leadership SSE,
- prise en compte de la SSE dans le changement,
- mesure de la performance SSE,
- partage de l'expérience,
- vigilance partagée.

4.4.2 ORGANISATION

Au niveau du Groupe, le directeur Développement Durable en liaison avec les autres directions anime le management global de la Sécurité, la Santé et l'Environnement, dans chaque société du Groupe, via un réseau de coordonnateurs Santé, Sécurité et Environnement (SSE).

Au niveau société, un coordonnateur SSE anime le réseau des préventeurs SSE des établissements pour le déploiement des objectifs, la cohérence des éléments des systèmes de management et la capitalisation des expériences.

Au niveau local ou établissement, le préventeur SSE, en liaison avec les services, assure la mise en œuvre des actions d'amélioration des risques SSE, veille à la formation et à la sensibilisation des personnels.

Chaque Société dispose d'une fonction de Correspondant Environnement Produit (CEP) ayant pour mission de faciliter la réponse aux exigences environnementales croissantes applicables aux produits et en particulier à celles du règlement REACH¹ sur les matières dangereuses.

Depuis 2008, une équipe projet "REACH Groupe" s'appuie sur le réseau des CEP afin de coordonner l'ensemble des actions du Groupe dans ce domaine. Cette équipe rend compte périodiquement au Comité de pilotage Groupe constitué des principales directions concernées.

¹ REACH : Règlement - Registration, Evaluation, an Authorization of Chemicals

4.4.3 OBJECTIFS

Trois enjeux de déploiement à l'international des programmes et du référentiel SAFRAN de maîtrise des risques SSE sous-tendent la politique SSE du Groupe :

- mettre en oeuvre les objectifs communs Santé, Sécurité et Environnement pluriannuels de SAFRAN sur toutes nos entités, afin de prévenir nos risques et d'en renforcer la maîtrise opérationnelle,
- piloter et améliorer les synergies en Santé, Sécurité et Environnement (SSE), ce qui induit un engagement et l'implication des Directions du Groupe et des Sociétés,
- contribuer aux enjeux développement durable du Groupe dans le domaine SSE.

Les objectifs SSE pluriannuels sont validés en Comité de Direction. Ils sont déployés dans les sociétés par les directions opérationnelles conseillées et supportées par leur Coordonnateur SSE et leurs préventeurs.

La réalisation des objectifs 2008 a porté principalement sur :

- l'amélioration de la maîtrise des risques SSE sur la base du référentiel SAFRAN qui s'est enrichi de deux standards nouveaux concernant la consignation et les espaces confinés,
- la réalisation de l'empreinte carbone sur l'ensemble des sites identifiés,
- le déploiement d'un outil de veille et de validation de conformité réglementaire appelé CORP¹ et développé par le GIFAS²,
- la caractérisation et diminution des expositions des salariés aux substances dangereuses avec la poursuite du déploiement de l'outil interne Groupe pour tracer les expositions aux risques,
- le renforcement des diagnostics ergonomiques,
- le déploiement de l'évaluation des risques psychosociaux par une démarche préconisée en quatre temps : engagement, formation, diagnostic et plan d'actions,
- la mise en place d'un observatoire santé appelé EVREST³,
- l'achèvement du programme pilote sur les conduites addictives avec diffusion d'une brochure Groupe à l'ensemble du personnel.

Chaque société organise une revue annuelle, où son Président et le directeur Développement Durable passent en revue l'atteinte des objectifs et l'avancement des plans de progrès.

La Direction Développement Durable établit un tableau de bord trimestriel SSE à l'attention du Comité de Direction, des Présidents de sociétés et des managers en exploitant les données remontées par les sites ou entités du Groupe

Par ailleurs plusieurs actions spécifiques au management ont été conduites sur l'année 2008 :

- six sessions ont permis de former 62 cadres à la démarche d'amélioration continue de la SSE,
- deux forums ont réuni plus de deux cents cadres opérationnels du Groupe sur les thèmes des risques psychosociaux (stress) et de l'ergonomie,
- les nouveaux cadres embauchés et promus ont participé au cours d'un séminaire organisé à Poitiers (France) à une session de sensibilisation aux enjeux environnementaux du groupe SAFRAN.

4.4.4 CERTIFICATION

55 établissements du Groupe disposaient, au 31 décembre 2008, de la certification ISO 14001⁴ pour leur système de management environnemental. Ce qui couvre 60 % des effectifs du Groupe. Conformément à la politique SSE du Groupe qui vise cette certification pour les établissements industriels significatifs, trois d'entre eux l'ont planifiée en 2009.

Toujours pour répondre aux objectifs de cette politique SSE, 28 établissements, chargés principalement de recherche et développement, et déjà certifiés pour la gestion de leur site, ont obtenu la certification ISO 14001 de leur processus de conception.

De même, 10 établissements disposaient, fin 2008, de la certification OHSAS 18001⁵ relative au système de management de la Santé et de la Sécurité au travail.

62 audits internes inter sociétés ont été conduits en 2008. Ceux-ci ont permis aux différents établissements d'améliorer l'efficacité de leur système de management SSE par l'échange de leurs expériences.

¹ CORP : Conformité Réglementaire Personnalisée

² GIFAS : Groupement Industriel Français Aéronautique et Spatial

³ EVREST : Evaluation des Relations en Santé au Travail

⁴ ISO 14001 : Systèmes de management environnemental : Exigences et lignes directrices pour son utilisation

⁵ OHSAS 18001 : Systèmes de management de la Santé et de la Sécurité au travail : lignes directrices pour son utilisation pour sa mise en oeuvre

48 auditeurs SSE, dont la qualification interne est entretenue par la Direction Développement Durable, interviennent dans les établissements du Groupe selon une planification présentée en début d'année, 42 auditeurs sont qualifiés pour l'ISO 14001 dont 9 pour la prise en compte de l'environnement en conception, et 23 pour l'OHSAS 18001.

Le nombre croissant d'établissements comportant la conception dans leur périmètre de certification environnementale a conduit la Direction Développement durable et la Direction Qualité à développer en 2006 une formation spécifique. Une session, conduite en 2008, a enrichi les compétences de 10 auditeurs potentiels dans ce domaine. 9 audits de ce type ont été réalisés en 2008.

4.4.5 PERIMETRE

Le périmètre des activités de SAFRAN est détaillé au § 6.3.

Le périmètre de reporting repose sur l'ensemble des sites dont les activités et produits peuvent présenter des risques et impacts SSE en 2008. Les données sont indiquées, à périmètre constant 2008.

Les sites sortis de ce périmètre en 2008 sont :

- Bayonne, Dinan, Dinan-CDO, Cergy, Tourcoing, Tunisie, Vélizy, Osny pour la société Sagem Communications,
- Montauban pour Sagem mobiles.

Les sites entrants sont :

- Tarbes, Valence, Montrouge Osny pour Sagem défense sécurité,
- Plaisir pour Aircelle –SLCA,
- Blagnac et Bristol pour Labinal,
- Sydney et Monroe pour Turbomeca.

4.4.6 ENVIRONNEMENT ET SITES

4.4.6.1 ETABLISSEMENTS SEVESO

Deux établissements du périmètre SAFRAN, classés SEVESO, s'appuient sur un système de management SSE certifié ISO 14001 et OHSAS 18001 pour mieux évaluer les risques, appliquer les dispositions de maîtrise préétablies et améliorer leur performance en la matière.

4.4.6.2 MAITRISE DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Quatre établissements du périmètre SAFRAN sont concernés par l'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre pour les années 2005 — 2007 dans la catégorie des installations de combustion (chaudières à usage industriel ou chauffage de bâtiments, fours de cracking) dont la puissance est supérieure à 20 MW.

			Quotas utilisés en 2007	Allocation annuelle pour 2005-2007
Société	Localisation	Activité	(t)	(t)
Snecma	VILLAROCHE (France)	Fabrication de moteurs	8 154	29 257
Snecma	GENNEVILLIERS (France)	Fabrication de moteurs	0	17 578
Messier-Bugatti	VILLEURBANNE (France)	Production de freins en carbone	17 028	23 812
Techspace Aero	MILMORT (Belgique)	Conception, fabrication, et maintenance d'équipements de motorisation	4 498	4 233
			29 680	74 880

Les moindres émissions de Villaroche (France) sont liées à la réduction de l'utilisation de son installation de co-génération et Gennevilliers (France) n'a pas certifié de quotas en 2007 suite à l'arrêt de la sienne.

Celles de Messier Bugatti sont directement liées à ses procédés de fabrication de matériaux à base de carbone et non pas essentiellement à des procédés de combustion comme celles des autres sites.

L'établissement de Milmort (Belgique) ayant procédé à des investissements en 2007-2008 n'est plus redevable du système des quotas pour la période 2008-2012.

Conformément à ses objectifs en vue de lutter contre le réchauffement climatique, SAFRAN a décidé de mesurer son empreinte carbone. La Direction du Développement Durable a développé un outil international performant pour identifier toutes les activités du Groupe et évaluer leurs émissions équivalentes en dioxyde de carbone.

Le déploiement de cet outil, lancé en 2008 sur 63 sites "dits significatifs", a servi de test probatoire pour valider la méthode et le reporting des données. Les premiers résultats serviront à définir les axes de travail pour les années 2009 à 2011.

4.4.6.3 AMIANTE

Le Groupe est concerné par les législations relatives à l'amiante, autant pour la protection des utilisateurs de ses produits que pour celle de ses salariés et prestataires.

Des solutions de substitution ont été mises en oeuvre pour ce qui concerne les produits contenant de l'amiante et commercialisés par les sociétés du Groupe.

S'agissant de la présence de matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments, plusieurs cabinets spécialisés ont effectué, depuis 1997, des investigations et des diagnostics du risque amiante, selon la nature et l'état des matériaux. Ce diagnostic a intégré également, en anticipation sur la réglementation, les matériaux non friables. Tous les risques ainsi identifiés ont été traités soit par enlèvement direct soit par mise en place de programmes de surveillance, en conformité avec les réglementations des pays où sont implantés nos différents établissements.

Ce thème fait l'objet d'une surveillance planifiée au moyen de questionnaires d'évaluation appelés « Standards SSE » et généralisés à l'ensemble du Groupe.

4.4.6.4 ETAT DES SOLS ET DES EAUX SOUTERRAINES

Le Groupe a entrepris des études et analyses systématiques pour évaluer les risques de pollution des sols et des eaux souterraines de ses sites industriels. Des actions de prévention ou de remise en état sont conduites partout où cela est nécessaire.

85 sites significatifs ont effectué des études sols et sous-sols dont 46 disposent d'une étude phase 1 réalisée par tierce partie.

La Direction Développement Durable supervise l'état des lieux environnemental des bâtiments, des activités, des sols et des eaux souterraines de chaque location, cession ou acquisition d'élément du patrimoine. La procédure d'évaluation du risque SSE est mise en oeuvre.

4.4.6.5 POLLUTION PCB¹/PCT²

En 2002, le Groupe a engagé, en France et pour dix de ses sociétés, un plan de suppression des transformateurs électriques. A fin 2008, sur un total de 199 équipements, 191 ont été éliminés. Ce plan dont l'échéance est fixée à 2010 est réalisé à 96 %. Pour le reste du Groupe, aucun transformateur chargé en PCB n'est reporté.

4.4.6.6 MATIERES DANGEREUSES

La réduction et l'élimination des substances dangereuses dans les produits et les procédés mis en oeuvre dans les sociétés du Groupe constituent depuis plusieurs années un axe d'amélioration de la politique SSE du Groupe.

En effet, la prise en compte des exigences du règlement REACH dont l'application est effective depuis juin 2008, soutenue par une organisation et des moyens spécifiques.

La sensibilisation à la problématique REACH des équipes de direction des sociétés est terminée. Les principales étapes du plan de management du projet "REACH Groupe" leur ont été présentées.

Ce Projet, "REACH Groupe" sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction Industrielle du Groupe et créé fin 2008, a pour missions :

- de coordonner les actions du Groupe relatives à REACH,
- d'apporter son soutien au déploiement de REACH dans les sociétés du Groupe,
- d'apporter de la visibilité sur le déploiement du projet à la holding,
- de s'assurer de la pérennité des dispositions mises en place.

De leur côté, les sociétés du Groupe se sont organisées en désignant un correspondant REACH appelé Correspondant Environnement Produit (CEP). Ceux-ci, en charge du projet REACH pour leur société, partagent leur expérience et leurs connaissances dans un forum informatique Groupe.

Comme la structure Achats est fortement impliquée dans ce projet, une cellule de coordination comprenant un acheteur de chaque société a été constituée. Elle est pilotée par la Direction des Achats Groupe, qui a lancé en 2008 les premières actions de sensibilisation des fournisseurs.

¹ PCB : PolychloroBiphényle

² PCT : PolychloroTerphényle

Pour maîtriser la mise en application de ces nouvelles exigences, SAFRAN s'appuie sur une liste de substances bannies ou soumises à restriction d'emploi appelée "Priority Declarable Substance list", et mise à disposition par le GIFAS et l'ASD (Aerospace and defense industries of Europe). En complément de la sensibilisation des fournisseurs, cette liste servira de référence tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Pour répondre aux obsolescences des produits chimiques provoquées par REACH, SAFRAN a mis en place une structure composée d'experts sous le pilotage de la Direction des Matériaux et Procédés. Celle-ci est chargée de supporter techniquement les recherches et les qualifications des substituts aux produits dangereux.

SAFRAN apporte son concours au GIFAS, en liaison avec de nombreuses fédérations professionnelles et d'institutions publiques pour la conduite de travaux de réflexion sur l'application et les conséquences de REACH.

Toujours dans ce cadre, SAFRAN a participé avec le GIFAS et l'UIC¹ à l'animation de nombreuses sessions de sensibilisation de sous-traitants et fournisseurs aéronautiques dont trois rendez-vous :

- à Toulouse en coopération avec Airbus, la DRIRE et le pôle Aerospace valley,
- à Marignane avec la coopération d'Eurocopter et de la DRIRE,
- à Paris avec la DGA.

Pour toucher un plus grand public à la problématique environnementale, SAFRAN a participé aux journées du centenaire du GIFAS déployé sur les Champs Elysées à Paris.

De plus, le Groupe a contribué, dans le cadre des actions de sensibilisation du GIFAS et avec la participation d'autres fédérations industrielles à la publication de nombreux documents dont :

- la seconde édition révisée du "Guide de lecture du Règlement REACH",
- le "Guide REACH des articles",
- le "Guide des usages selon REACH",
- le standard appelé "Phased Declaration Process".

Ces documents sont mis à la disposition des industriels sur le site du GIFAS.

Le groupe SAFRAN a financé en 2008 la création d'une application de gestion des substances et préparations destinée à l'ensemble des sociétés du Groupe. Celle-ci permet aux préventeurs SSE des établissements et aux concepteurs d'accéder directement aux informations des fiches de données de Sécurité et au classement des substances selon plusieurs listes de référence telles que l'annexe XIV de REACH ou la « Declarable Substance List » de l'ASD².

4.4.6.7 PROTECTION ET PREVENTION INCENDIE

Depuis 2007, la Direction Développement Durable en coopération avec un cabinet international d'expertise en prévention et protection incendie, a établi un plan de cartographie des risques correspondants.

En application de ce plan pluriannuel, 31 sites ont fait l'objet d'un examen en 2008 et 20 sites ont bénéficié d'une assistance technique d'ingénierie Groupe pour la prévention incendie.

L'outil informatique de gestion mis en place permet à chaque site, et par consolidation au niveau de chaque société et du Groupe de :

- connaître et identifier les risques et dommages,
- visualiser et évaluer les mesures correctives et préventives prises,
- traiter les recommandations,
- gérer l'effort d'amélioration,
- définir la stratégie de réduction des risques potentiels.

4.4.6.8 ENVIRONNEMENT ET PRODUITS

SAFRAN consacre une grande partie de son budget Recherche & Technologie à des programmes visant à la diminution de ses impacts environnementaux (Cf. § 1.5).

En 2008, l'initiative Technologique Conjointe (Joint Technology Initiative) "Clean Sky" a vu le jour après 3 ans de préparation. Ce projet de recherche à grande échelle a pour objet de valider les ruptures technologiques pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le Conseil Consultatif pour la Recherche Aéronautique en Europe ACARE³. Ces objectifs incluent une réduction de 50 % des émissions de gaz carbonique, de 80 % des émissions d'oxydes d'azote et de 50 % du bruit perçu. 12 sociétés européennes, (dont SAFRAN, Airbus, Alenia, Thales, Rolls-Royce, Eurocopter...) ont fondé Clean Sky et co-dirigent les grands démonstrateurs qui comprennent des démonstrations en vol et au sol.

¹ UIC : Union des Industries Chimiques

² ASD : AeroSpace and Defence industries association of Europe

³ ACARE : Advisory Council for Aeronautical Research in Europe

Snecma co-dirige les démonstrations moteurs. Douze sociétés du groupe SAFRAN participent à tous les démonstrateurs de Clean Sky.

SAFRAN, l'un des deux acteurs les plus importants, contribue dans toutes les initiatives technologiques à la diminution globale des impacts environnementaux du cycle de vie des aéronefs, et ce en tant que leader pour les moteurs et très important partenaire pour les systèmes de "l'avion tout électrique".

Toujours dans le domaine de la fin de vie des produits, SNECMA SERVICES est partenaire à hauteur de 20 % dans la première filière industrielle (TARMAC AEROSAVE) de démantèlement aéronautique installée à TARBES depuis Juin 2007. Le marché annuel est estimé à 300 avions par an.

SAFRAN est aussi membre de l'Association AFRA¹ dont la plate-forme située à Châteauroux a pour objet de définir les bonnes pratiques du démantèlement des aéronefs.

4.4.7 DONNEES SANTE, SECURITE AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Depuis 2006, la Direction Développement durable consolide les données SSE fournies par les principaux établissements du Groupe via un outil de reporting appelé " SCORE² ".

Les taux de couverture des données obtenues en 2008 correspondent à 83 % du périmètre pour les données relatives à la Sécurité au travail et à 80 % pour les données environnementales.

4.4.7.1 SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Le nombre des accidents du travail enregistrés en 2008, sur le périmètre de 86 sites du Groupe représentant plus de 47 050 salariés, légèrement plus faible qu'en 2007 (TFAA = 6,7) confirme la baisse enregistrée depuis 2000.

	2007	2008
Taux de fréquence : TFAA	6,7	6,6
Taux de gravité : TG	0,17	0,16

TFAA : Rapport du nombre des accidents avec arrêts supérieurs à 24 h par million d'heures travaillées.

TG : Rapport du nombre de journées d'arrêt de travail du fait des accidents du travail par millier d'heures travaillées comptées au cours de la période de référence.

En 2007, le groupe SAFRAN a validé sur son site de Gennevilliers un outil d'évaluation des risques aux postes de travail et de traçabilité des expositions des salariés. Cet outil informatique a été déployé sur 25 sites supplémentaires du Groupe en 2007-2008. C'est un cap fondamental qui sera franchi dans la connaissance, l'analyse, l'exploitation et la traçabilité des données en matière de Santé, Sécurité et Environnement.

En 2009, ce sont 20 autres sites qui bénéficieront de cet outil ainsi 60 sites l'utiliseront à fin 2009.

Après avoir mis en place les outils de diagnostic ergonomique, le groupe SAFRAN met à disposition des sites les sessions de formations nécessaires à leur déploiement en vue d'améliorer la prise en compte de l'ergonomie dans l'analyse des risques aux postes de travail.

Aujourd'hui, 20 % des sites ont effectué ce diagnostic sur les nouveaux postes. Le plus avancé d'entre eux a évalué 95 % de l'ensemble de ses postes. Cet objectif pluriannuel contribuant aussi à la performance industrielle sera renforcé en 2009.

Le nombre total de maladies professionnelles déclarées reste proportionnellement stable. Le taux correspondant rapporté à l'effectif consolidé se situe à 1,4 pour mille. Le nombre de maladies professionnelles liées à l'exposition antérieure à l'amiante est stable. Il s'agit essentiellement de pathologies déclarées à la suite d'expositions anciennes dans d'autres activités exercées hors du Groupe.

Les expatriés du Groupe font aussi l'objet d'un suivi médical renforcé.

SAFRAN a élaboré un plan de gestion de crise sanitaire avec une déclinaison détaillée sur le risque « de pandémie grippale ».

L'année 2008 a vu le déploiement d'un observatoire de santé, dans les services de santé du Groupe. L'outil choisi est le questionnaire EVREST. Cet outil permet de capitaliser dans le temps un ensemble de données sur le travail et la santé des salariés.

¹ AFRA : Aircraft Fleet Recycling Association

² SCORE : SAFRAN Corporate REporting

4.4.7.2 DONNEES ENVIRONNEMENTALES

Consommation d'eau

L'ensemble des établissements utilise essentiellement de l'eau potable. 19 sites exploitent des installations de pompage en rivière et en nappe souterraine.

	2007	2008
TOTAL groupe SAFRAN (m ³ /salarié)	98	109

L'augmentation relative de la consommation d'eau par salarié résulte en grande partie par une consommation plus importante d'eau de surface de l'établissement de Bordes dont l'activité industrielle a augmenté. A signaler que la consommation d'eau de réseau a diminué de 10 % par salarié, passant de 31 m³ en 2007 à 28 m³ en 2008.

Consommation énergétique

L'électricité, première source énergétique représente globalement 46 % de la totalité de la consommation d'énergie. Le chauffage des locaux est essentiellement assuré par du gaz naturel. Les hydrocarbures, de moins en moins utilisés pour le chauffage, sont maintenant réservés aux essais des moteurs et aux équipements de secours. L'impact énergétique des transports des marchandises n'est pas aujourd'hui pris en compte.

	2007	2008
Electricité (tonnes équivalent pétrole / salarié)	1,40	1.49
Gaz (tonnes équivalent pétrole / salarié)	1.02	1.34
Carburants (tonnes équivalent pétrole / salarié)	0.50	0.39
TOTAL groupe SAFRAN (tonnes équivalent pétrole / salarié)	2.92	3.22

On observe une augmentation des consommations d'énergie, principalement celle du gaz. Celle-ci a pour origine la mise en service d'une installation de co-génération chez Techspace-Aero et un surcroît de production au Haillan (Sneema Propulsion Solide) et à Walton (Messier Bugatti – USA).

Le facteur d'équivalences utilisé pour la consommation d'électricité (1MWh = 0,086 tep) provient de « La nouvelle méthodologie d'établissement des bilans énergétiques de France » de février 2002.

Rejets atmosphériques

	2007	2008
Gaz carbonique CO ₂ (tonnes)	186 014	201 246
Oxydes d'azote (tonnes)	192	209
Oxydes de soufre (tonnes)	95	73

Ces ordres de grandeur des émissions résultent, pour leur plus grande part, du chauffage et des bancs d'essais des moteurs. Elles sont calculées à partir des consommations de gaz et de carburant. Chaque établissement du Groupe dispose d'un plan de surveillance qui permet de garantir l'optimisation des rendements et des émissions des chaudières pour le chauffage et les procédés. Comme pour les consommations énergétiques, l'augmentation de ces émissions est liée à celle du gaz.

Les autres rejets atmosphériques, principalement des solvants, sont liés aux activités industrielles. Les établissements, par la mise en oeuvre de plans de gestion de solvants ont entamé une démarche de réduction des émissions de composés organiques volatils.

Déchets

Les déchets, liés aux activités tertiaires ou industrielles, sont classés en deux grandes catégories : les déchets banals ou non dangereux et les autres, appelés déchets dangereux. La production des copeaux métalliques est intégrée aux données des déchets banals.

	2007	2008
Déchets banals hors copeaux (tonnes/salarié)	0,38	0,39
Déchets industriels dangereux hors copeaux (tonnes/salarié)	0,45	0,40

Ces déchets sont soit recyclés et valorisés, soit stockés.

	2007	2008
Proportion de déchets recyclés (% du total traité)	45 %	42 %
Proportion de déchets valorisés en énergie (% du total traité)	37 %	40 %
Proportion de déchets mis en décharge (% du total traité)	18 %	18 %

Rejets aqueux

La majorité des sites et des process industriels de SAFRAN a peu ou pas d'impact sur l'eau. Les eaux de process, pouvant présenter des risques, rejoignent les eaux de surface via des stations de traitement surveillées en continu. Sinon, elles sont récupérées au titre des déchets industriels.

4.4.7.3 OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX A MOYEN TERME

Dans le cadre des objectifs pluriannuels en santé, sécurité et environnement, le Groupe a défini pour trois ans les cibles environnementales suivantes avec pour référence l'année 2008 :

- réduction de 5 % des consommations d'énergie ou substitution en énergies renouvelables,
- réduction de 10 % du gisement des déchets hors copeaux métalliques,
- réduction de 10 % des déchets mis en décharge,
- réduction de 15 % des émissions de gaz à effet de serre.

GOUVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

5.1	Le Directoire.....	168
5.1.1	Composition du Directoire.....	168
5.1.2	Informations concernant les membres du Directoire	168
5.2	Le Conseil de Surveillance.....	170
5.2.1	Composition du Conseil de Surveillance.....	170
5.2.2	Informations concernant les membres du Conseil de Surveillance	172
5.3	Rémunérations des mandataires sociaux	180
5.3.1	Rémunérations et avantages attribués aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.....	180
5.3.2	Régimes de retraite	183
5.3.3	Engagements à raison de la cessation de fonctions des mandataires sociaux.....	183
5.3.4	Options de souscription et d'achat d'actions – Attributions gratuites d'actions	184
5.4	Autres informations	185
5.4.1	Opérations des mandataires sociaux sur les titres de la Société	185
5.4.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une de ses filiales	185
5.4.3	Déclaration relative aux liens familiaux et à l'absence de condamnation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance	185
5.4.4	Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance	185
5.4.5	Déclaration relative au régime de gouvernement d'entreprise	185
5.5	Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2008	186
5.6	Rapport du Président du Conseil de Surveillance.....	187
5.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	202
5.8	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	203
5.9	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	205

5.1 LE DIRECTOIRE

Les informations d'ordre général concernant le Directoire et son fonctionnement sont exposées au § 6.2.2.1.

5.1.1 COMPOSITION DU DIRECTOIRE

Le Directoire de SAFRAN est composé de trois membres nommés par le Conseil de Surveillance. Sa composition est restée inchangée durant l'exercice 2008 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

Membres du Directoire	Fonctions au sein de SAFRAN	1 ^{ère} nomination Fin du mandat	Actions SAFRAN détenues au 31/12/2008
Jean-Paul Herteman 58 ans	Président du Directoire Directeur Général de la branche Défense Sécurité	3 septembre 2007 AGO 2011	18 600 via parts FCPE groupe SAFRAN (*)
Dominique-Jean Chertier 58 ans	Membre du Directoire Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Sociales et Institutionnelles	1 ^{er} janvier 2007 AGO 2011	4 803 via parts FCPE groupe SAFRAN (*)
Xavier Lagarde 61 ans	Membre du Directoire Directeur Général Adjoint en charge de la branche Communications	1 ^{er} janvier 2007 AGO 2011	129 588 en détention directe et 49 611 via parts FCPE groupe SAFRAN et parts Club Sagem (*)

(*) conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/2008

5.1.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Jean-Paul Herteman, Président du Directoire de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN :

Administrateur : Snecma ; Sagem Sécurité

Représentant Permanent au Conseil d'Administration : Sagem Défense Sécurité (société représentée : SAFRAN)

Hors Groupe : néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Président Directeur Général : Sagem Défense Sécurité, de novembre 2006 à septembre 2007

Administrateur et Président du Conseil : Sagem Avionics, Inc. (Etats-Unis), de novembre 2006 à décembre 2007 ; SAFRAN Sixty, de mars 2006 à septembre 2007 ; EPI Europrop International GmbH (Allemagne), jusqu'en mars 2005

Administrateur : Sagem Morpho, Inc. (Etats-Unis), jusqu'en mai 2008 ; Snecma Propulsion Solide, jusqu'en février 2004 puis de mai à septembre 2007 ; Snecma Services, jusqu'en février 2007 ; Techspace Aero (Belgique), jusqu'en février 2007 ; Société de Motorisations Aéronautiques (SMA), jusqu'en octobre 2006 ; Snecma (ex-Snecma Moteurs), jusqu'en février 2005 ; CFM International, Inc. (Etats-Unis), jusqu'en janvier 2004

Membre du Conseil de Surveillance : Sagem Orga GmbH (Allemagne), de novembre 2006 à juillet 2007

Représentant Permanent au Conseil d'Administration de diverses sociétés françaises du Groupe (sociétés représentées : Snecma, SAFRAN, Sagem Défense Sécurité)

Hors Groupe : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique – Ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace

1975 – 1983 Ingénieur de l'armement au Centre d'essais aéronautiques de Toulouse

1984 – 1986 Responsable des recherches en matériaux de Snecma

1987 – 1992 Directeur Adjoint puis Directeur de la Qualité de Snecma

1993 – 1995 Directeur de la division Mécanique de Snecma puis Directeur Technique Adjoint

1995 – 1996 Directeur des programmes CFM 56 de Snecma et Vice-Président de CFM International

1996 – 1998 Directeur Technique de Snecma

1999 – 2002 Directeur Général de la division Moteurs Fusées de Snecma (devenue Snecma Moteurs)

2002 – 2003 Président Directeur Général de Snecma Moteurs

2004 – 2006 Directeur Général Adjoint du Groupe Snecma, puis du groupe SAFRAN, en charge de la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale

11/2006–09/2007 Directeur Général Adjoint du groupe SAFRAN, en charge de la branche Défense Sécurité ; Président Directeur Général de Sagem Défense Sécurité

Depuis 3/09/2007 Président du Directoire de SAFRAN ; Directeur Général de la branche Défense Sécurité

Vice-Président du Conseil du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS)

Membre du Conseil de l'Aerospace and Defence Industries Association of Europe (ASD)

Dominique-Jean Chertier, membre du Directoire de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN :

Administrateur et Président du Conseil : SAFRAN Employment Services, Inc. (Etats-Unis) ; SAFRAN Human Resources Support, Inc. (Etats-Unis)

Administrateur : SAFRAN Conseil

Hors Groupe :

Président du Conseil d'Administration : Pôle Emploi (fusion ANPE-Assedic)

Administrateur : Air France

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Président Directeur Général : SAFRAN Human Resources Support, Inc. (Etats-Unis), jusqu'en mai 2006

Président du Conseil d'Administration : SAFRAN Conseil, jusqu'en décembre 2005

Administrateur : Messier-Dowty International Ltd (Gde-Bretagne), jusqu'en novembre 2007 ; SAFRAN Sixty, de mars à décembre 2006

Hors Groupe : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Titulaire d'un DEA de lettres – Diplômé du CELSA

1976 – 1982 Adjoint au Directeur des services administratifs et du personnel de Renault International

1982 – 1986 Responsable des relations sociales du Groupe Sacilor

1986 – 1992 Directeur des Ressources Humaines, membre du Comité de Direction Générale d'Air Inter

1992 – 2002 Directeur Général de l'Unedic

2002 – 2003 Conseiller pour les Affaires Sociales auprès du Premier Ministre

Depuis 2003 Directeur Général Adjoint du Groupe Snecma, puis du groupe SAFRAN, en charge des Affaires Sociales et Institutionnelles

Membre du Conseil Economique et Social (CES)

2004 – 2008 Membre du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) et membre de la Mission interministérielle de pilotage de l'encadrement supérieur

Depuis 2005 Membre du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE)

Depuis le 01/01/2007 Membre du Directoire de SAFRAN

Depuis le 19/12/2008 Président de Pôle Emploi (fusion ANPE-Assedic)

Xavier Lagarde, membre du Directoire de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN :

Président Directeur Général : Sagem Télécommunications

Administrateur : Aircelle ; SAFRAN Conseil, Sagem Mobiles

Représentant Permanent au Conseil d'Administration : Sagem Industries (société représentée : Sagem Télécommunications)

Hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance : Gores Broadband SA

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Président du Conseil d'Administration : SAFRAN Conseil, du 1^{er} janvier 2006 au 23 mai 2008

Administrateur : Sagem Communications, du 31 juillet 2007 au 25 janvier 2008

Membre du Conseil de Surveillance : Sagem SA, devenue SAFRAN, jusqu'au 31 décembre 2006

Hors Groupe :

Président : Club Sagem SAS, de juin 2006 à juin 2007

Expertise et expérience en matière de gestion

Ingénieur ENSICA – *Master of Sciences in Aeronautics du CALTECH (California Institute of Technology)*

1974 – 1981 Diverses fonctions en R&D chez Sagem

1981 – 1986 Chef de l'unité de R&D Avionique de Sagem

1986 – 1987 Directeur Adjoint du centre de R&D Sagem d'Argenteuil

1987 – 1989 Directeur du centre de R&D Sagem d'Eragny

1989 – 10/2001 Directeur du Personnel et des Relations Sociales de Sagem

1999 – 2000 Directeur Exécutif de SFIM

2001 – 2003 Directeur de la Qualité de Sagem

04/2001–12/2006 Membre du Conseil de Surveillance de Sagem SA, puis SAFRAN

2003 – 2005 Directeur Industriel et de la Qualité de Sagem

05/2005–09/2006 Directeur de la Qualité de SAFRAN

09/2006–12/2008 Directeur Général Adjoint de SAFRAN en charge de la branche Communications

Depuis le 1/01/2007 Membre du Directoire de SAFRAN et Directeur Général Adjoint du groupe SAFRAN

5.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les informations d'ordre général concernant le Conseil de Surveillance et son fonctionnement sont exposées au § 6.2.2.2 et celles concernant le fonctionnement du Conseil de Surveillance durant l'exercice 2008 au § 5.6.

5.2.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance de SAFRAN est composé de dix-huit membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, dont quatre représentants de l'Etat et deux représentants des salariés actionnaires.

Sa composition a été la suivante au cours de l'exercice 2008 :

Membres du Conseil de Surveillance	Fonctions au sein du Conseil de Surveillance	1 ^{ère} nomination Fin du mandat	Actions SAFRAN détenues au 31.12.2008	Fonction principale exercée Adresse
Francis Mer 69 ans	Président du Conseil de Surveillance Président du Comité Stratégique	16 janvier 2007 (membre du Conseil : 12 décembre 2006) AGO 2011	1 500 en détention directe	Président du Conseil de Surveillance de SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris
Anne Lauvergeon 49 ans	Vice-Présidente du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique	24 avril 2001 15 avril 2009	1 500 en détention directe	Présidente du Directoire d'Areva, 33 rue La Fayette, 75009 Paris
Pierre Aubouin 38 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat Membre des Comités : Stratégique, Audit, Nominations et Rémunérations	30 juillet 2008 AGO 2011	néant	Directeur de participations Services, Aéronautique, Défense, à l'Agence des Participations de l'Etat APE, 139 rue de Bercy, 75012 Paris
Christophe Burg 45 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat Membre des Comités : Stratégique, Nominations et Rémunérations	12 septembre 2006 AGO 2011	néant	Directeur du Service Affaires Industrielles et Intelligence Economique à la Délégation Générale pour l'Armement DGA, 7-9 rue des Mathurins, 92220 Bagneux
Mario Colaiacovo 67 ans	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité Stratégique	24 avril 2001 AGO 2011	390 015 en détention directe et 29 788 via parts FCPE groupe SAFRAN et parts Club Sagem (*)	20 rue Weber, 75116 Paris
François de Combret 67 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	30 octobre 2002 AGO 2011	1 500 en détention directe	Senior Advisor chez UBS Investment Bank, 65 rue de Courcelles, 75008 Paris
Armand Dupuy 60 ans	Membre du Conseil de Surveillance	24 avril 2001 AGO 2011	78 240 en détention directe et 51 978 via parts FCPE groupe SAFRAN et parts Club Sagem (*)	Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie de SAFRAN (jusqu'au 30 juin 2008), 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris
Jean-Marc Forneri 49 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	17 mars 2005 AGO 2011	2 312 en détention directe	Président de Bucéphale Finance, 17 avenue George V, 75008 Paris
Patrick Gandil 53 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat	13 février 2008 AGO 2011	néant	Directeur Général de l'Aviation Civile, DGAC, 50 rue Henry Farman, 75015 Paris
Yves Guéna 86 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant)	21 avril 2004 AGO 2011	1 500 en détention directe	13 rue René Bazin, 75016 Paris
Christian Halary 55 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires	12 mai 2006 AGO 2011	13 450 en détention directe et 667 via parts FCPE groupe SAFRAN (*)	Ingénieur responsable du développement de produits chez Sagem Défense Sécurité, 21 av. du Gros Chêne, 95610 Eragny-sur-Oise

Didier Lallement 52 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat	20 mars 2007 19 janvier 2008 (remplacé par Patrick Gandil)	néant (au 19/01/2008)	Secrétaire Général du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Dvpt Durable et de l'Aménagement du Territoire, 20 av. de Ségur, 75007 Paris
Jean-Yves Leclercq 39 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat Membre des Comités : Stratégique, Audit, Nominations et Rémunérations	17 mars 2005 11 juin 2008 (remplacé par Pierre Aubouin)	néant (au 11/06/2008)	Directeur de participations Services, Audiovisuel, Défense, à l'Agence des Participations de l'Etat (jusqu'en juin 2008), APE, 139 rue de Bercy, 75012 Paris
Shemaya Levy 61 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant) Président du Comité d'Audit	17 mars 2005 AGO 2011	1 500 en détention directe	Administrateur de sociétés 170 rue de la Pompe, 75116 Paris
Michel Lucas 69 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant) Président du Comité des Nominations et des Rémunérations, membre du Comité d'Audit	30 octobre 2002 AGO 2011	1 500 en détention directe	Président du Directoire du CIC, 6 avenue de Provence, 75009 Paris
Michèle Monavon 51 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires	12 mai 2006 AGO 2011	33 en détention directe et 2 188 via parts FCPE groupe SAFRAN (*)	Chargée de missions relations extérieures pour l'actionnariat salarié chez SAFRAN, 2 bd du Général Martial Valin, 75015 Paris
Jean-Bernard Pène 55 ans	Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat	17 mars 2005 AGO 2011	néant	Directeur de l'expertise technique à la Délégation Générale pour l'Armement DGA, 7-9 rue des Mathurins, 92220 Bagneux
Jean Rannou 66 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant) Membre des Comités : Stratégique, Audit	17 mars 2005 AGO 2011	1 649 en détention directe	4 rue du sommet des Alpes, 75015 Paris
Michel Toussan 69 ans	Membre du Conseil de Surveillance Membre du Comité d'Audit	24 avril 2001 au 11 mai 2006 et à compter du 1 ^{er} janvier 2007 AGO 2011	169 360 en détention directe et 24 180 via parts Club Sagem (*)	Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris 61 rue de Sannois, 95120 Ermont
Bernard Vatie 61 ans	Membre du Conseil de Surveillance (indépendant) Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	24 avril 2001 AGO 2011	1 626 en détention directe	Avocat à la Cour d'Appel de Paris Vatie & Associés, 12 rue d'Astorg, 75008 Paris

(*) conversion sur la base de la valeur de l'action SAFRAN au 31/12/2008

Ont en outre pris part aux réunions du Conseil de Surveillance, avec voix consultative, deux censeurs, Pierre Moraillon et Georges Chodron de Courcel, ainsi qu'un Commissaire du Gouvernement, le contrôleur général des armées Etienne Bosquillon de Jenlis.

Modifications intervenues dans la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence

Patrick Gandil a été coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat, par le Conseil du 13 février 2008, conformément à sa nomination par arrêté du Ministère de la Défense en date du 7 janvier 2008, en remplacement de Didier Lallement. Sa cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008.

Pierre Aubouin a été coopté en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat, par le Conseil du 30 juillet 2008, conformément à sa nomination par arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 2 juin 2008, en remplacement de Jean-Yves Leclercq. Sa cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009.

Anne Lauvergeon a démissionné de ses mandats de Vice-Présidente et membre du Conseil de Surveillance à effet du 15 avril 2009. Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 a coopté pour la remplacer en qualité de membre du Conseil de Surveillance la société Areva, qui a désigné comme représentant permanent Luc Oursel. Cette cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009. Michel Lucas a été nommé Vice-Président du Conseil.

5.2.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Francis Mer, Président du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur : Rhodia ; Adecco (Suisse)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Président du Conseil de Surveillance : Oenoholding, jusqu'en avril 2008

Administrateur : Alstom, en 2005-2006 ; Inco (Canada) en 2005-2006

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique – Ingénieur du corps des Mines

1974 – 1978

Directeur Général de Saint-Gobain Industries

1978 – 1982

Directeur Général Adjoint du Groupe Saint-Gobain chargé de la politique industrielle

1982 – 1986

Président Directeur Général de Pont-à-Mousson SA ; Directeur de la branche Canalisations et Mécanique du Groupe Saint-Gobain

1986 – 2002

Président Directeur Général d'Usinor-Sacilor

1988 – 2002

Président de la Fédération Française de l'Acier (FFA)

1990 – 1997

Président d'Eurofer (Association des producteurs d'acier européens)

1991 – 2002

Président de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT)

1997 – 1998

Président de l'International Iron and Steel Institute (IISI)

2002

Co-Président du Groupe Arcelor

2002 – 2004

Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

2004 – 2005

Président de la Fondation pour l'Innovation Politique

Anne Lauvergeon, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de SAFRAN jusqu'au 15 avril 2009

Mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Présidente du Directoire : Areva

Président Directeur Général : Areva NC

Administrateur : Areva T&D ; Areva Entreprises, Inc. (Etats-Unis) ; Suez ; Total ; Vodafone Group Plc (Gde-Bretagne)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance : SAFRAN, jusqu'au 15 avril 2009

Hors Groupe :

Représentant Permanent au Conseil d'Administration : FCI, jusqu'en novembre 2005 (société représentée : Areva)

Expertise et expérience en matière de gestion

Agrégée de Sciences Physiques – Ingénieur du corps des Mines

1990

Chargée de mission pour l'Economie internationale et le Commerce extérieur à la Présidence de la République

1991

Secrétaire Général adjoint à la Présidence de la République en charge de l'organisation de sommets internationaux (G7)

1995

Associé-Gérant de Lazard Frères & Cie

1997

Directeur Général Adjoint d'Alcatel Télécom

1998

Membre du Comité Exécutif du Groupe Alcatel

Depuis 1999

Président Directeur Général d'Areva NC

Depuis 2001

Présidente du Directoire d'Areva

Depuis 2006

Membre du Conseil Exécutif du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF)

Depuis 11/2008

Membre du Comité de l'Energie Atomique

Christophe Burg, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant l'Etat

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur représentant l'Etat : DCNS ; GIAT Industries ; SNPE ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA) ;

Sogéade Gérance SAS

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Administrateur représentant l'Etat : Snecma, jusqu'en mars 2005

Hors Groupe : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique – Ancien élève de l'Ecole Nationale Supérieure de l'Aéronautique et de l'Espace

1987 – 1989	Ingénieur d'études à la Direction des Constructions Aéronautiques
1989 – 1992	Responsable de l'équipement "optronique secteur frontal" du Rafale à la Direction des Constructions Aéronautiques
1992 – 1996	Chef du bureau Système d'armes Rafale à la Direction des Constructions Aéronautiques
1996 – 1999	Attaché d'armement adjoint à l'Ambassade de France à Londres
1999 – 2002	Sous-directeur adjoint et chef du bureau Electronique à la Délégation Générale pour l'Armement (DGA)
03/2002–09/2004	Sous-directeur "Aéronautique-missiles-espace" à la DGA
09/2004–07/2006	Chargé de la mise en place, puis à compter de février 2005 nommé à la tête de la sous-Direction de la Coopération et du Développement européen de la DGA
Depuis 07/2006	Directeur du service Affaires Industrielles et Intelligence Economique de la DGA

Mario Colaiacovo, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur : Groupe Covéa : MMA Iard Assurances Mutuelles ; MMA Vie Assurances Mutuelles

Représentant Permanent au Conseil d'Administration :

Groupe Covéa : MMA Iard SA (société représentée : MMA Vie Assurances Mutuelles) ; MMA Coopérations SA (société représentée : Financière du Bourg d'Anguy) ; Covéa (société représentée : MMA Vie SA)

Groupe Crédit Mutuel – CIC : CIC Finance (société représentée : Ugepar Services) ; CIC Investissement (société représentée : Ugepar Services) ; Banque Transatlantique (société représentée : Impex)

Représentant Permanent au Conseil de Surveillance : Le Monde & Partenaires Associés SAS (société représentée : Investmonde)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Président du Conseil de Surveillance : Sagem SA (devenue SAFRAN), jusqu'au 15 janvier 2007

Administrateur : Snecma, jusqu'au 11 mai 2005

Hors Groupe :

Président : Club Sagem SAS, jusqu'au 14 juin 2006

Administrateur : Consortium de Réalisation (CDR), jusqu'au 31 décembre 2005

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce et de l'Institut d'Administration des Entreprises de Dijon – Titulaire du diplôme d'expert-comptable

1977 – 1986 Directeur financier, puis Président Directeur Général de la Compagnie des Signaux et d'Entreprises Electriques (CSEE)

1987 – 2001 Directeur administratif et financier, puis Directeur Général Adjoint, Directeur Général et Président Directeur Général de Sagem

04/2001–01/2007 Président du Conseil de Surveillance de Sagem SA devenue SAFRAN

François de Combret, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur : Bouygues Télécom ; Nexans

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur : Renault, jusqu'en 2008 ; Institut Pasteur, jusqu'en 2005 ; Fonds Partenaires Gestion, jusqu'en 2005

Associé-Gérant de la banque Lazard Frères, jusqu'en 2005

Expertise et expérience en matière de gestion

ENA – Diplômé de l'IEP de Paris

1967 – 1971 Auditeur à la Cour des Comptes

1972 – 1974 Conseiller pour les affaires industrielles au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances

1973 – 1994 Conseiller référendaire à la Cour des Comptes

1974 – 1978 Conseiller technique au Secrétariat Général de la Présidence de la République

1978 – 1981 Secrétaire Général adjoint de la Présidence de la République

1982 – 1985 Associé de Lazard Frères & Co à New York

1985 – 2005 Associé-gérant de Lazard Frères & Cie à Paris

Depuis 2006 Senior Advisor chez UBS Investment Bank

Armand Dupuy, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Vice-Président : Club Sagem SAS

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Représentant Permanent au Conseil d'Administration : Teuchos (société représentée : SAFRAN), jusqu'au 9 septembre 2008

Hors Groupe : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ingénieur ESE (Ecole Supérieure d'Electricité)

1975 – 1979

Ingénieur d'Etudes chez Sagem

1979 – 1988

Ingénieur Chef de Produit chez Sagem

1988 – 1990

Chef d'unité de Recherche et Développement au centre de R&D Sagem d'Eragny

1990 – 1995

Directeur du centre de R&D Sagem d'Eragny

1995 – 1997

Directeur des centres de R&D Sagem d'Eragny et Argenteuil

1997 – 2005

Directeur des Recherches et Développement de Sagem SA

2003 – 2005

Directeur de l'Etablissement Siège de Sagem SA

05/2005–06/2008

Directeur Général Adjoint Recherche et Technologie de SAFRAN

Jean-Marc Forneri, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Président : Bucéphale Finance SAS

Membre du Conseil de Surveillance : Grand Port Maritime de Marseille (GPMM)

Administrateur : Balmain; Intercontinental Exchange (Etats-Unis)

Gérant : Perseus Participations

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Administrateur : Snecma, jusqu'en 2005

Hors Groupe :

Administrateur : Bonnasse Lyonnaise de Banque, jusqu'en mai 2008 ; IPE (Gde-Bretagne), jusqu'en 2005

Expertise et expérience en matière de gestion

ENA – Diplômé de l'IEP de Paris – Maîtrise de Droit des Affaires, Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA)

1984 – 1987

Inspection Générale des Finances

1987 – 1988

Conseiller auprès d'Edouard Balladur, Ministre des Finances, rapporteur de la Commission sur la fiscalité du patrimoine (Ministère des Finances)

1988 – 1994

Administrateur Directeur Général de Skis Rossignol

1994 – 1996

Associé Gérant de Worms et Cie, en charge de la banque d'investissement

1996 – 2003

Président de Credit Suisse First Boston France, Vice-Président de Credit Suisse First Boston Europe

Depuis 2004

Fondateur et Président de Bucéphale Finance

Patrick Gandil, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant l'Etat (*début du mandat le 13 février 2008*)

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur représentant l'Etat : Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA), Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA)

Commissaire du Gouvernement : Aéroports de Paris

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique – Ingénieur du corps des Ponts et Chaussées

1979 – 1980

Ingénieur chargé du schéma d'aménagement des eaux du Loing à l'Agence financière du bassin Seine-Normandie

1981 – 1984

Directeur adjoint et chef de l'arrondissement grands travaux à la Direction Départementale de l'Equipement de Haute-Saône

1984 – 1988

Directeur de l'enseignement à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC)

1986 – 1995

Professeur à l'ENPC

1988 – 1994

Au Ministère de l'Equipement, chargé de mission (contrôle de gestion, stratégie), sous-directeur des services et de la décentralisation

1994 – 1995

Directeur départemental de l'équipement du Val d'Oise

1995 – 1997

Directeur adjoint du cabinet du Ministre de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de la Décentralisation

1997 – 1999

Chef du service des bases aériennes à la Direction Générale de l'Aviation Civile

1999 – 2003

Directeur des routes au Ministère de l'Equipement, du Logement, des Transports et du Tourisme

Depuis 2001

Ingénieur Général des Ponts et Chaussées

2003 – 2005

Directeur du cabinet, puis conseiller du Ministre de l'Equipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer

2005 – 2007

Secrétaire général du Ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer

Depuis 10/2007

Directeur Général de l'Aviation Civile

Yves Guéna, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours : néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

ENA – Conseiller d'Etat honoraire

1962 – 1981	Député de la Dordogne
1967 – 1969	Ministre des Postes et Télécommunications
05 à 07/1968	Ministre de l'Information
1971 – 1997	Maire de Périgueux
1973 – 1974	Ministre des Transports
03 à 06/1974	Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
1986 – 1997	Député puis Sénateur de la Dordogne
1992 – 1997	Vice-Président du Sénat
1997 – 2004	Membre puis Président du Conseil Constitutionnel
2004 – 01/2007	Président de l'Institut du Monde Arabe

Christian Halary, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant les salariés actionnaires

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN :

Président des Conseils de Surveillance des FCPE : Partifond ; Interfond ; Avenir

Hors Groupe : néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

DEA en hyperfréquence

1980 – 2005	Ingénieur d'études puis Ingénieur responsable du développement de produits chez Sagem SA
Depuis 2005	Ingénieur responsable du développement de produits chez Sagem Défense Sécurité
	Délégué du Personnel chez Sagem Défense Sécurité
	Ancien secrétaire du Comité Central d'Entreprise de Sagem Défense Sécurité
	Ancien secrétaire du Comité de Groupe de Sagem SA
	Membre du Comité de coordination CFE/CGC au niveau du groupe SAFRAN

Didier Lallement, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant l'Etat jusqu'au 19 janvier 2008

Mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe : néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat : SAFRAN, jusqu'au 19 janvier 2008

Hors Groupe :

Administrateur représentant l'Etat : Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA), jusqu'en janvier 2008
Commissaire du Gouvernement : Aéroports de Paris, jusqu'en octobre 2007

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG) – DESS de droit public

1981 – 1985	Chef de bureau, puis Secrétaire Général Adjoint à la mairie d'Epinais sur Seine
1985 – 1988	Secrétaire Général du Syndicat intercommunal d'Epinais sur Seine
1988 – 1989	Chef du Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports
1989 – 1990	Conseiller technique au Cabinet du Secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales
1990 – 1991	Sous-Préfet - Directeur du Cabinet du Préfet de l'Essonne
1991 – 1993	Directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat aux collectivités locales
1993 – 1996	Secrétaire Général de la préfecture de la Marne
1996 – 1997	Chef du service de l'action régionale et rurale à la Datar
1997	Conseiller technique au Cabinet du Ministre de l'Intérieur, Directeur Général des collectivités locales
2000 – 2001	Préfet de l'Aisne
2001 – 2004	Directeur de l'Administration Pénitentiaire
2004 – 2005	Préfet de Saône et Loire
2005 – 2007	Directeur du Cabinet du Ministre des Transports, de l'Equipeement, du Tourisme et de la Mer
02/2007–10/2007	Directeur Général de l'Aviation Civile
10/2007-07/2008	Secrétaire Général par intérim du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et du Ministère de l'Equipeement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer
Depuis 07/2008	Secrétaire Général du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, Commissaire Général aux Transports

Jean-Yves Leclercq, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant l'Etat jusqu'au 11 juin 2008

Mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Directeur Général, Administrateur : YFE Partenaires SA, depuis le 8 octobre 2008

Administrateur : Voyages-SNCF.com, depuis le 5 juin 2008 ; Rail Europe Inc (Etats-Unis), depuis septembre 2008

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat : SAFRAN, jusqu'au 11 juin 2008

Administrateur représentant l'Etat : Snecma, jusqu'en mai 2005

Hors Groupe :

Administrateur représentant l'Etat : DCNS, jusqu'en juillet 2008 ; Etablissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR), jusqu'en juin 2008 ; Imprimerie Nationale, jusqu'en juin 2008 ; SNPE, jusqu'en juillet 2008 ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA), jusqu'en juillet 2008 ; Sogéade Gérance SAS, jusqu'en juillet 2008.

Administrateur : Autoroutes de France, jusqu'en 2004 ; Autoroutes Rhône-Alpes, jusqu'en 2004 ; Bull, jusqu'en 2004 ; Sanef, jusqu'en 2004 ; Société Française du Tunnel routier de Fréjus, jusqu'en 2004 ; Sofreavia, jusqu'en 2004

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) – Maîtrise d'Histoire contemporaine à l'Université de Paris I – Ecole Normale Supérieure

1994 – 1997 Adjoint au Chef du bureau des Administrations et du bureau des Transferts sociaux, Direction de la Prévision, Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

1997 – 1999 Adjoint au Chef du bureau Financement de l'Etat et Affaires monétaires, Direction du Trésor

1999 – 2001 Attaché financier, Agence Financière pour l'Asie du Sud-Est, Direction du Trésor, Singapour

2001 – 2002 Chef du bureau Pays Emergents, en Développement et en Transition, Direction du Trésor

05/2002–10/2003 Chef du bureau Transport et Urbanisme, Service des Participations, Direction du Trésor

10/2003–05/2004 Chef du bureau Transport Aérien et Autoroutes à l'Agence des Participations de l'Etat

06/2004–06/2008 Directeur de participations Services, Audiovisuel, Défense à l'Agence des Participations de l'Etat

Depuis 07/2008 Directeur Finances-Stratégie-Juridique, SNCF, branche Voyageurs France-Europe

Shemaya Levy, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance : Aegon NV (Pays-Bas) ; Groupe Ségula Technologies ; TNT NV (Pays-Bas)

Administrateur : Nissan Motor Co., Ltd (Japon) ; Renault Espagne

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Administrateur : Snecma, jusqu'en mai 2005

Hors Groupe :

Administrateur : Renault Finances, jusqu'en février 2006 ; Renault Crédit International, jusqu'en février 2004

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE)

1978 – 1980 Directeur des opérations internationales Amérique-Asie de Renault Véhicules Industriels (RVI)

1980 – 1983 Directeur commercial Amérique du Nord de RVI

1983 – 1987 Directeur Général Espagne de RVI

1987 – 1991 Directeur commercial et des affaires internationales de RVI

1991 – 1994 Directeur Général de RVI

1994 – 1998 Président Directeur Général de RVI

1998 – 2003 Président de la Compagnie Financière Renault

Directeur Général Adjoint de Renault, en charge des directions financière, de l'audit, du contrôle de gestion, des investissements et de l'organisation et ingénierie informatiques

Michel Lucas, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Président du Directoire : Crédit Industriel et Commercial (CIC)

Président Directeur Général : Carmen Holding Investissement

Directeur Général : Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Président : Crédit Mutuel Cartes de Paiement SAS ; Europay France SAS

Président du Conseil d'Administration : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ; Assurances du Crédit Mutuel Vie SA ; Assurances du Crédit Mutuel Iard SA ; Assurances du Crédit Mutuel Vie SFM ; Banque du Crédit Mutuel Ile-de-France

Président du Conseil de Surveillance : Citicorp Deutschland GmbH (Allemagne) ; Citicorp Management AG (Allemagne) ; Citibank Privatkunden AG (Allemagne) ; Euro Information Production ; Fonds de Garantie des Dépôts

Vice-Président du Conseil de Surveillance : Banco Popular France ; Banque de Luxembourg

Administrateur, Directeur Général : Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ; Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe ; Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Administrateur : ACMN Iard ; Astrée (Tunis) ; Banque de Tunisie (Tunis) ; Banque Marocaine du Commerce Extérieur (Casablanca) ;

Banque Transatlantique Belgium (Bruxelles) ; Caisse de Crédit Mutuel Grand Cronenbourg ; CIC Banque Transatlantique ; CIC Finance ;

CIC Investissements ; CIC Lyonnaise de Banque ; CRCM Midi-Atlantique ; Crédit Mutuel Paiements Electroniques ; Desjardins

Assurances Générales (Québec) ; Sofedis

Membre du Conseil de Surveillance : Banque de l'Economie du Commerce et de la Monétique ; CM-CIC Asset Management ; CM-CIC Services ; Manufacture Beauvillé

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ingénieur Centrale Lille – Licencié ès sciences mathématiques et physiques – Membre diplômé de l'Institut des Actuaire Français, Paris – Ancien élève de l'Institut des Hautes Finances, Paris

Au Crédit Mutuel depuis 1971 :

Conseiller du Président (1971 – 1985)

Directeur du Service Informatique (1973 – 1998)

Principales fonctions en cours :

Président du Directoire du CIC

Directeur Général de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Directeur Général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Directeur Général de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Directeur Général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Michèle Monavon, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant les salariés actionnaires

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN :

Présidente des Conseils de Surveillance des FCPE : SAFRAN Abond ; SAFRAN Investissement

Présidente de l'Association de l'actionariat salarié SAFRAN (ACTIO'S)

Hors Groupe :

Présidente de la Fédération française des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés (FAS)

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Maîtrise de Sciences et Techniques "Techniques physiques et instrumentation" (ISTASE Saint-Etienne) – DEA Traitement de Signal et Automatique (Sup'Elec Gif-sur-Yvette)

1987 – 1992 Ingénieur au sein du Groupe Snecma

1992 – 1997 Cadre commercial - Chef de service au sein du Groupe Snecma

1997 – 09/2008 Cadre commercial - Analyste financière et stratégique, analyste concurrentielle chez Snecma puis SAFRAN

Depuis 01/10/2008 Chargée de missions relations extérieures pour l'actionariat salarié chez SAFRAN

Jean-Bernard Pène, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN représentant l'Etat

Autres mandats en cours : néant

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique – Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Avancées (ENSTA)

1979 – 1989 Responsable d'études et d'acquisition de systèmes de surveillance du corps de bataille, puis Directeur du programme "Système de guerre électronique de l'avant" à la Délégation Générale pour l'Armement

1989 – 1997 Ecole Supérieure de Guerre, puis adjoint au chef du bureau Artillerie de la Direction des armements terrestres, puis chef du bureau Artillerie

1997 – 2000 Architecte du système de forces chargé de la maîtrise du milieu aéroterrestre à la Direction des systèmes de forces et de la prospective

2000 – 2004 Directeur du service des programmes d'armement terrestre

2004 – 2005 Chargé de mission pour la fonction technique auprès du Délégué Général pour l'Armement et en charge de la création de la Direction de l'Expertise technique

Depuis 2005 Directeur de l'Expertise technique à la Délégation Générale pour l'Armement, Ingénieur Général hors classe de l'Armement

Jean Rannou, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Membre du Conseil de Surveillance : Thalès-Raytheon Systems Company SAS

Administrateur : Institut Français des Relations Internationales (IFRI)

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN :

Administrateur : Snecma, jusqu'en mai 2005 ; Messier-Dowty International Ltd (Gde-Bretagne), jusqu'en mai 2004

Hors Groupe

Administrateur : Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN), jusqu'en avril 2008

Expertise et expérience en matière de gestion

Ingénieur de l'Ecole de l'Air – Breveté pilote de chasse – Breveté d'Etat-Major – Diplômé de l'Ecole Supérieure de Guerre Aérienne

Ancien Conseiller maître à la Cour des Comptes (2000 à 2004)

Général d'Armée aérienne en 2^{ème} section depuis le 1^{er} juillet 2000

Consultant en tant qu'Expert en affaires stratégiques et internationales pour deux sociétés de conseil

Président de l'Association EuroDéfense France

Membre du Conseil Scientifique de la Défense

Directeur extérieur au Conseil de Surveillance de Thalès-Raytheon Systems (TRS) et Président du Comité de Sécurité

Membre de l'Académie de l'Air et de l'Espace

Michel Toussan, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Président : Club Sagem SAS

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Ingénieur Arts et Métiers – Diplômé Supélec – Diplômé de l'Ecole du Chef d'Entreprise

Groupe Sagem de 1969 à 2001 :

1969 – 1971 Ingénieur d'études

1971 – 02/1986 Responsable d'une unité de Recherche et Développement

03/1986–09/2001 A occupé successivement les postes de :

Directeur du Département Terminaux Numériques et Capteurs

Directeur du Département Systèmes Téléinformatiques

Directeur de la Division Electronique

Directeur de la Division Automobile

Directeur de la Division Câbles

03/1998–09/2001 Directeur Général Adjoint de Sagem SA

Depuis 2002 Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris

Bernard Vatier, membre du Conseil de Surveillance de SAFRAN

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur : Aviva Participations, Aviva France

Mandats échus au cours des cinq dernières années : néant

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit Privé et de Sciences Criminelles – Diplômé de l'Institut de Droit des Affaires de l'Université de Paris II

Depuis 1971 Avocat à la Cour d'Appel de Paris

1974 – 1985 Chargé de cours à l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales

1989 – 1993 Membre du Comité de Direction de l'Union Internationale des Avocats

1990 – 1995 Secrétaire Général de l'Union Nationale des Carpa

1996 – 1997 Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

1998 – 2002 Chef de la délégation française au Conseil des Barreaux Européens

2003 – 2005 Vice-Président puis Président du Conseil des Barreaux Européens

Depuis 1997 Associé de l'Association d'avocats Vatier & Associés

Depuis 1998 Membre du Conseil de l'Ordre des Avocats de Paris

2009 Président de l'Union Nationale des CARPA

Informations concernant les membres du Conseil de Surveillance dont la nomination est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009

Pierre Aubouin

38 ans

Directeur de participations Services, Aéronautique, Défense, à l'Agence des Participations de l'Etat (APE)

Coopté par le Conseil de Surveillance du 30 juillet 2008 en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant l'Etat, suite à sa nomination par arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi en date du 2 juin 2008, en remplacement de Jean-Yves Leclercq.

Nombre d'actions SAFRAN détenues : néant.

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur représentant l'Etat : DCNS ; Etablissement Public de Financement et de Restructuration (EPFR) ; Imprimerie Nationale ; SNPE ; Société de Gestion de Participations Aéronautiques (SOGEPA) ; Sogéade Gérance SAS

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Administrateur représentant l'Etat : La Monnaie de Paris, jusqu'en octobre 2008 ; Civi.Pol Conseil, GIAT Industries, TSA (ex-Thomson SA), jusqu'en juillet 2008

Expertise et expérience en matière de gestion

Diplômé de l'ESSEC – Titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Comptables et Financières (DESCF)

1992 – 1994 Auditeur financier chez KPMG Audit, département Fiduciaire de France

1994 – 1995 Direction centrale du Commissariat de l'Air, bureau Audit (service national)

1995 – 2000 Auditeur financier senior, puis Manager chez KPMG Audit France

2000 – 2006 Consultant, chef de projet, puis Directeur de projets chez McKinsey & Co. Inc. France. Membre des pôles de compétence mondiaux Hautes technologies, Médias et Finance d'entreprise

12/2006–05/2008 Chef du bureau Aéronautique et Défense à l'Agence des Participations de l'Etat

Depuis 06/2008 Directeur de participations Services, Aéronautique, Défense, à l'Agence des Participations de l'Etat

AREVA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 346 822 638 €, dont le siège social est situé 33 rue La Fayette, 75009 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 712 054 923

Cooptée par le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de Anne Lauvergeon, démissionnaire.

Nombre d'actions SAFRAN détenues : 30 772 945.

Informations concernant le représentant permanent d'Areva au Conseil de Surveillance de SAFRAN :

Luc Oursel

49 ans

Membre du Directoire d'Areva, membre du Comité Exécutif et du Comité Exécutif Nucléaire d'Areva

Autres mandats en cours

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Président Directeur Général : Areva NP

Membre du Directoire : Areva

Mandats échus au cours des cinq dernières années

Groupe SAFRAN : néant

Hors Groupe :

Membre du Directoire : Sidel, jusqu'en 2004

Directeur Général : Geodis, jusqu'en 2006

Expertise et expérience en matière de gestion

Ingénieur du corps des Mines

1984 – 1988 Chef de la Division Energie sous-sol à la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche de Rhône-Alpes, Ministère de la Recherche et de l'Industrie

Chargé de cours Economie des ressources naturelles à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne

1988 – 1991 Chef de service Electricité puis adjoint au Directeur à la Direction du gaz, de l'électricité et du charbon (DIGEC), Ministère de l'Industrie

1991 – 1993 Conseiller technique chargé des affaires industrielles, des programmes d'armement et de la recherche au cabinet du Ministère de la Défense

1993 – 1996 Directeur Général de SAE Gardy, groupe Schneider

1996 – 1998 Directeur Général de Schneider Shanghai Industrial Control

1998 – 2001 Président Directeur Général de Schneider Electric Italia

2001 Directeur industriel de Schneider Electric

2002 – 2003 Directeur Général Ventes et Services et membre du Directoire de Sidel

2003 – 2004 Directeur Général Adjoint et membre du Directoire de Sidel, en charge de Sidel Solutions

2005 – 2006 Directeur Général du groupe Geodis

Depuis 02/01/2007 Président d'Areva NP, membre du Comité Exécutif et du Comité Exécutif Nucléaire d'Areva

Depuis 22/03/2007 Membre du Directoire d'Areva

5.3 REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

5.3.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

5.3.1.1 MEMBRES DU DIRECTOIRE

Les principes et règles de détermination de la rémunération des membres du Directoire sont exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance (cf. § 5.6).

Jean-Paul Herteman, Président du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)		
- en qualité de Directeur de branche du 01/01/07 au 02/09/07	543 956 €	
- en qualité de Président du Directoire (à compter du 03/09/07)	438 645 € (*)	1 372 621 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées
	(*) correspondant à une base annuelle de 1 315 934 €	

Tableau récapitulatif des rémunérations (montants bruts)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	496 667 € (1)	496 667 € (1)	700 000 €	700 000 €
Rémunération variable	480 000 € (2)	272 000 € (3)	665 000 €	480 000 € (2)
Rémunération exceptionnelle	2 000 € (4)	22 116 € (5)	2 000 € (4)	2 000 € (4)
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature (6)	3 934 €	3 934 €	5 621 €	5 621 €
TOTAL	982 601 €	794 717 €	1 372 621 €	1 187 621 €
- dont en qualité de Directeur de branche	543 956 € (8 mois)		néant	néant
- dont en qualité de Président du Directoire	438 645 € (4 mois)		1 372 621 €	1 187 621 €

Nota : Jean-Paul Herteman a été nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007. Pour la période antérieure à sa nomination comme mandataire social, les rémunérations sont dues au titre de son contrat de travail avec SAFRAN. Pour 2007, sa rémunération fixe annuelle était de 420 000 € en qualité de Directeur de branche et elle a été portée à 650 000 € lors de sa nomination en qualité de Président du Directoire.

(1) Dont 280 000 € pour la période du 01/01/07 au 02/09/07 en qualité de Directeur de branche et 216 667 € pour la période du 03/09/07 au 31/12/07 en qualité de Président du Directoire

(2) Dont 260 000 € pour la période du 01/01/07 au 02/09/07 en qualité de Directeur de branche et 220 000 € pour la période du 03/09/07 au 31/12/07 en qualité de Président du Directoire

(3) Au titre de l'exercice 2006

(4) Abondement

(5) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2006, abondement 2007

(6) Véhicule de fonction

Dominique-Jean Chertier, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	766 462 €	901 462 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations (montants bruts)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	440 000 €	440 000 €	460 000 €	460 000 €
Rémunération variable	320 000 €	140 000 € (1)	437 000 €	320 000 € (2)
Rémunération exceptionnelle	2 000 € (3)	17 683 € (4)	néant (5)	néant
Jetons de présence	néant	néant	néant	néant
Avantages en nature (6)	4 462 €	4 462 €	4 462 €	4 462 €
TOTAL	766 462 €	602 145 €	901 462 €	784 462 €

(1) Au titre de l'exercice 2006

(2) Au titre de l'exercice 2007

(3) Abondement

(4) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2006, abondement 2007

(5) Hors intéressement et participation, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(6) Véhicule de fonction

Xavier Lagarde, membre du Directoire

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	666 864 €	824 864 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations (montants bruts)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	400 000 €	442 769 € (1)	410 000 €	410 000 €
Rémunération variable	260 000 €	126 000 € (2)	410 000 €	260 000 € (3)
Rémunération exceptionnelle	2 000 € (4)	13 229 € (5)	néant (6)	néant
Jetons de présence	néant	31 277 € (7)	néant	néant
Avantages en nature (8)	4 864 €	4 864 €	4 864 €	4 864 €
TOTAL	666 864 €	618 139 €	824 864 €	674 864 €

(1) Dont rappel au titre de 2006 : 42 769 €

(2) Au titre de l'exercice 2006

(3) Au titre de l'exercice 2007

(4) Abondement

(5) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2006, abondement 2007

(6) Hors intéressement et participation, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(7) Au titre de l'exercice 2006 (membre du Conseil de Surveillance jusqu'au 31.12.06)

(8) Véhicule de fonction

5.3.1.2 MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les principes et règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance sont exposés dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance (cf. § 5.6).

Francis Mer, Président du Conseil de Surveillance

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	383 509 €	445 340 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations (montants nets)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	345 000 € (1)	345 000 €	400 000 €	400 000 €
Rémunération variable	néant	néant	néant	néant
Rémunération exceptionnelle	néant	néant	néant	néant
Jetons de présence	38 509 €	1 327 € (2)	45 340 €	3 509 €
Avantages en nature	néant	néant	néant	néant
TOTAL	383 509 €	346 327 €	445 340 €	438 509 €

(1) Pour la période du 16.01.07 (début du mandat) au 31.12.07, sur la base d'un montant annuel de 360.000 €

(2) Au titre de l'exercice 2006 (membre du Conseil de Surveillance depuis le 12.12.06)

Armand Dupuy, membre du Conseil de Surveillance salarié de la Société

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2007	Exercice 2008
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	448 045 €	719 047 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Pas d'options attribuées	Pas d'options attribuées
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Pas d'actions de performance attribuées	Pas d'actions de performance attribuées

Tableau récapitulatif des rémunérations (montants bruts)

	Exercice 2007		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice
Rémunération fixe	259 992 €	329 428 € (1)	270 000 €	270 000 €
Rémunération variable	130 000 €	103 000 € (2)	106 667 €	130 000 € (3)
Rémunération exceptionnelle	23 766 € (4)	13 184 € (5)	306 951 € (6)	328 717 € (7)
Jetons de présence	31 541 €	31 277 € (2)	31 876 €	31 541 €
Avantages en nature (8)	2 746 €	2 746 €	3 553 €	3 553 €
TOTAL	448 045 €	479 635 €	719 047 €	763 811 €

Nota : Excepté les jetons de présence, les rémunérations perçues par Armand Dupuy sont dues au titre de son contrat de travail avec SAFRAN. Armand Dupuy ayant fait valoir ses droits à la retraite, son contrat de travail avec SAFRAN a pris fin le 31.12.08.

(1) Dont rappel au titre de 2006 : 69 436 €

(2) Au titre de l'exercice 2006

(3) Au titre de l'exercice 2007

(4) Intéressement, participation et abondement

(5) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2006, abondement 2007

(6) Abondement 2008 (2 000 €), indemnité de mise à la retraite en application des dispositions de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie (235 406 €), indemnité compensatrice de congés payés (69 545 €). Hors intéressement et participation au titre de l'exercice 2008, dont les montants définitifs ne sont pas connus à la date d'établissement du présent état

(7) Intéressement et participation au titre de l'exercice 2007 (21 766 €), abondement 2008 (2 000 €), indemnité de mise à la retraite en application des dispositions de la convention collective des ingénieurs et cadres de la métallurgie (235 406 €), indemnité compensatrice de congés payés (69 545 €)

(8) Véhicule de fonction

Jetons de présence du Conseil de Surveillance

Les règles de détermination des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance sont exposées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance (cf. § 5.6).

Membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2008 (hors représentants de l'Etat)	Montant des jetons de présence		
	Exercice 2006 (versés en 2007)	Exercice 2007 (versés en 2008)	Exercice 2008 (versés en 2009)
Francis Mer	1 327 €	38 509 €	45 340 €
Anne Lauvergeon	41 878 €	33 283 €	30 840 €
Mario Colaiacovo	51 301 €	41 993 €	38 090 €
François de Combret	41 878 €	37 638 €	31 876 €
Armand Dupuy	31 277 €	31 541 €	31 876 €
Jean-Marc Forneri	32 455 €	32 412 €	29 804 €
Yves Guéna	31 277 €	31 541 €	31 876 €
Christian Halary (début de mandat le 12/05/06)	20 232 €	31 541 €	29 804 €
Shemaya Levy	40 700 €	47 219 €	43 268 €
Michel Lucas	51 301 €	37 638 €	34 983 €
Michèle Monavon (début de mandat le 12/05/06)	20 232 €	31 541 €	31 876 €
Jean Rannou	31 277 €	35 896 €	44 304 €
Michel Toussan	12 223 €	33 283 €	38 090 €
Bernard Vatier	38 344 €	35 025 €	32 911 €
Total jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance en fonction en 2008	445 702 €	499 060 €	494 938 €
Total jetons de présence versés	670 000 € (1)	667 863 € (2)	670 000 € (3)

(1) Y compris jetons de présence 2006 versés :

- au Trésor Public, concernant les représentants de l'Etat : 164 481 €
- aux censeurs : 16 317 € (Georges Chodron de Courcel : 15 673 € ; Pierre Moraillon, début de mandat le 12/12/06 : 644 €)
- aux membres du Conseil de Surveillance qui n'exercent plus ces fonctions en 2008 : 43 500 € (Dominique Paris, fin de mandat le 11/05/06 : 12 223 € ; Xavier Lagarde, fin de mandat le 31/12/06 : 31 277 €)

(2) Y compris jetons de présence 2007 versés :

- au Trésor Public, concernant les représentants de l'Etat : 138 763 €
- aux censeurs : 30 040 € (Georges Chodron de Courcel : 15 020 € ; Pierre Moraillon : 15 020 €)

(3) Y compris jetons de présence 2008 versés :

- au Trésor Public, s'agissant des représentants de l'Etat : 142 002 €
- aux censeurs : 33 060 € (Georges Chodron de Courcel : 17 632 € ; Pierre Moraillon : 15 428 €)

5.3.1.3 REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LES SOCIETES CONTROLEES

Néant

5.3.2 REGIMES DE RETRAITE

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

5.3.3 ENGAGEMENTS A RAISON DE LA CESSATION DE FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Dans le cadre de la fixation de la rémunération de Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et Rémunérations réuni le même jour, a décidé qu'à l'issue de son mandat et en cas d'interruption avant son terme, pour quelque cause que ce soit – hors cas de fusion ou absorption de la Société visé ci-après –, Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant son mandat, et la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire sera prise en compte dans le calcul de son ancienneté ; il bénéficiera alors du maintien de sa dernière rémunération fixe et variable perçue en qualité de Président du Directoire, sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de Surveillance pour le dernier exercice courant, le Conseil devant se réunir pour apprécier l'atteinte de ces objectifs.

Dans le cas particulier où l'interruption de son mandat interviendrait avant son terme du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise, Jean-Paul Herteman retrouverait son statut de salarié dans les conditions prévues ci-dessus. Néanmoins, dans ce cas spécifique et si Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait, outre les dispositions prévues par le Code du travail et la Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, d'une indemnité supplémentaire correspondant à neuf mois de sa dernière rémunération en qualité de Président du Directoire.

Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Le Conseil de Surveillance se réunirait spécifiquement aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de cette indemnité.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de commerce, ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2008 (6^{ème} résolution à titre ordinaire) et ils sont publiés sur le site internet de la Société (www.safran-group.com).

Pour l'exercice 2008, les objectifs de performance étaient constitués pour un tiers d'objectifs individuels et pour deux tiers d'objectifs économiques définis en termes de cash flow libre Groupe (1/3), Ebit Groupe (1/3) et cours du titre SAFRAN (1/3). Pour l'exercice 2009, les objectifs de performance retenus sont constitués pour un tiers d'objectifs individuels et deux tiers d'objectifs économiques définis au niveau du Groupe en termes d'Ebit (1/2) et besoin en fonds de roulement (1/2).

5.3.4 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS – ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

5.3.4.1 ATTRIBUTION ET LEVEE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les mandataires sociaux de SAFRAN n'ont jamais bénéficié d'options ouvrant droit à la souscription d'actions de la Société.

5.3.4.2 ATTRIBUTION ET LEVEE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Il n'a pas été consenti d'options d'achat d'actions aux mandataires sociaux de SAFRAN au cours de l'exercice 2008, et aucune option n'a été levée en 2008 par les mandataires sociaux au titre de plans antérieurs.

Les options d'achat d'actions restant en vigueur au 31 décembre 2008 sont décrites dans le tableau figurant au § 6.13.2.

5.3.4.3 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Les mandataires sociaux de SAFRAN n'ont bénéficié d'aucune attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice 2008.

En ce qui concerne l'attribution gratuite d'actions décidée par le Directoire le 03 avril 2009, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008, aucun des mandataires sociaux de SAFRAN n'en a bénéficié.

5.4 AUTRES INFORMATIONS

5.4.1 OPERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

A la connaissance de la Société, les opérations réalisées en 2008 par les mandataires sociaux sur les titres SAFRAN sont les suivantes :

Mandataire	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire
Jean-Paul Herteman	29/02/2008	Acquisition	7 346	13,34 €
Anne Lauvergeon	07/04/2008	Acquisition	625	13,55 €

5.4.2 INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE A LA SOCIETE OU A L'UNE DE SES FILIALES

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la société SAFRAN ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

5.4.3 DECLARATION RELATIVE AUX LIENS FAMILIAUX ET A L'ABSENCE DE CONDAMNATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.
Il existe un lien familial entre deux des membres du Conseil de Surveillance, François de Combret et Bernard Vatiez (beaux-frères).
- Aucun des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance :
 - n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude,
 - n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
 - n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires,
 - n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

5.4.4 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

A la connaissance de la Société :

- Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de SAFRAN, de l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ont été sélectionnés.

Les restrictions acceptées par certains membres du Directoire et du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital social de SAFRAN sont exposées au § 6.12 "Engagements de conservation de titres".

5.4.5 DECLARATION RELATIVE AU REGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le code de référence de SAFRAN en matière de pratiques de gouvernement d'entreprise est le code élaboré conjointement par l'AFEP (Association Française des Entreprises Privées) et le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) en octobre 2003, complété de leurs recommandations de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et dont une version consolidée a été éditée en décembre 2008.

5.5 OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Le présent rapport est établi dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-68 alinéa 6 du Code de commerce.

Après vérification et contrôle des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 arrêtés par le Directoire, qui lui ont été présentés lors de sa réunion du 17 février 2009 après examen par le Comité d'Audit du 16 février, le Conseil de Surveillance de SAFRAN informe l'Assemblée Générale des actionnaires qu'il n'a pas d'observations à formuler sur lesdits comptes.

Le Conseil de Surveillance n'a par ailleurs pas d'observations à formuler sur le rapport de gestion du Directoire afférent à l'exercice 2008 qu'il a examiné lors de sa réunion du 15 avril 2009.

En conséquence, le Conseil de Surveillance invite les actionnaires à adopter les projets de résolutions qui lui sont présentés par le Directoire.

Pour le Conseil de Surveillance

Le Président

Francis Mer

5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Article L. 225-68 du Code de commerce)

Exercice 2008

Pour l'élaboration du présent rapport, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009, le Président du Conseil de Surveillance a consulté le Secrétariat Général, ainsi que la Direction Economique et Financière, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et la Direction des Risques et Assurances du Groupe. Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 15 avril 2009, après examen par le Comité d'Audit tenu le même jour.

CHAPITRE I COMPOSITION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Lors du rapprochement des sociétés Sagem et Snecma, qui a entraîné la privatisation de Snecma et donné naissance à SAFRAN, les directions des deux sociétés ont choisi d'assurer la continuité en matière de gouvernance en conservant la structure duale, composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance, qui était celle de la société absorbante.

Le code de référence de SAFRAN en matière de pratiques de gouvernement d'entreprise est le code élaboré conjointement par l'AFEP¹ et le MEDEF² en octobre 2003, complété de leurs recommandations de janvier 2007 et octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. La version consolidée de ce code, publiée en décembre 2008, peut être consultée sur le site internet www.medef.fr.

A. LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Composition du Conseil de Surveillance

La composition du Conseil de Surveillance de SAFRAN est soumise aux dispositions de droit commun applicables aux sociétés du secteur privé. Cependant, l'Etat détenant plus de 10 % du capital social, il lui est réservé au sein du Conseil, en application de l'article 12 de la loi n° 49-985 du 25 juillet 1949, un nombre de sièges proportionnel à sa participation, sans que ce nombre puisse être supérieur aux deux tiers des sièges du Conseil.

Le Conseil de Surveillance comprend dix-huit membres nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, parmi lesquels quatre représentants de l'Etat, désignés par arrêté ministériel avant d'être proposés au vote de l'Assemblée, et deux représentants des salariés actionnaires nommés en leur qualité de président du conseil de surveillance des fonds communs de placement du Groupe détenant le plus grand nombre d'actions SAFRAN.

Assistent en outre aux réunions du Conseil, avec voix consultative, deux censeurs nommés par le Conseil de Surveillance en application des dispositions statutaires, un Commissaire du Gouvernement nommé par arrêté du Ministre de la Défense en vertu de la réglementation applicable au secteur d'activité de la Société, et quatre représentants du Comité d'Entreprise, en application des dispositions du Code du travail.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux Conseils appelés à examiner et arrêter les comptes annuels et semestriels, ainsi que les documents établis pour l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Ainsi que le prévoit le Règlement Intérieur du Conseil, le Président du Conseil de Surveillance peut, selon les sujets abordés, faire participer aux séances un ou plusieurs membres du Directoire et/ou tout dirigeant susceptible d'éclairer utilement les membres du Conseil sur un point de l'ordre du jour.

Les membres du Conseil de Surveillance en fonction durant l'exercice 2008 ont été les suivants :

- Francis Mer (Président)
- Anne Lauvergeon (Vice-Présidente)
- Mario Colaiacovo, François de Combret, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Levy, Michel Lucas, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vatier
- Christophe Burg, Jean-Bernard Pène, Didier Lallement jusqu'au 19 janvier 2008, remplacé à compter du 13 février 2008 par Patrick Gandil, Jean-Yves Leclercq jusqu'au 11 juin 2008, remplacé à compter du 30 juillet 2008 par Pierre Aubouin (Représentants de l'Etat)

¹ AFEP : Association Française des Entreprises Privées

² MEDEF : Mouvement des Entreprises de France

- Christian Halary, Michèle Monavon (Représentants des salariés actionnaires).

Depuis le 1er janvier 2009 et jusqu'à la date de convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2009, les changements suivants sont intervenus dans la composition du Conseil de Surveillance :

Anne Lauvergeon a démissionné de ses fonctions de Vice-Présidente et membre du Conseil de Surveillance à effet du 15 avril 2009. Le Conseil de Surveillance du 15 avril 2009 a coopté en qualité de nouveau membre du Conseil la société Areva, qui a désigné comme représentant permanent Luc Oursel. Michel Lucas a été nommé Vice-Président du Conseil.

2. Indépendance des membres du Conseil

Sept des dix-huit membres du Conseil de Surveillance sont considérés comme indépendants : François de Combret, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Levy, Michel Lucas, Jean Rannou et Bernard Vatier, soit une proportion de 39 %. Si l'on ne prend pas en compte les quatre sièges réservés à l'Etat, les membres indépendants représentent la moitié de l'effectif du Conseil.

La situation d'indépendance des membres du Conseil est examinée périodiquement par le Conseil de Surveillance, après qu'il en ait été débattu par le Comité des Nominations et des Rémunérations. Le dernier examen le 17 février 2009 a permis de constater qu'aucune modification n'était intervenue dans la situation des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance retenus, qui sont ceux énoncés par le code AFEP-MEDEF.

S'agissant des membres du Conseil exerçant des fonctions dans des banques, le Conseil de Surveillance a en outre défini les règles de comportement suivantes :

- absence de participation des personnes concernées à la préparation ou à la sollicitation d'offres de services de la banque auprès de la Société,
- absence de participation effective aux travaux de la banque par ces mêmes personnes en cas d'exécution d'un mandat,
- absence de participation au vote de toute résolution concernant un projet dans lequel la banque concernée serait ou pourrait être intéressée en tant que conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance relevant de cette catégorie (François de Combret, Jean-Marc Forneri, Michel Lucas) ont pris l'engagement de respecter ces règles et cet engagement a été pris en compte dans l'analyse de leur situation.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance rappelle en outre aux membres du Conseil qu'ils doivent informer leur Président de toute situation de conflits d'intérêts, même potentiel, avec la Société.

3. Durée des fonctions des membres du Conseil

Les dix-huit membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six années, en application de l'article 24 des statuts de la Société.

Les mandats en cours ont tous la même échéance, le Conseil de Surveillance ayant été entièrement recomposé par la même Assemblée Générale lors du rapprochement des sociétés Sagem et Snecma qui a donné naissance à la société SAFRAN, et les membres ultérieurement démissionnaires ayant été remplacés par cooptation pour la durée restant à courir des mandats.

Les modalités d'échelonnement des mandats, pour éviter un renouvellement en bloc du Conseil de Surveillance, et de la réduction de leur durée, seront mises à l'étude en 2009.

Conformément aux dispositions légales et à l'article 24 des statuts, le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction.

4. Détention obligatoire d'actions

Aux termes de l'article 23 des statuts de la Société, chaque membre du Conseil de Surveillance, excepté les représentants de l'Etat ou des salariés actionnaires, est tenu de détenir sous la forme nominative au minimum 20 actions de la Société.

Le Conseil de Surveillance en date du 23 juin 2005 a décidé d'augmenter significativement, par paliers, le nombre minimum d'actions que doivent détenir ses membres, et il a fixé à l'échéance du 31 décembre 2008 la détention minimum à 1 500 actions. A cette date, chacun des membres du Conseil soumis à l'obligation de détention d'actions satisfaisait à cette exigence.

5. Confidentialité des informations – Opérations sur les titres de la Société

Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil, sont tenus à une stricte obligation de confidentialité et de réserve s'agissant des informations qui leur sont communiquées dans ce cadre.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2007, le Conseil de Surveillance, sur proposition du Directoire, a adopté une procédure sur la prévention des délits d'initiés dans le groupe SAFRAN. Cette procédure a pour objet :

- d'une part, de rappeler toutes les obligations, issues notamment du règlement général de l'AMF et des instructions de cette autorité, qui pèsent sur les mandataires sociaux, dirigeants et principaux collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées ;
- d'autre part, d'édicter, en complément des obligations légales et réglementaires, des règles internes concernant les périodes d'autorisation des opérations sur les titres SAFRAN.

En vertu de cette procédure interne, les opérations sur les titres de la Société ne peuvent être effectuées par les mandataires sociaux, dirigeants et principaux collaborateurs ayant accès à des informations privilégiées qu'entre la 11^{ème} séance de bourse suivant :

- la date de publication des résultats annuels
- la date de publication des résultats semestriels

et le 90^{ème} jour calendaire suivant ces mêmes dates.

B. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1. Règlement Intérieur du Conseil

Le fonctionnement du Conseil de Surveillance est régi par les dispositions légales et statutaires, ainsi que par un Règlement Intérieur, qui précise notamment les conditions d'exercice de ses pouvoirs, définit les missions et les règles de fonctionnement de ses comités spécialisés et fixe les règles de répartition des jetons de présence versés à ses membres. Ce Règlement Intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société (www.safran-group.com).

2. Pouvoirs du Conseil de Surveillance - Limitation conventionnelle des pouvoirs du Directoire

Le Conseil de Surveillance exerce les prérogatives qu'il tient de la loi et des règlements.

En outre, l'article 19 des statuts de la Société et le Règlement Intérieur du Conseil soumettent les décisions suivantes du Directoire à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- 1/ Décisions soumises à autorisation préalable, quel que soit le montant de l'opération :
 - les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
 - les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
 - les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,

l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.

- 2/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 40 millions d'euros :
 - acquérir ou céder des immeubles,
 - prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
 - consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
 - en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
 - constituer des sûretés sur les biens sociaux.
- 3/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 150 millions d'euros :
 - consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
 - acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions légales, les cautions, avals et garanties donnés au nom de la Société doivent faire l'objet d'une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe chaque année un plafond global dans la limite duquel les cautions, avals et garanties peuvent être accordés par le Directoire, tout engagement qui excéderait ce plafond global devant faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil.

Le plafond global annuel a été fixé à 150 millions d'euros par le Conseil de Surveillance du 24 avril 2007 et reconduit pour un an à hauteur du même montant le 22 mai 2008. Le Conseil de Surveillance du 16 octobre 2008 a donné en outre une autorisation spécifique pour une garantie d'un montant de 177 millions d'euros, dans le cadre d'une acquisition.

Le Conseil de Surveillance du 18 décembre 2008 a décidé, pour l'exercice 2009, de porter le plafond global de son autorisation annuelle à 500 millions d'euros, pour permettre au Directoire de répondre à des demandes possibles de garantie exprimées par les sociétés aériennes clientes.

3. Information du Conseil

L'ordre du jour des réunions du Conseil est proposé par le Secrétaire au Président. Il tient compte des travaux des comités du Conseil et des propositions émises par les membres du Conseil.

Avant chaque réunion et dans un délai d'une semaine environ avant la date fixée, les membres du Conseil reçoivent l'ordre du jour et tous les documents nécessaires à leur information sur les points qui seront abordés lors de cette réunion, ainsi que le projet de procès-verbal de la séance précédente. Ils peuvent se faire communiquer tous les documents complémentaires qu'ils estiment utiles.

En outre, le Conseil de Surveillance est informé, de manière permanente et par tous moyens, par le Directoire ou son Président, de tout événement significatif concernant le Groupe. Ses membres reçoivent les communiqués de presse de la Société et une revue de presse mensuelle, ainsi que les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit.

4. Réunions du Conseil

Un calendrier prévisionnel de réunions est proposé en fin d'année au Conseil de Surveillance pour l'exercice suivant.

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an. Les convocations sont transmises par tous moyens. Le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que les réunions peuvent être tenues en cas de nécessité par conférences ou visioconférences téléphoniques.

La présence effective de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés et, en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, sous leur responsabilité, se faire représenter par un autre membre du Conseil, chacun d'eux ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Chaque réunion du Conseil donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal dont le projet est adressé aux membres du Conseil en vue de son approbation lors de la réunion suivante.

5. Activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008

Le Conseil de Surveillance s'est réuni huit fois durant l'année 2008, et l'une de ces séances a été tenue par conférence téléphonique. Le taux moyen de présence des membres du Conseil a été de 84 %.

Le Président et les membres du Directoire ont participé à l'ensemble des réunions, et le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières à six des huit séances. D'autres membres de la Direction Générale ont participé aux réunions dont un point de l'ordre du jour était dans leur domaine de compétence. Les Commissaires aux Comptes ont assisté aux réunions portant sur l'examen et l'arrêté des comptes de l'exercice 2007 et du premier semestre 2008, ainsi que sur l'élaboration des documents destinés à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2008.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur, certaines délibérations du Conseil de Surveillance ont été préparées, dans les domaines relevant de leur compétence, par les comités spécialisés qu'il a institués en son sein, et qui lui ont rendu compte de leurs travaux et soumis leurs avis et propositions.

Les principales activités du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2008 ont été les suivantes :

Dans le cadre de sa mission de contrôle :

- Le Conseil a notamment procédé à l'examen des rapports d'activité trimestriels du Directoire, des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007 et du premier semestre 2008, ainsi que des documents de gestion prévisionnelle de la Société.
- L'ensemble des documents requis pour la tenue de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires le 28 mai 2008 lui ont été soumis.

En matière de gouvernance :

- Le Conseil de Surveillance a procédé à la cooptation de deux nouveaux membres du Conseil représentant l'Etat.
- Il a mis en œuvre l'auto-évaluation de son fonctionnement et pris les dispositions nécessaires pour satisfaire aux souhaits exprimés à cette occasion par ses membres.
- Il a approuvé en octobre l'adhésion de SAFRAN au code d'intégrité de l'AeroSpace and Defence Industries Association of Europe (ASD), dont l'objectif est de doter les entreprises européennes de principes et standards communs pour lutter contre la corruption, et demandé au Directoire de prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de ce code au sein du Groupe.
- Concernant la rémunération des mandataires sociaux, le Conseil de Surveillance a retenu les propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations relatives au montant des rémunérations fixes pour 2008 et à la part variable à verser au titre de l'exercice 2007, ainsi que celles relatives aux critères de détermination de la part variable au titre de l'exercice 2008. Il a adhéré aux nouvelles recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Concernant la situation économique du Groupe :

- Le Conseil de Surveillance a examiné en janvier le plan à moyen terme présenté par le Directoire pour la période 2008-2011. Il a pris acte des mesures de couverture du risque dollar que le Directoire entendait adopter pour 2009 et 2010, et de l'avis favorable du Comité d'Audit sur cette politique de couverture.
- Après examen des comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2007 arrêtés par le Directoire, le Conseil a fixé en février la "guidance" pour 2008 sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel.
- Tout au long de l'exercice, il a été tenu informé des faits marquants pour l'activité du Groupe, de l'évolution des résultats en lien avec le budget adopté, de la situation financière, de l'état des couvertures de change et de la situation sociale. En outre, au mois d'octobre, le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières a fait un point détaillé sur la situation de trésorerie, les couvertures de change mises en place pour les années 2009-2011 et les différents risques liés à la fragilité du secteur bancaire.
- En décembre, le Conseil a examiné le budget 2009 et le plan à moyen terme pour la période 2008-2012.

En matière de stratégie :

- Le Conseil de Surveillance, après avoir pris connaissance de l'étude réalisée par le Comité Stratégique et de ses recommandations, a approuvé en avril le projet d'acquisition de la société néerlandaise Sdu-Identification, spécialisée dans la production de documents d'identité hautement sécurisés.
- En juillet, au vu des éléments d'information qui lui ont été communiqués sur les offres retenues, et préalablement examinés par le Comité Stratégique et le Comité d'Audit, il a approuvé le projet de cession de l'activité de Sagem Mobiles à la société de capital-risque Sofinnova.
- Le Conseil a autorisé, sur avis favorable du Comité Stratégique, la remise d'une offre pour l'acquisition de l'activité biométrique de Motorola (Printrak).
- Il a été tenu informé des nouveaux développements concernant le projet de consolidation de la filière propulsion solide avec SNPE.
- Pour répondre à la demande exprimée lors de l'évaluation du fonctionnement du Conseil, une demi-journée a été consacrée en octobre à un exposé suivi d'un débat sur le plan stratégique à long terme proposé par le Directoire et préalablement soumis au Comité Stratégique.

Par ailleurs, pour compléter les informations données au Conseil, des exposés, suivis de débats, ont été présentés sur les sujets suivants :

- Sensibilité du Groupe à un éventuel ralentissement macroéconomique,
- Evolution du cours de l'action comparativement à celle des sociétés du même secteur d'activité,
- Situation du secteur aérien et aéronautique au regard du développement durable, et notamment du Grenelle de l'Environnement,
- Recherche et technologie dans le Groupe,
- Relations avec les investisseurs et résultats des travaux d'identification de l'actionnariat (enquête sur les titres au porteur identifiable).

En outre, l'une des réunions du Conseil s'est tenue sur le site de production Snecma de Villaroche et a été précédée d'une visite des installations.

6. Les Comités du Conseil de Surveillance

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance prévoit que ses délibérations sont préparées, dans certains domaines, par des comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions. Ces comités sont au nombre de trois : le Comité Stratégique, le Comité d'Audit, le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Les membres des comités sont désignés par le Conseil de Surveillance parmi ses membres. La durée de leurs fonctions coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance nomme le Président de chaque comité.

Les comités ne peuvent valablement délibérer que si la moitié au moins de leurs membres sont présents. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante. Les membres des comités ne peuvent pas se faire représenter. Les délibérations des comités font l'objet de procès-verbaux écrits.

a) Le Comité Stratégique

Composition

Le Comité Stratégique est composé de six membres, dont un membre indépendant : Francis Mer (Président), Anne Lauvergeon, Christophe Burg, Mario Colaiacovo, Jean-Yves Leclercq, remplacé par Pierre Aubouin à compter du 30 juillet 2008, et Jean Rannou¹.

¹ Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Missions

Le Comité Stratégique a pour mission d'exprimer son avis sur les grandes orientations stratégiques du Groupe et sur la politique de développement présentées par le Directoire au Conseil de Surveillance.

Il étudie les projets d'accords stratégiques et de partenariats. Il examine les opérations de croissance externe et celles affectant les structures du Groupe, notamment les projets d'acquisition d'actifs, de création de filiales et de prises ou cessions de participations significatives. Il donne son avis sur toute autre question stratégique dont il est saisi par le Conseil de Surveillance.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité Stratégique peut demander au Directoire de procéder à toute audition et de lui fournir toute information.

Activités 2008

Le Comité Stratégique s'est réuni sept fois durant l'année 2008, avec un taux moyen de présence de ses membres de 86 %.

Le Président du Directoire a participé aux réunions, de même que le Directeur Général Adjoint en charge de la Stratégie et le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières. Les directeurs généraux de branches sont intervenus pour les questions concernant leur domaine d'activité.

Les travaux du Comité Stratégique ont porté principalement sur l'examen du plan stratégique à long terme présenté par le Directoire, sur la stratégie du Groupe dans les domaines de la téléphonie mobile et de la propulsion solide, ainsi que sur l'analyse de plusieurs projets d'acquisition.

b) Le Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de cinq membres, dont trois membres indépendants : Shemaya Levy¹ (Président), Jean-Yves Leclercq, remplacé par Pierre Aubouin à compter du 30 juillet 2008, Michel Lucas¹, Jean Rannou¹ et Michel Toussan.

Assistent en outre aux réunions, selon les sujets traités, toute personne dont le comité souhaite l'audition, l'assistance ou la simple participation, notamment les Commissaires aux Comptes, les membres du Directoire, le Directeur financier et le Directeur du contrôle de gestion du Groupe.

Tout membre du Conseil de Surveillance qui le souhaite peut également participer aux réunions du Comité d'Audit. Le calendrier des réunions de ce comité leur est communiqué.

Missions

Le Comité d'Audit a pour mission d'examiner les comptes et les procédures comptables. Il analyse également les demandes d'autorisation du Directoire soumises au Conseil de Surveillance concernant les opérations significatives d'acquisitions ou de cessions et d'augmentation de capital.

Le Comité d'Audit doit notamment :

En ce qui concerne les documents comptables et financiers :

- Examiner les projets de comptes sociaux et consolidés, semestriels et annuels, avant leur présentation au Conseil de Surveillance, et notamment les modifications des principes et des règles comptables appliquées dans l'établissement des comptes,
- Examiner les documents financiers diffusés par la Société lors des arrêtés de comptes annuels et semestriels,
- Veiller à la qualité des procédures permettant le respect des réglementations boursières,
- Examiner les projets de comptes pour des opérations spécifiques telles que apports, fusions, scissions, mise en paiement d'acomptes sur dividendes,
- Analyser, le cas échéant, les opérations proposées par le Directoire et soumises au Conseil de Surveillance en matière d'augmentation de capital, de prises de participations, d'acquisitions ou de cessions.

En ce qui concerne le contrôle externe et interne de la Société :

Contrôle externe

- Examiner les propositions de nomination des Commissaires aux Comptes et leur rémunération,
- Examiner chaque année avec les Commissaires aux Comptes leur plan d'interventions et leurs conclusions, ainsi que leurs recommandations et les suites qui leur sont données.

Contrôle interne

- Evaluer, avec les personnes responsables au niveau du Groupe, les systèmes de contrôle interne du Groupe,
- Examiner avec ces responsables, et avec le concours de l'audit interne, les objectifs et les plans d'interventions et d'actions dans le domaine des contrôles internes : les conclusions de leurs interventions et actions, leurs recommandations et les suites qui leur sont données,

- Examiner les méthodes et les résultats de l'audit interne, en vérifiant que les procédures utilisées concourent à ce que les comptes de la Société reflètent avec sincérité la réalité de l'entreprise et soient conformes aux règles comptables,
- Apprécier la fiabilité des systèmes et procédures qui concourent à l'établissement des comptes, ainsi que la validité des positions prises pour traiter les opérations significatives,
- Examiner les méthodes et procédures de reporting et de retraitement des informations comptables en provenance des filiales étrangères.

En ce qui concerne les risques :

- Examiner la pertinence des procédures d'analyse et de suivi des risques,
- S'assurer de la mise en place d'un processus d'identification, de quantification et de prévention des principaux risques qu'entraînent les activités du Groupe.

Pour l'accomplissement de sa mission, le Comité d'Audit peut demander au Directoire de procéder à toute audition et de lui fournir toute information. Il peut également procéder à l'audition des Commissaires aux Comptes ou engager une investigation indépendante quand il la considère nécessaire.

Activités 2008

Le Comité d'Audit s'est réuni six fois durant l'année 2008, avec un taux moyen de présence de ses membres de 93 %.

Le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Directoire et le Secrétaire Général, en charge de l'audit, du contrôle interne et des risques, ont assisté à cinq des six réunions. Le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières a participé à toutes les réunions et les Commissaires aux Comptes à celles portant sur l'examen des comptes de l'exercice 2007 et du premier semestre 2008.

14 janvier : Environnement et politique commerciale sur le marché de la propulsion aéronautique civile. Politique de couverture de change : propositions pour 2009/2010.

11 février : Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007, de la politique de dividendes, des documents de gestion prévisionnelle, ainsi que des projets de résolutions à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les Commissaires aux Comptes ont présenté les conclusions de leurs travaux d'audit, sur la base du document remis en séance. Le Comité d'Audit a auditionné, hors la présence de tiers, les Commissaires aux Comptes, d'une part, et le Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières, d'autre part.

1^{er} avril : Exposé sur les fonctions Risques, Audit et Contrôle Interne du Groupe et les axes envisagés pour leur évolution. Programme des missions d'audit et suivi des actions. Point sur le déploiement du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe. Remplacement d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant, démissionnaires. Couvertures de change mises en place pour 2008/2010.

30 juillet : Examen des comptes du premier semestre 2008, présentation par les Commissaires aux Comptes des conclusions de leurs travaux d'audit. Point sur les travaux de la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne, présentation du plan d'audit du second semestre 2008 et du premier semestre 2009.

16 octobre : Projet de réorganisation de l'audit. Synthèse du programme de prévention de la fraude lancé avec l'assistance du cabinet PriceWaterhouse Coopers Conseil. Etat d'avancement des audits 2008 et proposition des programmes pour 2009. Point sur la situation des engagements financiers.

10 décembre : Présentation de la démarche de progrès du Groupe (Action V). Point sur la couverture du risque de change 2008/2011. Principaux éléments relatifs aux prévisions économiques de l'année 2008 et point d'avancement sur le budget 2009.

c) Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Composition

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de six membres, dont quatre sont indépendants : Michel Lucas ¹ (Président), Christophe Burg, François de Combret ¹, Jean-Marc Forneri ¹, Jean-Yves Leclercq, remplacé par Pierre Aubouin à compter du 30 juillet 2008, et Bernard Vatier ¹.

Missions

Le Comité des Nominations et des Rémunérations exerce les missions suivantes :

En matière de nominations

- Assister le Conseil de Surveillance dans le choix de ses membres, des dirigeants sociaux et des membres des comités du Conseil,
- Proposer la liste des membres du Conseil de Surveillance pouvant être considérés comme indépendants.

¹ Membre indépendant du Conseil de Surveillance

En matière de rémunérations

- Formuler des recommandations et propositions concernant, pour les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire qui en seraient bénéficiaires : la rémunération et les jetons de présence, toute modification ou évolution du régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et droits pécuniaires divers, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est tenu informé des décisions concernant la rémunération et les différents avantages consentis aux principaux dirigeants non mandataires sociaux. Il formule des recommandations sur les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ou de toute société du Groupe, sur la distribution d'actions aux salariés, ainsi que sur les augmentations de capital réservées à ces derniers.

Activités 2008

Le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni une fois durant l'année 2008, le 13 février, avec la totalité de ses membres et en présence du Président du Conseil de Surveillance, pour faire des propositions concernant la rémunération à verser en 2008 aux mandataires sociaux et les règles de détermination de la part variable au titre de cet exercice.

7. Evaluation du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a procédé au cours de l'exercice 2008 à l'évaluation de son fonctionnement et de celui de ses comités, au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation mis au point par les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le questionnaire portait principalement sur la composition du Conseil (effectif, compétences, indépendance), le fonctionnement du Conseil et de ses comités (fréquence, durée et conduite des réunions, sujets traités, règles et pratiques de fonctionnement, qualité des travaux et de leur compte rendu), ainsi que sur le contenu et les modalités de l'information du Conseil.

Les résultats de cette auto-évaluation, présentés au Conseil de Surveillance le 22 mai 2008, ont fait apparaître une satisfaction générale sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil et de ses comités. Des souhaits ont été exprimés visant à compléter l'information des membres du Conseil, et le Président a fait des propositions pour les satisfaire. Il a été notamment décidé de prévoir :

- un exposé et un débat sur la stratégie de SAFRAN (ce point a été traité lors du Conseil de Surveillance du 16 octobre 2008) ;
- un exposé sur les questions relatives aux ressources humaines (gestion prévisionnelle des compétences et des carrières) ;
- une présentation des présidents des principales sociétés du Groupe : à l'occasion de l'examen d'un dossier concernant leur société, les présidents concernés seront invités à participer au Conseil ;
- un examen périodique de la situation des couvertures de change : ce point a été traité lors de plusieurs séances du Conseil en 2008 et sera réexaminé régulièrement.

En outre, la transmission aux membres du Conseil des documents comptables lors des deux arrêtés semestriels devra intervenir plus tôt.

CHAPITRE II REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

SAFRAN se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF pour la rémunération de ses mandataires sociaux. Le Conseil de Surveillance du 16 octobre 2008 a examiné les nouvelles recommandations publiées par l'AFEP-MEDEF le 6 octobre 2008 et, considérant qu'elles s'inscrivaient dans la démarche de gouvernement d'entreprise d'ores et déjà suivie par SAFRAN, a décidé de les appliquer.

A. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Elle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable. Les membres du Directoire bénéficient en outre, à titre d'avantage en nature, d'un véhicule de fonction.

Pour l'exercice 2008, la rémunération fixe des membres du Directoire a été déterminée par le Conseil de Surveillance du 13 février 2008, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations tenu le même jour. Le Conseil a approuvé la recommandation du comité de retenir, pour la détermination de la partie variable afférente à l'exercice 2008, les mêmes critères que l'année précédente, à savoir un tiers d'objectifs individuels et deux tiers d'objectifs économiques définis en termes de cash flow libre Groupe (1/3), Ebit Groupe (1/3) et cours du titre SAFRAN (1/3). Les objectifs individuels ont été fixés par le Comité des Nominations et des Rémunérations du 13 février 2008.

Le Conseil de Surveillance du 17 février 2009, au vu des propositions du Comité des Nominations et des Rémunérations réuni le même jour, a arrêté le montant des rémunérations variables au titre de l'exercice 2008 et décidé de retenir comme critères de détermination de la rémunération variable au titre de l'exercice 2009 : un tiers d'objectifs individuels et deux tiers d'objectifs économiques définis au niveau Groupe en termes d'Ebit (1/2) et besoin en fonds de roulement (1/2).

Engagements pris en faveur du Président du Directoire à raison de la cessation de son mandat

Dans le cadre de la fixation de la rémunération du Président du Directoire, nommé à effet du 3 septembre 2007, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007 a pris des engagements concernant la fixation de la rémunération du Président à l'issue de son mandat et en cas d'interruption du mandat avant son terme, ainsi que les conditions d'indemnisation en cas d'interruption du mandat du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise.

Ces engagements sont décrits dans le rapport de gestion du Directoire, ainsi que dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, et ils sont publiés sur le site internet de la Société (www.safran-group.com). Ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2008 (6^{ème} résolution à titre ordinaire). Ces engagements sont subordonnés à des objectifs de performance, qui sont identiques à ceux fixés pour le calcul de la rémunération variable, et dont la réalisation devra être constatée par le Conseil de Surveillance.

B. PRINCIPES ET REGLES DE DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Au sein du Conseil de Surveillance, seul le Président perçoit une rémunération de la Société au titre de son mandat. Trois membres du Conseil sont liés à la Société par un contrat de travail, à savoir un cadre dirigeant et deux représentants des salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance détermine la rémunération de son Président, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations. Il s'agit d'une rémunération fixe, assortie de la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur. Pour l'exercice 2008, la rémunération du Président a été fixée par le Conseil de Surveillance du 13 février 2008, conformément à la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations tenu le même jour.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est tenu informé par le Directoire des rémunérations versées au cadre dirigeant membre salarié du Conseil de Surveillance et il communique ces informations au Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance, y compris le Président, bénéficient de jetons de présence en application des dispositions de l'article 29 des statuts de la Société.

Le montant global des jetons de présence a été fixé à 670 000 euros par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 20 décembre 2004, à effet du 17 mars 2005 et jusqu'à nouvelle décision. Ce montant n'a pas été modifié depuis lors.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance stipule que les membres du Conseil renoncent à une part de leur rémunération au profit des deux censeurs, qui sont pris en compte pour un membre dans la répartition. Conformément aux dispositions légales, les jetons de présence alloués aux représentants de l'Etat sont versés au Trésor Public.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence sont fixées comme suit par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance : une partie fixe (2/3) répartie entre les membres à part égale et une partie variable (1/3) en fonction de l'assiduité des membres aux réunions du Conseil de Surveillance et des comités dont ils font partie.

C. OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Il n'a pas été consenti d'options de souscription d'actions ni d'options d'achat d'actions aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008, ni par SAFRAN ni par les sociétés qui lui sont liées, et aucune attribution gratuite d'actions n'a été effectuée durant l'exercice.

D. ENGAGEMENTS DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE

Aucun régime de retraite spécifique n'a été mis en place au bénéfice des mandataires sociaux de la Société.

CHAPITRE III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

A. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 33 des statuts de la Société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, à condition que ses titres soient enregistrés dans les comptes de titres nominatifs tenus par la BNP Paribas, mandataire de la Société, ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne l'exercice des droits de vote, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des exceptions prévues par la loi et du droit de vote double stipulé à l'article 33 des statuts. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas plafonné. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les statuts de la Société ne prévoient pas la participation ou le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.

B. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE ET ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les informations concernant la structure du capital de la Société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion établi par le Directoire.

CHAPITRE IV PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

A. LES OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DU CONTROLE DES RISQUES

Le groupe SAFRAN a formalisé son dispositif de contrôle interne sur la base des lignes directrices préconisées par l'organisme international COSO¹.

Le groupe SAFRAN définit le contrôle interne comme étant un processus mis en œuvre par son Directoire, ses dirigeants et son personnel, qui vise à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations ;
- sincérité et fiabilité des informations financières ;
- conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue ainsi à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation, mais, comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les objectifs décrits ci-dessus sont atteints.

Dans le cadre de ses activités, le groupe SAFRAN se trouve exposé à un certain nombre de risques, internes ou externes, qu'il doit s'efforcer de prévenir et de maîtriser. Aussi, le dispositif de contrôle interne du Groupe a-t-il été rapproché en 2008 du processus de gestion des risques afin de créer un environnement de contrôle renforcé.

Les actions de contrôle des risques visent à :

- identifier et évaluer, sous les angles probabilité et impact, les risques majeurs de la Société ;
- ramener les risques critiques à un niveau jugé acceptable par la mise en place de mesures ou d'actions spécifiques appropriées.

B. LES COMPOSANTES DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

1. L'environnement de contrôle interne

a) L'organisation du Groupe

SAFRAN est un groupe industriel décentralisé, chaque filiale gérant directement les aspects opérationnels liés à son activité et assumant la responsabilité du dispositif de contrôle interne qu'il lui appartient de mettre en œuvre, conformément aux procédures du Groupe.

L'organisation du Groupe est fondée sur :

- une société de tête, chargée du pilotage, de l'organisation et du développement du Groupe. Cette société a adopté, par une Assemblée Générale du 24 avril 2001, la forme d'administration à Directoire et Conseil de Surveillance ;
- trois branches² regroupant les sociétés dédiées à la Propulsion Aéronautique et Spatiale, aux Equipements Aéronautiques et à la Défense Sécurité ;
- des sociétés constituées par métiers. Dans le cadre des orientations définies par le Directoire de la société de tête et sous son contrôle, chaque société assume toutes les fonctions et les responsabilités d'une entreprise dans les domaines juridique, commercial, technique, industriel, économique, financier et social.

Sous l'autorité du Directoire, la société de tête a pour grandes missions de :

- définir et conduire la stratégie du Groupe ;

¹ COSO : Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

² L'ensemble de la branche Communications a été cédé au cours de l'exercice 2008

- assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Un certain nombre de règles, consignées dans des procédures, ont ainsi été retenues par le Directoire concernant, en particulier :
 - la gouvernance dans les sociétés du Groupe ;
 - les relations entre les sociétés et la société de tête du Groupe ;
- réaliser certaines prestations pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- mener ou coordonner les actions destinées à développer la notoriété du Groupe et à accroître son efficacité.

En complément des rattachements hiérarchiques, le groupe SAFRAN organise un fonctionnement matriciel afin que les fonctions support puissent réaliser la coordination des actions transverses entre les différentes sociétés au sein du Groupe.

b) Les acteurs

La Direction Générale du Groupe

Le *Directoire* définit les grandes lignes du dispositif de contrôle interne. Le Président du Directoire délègue son autorité aux Directeurs des branches pour l'animation et le suivi de l'activité des sociétés appartenant à leurs branches respectives en matière de :

- fixation des objectifs ;
- suivi des réalisations ;
- mise en œuvre des décisions sur des dossiers stratégiques concernant les sociétés du Groupe ;
- supervision opérationnelle des sociétés de la branche.

La *Direction des Affaires Economiques et Financières* centralise et coordonne les financements, la trésorerie, la fiscalité, le processus budgétaire, le reporting, la consolidation des comptes et les fusions-acquisitions. Elle veille au respect des éléments de contrôle interne relevant de son champ de responsabilité. Elle a autorité sur les directions financières des filiales.

Le *Secrétariat Général*, qui regroupe la Direction des Risques et Assurances, la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne et la Direction Juridique, anime le processus de détection des risques, la vérification du respect des procédures internes et l'audit central.

Les Présidents des sociétés

Les Présidents des différentes sociétés du Groupe assurent la pleine responsabilité du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans leur société et dans leurs propres filiales, le dispositif devant être en conformité avec les principes de contrôle interne définis par le Groupe.

Autres acteurs

Dans la plupart de ses activités, en France ou à l'étranger, le Groupe se trouve soumis à des contrôles imposés par les Autorités tant civiles que militaires ou par ses clients et qui, de facto, font aussi partie de l'environnement de contrôle du Groupe.

c) Les valeurs du Groupe et la charte d'éthique

Le groupe SAFRAN s'appuie sur des valeurs partagées par l'ensemble de son personnel de telle sorte que les activités soient conduites conformément à des standards élevés d'honnêteté, d'intégrité et d'exigence professionnelle. Ces valeurs permettent de répondre à la confiance que placent dans le Groupe ses clients, son personnel, ses actionnaires, ses fournisseurs et l'ensemble de ses partenaires.

Une charte d'éthique, diffusée dans l'ensemble du Groupe, énonce les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui en font partie. Chaque société est chargée de la décliner de manière opérationnelle. Elle fait partie du recueil de procédures du Groupe.

Le Groupe accorde une grande importance au respect des règles internationales en vigueur en matière de contrôle des exportations de matériels de guerre et de biens à double usage : des procédures et une organisation sont en place pour assurer la conformité de SAFRAN avec ces règles.

d) Les procédures de contrôle

Procédures relatives au fonctionnement du Groupe

Les principales procédures intéressant le fonctionnement du Groupe sont rassemblées dans un système documentaire accessible via l'Intranet du Groupe. Ce recueil est subdivisé par processus.

Y figurent notamment :

- les règles relatives au gouvernement d'entreprise (délégations de pouvoir, gouvernance dans les sociétés du Groupe, principes de contrôle interne, charte d'éthique) ;

- les règles relatives aux processus : gestion du patrimoine, protection industrielle, sécurité-environnement, juridique, systèmes d'information, achats et ventes, qualité, management des risques et gestion de crise.

Normes et réglementations

Les normes et réglementations font l'objet d'une veille et d'un suivi par les fonctions centrales spécialisées qui, chacune dans son domaine de compétences, animent et coordonnent un réseau de correspondants dans les différentes sociétés du Groupe.

Les systèmes de management de la qualité en place dans les sociétés industrielles, répondant aux exigences de la norme ISO 9000, sont de forts points d'appui pour les dispositifs de contrôle interne.

Procédures relatives au domaine comptable et financier

Les procédures comptables et financières sont regroupées dans quatre recueils :

- le manuel des règles comptables IFRS Groupe ;
- les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies ;
- les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées à l'ensemble des sociétés concernées ;
- le guide d'utilisation du progiciel de consolidation ; ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Le Groupe applique, en matière de référentiel comptable, le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

e) Communication et formation interne

La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne a pour mission de relayer auprès des sociétés les orientations définies par la Direction Générale. Elle organise des réunions régulières avec son réseau de responsables du contrôle interne et diffuse des faits marquants mensuels.

Le Groupe a mis en œuvre en 2008 un programme de prévention, de détection et d'évaluation d'éventuelles fraudes internes. Ce programme a regroupé un grand nombre d'acteurs du contrôle interne et de la protection industrielle. Il a notamment pour objectifs de former les différents acteurs, d'orienter certaines missions d'audit et de vérifier que la notion de fraude est prise en compte de façon satisfaisante dans le référentiel de contrôle interne.

2. Le reporting et le dispositif de contrôle de gestion

D'une manière hebdomadaire, chaque société adresse à la Direction Générale de la société tête de Groupe un "relevé de faits marquants" qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

Un tableau de bord Qualité, permettant de suivre la satisfaction des principaux clients des sociétés du Groupe, a été déployé au cours de l'année 2008.

Mensuellement, chaque société réalise un reporting budgétaire et financier de son activité.

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à la formalisation par le Groupe des objectifs de chaque filiale.

Au moins trois fois par an, une revue de gestion examine les réalisations de chaque filiale, définit les actions correctives éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouvelles prévisions pour l'exercice. A cette réunion, participent la Direction des Affaires Economiques et Financières, la Direction de la branche concernée et la société concernée.

3. Les activités de contrôle interne

Dans les 12 principaux processus de la société en regard de l'information comptable et financière, SAFRAN a défini un certain nombre de points de contrôle (184 au total) permettant de mesurer dans chacune des entités (61 sociétés consolidées en 2008) l'efficacité dans l'application des procédures.

En 2008, les tests ont porté sur les processus suivants :

- Achats
- Trésorerie
- Paie
- Ventes
- Fiscalité
- Contrôles généraux informatiques
- Sécurité des systèmes d'information.

Les 5 processus non sélectionnés en 2008 seront intégrés dans le programme de tests de 2009.

Pour les sociétés de rang 2, le Groupe a défini une démarche fondée sur un questionnaire. Cette démarche s'appuie sur les mêmes exigences de contrôle interne et permet de formuler un diagnostic sur l'adéquation et l'efficacité des procédures en place.

A l'issue de ces évaluations, si les résultats de contrôle ne sont pas au niveau exigé, des plans d'action sont définis et leur avancement est régulièrement suivi.

Le pilotage de ces activités est assuré par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne. Elle s'appuie sur son réseau de correspondants et sur un outil informatique de reporting rassemblant documentation sur les processus, résultats des tests effectués sur les points clés de contrôle et plans d'action.

4. La surveillance du dispositif de contrôle interne

a) L'Audit Interne

L'Audit Interne composé de 17 auditeurs est certifié aux normes internationales de l'Institute of Internal Auditors par l'IFACI¹.

L'élaboration du plan d'audit s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable et s'appuie fortement sur la cartographie des risques Groupe.

Les équipes effectuent des missions de :

- vérification du respect des procédures et règles en vigueur au sein du Groupe ;
- évaluation de la pertinence du dispositif de contrôle interne ;
- mise sous contrôle des risques relatifs aux processus audités.

De plus, elles réalisent des audits de gestion des sociétés ou de programme ainsi que des analyses transversales ou des benchmarks, visant à identifier des facteurs d'amélioration de l'efficacité des sociétés, des projets et des processus audités.

b) Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance examine :

- les comptes et les procédures comptables présentés par le Directoire et le management ;
- les résultats des audits et des travaux liés au contrôle interne présentés par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne.

c) Les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre de leur mission de contrôle et de certification des comptes annuels et consolidés, les Commissaires aux Comptes organisent des interventions régulières visant à apprécier la solidité des procédures des différents processus de l'entreprise participant à l'élaboration de l'information comptable et financière. Ils s'appuient sur les travaux réalisés par les sociétés dans le cadre de la démarche de contrôle interne et des référentiels du Groupe pour effectuer leurs propres diligences.

Ils sont entendus sur leur mission par le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance.

L'approche retenue par les Commissaires aux Comptes est la suivante :

- revue de la documentation des contrôles effectuée par les filiales ;
- réalisation de tests pour vérifier l'efficacité des procédures en place ;
- revue des plans d'action clôturés ;
- prise de connaissance des résultats de la campagne de tests réalisés par les filiales.

C. LE SYSTEME DE CONTROLE DES RISQUES

La détection et la gestion des risques susceptibles d'impacter les objectifs et les résultats de SAFRAN font partie intégrante de l'approche managériale développée par le Groupe.

1. Les acteurs

Le dispositif de management des risques s'appuie sur :

a) La Direction des Risques et Assurances

La Direction des Risques et Assurances réalise la synthèse de l'appréciation des risques au niveau du Groupe et élabore une cartographie des risques.

L'impact de chaque risque est évalué en fonction des conséquences directes ou indirectes à l'horizon retenu dans un scénario de risque maximum ("que peut-il arriver de pire ?").

¹ IFACI : Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes

En matière d'assurance, elle propose un arbitrage entre la conservation d'une partie de ces risques ou leur transfert aux marchés de l'assurance et de la réassurance, à travers les programmes mondiaux et globaux du Groupe.

b) Les Risk Managers des sociétés

Chaque société nomme un Risk Manager qui établit la cartographie de sa société, revue lors de comités de Direction spécifiques "risques". La gestion du risque procède d'une démarche méthodologique commune dont le point de départ est l'analyse du risque. Pour chaque risque identifié, un propriétaire de risque est désigné, en charge d'élaborer un plan d'action et de s'assurer de sa mise en œuvre.

Le Risk Manager de chaque société effectue un reporting régulier à la Direction des Risques et Assurances.

La Direction des Risques et Assurances anime le réseau des Risk Managers du Groupe : des réunions régulières permettent un partage des bonnes pratiques et l'identification des risques émergents.

c) Les Directions fonctionnelles support

La Direction des Risques établit une cartographie des risques majeurs pour chaque Direction fonctionnelle. Pour chaque risque identifié, un propriétaire est chargé d'élaborer un plan d'actions.

d) La Direction de l'Audit et du Contrôle Interne

Des points de contrôle interne ou des audits spécifiques contribuent à garantir que les risques majeurs pour le Groupe sont gérés de manière efficace.

e) Le Comité des Risques Groupe et le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance

Le Comité des Risques Groupe, constitué des membres du Directoire, des Directeurs Généraux de branche, du Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Economiques et Financières et du Secrétaire Général, valide la politique de gestion des risques, la cartographie des risques du Groupe et leur maîtrise ; ce comité s'assure également que le processus de gestion des risques fonctionne, que le niveau de sensibilisation aux risques est approprié et que la procédure de gestion des crises fonctionne efficacement.

Le Comité d'Audit du Conseil de Surveillance examine les travaux liés aux principaux risques du Groupe présentés par la Direction des Risques et Assurances.

2. Les outils méthodologiques et les procédures

La Direction des Risques et Assurances élabore les outils méthodologiques qui assurent la cohérence du traitement des risques entre les sociétés, assiste celles-ci dans leur utilisation et favorise l'échange des bonnes pratiques. Le Groupe dispose d'un référentiel risques par processus et d'échelles d'impact, de fréquence ou probabilité et de maîtrise.

Des procédures coordonnées de gestion des alertes et des crises, tant au niveau du Groupe que d'une société ou d'un établissement sont en place.

3. La formation et la communication

Dans le cadre de l'Université SAFRAN, la formation initiée en 2007 a permis de sensibiliser à ce jour plus de 200 managers à la culture des risques au sein du Groupe.

Par ailleurs la Direction des Risques a mis en œuvre un programme PSIP (Products & Services Integrity Program). Ce programme a pour objectifs de contribuer à la prévention des accidents dus aux produits / services du Groupe et de protéger les salariés des conséquences d'un accident dans lequel le produit / service est mis en cause.

4. Principaux risques répertoriés

Les principales natures de risques auxquelles le Groupe est exposé sont les suivantes :

a) Les risques liés aux activités

Caractère cyclique du marché de l'aviation civile

Le marché des avions commerciaux, qui contribue fortement à l'activité et aux résultats du Groupe, présente des cycles qui se sont historiquement révélés fortement corrélés à l'évolution de la conjoncture économique mondiale.

SAFRAN a donc intégré dans ses prévisions une estimation des impacts de la crise financière actuelle en s'appuyant sur les informations, notamment commerciales, dont il dispose.

S'il s'avérait que les conséquences de cette crise sur les compagnies aériennes étaient plus fortes qu'évaluées ou que celle-ci affectait plus profondément ou plus durablement l'économie mondiale, le Groupe en atténuerait les conséquences sur ses performances en renforçant les plans d'actions actuels visant à réduire sa base de coûts.

Retards de programme

SAFRAN participe à des programmes de développement avions majeurs comportant des enjeux importants en terme de performance des matériels et de planning.

La non tenue des engagements vis-à-vis de ses clients aurait des conséquences financières pour le Groupe.

Une analyse des risques des programmes est réalisée et actualisée régulièrement et les actions de maîtrise mises en place sont réévaluées en fonction du déroulement des programmes.

b) Les risques financiers

Les risques financiers sont décrits en détail dans le rapport financier.

Le principal risque financier auquel le Groupe se trouve confronté est le risque de change.

La majorité du chiffre d'affaires des branches Propulsion Aéronautique et Spatiale et Equipements Aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. De plus, l'offre du Groupe, même libellée en euro, est parfois en concurrence avec des industriels qui ont une base de coûts en dollar.

Afin de diminuer le risque de change, tout en se rapprochant de ses clients, SAFRAN développe une base de coûts dans la zone dollar.

En complément, le Groupe a mis en place des couvertures de change pour les trois prochains exercices, ce qui sauvegarde la régularité des résultats dans un contexte de forte évolution de la parité euro / dollar.

5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE SAFRAN

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SAFRAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 16 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Thierry Benoit

MAZARS

Jean-Marc Deslandes

5.8 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et de l'engagement suivant, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Convention tripartite conclue entre l'Etat français et les sociétés Sagem SA et Snecma**

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'Etat français à se rapprocher des groupes Snecma et de Sagem afin de leur indiquer son intention d'exercer son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, dans le cadre du rapprochement de Sagem et Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n°86-912 du 6 août 1986. L'Etat a souhaité, en contrepartie de sa renonciation à exercer son droit à instituer cette action spécifique, que des droits contractuels adéquats pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue entre d'une part les sociétés Sagem SA et Snecma, aujourd'hui fusionnées au sein de la société Safran, et d'autre part l'Etat. Cette convention signée en date du 21 décembre 2004, est restée en vigueur au cours de l'exercice 2008, sans avoir d'effet sur le plan juridique et financier.

- **Engagements pris au bénéfice de Monsieur Jean-Paul Herteman dans le cadre de la fixation de sa rémunération en tant que Président du Directoire**

Dans le cadre de la fixation de la rémunération de Monsieur Jean-Paul Herteman, nommé Président du Directoire à effet du 3 septembre 2007 en remplacement de Monsieur Jean-Paul Béchat, le Conseil de Surveillance du 18 octobre 2007, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations réuni le même jour, a décidé des dispositifs suivants :

- Fixation de la rémunération au titre du contrat de travail, à l'issue du ou des mandats de Président du Directoire et en cas d'interruption avant leur terme

A l'issue de son ou de ses mandats et en cas d'interruption avant leur terme - pour quelque cause que ce soit - (hors cas spécifié visé ci-dessous), Monsieur Jean-Paul Herteman reprendra le statut de salarié, la période passée dans ses fonctions de Président du Directoire étant prise en compte dans le calcul de son ancienneté, son contrat de travail n'ayant été que suspendu pendant son ou ses mandats. Sauf écart majeur par rapport aux objectifs fixés par le Conseil de surveillance pour le dernier exercice courant, il bénéficiera alors, à son retour, du maintien de sa dernière rémunération (fixe et variable) perçue en qualité de Président du Directoire. Le Conseil de surveillance se réunira pour apprécier l'atteinte de ces objectifs, qui, pour l'exercice 2008, sont constitués pour un tiers d'objectifs individuels et pour deux tiers d'objectifs économiques fixés en termes de cash flow libre Groupe (1/3), EBIT Groupe («Earnings Before Interests and Taxes») (1/3) et cours du titre Safran (1/3), comme indiqué au paragraphe 8.2.5 du rapport de gestion.

- Engagement relatif aux conditions d'une indemnisation dans certains cas de cessation du mandat de Président du Directoire

Dans le cas particulier où l'interruption de son mandat de Président du Directoire interviendrait avant son terme du fait d'une fusion avec une autre entreprise ou d'une absorption par une autre entreprise, Monsieur Jean-Paul Herteman retrouverait son statut de salarié dans les conditions prévues ci-dessus.

Néanmoins, dans ce cas spécifique et si Monsieur Jean-Paul Herteman n'acceptait aucun des postes de salarié qui lui seraient alors proposés, il serait mis fin à son contrat de travail et il bénéficierait des dispositions prévues par le Code de Travail et la Convention Collective des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie. Conformément à la décision du Conseil de Surveillance, il bénéficierait, en outre, d'une indemnité supplémentaire correspondant à neuf mois, de sa dernière rémunération en qualité de Président du Directoire. Cette indemnité serait éventuellement diminuée en fonction du degré de réalisation, au cours du dernier exercice de son mandat de Président, des objectifs de performance fixés par le Conseil de Surveillance pour la détermination de la part variable de sa rémunération au titre dudit exercice. Pour l'exercice 2008, les objectifs de performance retenus sont identiques, par nature, à ceux énumérés ci-dessus.

Le Conseil de Surveillance se réunirait spécifiquement aux fins d'apprécier la réalisation de ces objectifs et fixer en conséquence le montant exact de cette indemnité.

Ces engagements ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 28 mai 2008.

- **Convention relative à une facilité de crédit consentie par un groupe de cinq banques, dont le Crédit Mutuel-CIC**

Lors de sa réunion en date du 13 décembre 2007, votre Conseil de Surveillance a préalablement autorisé la conclusion d'une convention relative à une facilité de crédit consentie par un groupe de cinq banques : Crédit Mutuel-CIC, agissant également en qualité d'agent de crédit, BNP Paribas, Calyon, Société Générale et Fortis, à hauteur d'un montant de 500 millions d'euros et pour une durée d'un an renouvelable. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la facilité de crédit dont dispose votre société auprès de ce groupe de banques depuis janvier 2005, pour un montant global de 1 295 millions d'euros et dont la tranche à court terme de 495 millions d'euros arrivait à échéance en janvier 2008.

Cette convention a été signée le 18 janvier 2008 et a pris effet à cette date, portant le montant global de la facilité de crédit à 1 300 millions d'euros.

Le taux d'intérêts applicable à chaque avance pour chaque période d'intérêts est le taux annuel exprimé en pourcentage correspondant à la somme de la marge applicable (0,15% ou 0,20% selon le crédit), de l'EURIBOR applicable et le cas échéant, des coûts dits obligatoires applicables, déterminés pour chaque prêteur.

Au cours de l'exercice 2008, votre société a effectué deux tirages d'un montant de 50 millions d'euros chacun, en date des 13 et 17 octobre 2008 et à échéance du 16 janvier 2009 ; le montant des intérêts comptabilisés en charges s'est élevé à 1,1 million d'euros sur l'exercice 2008.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 16 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Thierry Benoit

MAZARS

Jean-Marc Deslandes

5.9 HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

(en milliers d'euros)	Constantin Associés membre de Deloitte Touche Tohmatsu				Mazars				TOTAL				
	Montant HT		en %		Montant HT		en %		Montant HT		Variation	en %	
	2007 (d)	2008	2007 (d)	2008	2007 (e)	2008	2007 (e)	2008	2007	2008	2008 / 2007	2007	2008
Audit													
1) Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ^(a)													
1.a) SAFRAN (émetteur)	998,7	522,0	22%	13%		542,0		15%	998,7	1 064,0	65,3	13%	14%
1.b) Filiales intégrées globalement	2 920,9	2 789,8	63%	68%	3 160,0	2 935,0	100%	79%	6 080,9	5 724,8	-356,1	78%	73%
2) Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes ^(b)													
2.a) SAFRAN (émetteur)	35,0	89,0	1%	2%					35,0	89,0	54,0	0%	1%
2.b) Filiales intégrées globalement	183,5	391,6	4%	10%		257,0		7%	183,5	648,6	465,1	2%	8%
Sous-total	4 138,1	3 792,4	90%	92%	3 160,0	3 734,0	100%	100,0%	7 298,1	7 526,4	228,3	94%	96%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(c)													
3.a) Juridique, fiscal, social	462,5	318,3	10%	8%					462,5	318,3	-144,2	6%	4%
3.b) Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	7,4		0%						7,4		-7,4	0%	
Sous-total	469,9	318,3	10%	8%					469,9	318,3	-151,6	6%	4%
TOTAL	4 608,0	4 110,7	100%	100%	3 160,0	3 734,0	100%	100%	7 768,0	7 844,7	76,7	100%	100%

a) Les honoraires de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2007 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du groupe SAFRAN établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires des filiales du groupe SAFRAN, le respect des réglementations au plan local et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

b) Les autres diligences et prestations directement liées à la mission rendues par le Commissaire aux Comptes ou un membre du réseau concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendus dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation).

c) Les autres prestations de nature juridique, fiscale et sociale rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent des prestations hors audit rendues par un membre du réseau de Deloitte aux filiales consolidées. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de commissariat aux comptes, réalisés à l'étranger.

(d) Les honoraires des cabinets Deloitte & Associés et Constantin Associés pour l'exercice 2007 ont été cumulés pour comparaison avec ceux de l'exercice 2008, les deux cabinets faisant partie du réseau Deloitte Touche Tohmatsu depuis leur rapprochement en juillet 2007.

(e) Le cabinet Mazars a été nommé commissaire aux comptes de Safran lors de l'assemblée générale ordinaire de mai 2008

INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, LE CAPITAL ET L’ACTIONNARIAT

6.1	Informations générales sur la Société	208
6.2	Acte constitutif et statuts	208
6.2.1	Objet social	208
6.2.2	Organes de direction et de surveillance	208
6.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d’actions existantes	210
6.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	210
6.2.5	Assemblées Générales	211
6.2.6	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	211
6.2.7	Franchissement de seuils statutaires	212
6.2.8	Dispositions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	212
6.3	Propriétés immobilières, usines et équipements	213
6.4	Informations sur les participations	216
6.5	Opérations avec les apparentés	217
6.6	Capital social	219
6.6.1	Capital souscrit, capital autorisé	219
6.6.2	Actions non représentatives du capital	219
6.6.3	Autodétention et autocontrôle	219
6.6.4	Programmes de rachat d’actions	220
6.7	Répartition du capital et des droits de vote	223
6.7.1	Situation au 31 décembre 2008	223
6.7.2	Composition de l’actionnariat par origine géographique	223
6.7.3	Mouvements significatifs au cours de l’exercice 2008	223
6.7.4	Situation au 31 mars 2009	224
6.7.5	Evolution de la répartition du capital et des droits de vote exercables au cours des trois derniers exercices (au 31 décembre)	224
6.8	Droits de vote	225
6.9	Contrôle de la Société	225
6.10	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle de la Société	225
6.11	Pactes d’actionnaires	225
6.12	Engagements de conservation de titres	225
6.13	Options de souscription et options d’achat d’actions – Attributions gratuites d’actions	226
6.13.1	Options de souscription d’actions	226
6.13.2	Options d’achat d’actions	226
6.13.3	Attributions gratuites d’actions	227
6.14	Nantissement d’actions	228
6.15	Marché du titre SAFRAN	229

6.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE

SAFRAN est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance de droit français. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 082 909.

La Société a été constituée à Paris par acte en date du 16 août 1924. La durée de la Société est de 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

Le siège social de SAFRAN est situé 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 Paris, France.

6.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

6.2.1 OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de réaliser, pour elle-même ou le cas échéant pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et, plus spécialement, l'exploitation de toutes entreprises ayant trait aux applications générales de l'électricité, de la radioélectricité, de l'optique, de la mécanique et des travaux publics,
- toutes activités, produits et services, relevant des industries relatives aux moteurs et aux équipements mécaniques, en particulier pour aéronefs et véhicules spatiaux, et l'exploitation de tous procédés, appareils et autres dispositifs relatifs à la propulsion, quelle qu'en soit la forme, et de tous dispositifs produisant ou utilisant de l'énergie sous toutes ses formes ou tous équipements destinés à être associés à de tels dispositifs ou aux véhicules utilisateurs,
- d'une manière générale, d'effectuer toutes opérations de toutes natures pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité ou pouvant favoriser les affaires de la Société et, notamment, l'étude, la création, la réorganisation, la prise de contrôle sous toutes formes, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance de toutes affaires ou entreprises, la participation directe ou indirecte à toutes opérations ou entreprises par voie de création de sociétés ou de participation à leur constitution, d'augmentation de capital des sociétés existantes, de fusion ou d'alliance, ou encore par voie de commandite, d'achat de titres ou de parts.

6.2.2 ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

La gouvernance de la Société est assurée par un Directoire et un Conseil de Surveillance.

6.2.2.1 DIRECTOIRE

Composition

Aux termes de l'article 16 des statuts, le nombre des membres du Directoire est fixé par le Conseil de Surveillance, dans les limites légales de deux membres au moins et sept membres au plus.

Les membres du Directoire sont obligatoirement des personnes physiques. Ils peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Durée des fonctions – Limite d'âge

L'article 17 des statuts stipule que les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance pour une durée de quatre ans, qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Les fonctions de tous les membres du Directoire prennent fin à la même date. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée par l'article 17 des statuts à 66 ans. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 66 ans. Les membres du Directoire en exercice sont réputés démissionnaires d'office à la clôture de l'exercice social au cours duquel ils ont atteint cet âge.

Délibérations

Aux termes de l'article 18 des statuts, le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité de ses membres, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Pouvoirs

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, l'article 19 des statuts de la Société soumet les décisions suivantes du Directoire à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance :

- 1/ Décisions soumises à autorisation préalable, quel que soit le montant de l'opération :
 - o les émissions de valeurs mobilières, quelle qu'en soit la nature, susceptibles d'entraîner une modification du capital social,
 - o les décisions significatives d'implantation à l'étranger, directement, par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte, ou par prise de participation, ou les décisions de retrait de ces implantations,
 - o les opérations significatives susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe et de modifier sa structure financière ou son périmètre d'activité,l'appréciation du caractère significatif étant faite par le Directoire sous sa responsabilité.
- 2/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 40 millions d'euros :
 - o acquérir ou céder des immeubles,
 - o prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, participer à la création de toutes sociétés, groupement et organisme, souscrire à toutes émissions d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors opérations de trésorerie,
 - o consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors opérations de trésorerie,
 - o en cas de litige, passer tous traités et transactions, accepter tous compromis,
 - o constituer des sûretés sur les biens sociaux.
- 3/ Décisions soumises à autorisation préalable si l'opération porte sur un montant supérieur à 150 millions d'euros :
 - o consentir ou contracter tous prêts, emprunts, crédits et avances,
 - o acquérir ou céder, par tout mode, toutes créances.

En outre, et conformément aux dispositions légales, les cautions, avals ou garanties au nom de la Société ne peuvent être accordés par le Directoire qu'après autorisation du Conseil de Surveillance. Celui-ci fixe chaque année un plafond global dans la limite duquel les cautions, avals et garanties peuvent être accordés par le Directoire, tout engagement qui excéderait ce plafond global devant faire l'objet d'une autorisation spécifique du Conseil de Surveillance.

6.2.2.2 CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques ou morales, sauf dérogation temporaire prévue par la loi en cas de fusion, y compris le cas échéant les représentants des salariés actionnaires et les représentants de l'Etat nommés en application de l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949.

Le Conseil de Surveillance élit en son sein un Président et un vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Détention d'actions

L'article 23 des statuts stipule que chaque membre du Conseil de Surveillance doit être propriétaire pendant toute la durée de son mandat de vingt actions au moins, sous la forme nominative. Par dérogation légale, cette obligation de détention d'actions ne s'applique ni aux représentants de l'Etat, ni aux représentants des salariés actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a en outre décidé, par délibération en date du 23 juin 2005, que chacun de ses membres, à l'exception des représentants de l'Etat et des représentants des salariés actionnaires, devra détenir au plus tard le 31 décembre 2008 au minimum 1 500 actions de la Société sous la forme nominative.

Durée des fonctions – Limite d'âge

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six ans, qui prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Ils sont rééligibles.

L'article 24 des statuts stipule que le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres en fonction, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur.

En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartient au Conseil de Surveillance de désigner les membres réputés démissionnaires. Les membres qui exercent ou ont exercé les fonctions de Président ou vice-Président du Conseil de Surveillance sont maintenus en priorité dans leurs fonctions et, si tous les membres composant le tiers du Conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans exercent ou ont exercé ces fonctions, le plus âgé est réputé démissionnaire.

Tout dépassement de la proportion du tiers est constaté chaque année lors de la dernière séance du Conseil de Surveillance. Au cours de cette même séance, le Conseil désigne le ou les membres réputés démissionnaires au 31 décembre de l'année en cours et procède à la nomination provisoire par cooptation de nouveaux membres en remplacement, à effet du 1^{er} janvier de l'année suivante et pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.

L'article 26 des statuts stipule que les fonctions du Président et du vice-Président prennent fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire suivant la date à laquelle ils auront atteint l'âge limite de 70 ans, le Conseil de Surveillance pouvant toutefois proroger cette limite, en une ou plusieurs fois, pour une durée maximale de trois ans.

Délibérations

Aux termes de l'article 27 des statuts, le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au moins quatre fois par an pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire, et une fois de plus au besoin pour vérifier et contrôler les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par le Président ou le vice-Président du Conseil de Surveillance. Toutefois, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance en présente la demande motivée au Président, celui-ci doit convoquer le Conseil dans les quinze jours de la réception de la demande ; à défaut, les auteurs de la demande peuvent procéder eux-mêmes à la convocation du Conseil en indiquant l'ordre du jour de la séance.

La présence effective de la moitié au moins des membres en exercice est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent, sous leur responsabilité, se faire représenter par un autre membre du Conseil, par un pouvoir spécial, chacun d'eux ne pouvant détenir qu'un seul pouvoir.

Pouvoirs

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

L'article 19 des statuts subordonne à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance certaines décisions du Directoire (cf. § 6.2.2.1).

Jetons de présence

L'article 29 des statuts stipule que les membres du Conseil de Surveillance ont droit à des jetons de présence, dont la valeur fixée par l'Assemblée Générale est maintenue jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit les jetons de présence entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

6.2.2.3 CENSEURS

Aux termes de l'article 30 des statuts, le Conseil de Surveillance peut nommer un collège de censeurs composé au maximum de deux personnes physiques choisies en fonction de leur expertise, parmi les actionnaires ou en dehors d'eux. Les censeurs sont nommés pour quatre ans. Ils participent aux séances du Conseil de Surveillance avec voix consultative, sans possibilité de se faire représenter, et assurent un rôle d'information et de conseil.

6.2.3 DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS EXISTANTES

Les actions de la Société sont toutes de même catégorie. Elles sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Aux termes de l'article 15 des statuts, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la Société, les actionnaires ayant à faire dans ce cas leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaires.

6.2.4 ACTIONS NECESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les modifications du capital social et des droits des actionnaires sont régies par la législation en vigueur.

6.2.5 ASSEMBLEES GENERALES

6.2.5.1 CONVOCATION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Directoire, dans les conditions fixées par la loi.

Aux termes de l'article 33 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, de participer aux Assemblées Générales sous la condition d'un enregistrement comptable de ses titres, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure (heure de Paris) :

- pour les titulaires d'actions nominatives : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ou son mandataire ;
- pour les titulaires d'actions au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité,

et, le cas échéant, de fournir à la Société, conformément aux dispositions en vigueur, tous éléments permettant son identification.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Chaque actionnaire peut se faire représenter aux Assemblées Générales par son conjoint ou par un autre actionnaire.

6.2.5.2 EXERCICE DES DROITS DE VOTE – DROIT DE VOTE DOUBLE

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des exceptions prévues par la loi et des dispositions ci-après concernant le droit de vote double.

Aux termes de l'article 33 des statuts, et conformément aux décisions prises par les Assemblées Générales des 21 juin 1974, 26 septembre 1983 et 18 décembre 2003, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié, cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée, d'une inscription nominative en compte depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et, généralement, de toutes sommes disponibles susceptibles d'être incorporées au capital, ce droit de vote double est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à tout actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Cependant, les actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à raison des actions anciennes qui ne bénéficient pas encore du droit de vote double au moment de cette augmentation de capital, devront justifier d'une inscription nominative au nom du même actionnaire pendant deux ans à compter de leur attribution pour bénéficier du droit de vote double.

La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double, qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cesse d'exister pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai de deux ans ne sera pas interrompu et le droit acquis sera conservé pour tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession "ab intestat" ou testamentaire, ou de liquidation de communauté de biens entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit du conjoint ou d'un parent au degré successible.

La liste des actions nominatives bénéficiant du droit de vote double est arrêtée par le bureau de l'assemblée.

6.2.6 DISPOSITIONS AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DIFFERER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe pas de dispositions statutaires qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle de la Société.

6.2.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS STATUTAIRES

Aux termes de l'article 14 des statuts, tout actionnaire agissant seul ou de concert et qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale ou supérieure à 2,5 % ou tout multiple entier de cette fraction, est tenu de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'il possède. Cette notification est également requise en cas de franchissement à la baisse des mêmes seuils.

Cette obligation d'information s'applique à partir d'une détention de 5 % du capital de la Société et jusqu'à 32,5 %.

L'inobservation de ces dispositions est sanctionnée, conformément aux dispositions légales, par la privation du droit de vote des actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée, tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, et ce à la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société.

6.2.8 DISPOSITIONS REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL, LORSQUE CES CONDITIONS SONT PLUS STRICTES QUE LA LOI

Néant.

6.3 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

Le siège social de SAFRAN est situé à Paris (France).

Le Groupe exerce ses activités depuis des centres de recherche, de productions et de réparations, et administratifs implantés sur plus de 500 sites à travers le monde. Le tableau suivant présente une sélection de ces sites en prenant pour critère un effectif minimal de 30 personnes.

La mention des effectifs a été retenue comme l'indicateur commun cohérent de taille, compte tenu des activités de production, de recherche et développement et de support technique du Groupe. Pour ces deux dernières activités, la capacité productive est aussi fournie au travers du nombre de personnes employées et la notion de taux d'utilisation n'apparaît pas pertinente.

P : Propriétaire - L : Locataire - CB : Crédit-Bail

Société	Etablissement	Activité	Effectif au 31/12/2008	Type de détention	Charges affectées au site
Safran	Paris 15 - France	Siège du Groupe	419	P	Non
Safran Informatique	Malakoff - France	Informatique	205	P	Non
Safran Conseil	Evry - France	Conseil aux sociétés du Groupe	32	P	Non
BRANCHE PROPULSION AERONAUTIQUE ET SPATIALE			Total effectif		
Snecma	Evry / Courcouronnes - France	Siège social	105	L	Non
Snecma	Evry / Corbeil - France	Usinage et assemblage de pièces aéronautiques, vente et prospective moteurs militaires	3 076	P	Non
Snecma	Gennevilliers - France	Forge, fonderie et usinage pièces aéronautiques	1 687	P	Non
Snecma	Istres - France	Essais en vol de moteurs prototypes et essais de moteurs fusées	55	L	Non
Snecma	Le Creusot - France	Usinage de disques de turbine	201	P	Non
Snecma	Vernon - France	Conception et production de moteurs-fusées	1 165	P	Non
Snecma	Villaroche - France	Conception, montage, essais de turboréacteurs, vente et prospective moteurs civils	2 965	P	Non
Snecma Propulsion Solide	Le Haillan - France	Siège social, propulsion solide Ariane et missiles, composites thermo-structuraux	1 181	P	Non
Snecma Services	Montereau / Melun - France	Siège social - Service clients	641	L	Non
Snecma Services	Châtelleraut - France	Moteurs militaires, pièces et modules et moteurs civils	680	P	Non
Snecma Services	Saint Quentin en Yvelines France	Maintenance et réparation aéronautique (moteurs)	761	P	Non
Snecma Services	Bruxelles - Belgique	Maintenance et réparation moteurs civils	245	L	Non
Snecma Services	Casablanca - Maroc	Réparation et maintenance moteurs avions	175	L	Non
Snecma Services	Miami - USA	Réparation pièces moteurs	138	L	Non
Snecma Services	Chengdu - Chine	Maintenance, réparation moteurs d'avions civils	183	P	Non
Snecma - SMA	Bourges - France	Siège et fabrication	66	L	Oui (*)
Snecma - Smartinvest-Smartec	Moscou - Russie	Holding, études	97	L	Non
Snecma Suzhou Co. Ltd	Suzhou - Chine	Assemblage de modules moteurs	145	P	Non
Techspace Aero	Milmort / Herstal - Belgique	Siège social, productions aéronautiques et spatiales, conception de bancs d'essais, essais de réacteurs	1 258	P	Non
Techspace Aero - Cenco Inc	Minneapolis - USA	Ingénierie de bancs d'essais	46	L	Non
Turbomeca	Bordes - France	Siège social, conception, fabrication et essais de turbines à gaz	2 572	P	Non
Turbomeca	Mezières - France	Equipements et bancs d'essais	314	P	Non
Turbomeca	Tamos - France	Production de composants mécaniques et maintenance pour moteurs d'hélicoptères	1 432	P	Non
Turbomeca - CGTM	Uzein - France	Prestations hélicoptères	48	P	Non
Turbomeca - Aero	Toulouse - France	Fabrication de turbines de petite puissance	451	P	Non
Turbomeca UK	Fareham - Grande Bretagne	Marketing et support client	181	P	Non
Turbomeca	Bankstown - Australie	Marketing et soutien après-vente	121	L	Non
Turbomeca	Grand Prairie - USA	Maintenance de moteurs livrés, livraison de pièces de rechange	381	P	Non
Turbomeca	Montreal - Mirabel - Canada	Maintenance et réparation turbines à gaz, équipements aéronautiques et tous travaux sur hélicoptères	119	L	Non
Turbomeca	Rio de Janeiro - Brésil	Etudes, fabrication, achat-vente et maintenance de turbomachines,	271	P	Non
Turbomeca	Stanton-Bonaero - Afrique du Sud	Production et réparation de moteurs d'hélicoptères	261	L	Non
BRANCHE EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES			Total effectif		
Aircelle	Plaisir - France	Siège social	212	L	Non
Aircelle	Burnley - Grande Bretagne	Production de nacelles et d'inverseurs de poussée	677	P	Non
Aircelle	Colomiers / Toulouse - France	Service au client, Intégration industrielle	209	P	Non
Aircelle	Le Havre / Gonfreville - France	Conception et production de nacelles et d'inverseurs de poussée	1 498	P	Non
Aircelle	Pont Audemer - France	Entretien et maintenance nacelles	53	CB	Non
Aircelle	Casablanca - Maroc	Production et assemblage de composants pour inverseurs de poussée	286	L	Non
Aircelle - SLCA	Plaisir - France	Siège social	55	L	Non
Aircelle - SLCA	Florange - France	Production de pièces	157	P	Non

(*) Nantissement : Garantie autonome à 1ère demande pour un montant de 270 k€

Société	Etablissement	Activité	Effectif au 31/12/2008	Type de détention	Charges affectées au site
Cinch	Lombard - USA	Connecteurs pour véhicule	86	L	Non
Cinch	Reynosa - Mexique	Connecteurs pour véhicule	528	L	Non
Cinch	Vinita - USA	Connecteurs pour véhicule	178	P	Non
Cinch	Worksop - Grande Bretagne	Connecteurs pour véhicule	89	L	Non
Globe Motors	Dayton - USA	Moteurs électriques	125	P	Non
Globe Motors	Dothan - USA	Moteurs électriques	185	P	Non
Globe Motors	Reynosa - Mexique	Moteurs électriques	153	L	Non
Globe Motors	Vila Do Conde - Portugal	Moteurs électriques	82	CB	Non
Hispano-Suiza	Colombes - France	Siège social	742	P	Non
Hispano-Suiza	Peterborough - Canada	Système de contrôle électronique	140	L	Non
Hispano-Suiza	Réau / Moissy-Cramayel - France	Système de contrôle et de régulation électronique	936	L	Non
Hispano-Suiza	Sedziszow Malopolski - Pologne	Production de pignons et carters pour transmissions mécaniques aéronautiques	355	P	Non
Labinal	Blagnac Grimaud - France	Siège social	70	L	Non
Labinal	Vichy / Charmeil - France	Fabrications	176	P	Non
Labinal	Villemur sur Tam - France	Production de câblages aéronautiques	519	P	Non
Labinal	Ajaccio - France	Production de câblages aéronautiques	34	P	Non
Labinal GmbH	Hambourg - Allemagne	Production de câblages	289	L	Non
Labinal UK	Bristol - Grande Bretagne	Ingénierie	32	L	Non
Labinal Maroc	Temara, Ain Atiq - Maroc	Production de câblages aéronautiques	533	L	Non
Labinal de Mexico	Chihuahua - Mexique	Production de câblages	2 630	L	Non
Labinal Corinth, Inc	Corinth - USA	Production de câblages	645	L	Non
Labinal Inc	Everett - USA	Production de câblages	280	L	Non
Labinal Inc	Pryor Creek - USA	Production de câblages	110	L	Non
Labinal Inc	Charleston - USA	Montage, installation, maintenance	91	L	Non
Labinal	Blagnac - France	Ingénierie France, services informatiques	570	P	Non
Labinal	Blagnac Grimaud - France	Montage, installation, maintenance	436	L	Non
Messier Services	Velizy Villacoublay - France	Siège social	54	L	Non
Messier Services	Molsheim - France	Réparation de trains d'atterrissage	443	P	Non
Messier Services	Gloucester - Grande Bretagne	Réparation de trains d'atterrissage	246	P	Non
Messier Services	Querétaro - Mexique	Réparation de trains d'atterrissage	222	L	Non
Messier Services	Singapour - Singapour	Réparation de trains d'atterrissage	330	P	Non
Messier-Bugatti	Velizy Villacoublay - France	Siège social - Conception freinage et équipements	597	P	Non
Messier-Bugatti	Molsheim - France	Production de roues et freins, de systèmes hydrauliques	405	P	Non
Messier-Bugatti	Villeurbanne - France	Production de freins carbonés - R & D	202	P	Non
Messier-Bugatti Systems Inc.	Everett - USA	Réparation et support après-vente	51	L	Non
Messier-Bugatti - Sofrance	Nexon - France	Système de filtration aéronautique	156	P	Non
Messier-Bugatti - Technofan	Blagnac - France	Fabrication de systèmes de ventilation et dépressurisation	205	P	Non
Messier-Bugatti - USA LLC	Walton - USA	Production de freins carbonés - R & D	197	P	Non
Messier-Bugatti Tracer	Milwaukee - USA	Réparation roues et freins	44	L	Non
Messier-Bugatti Systems Pte	Singapour - Singapour	Réparation et support après-vente	33	L	Non
Aero	Velizy Villacoublay - France	Siège social - Etudes et essais de trains d'atterrissage et d'équipements aéronautiques	414	P	Non
Aero	Bidos / Oloron Sainte Marie - France	Production de trains d'atterrissage	870	P	Non
Aero	Gloucester - Grande Bretagne	Production de trains d'atterrissage et moyens d'essais	1 010	P	Non
Aero	Seattle - USA	Etude des trains d'atterrissage	40	L	Non
Aero	Mirabel Montréal / Toronto - Canada	Production de trains d'atterrissage	809	P	Non
Messier-Dowty	Suzhou - Chine	Production de trains d'atterrissage	296	P	Non
Teuchos	Montigny le Bretonneux - France	Siège social - Ingénierie automobile, aéronautique, spatiale, défense	461	L	Non
Teuchos	Pau - France	Ingénierie aéronautique	89	L	Non
Teuchos	Toulouse - France	Ingénierie aéronautique, spatial, contrôle aérien	451	L	Non
Teuchos	Vitrolles - France	Ingénierie aéronautique	55	L	Non
Teuchos	Moissy-Cramayel - France	Ingénierie aéronautique	88	L	Non
Teuchos	Valladolid - Espagne	Ingénierie automobile	39	L	Non
Teuchos	Casablanca - Maroc	Ingénierie automobile / aéronautique	164	CB	Non
Teuchos - Safran aerospace	Bangalore - Inde	Ingénierie automobile, aéronautique	456	L	Non
BRANCHE DEFENSE SECURITE			Total effectif	10 437	
Sagem Défense Sécurité	Paris 15ème - France	Siège social	439	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Argenteuil - France	R & D	644	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Dijon - France	Fabrication optique, optoélectronique	229	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Eragny - France	R & D	677	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Mantes la ville - France	Fabrication équipements aéronautiques	257	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Massy - France	Fabrication optoélectronique et aéronautique	291	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Massy - France	R & D fabrication optoélectronique et aéronautique	814	L	Non
Sagem Défense Sécurité	Montluçon Domerat - France	Fabrication mécanique, optique, électronique et intégrations de systèmes	1 274	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Poitiers - France	Fabrication d'équipements optoélectroniques	491	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Tarbes - France	Fabrication laser	74	P	Non
Sagem Défense Sécurité	St Pierre du Perray - France	Fabrication optique grands miroirs, études et développement	117	P	Non
Sagem Défense Sécurité	Valence - France	Fabrication composants aéronautiques	153	L	Non
Sagem Défense Sécurité - Vectronix	Heerbrugg - Suisse	Recherche et fabrication produits optroniques de défense	188	L	Non

Société	Etablissement	Activité	Effectif au 31/12/2008	Type de détention	Charges affectées au site
Sagem Défense Sécurité - Sagem Navigation GmbH	Murr – Allemagne	Recherche et fabrication d'équipements de navigation	83	L	Non
Sagem Défense Sécurité - Sagem Avionics Inc.	Grand Prairie - USA	Commercialisation et support client des lignes produits aéronautiques	83	L	Non
Sagem Défense Sécurité - Sagem Avionics Inc.	Puyallup – USA	Commercialisation et support client des lignes produits aéronautiques	39	L	Non
Sagem Industries	Fougères - France	Sous traitance électronique	756	P	Non
Sagem Sécurité	Montrouge - France	Siège social	223	L	Non
Sagem Sécurité	Osny – France	R & D	572	P	Non
Sagem Sécurité	Saint Etienne du Rouvray – France	Fabrication électronique	293	P	Non
Sagem Sécurité - Sagem Orga GmbH	Flintbeck, Paderborn - Allemagne	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	509	L	Non
Sagem Sécurité - Orga Zelenograd	Moscou – Russie	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	120	P	Non
Sagem Sécurité - Sagem Morpho Inc.	Tacoma – USA	Recherche et fabrication de systèmes d'identification biométriques	226	L	Non
Sagem Sécurité - Sagem Orga do Brasil	Taubate, Sao Paulo - Brésil	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	389	L	Non
Sagem Sécurité	Bogota - Colombie	Adaptation locale des logiciels et matériels solutions gouvernementales	81	L	Non
Sagem Sécurité - Smart Chip - Syscom	New Delhi - Inde	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	447	L	Non
Sagem Sécurité - Smart Chip - Syscom	Noida - Inde	Recherche, fabrication et vente de cartes à puces	515	L	Non
Sagem Sécurité - Orga	Singapour - Singapour	Vente et adaptation des cartes pour le marché asiatique	40	L	Non
Sagem Australasia Pty, Ltd	Sydney - Australie	Vente et maintenance des produits de SAGEM SECURITE	42	L	Non
Sagem Identification	Haarlem - Pays-Bas	Production, personnalisation et vente de cartes plastiques, de documents d'identité, de sécurité et de produits associés	295	L	Non
Sagem Sécurité Maroc	Casablanca - Maroc	Applications des technologies de l'information, de l'électronique et de la cryptologie dans les domaines de la sécurité, en particulier pour les transactions électroniques et l'identification des personnes et des biens	76	L	Non
BRANCHE COMMUNICATION		Total effectif	3 174		
Sagem Mobiles	Ningbo-Zhejiang - Chine	Fabrication électronique	2 236	L	Non
Sagem Mobiles	Ningbo-Zhejiang - Chine	R & D	415	L	Non
Sagem Mobiles	Cergy St Christophe - France	Siège social	523	P	Non

La capacité productive des fonctions de production est optimisée, à travers le recours à la sous-traitance, le développement des synergies entre les sites et une organisation privilégiant la flexibilité des lignes de production. Il en découle un taux d'utilisation proche de son optimum, notamment dans les activités aéronautiques qui connaissent un contexte d'activité en forte croissance, le Groupe ne connaissant pas de sous-activité significative en 2008.

Les facteurs environnementaux susceptibles d'influencer l'utilisation par le Groupe de ses immobilisations corporelles sont présentés au § 4.4. Le Groupe a élaboré un référentiel Santé, Sécurité, Environnement (SSE) qui permet d'évaluer le niveau de maîtrise des immobilisations corporelles et des activités notamment pour la conformité réglementaire (hygiène, Sécurité, Environnement) et procède régulièrement à des auto-évaluations et des audits.

6.4 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

6.4.1 ETAT DES PARTICIPATIONS DIRECTES ET INDIRECTES

Les participations directes et indirectes présentées ci-dessous remplissent les critères définis par le CESR (Comité européen des régulateurs de valeurs mobilières) dans sa recommandation de février 2005, à savoir une valeur comptable de la participation représentant au moins 10 % de l'actif net consolidé ou un résultat au moins égal à 10 % du résultat net consolidé.

(en millions d'euros) Sociétés	Devises	Siège social	Domaine d'activité	% du capital et des droits de vote (si différents)	Capital	Réserves et Report à nouveau avant affectation du résultat (3)	Montant restant à payer pour les actions détenues	Valeur comptable des titres détenus (brut)	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2008	Prêts et avances consentis non remboursés
1) Principales filiales et sous-filiales française s - plus de 50% du capital détenu											
Snecma	EUR	Paris 75015	Propulsion	100%	150	18	-	199	179	314	
Snecma Services	EUR	Paris 75015	Propulsion	100%	92	9		235	38	(1) 22	
Snecma Propulsion Solide	EUR	Le Haillan 33187	Propulsion	100%	20	2	-	24	19	13	
Turbomeca SA	EUR	Bordes 64510	Propulsion	100%	39	95	-	539	26	61	-
Labinal	EUR	Blagnac 31700	Equipements	100%	19	8	-	186	16	20	
Messier Bugatti	EUR	Vélizy 78142	Equipements	100%	34	114	-	180	21	6	
Messier Dowty SA	EUR	Vélizy 78142	Equipements	100%	42	33	-	89	3	(1) 11	70
Hispano Suiza	EUR	Colombes 92707	Equipements	100%	37	19	-	164	(1)	1	50
Aircelle	EUR	Harfleur 76700	Equipements	100%	41	(390)	-	264	(112)		30
Sagem Défense Sécurité	EUR	Paris 75015	Défense Sécurité	100%	593	(230)	-	595	8	(1) 6	
Sagem Sécurité	EUR	Paris 75015	Défense Sécurité	100%	160	0	-	160	211	-	
Sagem Télécommunications	EUR	Paris 75015	Communications	100%	300	(211)	-	301	(350)	-	
Sagem Mobiles	EUR	Paris 75015	Communications	100%	49	(23)	-	148	(267)	-	
Snecma Participations	EUR	Paris 75015	Holding	100%	70	(56)	-	70	(19)	-	
2) Principales filiales et sous-filiales étrangère s - Plus de 50 % du capital détenu											
Techspace Aero	EUR	Belgique	Propulsion	56%	55	117		79	11	20	-
Messier Dowty International Ltd	EUR	Royaume-Uni	Equipements	100%	83	297	-	380	11	-	
Messier Dowty Landing Gear Ltd	GBP	Royaume-Uni	Equipements	100%	118	26	-	170	17		58
Messier Dowty Inc Toronto	CAD	Canada	Equipements	100%	4	38	-	95	(17)	-	24
Labinal Inc	USD	USA	Equipements	100%	44	(40)	-	44	(27)	-	
Safran Usa Inc	USD	USA	Holding	100%	91	30	-	129	58	-	
3) Principales filiales et sous-filiales étrangère s - Moins de 50 % du capital détenu											
Shannon Engine Support 1	USD	Irlande	Propulsion	49,9%	6	427	-	113	43	-	

(1) les dividendes ont été versés à la société mère détenue indirectement par Safran SA

(2) participation directe et indirecte

(3) hors provisions réglementées et subventions d'investissement

6.4.2 PRISES DE PARTICIPATION

Les prises de participation significatives de SAFRAN, au sens de l'article L.233-6 du Code de commerce, ont été les suivantes au cours de l'exercice 2008 :

- En date du 22 septembre 2008, SAFRAN a franchi à la hausse le seuil de détention des deux tiers du capital et des droits de vote de la S.A. TECHNOFAN, société cotée sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris. Au 31 décembre 2008, SAFRAN détenait 83,6 % du capital de TECHNOFAN, contre 60,7 % au 31 décembre 2007.
- En juillet 2008, SAFRAN a pris une participation à hauteur de 15 millions d'euros (soit 20 %) dans le fonds d'investissements AEROFUND II, d'un montant de 75 millions d'euros, dédié au soutien du développement des petites et moyennes entreprises sous-traitantes du secteur aéronautique. Airbus et la Caisse des Dépôts et Consignations participent également à ce fonds à hauteur de 30 millions d'euros chacune.

6.5 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

La liste des sociétés mises en équivalence et consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle est fournie au § 3.1.5.

Les informations chiffrées sont présentées :

- au § 3.1.6.10 pour les sociétés mises en équivalence ;
- au § 3.1.6.27 pour les sociétés en intégration proportionnelle.

Les informations relatives aux rémunérations des dirigeants sont présentées au § 3.1.6.28.2 et au chapitre 5.3.

Les informations relatives aux ventes aux parties liées sont présentées au § 3.1.6.28.1.

6.5.1 RELATIONS AVEC L'ETAT FRANÇAIS

SAFRAN a réalisé en 2008 avec l'Etat français un chiffre d'affaires ajusté de 1 129 millions d'euros, qui concerne essentiellement les activités militaires suivantes :

- la branche Propulsion Aéronautique et Spatiale (cf. § 1.4.1) développe, fabrique et entretient les moteurs des avions des forces militaires françaises. Elle assure la maîtrise d'œuvre industrielle de ces matériels dans le cadre des grands programmes aéronautiques comme les Mirage F1, Mirage 2000, Rafale, Super Etendard, ravitailleurs, hélicoptères, Transall, ATL 2... Elle motorise également les missiles de la force océanique stratégique (M45 et M51), les missiles air-sol longue portée comme le Scalp et l'Apache, et le missile sol-air très courte portée Mistral. Elle est enfin un acteur important dans le domaine des moteurs fusée et du transport spatial, pour lesquels elle est chargée de la maîtrise d'œuvre des ensembles propulsifs et des travaux de préparation de l'avenir.
- la branche Equipements Aéronautiques (cf. § 1.4.2), quant à elle, participe aux grands programmes aéronautiques militaires français précédemment évoqués, principalement à travers les systèmes de train d'atterrissage, de freins ou de câblage.
- la branche Défense Sécurité (cf. § 1.4.3) met en œuvre pour les administrations françaises dans tous les domaines de la défense et de la sécurité (défense nationale, sécurité des personnes, des biens, des transports, des systèmes d'informations) les techniques de pointe qu'elle maîtrise :
 - l'inertie, pour des systèmes de positionnement, navigation et guidage de tous types de véhicules ou d'engins,
 - l'optique et les détections et traitement de signaux pour les systèmes de veille, d'observation / imagerie, d'alerte, de guidage,
 - l'électronique, l'informatique, la cryptologie et la maîtrise d'œuvre de projets complexes pour l'intégration de systèmes complets,
 - la biométrie pour les systèmes de police et de contrôle aux frontières (visas, passeports, ...).

Elle fournit ainsi l'Armement Air-Sol Modulaire (AASM), des périscopes de sous-marins, des systèmes de drones, des systèmes de préparation de missions, le système FELIN (Fantassin à Equipement et Liaisons Intégrées), ainsi qu'un ensemble de systèmes destinés à la sécurité du territoire et des citoyens, les radars du programme de sécurité routière Contrôle Sanction Automatisée, etc.

6.5.2 CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE AUX ACTIFS ET FILIALES STRATEGIQUES

Le souci de protection des intérêts nationaux et de préservation de l'indépendance nationale a conduit l'Etat, dans le contexte du projet de rapprochement des activités de Sagem et Snecma par voie de fusion entre les deux sociétés, à informer ces dernières de son intention d'exercer, dans le cadre de l'opération envisagée, son droit d'instituer une action spécifique au sein du capital de Snecma, en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986. L'Etat a accepté de renoncer à exercer ce droit à condition que des droits contractuels d'effets équivalents pour la protection des intérêts nationaux lui soient consentis.

Dans ces conditions, une convention tripartite substitutive à l'action spécifique a été conclue en date du 21 décembre 2004 entre l'Etat et les sociétés Sagem et Snecma (auxquelles s'est substituée la société SAFRAN, issue de la fusion Sagem-Snecma). Cette convention prévoit notamment :

- un droit de l'Etat de faire nommer un représentant sans voix délibérative au sein du Conseil de Surveillance de SAFRAN, dès lors que sa participation dans le capital de la Société deviendrait inférieure à 10 % et que de ce fait les dispositions de l'article 12 de la loi du 25 juillet 1949 lui permettant de désigner des représentants ayant voix délibérative au sein dudit conseil ne seraient plus applicables ;
- un droit de l'Etat de faire nommer un représentant sans voix délibérative au sein des Conseils d'Administration des filiales stratégiques de SAFRAN (Snecma Propulsion Solide et Microturbo) et des filiales détenant des actifs relatifs aux moteurs d'avions d'armes français ;

- un droit d'agrément préalable de l'Etat sur les cessions de certains actifs militaires et spatiaux, identifiés comme stratégiques, sensibles ou de défense¹, des entités du groupe SAFRAN, sur les cessions de titres des sociétés Snecma Propulsion Solide, Microturbo, Europropulsion, Arianespace et G2P, sur le franchissement des seuils de 33,33 % ou de 50 % du capital ou des droits de vote des sociétés du groupe SAFRAN détenant des actifs stratégiques militaires et spatiaux, et sur les projets conférant des droits particuliers de gestion ou d'information sur les actifs stratégiques militaires et spatiaux ou de représentation au sein des organes de direction de Snecma Propulsion Solide et Microturbo ; le défaut de réponse de l'Etat dans un délai de trente jours ouvrés valant agrément ;
- en cas de franchissement par un tiers du seuil de 10 % ou d'un multiple de 10 % du capital ou des droits de vote de la société SAFRAN, l'Etat pourra — à défaut d'accord sur d'autres modalités préservant les intérêts nationaux relatifs aux actifs stratégiques militaires et spatiaux — acquérir les titres et les actifs des filiales stratégiques Snecma Propulsion Solide et Microturbo, à un prix déterminé par un collège d'experts, les parties concluant dans ce cas une convention de services et de transfert de technologies sur les actifs cédés.

6.5.3 AUTRES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées autorisées en 2008 ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice, sont exposées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes figurant au § 5.8.

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été autorisée depuis le 1^{er} janvier 2009 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

¹ Les **actifs stratégiques** s'entendent des actifs existant à la date d'entrée en vigueur de la convention ou qui viendraient à être développés pendant la durée de celle-ci dans le cadre de marchés de défense français et afférents à la capacité de maîtrise d'œuvre, de conception, de fabrication, d'intégration et de maintien en condition opérationnelle relative à la propulsion des missiles balistiques et tactiques français et à la propulsion solide spatiale.

Les **actifs sensibles** s'entendent des actifs conditionnant les capacités de maîtrise d'œuvre et d'intégration des moteurs d'avions équipant les armées françaises, de la propulsion liquide des lanceurs spatiaux, de l'inertie haute performance et des systèmes de préparation de mission.

Les **actifs de défense** s'entendent des actifs corporels ou incorporels détenus ou que viendraient à détenir SAFRAN ou les entités du Groupe, utilisés dans le cadre de marchés de défense français et entrant dans le champ de l'une des activités suivantes :

- *pour les actifs existant au sein du Groupe ex-Snecma* : (i) conception, architecture, intégration et MCO de moteurs d'avions militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles, et (ii) composants, équipements, logiciels d'avions militaires (avions de combat et hélicoptères) et de missiles ;
- *pour les actifs existant au sein du Groupe ex-Sagem* : (i) inertie haute performance relative aux missiles stratégiques et à leurs porteurs, et (ii) système de préparation de mission.

6.6 CAPITAL SOCIAL

6.6.1 CAPITAL SOUSCRIT, CAPITAL AUTORISE

Capital souscrit

Au 31 décembre 2008, le capital social est d'un montant de 83 405 917 euros, divisé en 417 029 585 actions ordinaires de 0,20 euro nominal, toutes entièrement libérées.

Capital autorisé mais non émis

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital

Nature des délégations et autorisations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation	Durée de validité
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	100 millions d'euros	AGM du 28 mai 2008	26 mois soit jusqu'au 27 juillet 2010
Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents du Plan d'Epargne Groupe ou d'un PEE existant au sein du Groupe	1,5 % du capital social	AGM du 28 mai 2008	26 mois soit jusqu'au 27 juillet 2010
Autorisation de consentir des options de souscription d'actions	1,5 % du capital social	AGM du 28 mai 2008	38 mois soit jusqu'au 27 juillet 2011
Plafond nominal global pour l'ensemble des augmentations de capital	110 millions d'euros	AGM du 28 mai 2008	Durée des délégations et autorisations

Les délégations de compétence et les autorisations en matière d'augmentation de capital accordées au Directoire par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice 2008 ni jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

Nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice

Le nombre d'actions émises par la Société était de 417 029 585 au 1^{er} janvier 2008. Il est resté inchangé durant tout l'exercice 2008 et jusqu'à la date de dépôt du présent document de référence.

A la connaissance du Directoire, 5 698 197 actions représentant 1,37 % du capital social faisaient l'objet d'un nantissement au 1^{er} janvier 2008, et 7 056 053 actions représentant 1,69 % du capital au 31 décembre 2008.

6.6.2 ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

6.6.3 AUTODETENTION ET AUTOCONTROLE

Situation au 31 décembre 2008

	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nette comptable au 31.12.2008	Valeur nominale globale
Autodétention	14 594 010	3,50	140 832 197,32 €	2 918 802,00 €
Autocontrôle ⁽¹⁾	3 259 107	0,78	31 450 382,55 €	651 821,40 €
Total	17 853 117	4,28	172 282 579,87 €	3 570 623,40 €

⁽¹⁾ par l'intermédiaire des SA Lexvall 2 et Lexvall 13, filiales indirectes à 100 % de SAFRAN, qui sont des holdings sans activité opérationnelle et dont le portefeuille d'actions est actuellement composé uniquement d'actions SAFRAN

6.6.4 PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS

6.6.4.1 BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 MAI 2007

Le programme de rachat d' actions propres autorisé par l' Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2007 (9^{ème} résolution à titre ordinaire) est arrivé à expiration le 28 mai 2008. Il n' a pas été utilisé.

6.6.4.2 BILAN DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISE PAR L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2008

Le programme de rachat d' actions propres autorisé par l' Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 (9^{ème} résolution à titre ordinaire), pour une période de dix-huit mois, portait sur une détention globale maximum de 10 % du capital social, avec un prix maximum d' achat de 30 euros par action et dans la limite d' un montant global de 1 250 millions d' euros.

Période du 28 mai au 31 décembre 2008

Nombre de titres achetés : 13 842 887 (dont 1 891 444 dans le cadre du contrat de liquidité)

Cours moyen des achats : 12,48 €

Montant global des frais de négociation : 107 081,10 €

Répartition par objectifs des actions acquises :

- Attribution gratuite d' actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe : 5 696 000 actions ;
- Animation du marché du titre SAFRAN, dans le cadre d' un contrat de liquidité : 1 891 444 actions (SAFRAN a mis en œuvre, à compter du 6 juin 2008, un contrat de liquidité avec Exane BNP Paribas, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l' AMF) ;
- Conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d' échange dans le cadre d' opérations de croissance externe : 6 255 443 actions.

Nombre de titres vendus : 1 494 795 (dans le cadre du contrat de liquidité)

Cours moyen des ventes : 12,49 €

Nombre de titres transférés : néant

Nombre de titres annulés : néant.

Situation de l' autodétention au 31 décembre 2008

Au 31 décembre 2008, SAFRAN détenait directement 14 594 010 de ses propres actions, soit 3,50 % de son capital, représentant une valeur nette comptable de 140 832 197,32 € et une valeur nominale de 2 918 802,00 €.

La répartition par objectifs des actions autodétenues était la suivante :

- Couverture du plan d' options d' achat d' actions du 21 avril 2004 : 750 000 actions
- Attribution gratuite d' actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe : 5 696 000 actions
- Animation du marché du titre SAFRAN, dans le cadre du contrat de liquidité : 396 649 actions
- Conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d' échange dans le cadre d' opérations de croissance externe : 6 255 443 actions
- Actions non affectées : 1 495 918 (anciennement affectées à la couverture des plans d' options d' achat d' actions venus à échéance les 24 avril 2006, 10 mai 2006, 17 mai 2007 et 23 avril 2008).

Période du 1er janvier au 31 mars 2009

Nombre de titres achetés : 140 004 (dans le cadre du contrat de liquidité)

Cours moyen des achats : 7,93 €

Nombre de titres vendus : 122 006 (dans le cadre du contrat de liquidité)

Cours moyen des ventes : 7,88 €

Nombre de titres transférés : néant

Nombre de titres annulés : néant.

Situation de l' autodétention au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, SAFRAN détenait directement 14 612 008 de ses propres actions, soit 3,50 % de son capital, représentant une valeur nette comptable de 105 352 578,00 € et une valeur nominale de 2 922 401,60 €.

6.6.4.3 DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS A L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 MAI 2009

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 est appelée, aux termes de la huitième résolution à titre ordinaire, à autoriser un nouveau programme de rachat d'actions. Le descriptif de ce programme, établi conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement général de l'AMF, est présenté ci-après et, ainsi que le prévoit l'article 241-3-III de ce règlement, il ne fera en conséquence pas l'objet d'une publication spécifique.

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la Société au 31 mars 2009

A la date du 31 mars 2009, SAFRAN détenait, directement ou indirectement, 17 871 115 de ses propres actions, représentant 4,28 % de son capital, dont :

- Autodétention : 14 612 008 actions, soit 3,50 % du capital
- Autocontrôle (par l'intermédiaire des filiales indirectes à 100 % Lexvall 2 et Lexvall 13) : 3 259 107 actions, soit 0,78 % du capital.

Répartition par objectifs des titres de capital détenus directement par la Société au 31 mars 2009

Les 14 612 008 actions détenues directement par la Société au 31 mars 2009 sont réparties comme suit par objectifs :

- Couverture du plan d'options d'achat d'actions du 21 avril 2004 : 750 000 actions
- Attribution gratuite d'actions aux salariés de la Société ou des sociétés du Groupe : 4 200 000 actions
- Animation du marché du titre SAFRAN, dans le cadre d'un contrat de liquidité : 414 647 actions
- Conservation et remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe : 7 751 443 actions
- Actions non affectées : 1 495 918 (anciennement affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions venus à échéance les 24 avril 2006, 10 mai 2006, 17 mai 2007 et 23 avril 2008).

Objectifs du programme de rachat d'actions appelé à être autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009

Conformément aux dispositions du Règlement européen 2273/2003 du 22 décembre 2003 et aux pratiques de marché admises par l'AMF, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009 sont les suivants :

- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux de la Société ou des sociétés du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, ou par voie d'attribution gratuite d'actions, ou en cas d'exercice d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe ou de tout Plan d'Epargne d'Entreprise existant au sein du Groupe ;
- L'annulation d'actions, en vertu de la 15^{ème} résolution à titre extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 ;
- L'animation du marché du titre SAFRAN, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) et conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- La conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du nombre total d'actions composant le capital social ;
- La réalisation de toute autre opération qui viendrait à être admise par la réglementation en vigueur.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir, prix maximum d'achat

La part maximale du capital susceptible d'être rachetée dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date du rachat, la Société ne pouvant par ailleurs détenir à aucun moment, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital.

A titre indicatif, compte tenu des 17 871 115 actions déjà détenues directement ou indirectement par la Société au 31 mars 2009, le nombre maximal d'actions que la Société pourrait acquérir dans le cadre de ce programme de rachat serait de 23 831 843 actions.

Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action et le montant global des fonds pouvant être affectés à la réalisation de ce programme de rachat ne pourra excéder 834 millions d'euros.

En cas d'opérations sur le capital, le nombre d'actions et les montants indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

Durée du programme de rachat d'actions

La durée de ce nouveau programme de rachat d'actions est de dix-huit mois à compter de son approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2009, soit jusqu'au 27 novembre 2010 au plus tard.

6.6.4.4 VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant

6.6.4.5 HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL DEPUIS 2005

Date	Opération	Nominal de l'action (en euros)	Montant du capital social (en euros)	Nombre d'actions en circulation	Prime d'émission (montant cumulé en milliers d'euros)
Situation au 31 décembre 2008		0,20	83 405 917	417 029 585	3 288 568
11 mai 2005	Fusion/absorption de Snecma par Sagem SA devenue SAFRAN	0,20	83 405 917	417 029 585	3 288 568
17 mars 2005	Règlement-livraison des actions Sagem remises en échange dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange de Sagem sur les actions Snecma	0,20	73 054 834	365 274 170	3 214 696
Situation au 1 ^{er} janvier 2005		0,20	35 500 000	177 500 000	163 366

6.7 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

6.7.1 SITUATION AU 31 DECEMBRE 2008

A la connaissance du Directoire, le capital et les droits de vote de SAFRAN étaient répartis comme suit au 31 décembre 2008 :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote exerçables		Droits de vote publiés ⁽⁴⁾	
	Nombre	% capital	Nombre	%	Nombre	%
PUBLIC	146 769 561	35,19	152 490 932	28,28	152 490 932	27,37
ETAT	125 940 227	30,20	150 706 249	27,95	150 706 249	27,05
FCPE SALARIES	37 249 429	8,93	61 063 666	11,32	61 063 666	10,96
CLUB SAGEM ⁽¹⁾	32 004 842	7,67	63 574 164	11,79	63 574 164	11,41
AREVA	30 772 945	7,38	59 363 695	11,01	59 363 695	10,66
SALARIES et anciens salariés ⁽²⁾	19 256 784	4,62	37 726 220	7,00	37 726 220	6,77
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72	14 365 360	2,66	14 365 360	2,58
Autocontrôle ⁽³⁾	3 259 107	0,78	0	0,00	3 259 107	0,58
Autodétention	14 594 010	3,50	0	0,00	14 594 010	2,62
Total	417 029 585	100,00	539 290 286	100,00	557 143 403	100,00

- (1) Club Sagem est une Société par Actions Simplifiée à Capital Variable qui a pour objet l'acquisition et la gestion de titres et dont le portefeuille est composé de titres SAFRAN et de titres de sociétés issues des activités anciennement exercées au sein du Groupe Sagem. Elle est détenue à 65,7 % par des salariés (et anciens salariés) du groupe SAFRAN (salariés et anciens salariés ex-Sagem), notamment par l'intermédiaire de FCPE, et à 34,3 % par le Groupe Crédit Mutuel-CIC.
- (2) Détention au nominatif.
- (3) Actions détenues par les sous-filiales Lexvall 2 et Lexvall 13.
- (4) Calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions d'autocontrôle et d'autodétention privées de droit de vote (art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF).

A la connaissance du Directoire, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Représentation des salariés actionnaires

Le Conseil de Surveillance de SAFRAN comprend deux membres représentant les salariés actionnaires, qui ont été nommés à effet du 12 mai 2006 par l'Assemblée Générale Ordinaire en leur qualité de président du conseil de surveillance des fonds communs de placement du Groupe détenant le plus grand nombre d'actions SAFRAN.

6.7.2 COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT PAR ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Sur la base de l'enquête sur les Titres au Porteur Identifiable (TPI) réalisée par Euroclear France en mai 2008, le nombre d'actionnaires de SAFRAN était estimé à 178 475 actionnaires répartis comme suit :

- L'actionnariat français représentait 85 % du capital ; Le reste du capital se répartissait entre actionnaires nord-américains (6 %), actionnaires britanniques (4 %) et autres actionnaires (5 %) ;
- Si l'on ne prend en compte que l'actionnariat public (hors actions détenues par l'Etat français et Areva, les salariés et Club SAGEM), la répartition se faisait comme suit :
 - L'actionnariat institutionnel représentait environ 29 % du capital et se répartissait notamment entre des investisseurs français (58 %), nord-américains (21 %) et britanniques (12 %) ;
 - L'actionnariat individuel (hors actions détenues par les salariés et Club Sagem) représentait environ 8 % du capital composé à 99 % d'actionnaires français.

6.7.3 MOUVEMENTS SIGNIFICATIFS AU COURS DE L'EXERCICE 2008

A la connaissance du Directoire, aucun mouvement significatif n'est intervenu dans la répartition du capital et des droits de vote de SAFRAN au cours de l'exercice 2008.

6.7.4 SITUATION AU 31 MARS 2009

A la connaissance du Directoire, aucun mouvement significatif n'est intervenu, au cours du 1er trimestre 2009, dans la répartition du capital et des droits de vote de SAFRAN, qui s'établissent comme suit à la date du 31 mars 2009 :

ACTIONNAIRES	Actions		Droits de vote exerçables		Droits de vote publiés ⁽¹⁾	
	Nombre	% capital	Nombre	%	Nombre	%
PUBLIC	146 100 128	35,03	152 072 045	28,18	152 072 045	27,27
ETAT	125 940 227	30,20	150 706 249	27,92	150 706 249	27,03
FCPE SALARIES	38 247 401	9,17	62 622 889	11,60	62 622 889	11,23
CLUB SAGEM	32 007 342	7,68	63 583 474	11,78	63 583 474	11,40
AREVA	30 772 945	7,38	37 016 382	6,86	37 016 382	6,64
SALARIES et anciens salariés	18 907 747	4,53	59 363 695	11,00	59 363 695	10,65
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72	14 365 360	2,66	14 365 360	2,58
Autocontrôle	3 259 107	0,78	0	0,00	3 259 107	0,58
Autodétention	14 612 008	3,50	0	0,00	14 612 008	2,62
Total	417 029 585	100,00	539 730 094	100,00	557 601 209	100,00

(1) Calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions d'autocontrôle et d'autodétention privées de droit de vote (art. 223-11 du Règlement Général de l'AMF).

6.7.5 EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE EXERCABLES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES (AU 31 DECEMBRE)

ACTIONNAIRES	31 décembre 2006			31 décembre 2007			31 décembre 2008		
	Nombre d'actions	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% Capital	% Droits de vote	Nombre d'actions	% Capital	% Droits de vote
PUBLIC	156 671 472	37,57	31,57	161 786 709	38,79	30,48	146 769 561	35,19	28,28
ETAT	128 641 895	30,84	25,37	126 811 995	30,41	27,61	125 940 227	30,20	27,95
FCPE SALARIES	32 112 630	7,70	7,99	32 967 722	7,91	9,89	37 249 429	8,93	11,32
CLUB SAGEM	31 975 817	7,67	11,89	31 991 722	7,67	11,57	32 004 842	7,67	11,79
AREVA	30 772 945	7,38	11,71	30 772 945	7,38	10,81	30 772 945	7,38	11,01
SALARIES et anciens salariés	22 554 594	5,41	8,64	19 725 910	4,73	7,02	19 256 784	4,62	7,00
BNP PARIBAS	7 182 680	1,72	2,83	7 182 680	1,72	2,62	7 182 680	1,72	2,66
Autocontrôle	3 259 107	0,78	0,00	3 259 107	0,78	0,00	3 259 107	0,78	0,00
Autodétention	3 858 445	0,93	0,00	2 530 795	0,61	0,00	14 594 010	3,50	0,00
Total	417 029 585	100,00	100,00	417 029 585	100,00	100,00	417 029 585	100,00	100,00

6.8 DROITS DE VOTE

Les principaux actionnaires de SAFRAN ne disposent pas de droits de vote différents de ceux des autres actionnaires.

Ils peuvent accéder au droit de vote double dans les conditions définies par l'article 33 des statuts de la Société qui s'imposent à tous les actionnaires sans distinction (cf. § 6.2.5.2).

6.9 CONTROLE DE LA SOCIETE

A la date de dépôt du présent document de référence, aucun actionnaire ne détient, directement et/ou indirectement, conjointement ou de concert, une fraction des droits de vote lui permettant d'exercer le contrôle de la Société.

6.10 ACCORDS DONT LA MISE EN ŒUVRE POURRAIT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DANS LE CONTROLE DE LA SOCIETE

A la connaissance du Directoire, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement dans le contrôle de la Société.

6.11 PACTES D'ACTIONNAIRES

Un pacte entre actionnaires de la société Sagem (devenue SAFRAN après la fusion avec la société Snecma) a été signé le 12 décembre 2003 entre les sociétés Club Sagem, Cogema (devenue Areva NC) et BNP Paribas.

Conclu pour une durée de cinq ans, dans le contexte de la fusion-absorption par Sagem de la société Coficem, société holding du RES réalisé sur Sagem, ce pacte est entré en vigueur le 18 décembre 2003, date de réalisation de la fusion-absorption. Il est arrivé à expiration le 18 décembre 2008 et n'a pas été renouvelé.

Les principales dispositions de ce pacte étaient les suivantes :

- un engagement d'inaliénabilité, avec l'interdiction pour BNP Paribas et Cogema de céder les titres Sagem remis en échange de leurs titres Coficem, pendant une durée de vingt mois à l'issue de laquelle les cessions sont soumises au droit de préemption ;
- un droit de préemption réciproque entre les trois sociétés signataires du pacte, en cas de transfert de titres à un tiers portant sur au moins 0,1 % des droits de vote de Sagem après fusion-absorption de Coficem, ce droit ne s'appliquant toutefois pas en cas d'OPA ou OPE.

Ce pacte d'actionnaires a fait l'objet d'une publicité par l'Autorité des Marchés Financiers le 15 décembre 2003 (Décision et Information n°203C2129). Son contenu détaillé est disponible sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

6.12 ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DE TITRES

Un engagement collectif de conservation d'actions Sagem, regroupant 3 386 salariés et anciens salariés de la société Sagem et leurs ayants droit, ainsi que la société Club Sagem, a été signé le 29 mars 2004 pour une durée de six ans qui prendra fin le 30 mars 2010.

Après la fusion des sociétés Sagem et Snecma, qui a donné naissance à SAFRAN, les actions Sagem sont devenues des actions SAFRAN. A la date du 31 décembre 2008, les signataires de cet engagement de conservation d'actions détenaient 36 776 865 actions à droit de vote double, représentant 8,8 % du capital de SAFRAN et 13,6 % des droits de vote exerçables. Parmi ces signataires, figurent un membre du Directoire de SAFRAN, Xavier Lagarde, et trois membres du Conseil de Surveillance : Mario Colaiacovo, Armand Dupuy et Michel Toussan.

6.13 OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS – ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

6.13.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le Directoire de SAFRAN n'a jamais accordé d'options ouvrant droit à la souscription d'actions de la Société.

Les sociétés liées à SAFRAN ne consentent pas d'options de souscription d'actions.

6.13.2 OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS

Historique des attributions d'options d'achat d'actions

	Plan 2000	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004
Date de l'Assemblée Générale	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Date du Directoire (du Conseil d'Administration avant le 24 avril 2001)	10/05/2000	24/04/2001	17/05/2002	23/04/2003	21/04/2004
Nombre total d'options attribuées à l'origine	219 240	230 000	200 000	180 000	150 000
dont :					
- mandataires sociaux (information globale)	20 580	64 634	47 133	36 167	39 000
- dix premiers attributaires salariés (information globale)	47 460	35 000	37 334	32 667	25 000
Nombre total d'options attribuées à l'origine ajusté (*)	1 278 900	1 341 667	1 166 667	1 050 435	750 000
Point de départ d'exercice des options	10/05/2004	24/04/2003	17/05/2004	23/04/2005	21/04/2008
Date d'expiration	10/05/2006	24/04/2006	17/05/2007	23/04/2008	21/04/2009
Prix d'achat ajusté (*)	50,24	20,51	10,29	10,63	17,26
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/07 (*)	0	0	0	455 230	750 000
Options d'achat d'actions levées par les attributaires durant l'exercice 2008 (*)	0	0	0	284 877	0
Options d'achat d'actions devenues caduques durant l'exercice (*)	0	0	0	170 353	0
Options d'achat d'actions restantes au 31/12/08 (*)	0	0	0	0	750 000

(*) ajusté pour tenir compte de l'attribution gratuite d'actions de décembre 2003 (1 action gratuite attribuée pour 6 détenues) et de la division du nominal de l'action le 20 décembre 2004.

Il est précisé que les sociétés liées à SAFRAN ne consentent pas d'options d'achat d'actions.

Options d'achat d'actions accordées et/ou levées au cours de l'exercice 2008

Le tableau ci après récapitule les informations concernant les options d'achat d'actions consenties durant l'exercice 2008 aux mandataires sociaux de SAFRAN et aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options consenties est le plus élevé, ainsi que les options d'achat d'actions levées durant l'exercice 2008 par les mandataires sociaux de SAFRAN et les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées est le plus élevé.

Nombre d'actions ajusté suite à la division du nominal

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions achetées	Prix moyen pondéré	Dates d'échéance / de levée	Plan
Options consenties Options consenties, durant l'exercice 2008, aux mandataires sociaux par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options	0			
Options levées Options levées, durant l'exercice 2008, par les mandataires sociaux de SAFRAN	0			
OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS	Nombre d'options attribuées / d'actions achetées	Prix moyen pondéré		Plan
Options consenties Options consenties, durant l'exercice 2008, par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé				
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	0			
Options levées Options détenues sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice 2008, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées est le plus élevé				
SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	124 340	10,63 €		2003

6.13.3 ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Exercice 2008

Le tableau ci-après récapitule les informations relatives à l'exercice 2008 concernant les attributions gratuites d'actions aux mandataires sociaux de SAFRAN, ainsi qu'aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
-Attributions gratuites d'actions consenties durant l'exercice 2008 aux mandataires sociaux par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution gratuite des actions	0	
-Actions gratuites définitivement acquises durant l'exercice 2008 par les mandataires sociaux de SAFRAN	0	
ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	Nombre d'actions gratuites	Valeur
-Attributions gratuites d'actions consenties, durant l'exercice 2008, par SAFRAN et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	0	
-Actions gratuites définitivement acquises, durant l'exercice 2008, par les dix salariés de SAFRAN et des sociétés visées précédemment, dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX	0	

Exercice 2009

Le 3 avril 2009, le Directoire a décidé de procéder à une attribution d'actions gratuites, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008.

Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans l'Union Européenne, inscrits à l'effectif le 3 avril 2009. Ainsi, plus de 41 000 salariés répartis dans 10 pays en bénéficient

Comme le prévoit l'Accord de Groupe signé le 28 octobre 2008, tous les salariés reçoivent le même nombre d'actions gratuites : 100 actions sont ainsi attribuées à chaque salarié concerné.

Concernant les modalités de l’opération en France, l’opération se déroule en deux temps :

- Une **période d’acquisition de 2 ans** (du 3 avril 2009 au 2 avril 2011) au terme de laquelle les salariés deviennent propriétaires de leurs actions. Pendant cette période, pour conserver le bénéfice de l’attribution, les salariés doivent, sauf exceptions (départ en retraite...), rester liés au groupe Safran.
- Une **période de conservation de 2 ans** (du 3 avril 2011 au 2 avril 2013), pendant laquelle les attributaires sont propriétaires des titres et peuvent exercer les droits attachés (droits de vote, dividendes). En revanche, jusqu’au terme de cette seconde période, les actions ne peuvent pas être cédées.

6.14 NANTISSEMENT D’ACTIONS

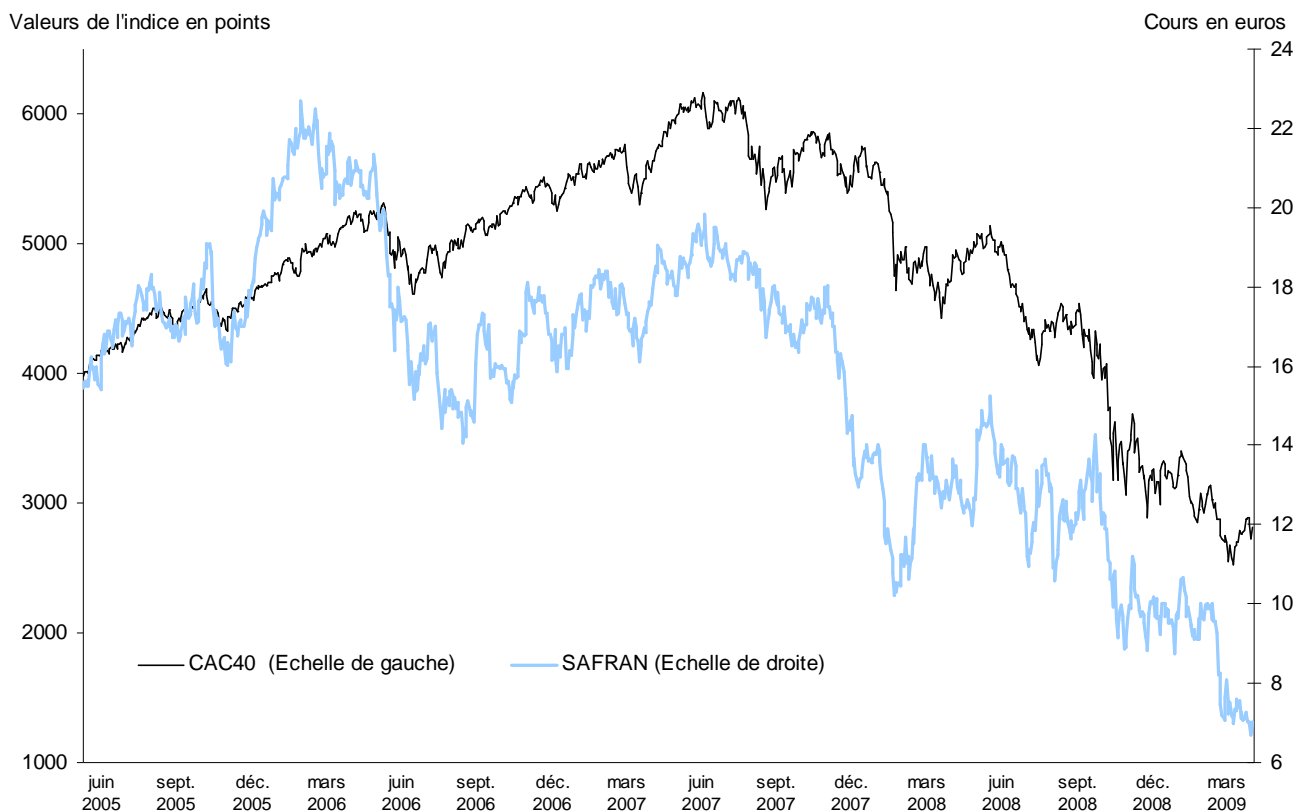
Au 31 décembre 2008, à la connaissance du Directoire, 7 056 053 actions SAFRAN représentant 1,69 % du capital de la Société, faisaient l’objet d’un nantissement.

6.15 MARCHÉ DU TITRE SAFRAN

L'action SAFRAN (Code ISIN : FR0000073272 — Mnémonique : SAF) est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris et éligible au SRD (cf. notice Euronext n°2005-1865 du 11 mai 2005).

L'action SAFRAN fait partie des indices Euronext SBF 120, SBF 250, Euronext 100, CAC IT Large, CAC IT 20 et CAC NEXT 20 et Euronext FAS IAS.

Evolution de l'indice CAC40 et du cours de l'action depuis la cotation de SAFRAN



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.1	Personnes responsables	232
7.1.1	Responsable du document de référence	232
7.1.2	Attestation du responsable du document de référence	232
7.1.3	Responsable de l'information financière	232
7.2	Contrôleurs légaux des comptes	233
7.3	Documents accessibles au public	234
7.4	Tables de concordance	235
7.4.1	Table de concordance avec le Rapport de Gestion du Directoire	235
7.4.2	Table de concordance avec le règlement européen n°8 09/204	236
7.4.3	Table de concordance avec le Rapport Financier Annuel	238
7.4.4	Table de concordance avec les informations et renseignements pour l'Assemblée Générale.....	239

7.1 PERSONNES RESPONSABLES

7.1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Jean-Paul Herteman

Président du Directoire de SAFRAN

7.1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion dont les différentes rubriques sont listées en page 235 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Les comptes consolidés statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2006, présentés dans le document de référence déposé en date du 27 avril 2007 sous le numéro D.07-0401 et incorporés par référence comme précisé au préambule du chapitre 3 du présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, émis avec une réserve pour désaccord et des observations.

Les comptes consolidés statutaires de l'exercice clos le 31 décembre 2007, présentés dans le document de référence déposé en date du 25 avril 2008 sous le numéro D.08-0299 et incorporé par référence comme précisé au préambule du chapitre 3 du présent document, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, émis sans réserve, ni observation.

Les comptes consolidés statutaires et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, émis sans réserve, ni observation, figurant au chapitre 3.5 du présent document de référence. »

Paris, le 23 avril 2009

Le Président du Directoire,

Jean-Paul Herteman

7.1.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Noël Gauthier

Directeur Général Adjoint de SAFRAN, Affaires Economiques et Financières

Téléphone : 01.40.60.83.32

Fax : 01.40.60.83.92

Adresse électronique : noel.gauthier@safran.fr

7.2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Les contrôleurs légaux des comptes de SAFRAN sont les suivants :

Commissaires aux Comptes titulaires

<p>Mazars</p> <p>Représenté par : Jean-Marc Deslandes</p> <p>61 rue Henri Régnauld 92400 Courbevoie</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Date de début du premier mandat</u> : 28 mai 2008 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 pour deux exercices (2008 et 2009) • <u>Echéance du mandat</u> : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009) 	<p>Constantin Associés Membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu depuis 2007 (*)</p> <p>Représenté par : Thierry Benoit</p> <p>26 rue de Marignan 75008 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Date de début du premier mandat</u> : 21 avril 2004 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009) • <u>Echéance du mandat</u> : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009)
--	--

Commissaires aux Comptes suppléants

<p>Thierry Colin</p> <p>61 rue Henri Régnauld 92400 Courbevoie</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Date de début du premier mandat</u> : 28 mai 2008 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2008 pour deux exercices (2008 et 2009) • <u>Echéance du mandat</u> : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009) 	<p>Jean-François Serval (*)</p> <p>26 rue de Marignan 75008 Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Date de début du premier mandat</u> : 21 avril 2004 Mandat conféré par l'Assemblée Générale Mixte du 21 avril 2004 pour six exercices (2004 à 2009) • <u>Echéance du mandat</u> : 2010 (à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009)
--	---

(*) Monsieur Jean-François Serval a démissionné de ses fonctions à compter de l'exercice 2009, pour des motifs d'ordre personnel.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 28 mai 2009 de nommer en remplacement, pour la durée restant à courir du mandat, soit une durée d'un exercice venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2009, le cabinet Beas, 7-9 villa Houssay, 92200 Neuilly-sur-Seine, représenté par Alain Pons et membre du réseau Deloitte Touche Tohmatsu.

7.3 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social, 2 boulevard du Général Martial Valin, 75015 PARIS.

SAFRAN met à la disposition de ses actionnaires une large gamme d'outils destinés à diffuser, de façon régulière, transparente et accessible, l'information du Groupe, ses activités et ses résultats : le site internet du Groupe (www.safran-group.com) rassemble notamment des informations destinées à tout public, telles que les présentations analystes, les communiqués financiers ou les documents de référence (historique sur trois ans).

- **Chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2007**
Communiqué de presse du 15 janvier 2008
- **Cession de Sagem Communications**
Communiqué de presse du 17 janvier 2008
- **Résultats annuels 2007**
Communiqué de presse du 14 février 2008 et du 18 février 2008
Présentation aux analystes
- **Chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2008**
Communiqué de presse du 11 avril 2008
- **Assemblée générale mixte du 28 mai 2008**
Avis de convocation article R225-81 du code de commerce
Documents prévus à l'article R225-83 du code de commerce
Présentation
Communiqué de presse du 28 mai 2008
- **Acquisition de Sdu-Identification**
Communiqué de presse du 24 juin 2008
- **Désengagement des activités de téléphonie mobile**
Communiqué de presse du 31 juillet 2008
- **Résultats du 1er semestre 2008**
Communiqué de presse du 31 juillet 2008
Présentation aux analystes
- **Acquisition des activités biométriques de Motorola**
Communiqué de presse du 15 octobre 2008
- **Chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2008**
Communiqué de presse du 17 octobre 2008
- **Résultats annuels 2008**
Communiqué de presse du 14 février 2009
Présentation aux analystes
- **Finalisation de l'acquisition des activités biométriques de Motorola**
Communiqué de presse du 7 avril 2009
- **Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2009**
Communiqué de presse du 16 avril 2009
- **Assemblée générale mixte du 28 mai 2009**
Avis de convocation article R225-81 du code de commerce
Documents prévus à l'article R225-83 du code de commerce
Présentation
- **Règlement intérieur du Conseil de Surveillance**
- **Publications au BALO**
(www.journal-officiel.gouv.fr)

7.4 TABLES DE CONCORDANCE

7.4.1 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Le présent Document de Référence intègre les éléments du Rapport de Gestion du Directoire prévu par les articles L225-100 et L225-100-2 du Code de Commerce.

Le tableau ci-dessous présente les références aux extraits du Document de Référence correspondant aux différentes parties du Rapport de Gestion tel qu'arrêté par le Directoire.

Rubriques du Rapport de Gestion du Directoire	Document de Référence 2008
1- L'activité du groupe SAFRAN en 2008 Synthèse des chiffres clés par branches 1.1 Branche Propulsion Aéronautique et Spatiale 1.2 Branche Equipements Aéronautiques 1.3 Branche Défense Sécurité 1.4 Branche Communications	p. 36 p. 36 p. 37 p. 40 p. 42 p. 45
2- Les ressources humaines 2.1 Effectifs 2.2 Politique ressources humaines 2.3 Relations sociales 2.4 Participation et intéressement 2.5 Plan d'Epargne Groupe et Plan d'Epargne Groupe International	p. 52 p. 52 p. 53 p. 54 p. 55 p. 55
3- La recherche et développement 3.1 Les grands axes technologiques 3.2 Partenariats scientifiques et techniques 3.3 Innovation et propriété intellectuelle	p. 24 p. 24 p. 25 p. 26
4- Les résultats et la situation financière 4.1 Résultats consolidés 4.2 Bilan consolidé au 31 décembre 2008 4.3 Dépenses de recherche et développement 4.4 Résultats de la Société 4.5 Projet d'affectation des résultats	p. 46 p. 46 p. 49 p. 51 p. 128 p. 143
5- Les facteurs de risques 5.1 Facteurs de risques identifiés 5.2 Management global des risques 5.3 Assurances 5.4 Santé, sécurité et environnement	p. 150 p. 150 p. 155 p. 157 p. 158
6- Les prises de participation	p. 216
7- Le capital social et l'actionnariat 7.1 Répartition du capital et des droits de vote 7.2 Pacte d'actionnaires 7.3 Convention avec l'Etat 7.4 Engagement de conservation de titres 7.5 Options de souscription et options d'achat d'actions 7.6 Attributions gratuites d'actions 7.7 Programme de rachat d'actions 7.8 Evolution du cours de l'action SAFRAN	p. 223 p. 223 p. 225 p. 217 p. 225 p. 226 p. 227 p. 220 p. 229
8- Les mandataires sociaux 8.1 Mandats et fonctions exercés 8.2 Rémunérations et avantages 8.3 Opérations sur les titres de la sSociété	p. 168 p. 168 p. 180 p. 185
9- Perspectives 2009	p. 57
ANNEXES Annexe 1 Tableau des filiales et participations Annexe 2 Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices Annexe 3 Délégations accordées par l'Assemblée Générale au Directoire en matière d'augmentation de capital	p. 141 p. 142 p. 219

7.4.2 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE REGLEMENT EUROPEEN N°809/204

Le présent Document de Référence intègre les éléments relevant des obligations du Document de Référence décrite dans l'annexe 1 du règlement européen n°809/204.

Le tableau ci-dessous établit les concordances entre les deux documents.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/204	Document de Référence 2008
1- Personnes Responsables	p. 232
2- Contrôleurs légaux des comptes	p. 233
3- Informations financières sélectionnées 3.1 Informations historiques 3.2 Informations intermédiaires	p. 6 et 48 n.a.
4- Facteurs de risques	p. 149 à 165
5- Informations concernant l'émetteur 5.1 Historique et évolution de la société 5.2 Investissements	p. 9 et 208 p. 49
6- Aperçu des activités Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers	p. 12 à 24 et 36 à 45 p. 26 et 217
7- Organigramme	p. 11
8- Propriété immobilières, usines et équipements 8.1 Immobilisation corporelle importanyte existante ou planifiée 8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 213 p. 219
9- Examen de la situation financière	p. 36 à 51
10- Trésorerie et capitaux 10.1 Capitaux de l'émetteur 10.2 Source et montant des flux de trésorerie 10.3 Conditions d'emprunt et structure financière 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur 10.5 Sources de financement attendues	p.101 et 109 p. 114 p. 109 p. 117 p. 117
11- Recherche et développement, brevets et licences	p. 24 et 51
12- Information sur les tendances	p. 57
13- Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.
14- Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale 14.1 Organes d'administration et de direction 14.2 Conflits d'intérêts au niveau des orgnes d'administration	p. 168 à 179 p. 185
15- Rémunérations et avantages 15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature 15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 180 à 184 p. 183

16- Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	p.168, 170à 180
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	p. 185
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunérations	p. 187 à 201
16.4 Gouvernement d'entreprise	p. 185
17- Salariés	p. 27
17.1 Nombre de salariés	p. 52
17.2 Participations et stock-options	p. 226 à 228
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	p. 55
18- Principaux actionnaires	
18.1 Actionnariat détenant plus de 5% du capital social et des droits de vote	p. 223 à 224
18.2 Existence de droits de vote différents	p. 225
18.3 Contrôle de l'émetteur	p. 225
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	p. 225
19- Opérations avec les apparentés	p. 217 à 219
20- Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	p. 63 à 119 et 126 à 142
20.2 Informations financières pro forma	p. 120 à 125
20.3 Etats financiers	p. 63 à 119 et 126 à 142
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	p. 145 à 146 et 205
20.5 Date des dernières informations financières	n.a.
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	n.a.
20.7 Politique de distribution du dividende	p. 143
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 119
20.9 Changement significatif de la situation commerciale ou financière	p. 119
21- Informations complémentaires	
21.1 Capital social	p. 219 à 222
21.2 Acte constitutif et statuts	p. 208 à 212
22- Contrats importants	p. 217
23- Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	Sans objet
24- Documents accessibles au public	p. 234
25- Informations sur les participations	p. 216

7.4.3 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de Référence intègre les éléments du Rapport financier Annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

Le tableau ci-dessous établit les concordances entre les deux documents.

Rubriques du Rapport Financier Annuel	Document de Référence 2008
Attestation de la personne responsable	p. 232
Rapport de gestion du Directoire	Il convient de se référer à la table de concordance p. 235
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	p. 187
Comptes sociaux	p. 126 à 142
Comptes consolidés	p. 63 à 125
Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 119
Changement significatif dans la situation financière ou commerciale	p. 119
Rapports des commissaires aux comptes	p. 145 à 149 et 202 à 205

7.4.4 TABLE DE CONCORDANCE AVEC LES INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENTS POUR L'ASSEMBLEE GENERALE

Le présent Document de Référence intègre les éléments mentionné dans l'article R.225-83 du Code de Commerce.

Le tableau ci-dessous établit les concordances entre les deux documents.

Rubriques de l'article R.225-83 du Code de Commerce	Document de Référence 2008
Organes de direction, de surveillance et de contrôle	p. 168
Ordre du jour de l'Assemblée Générale	Voir Avis de convocation à l'Assemblée Générale
Rapport de gestion du Directoire	Il convient de se référer à la table de concordance p. 235
Renseignement concernant un membre du Conseil de Surveillance dont la ratification de la nomination est proposée à l'Assemblée Générale	Voir Avis de convocation à l'Assemblée Générale
Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire	p. 186
Rapport du Président du Conseil de Surveillance	p. 187
Comptes sociaux	p. 126 à 142
Comptes consolidés	p. 63 à 125
Rapports des commissaires aux comptes	p.145 à 149 et 202 à 205
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale	Voir Avis de convocation à l'Assemblée Générale

Contact

Relation Investisseurs et Communication Financière
Direction des Affaires économiques et financières

Analystes et Investisseurs Institutionnels

Actionnaires individuels

Relations Investisseurs :

- Téléphone : 33 (0) 1 40 60 83 53

- Fax : 33 (0) 1 40 60 84 36

Numéro Vert : 0 800 17 17 17 de 9h à 18h30

Appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine

SAFRAN

Direction Relation Investisseurs et Communication Financière

2, Boulevard du Général Martial Valin

75724 Paris Cedex 15 – France

Toute l'information financière de SAFRAN est consultable sur le site internet www.safran-group.com.